



DIAGNOSTIC DE LA RESSOURCE EN EAU, DES MILIEUX
AQUATIQUES ET DES USAGES
DU BASSIN DE L'ALLIER AVAL

RAPPORT FINAL
DECEMBRE 2008

Maitre
d'ouvrage



Partenaire
financier



Réalisation



SOMMAIRE

INTRODUCTION

1	Objectif de la phase de diagnostic	3
2	Déroulement et méthodologie de la phase de diagnostic	3
2.1	<i>Le Volet Technique</i>	4
2.2	<i>Le Volet de Concertation</i>	4

PARTIE 1 : SYNTHÈSE DES DONNÉES TECHNIQUES

3	Les tableaux « diagnostic » de synthèse thématique	6
3.1	<i>La construction des tableaux « Diagnostic »</i>	6
3.2	<i>Bilan des fiches Diagnostic par Thématique</i>	6
3.3	<i>Présentation des tableaux Diagnostic</i>	7
4	Fiches par sous bassin versant	19
4.1	<i>La présentation des sous bassins versants</i>	19
4.2	<i>Le contenu des fiches par sous bassin versant</i>	20
5	Données manquantes	21

PARTIE 2 : FORMULATION DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS

6	Les enjeux du bassin versant	22
6.1	<i>Définition des enjeux</i>	22
6.2	<i>Les enjeux identifiés</i>	22
7	Localisation des enjeux sur le territoire	22
8	Déclinaison des enjeux en objectifs	26
8.1	<i>Définition des objectifs et actions</i>	26
8.2	<i>Les objectifs identifiés par enjeu</i>	26
9	Perception des enjeux par les acteurs	27
9.1	<i>hiérarchisation des enjeux par les acteurs</i>	27
9.2	<i>analyse de cette perception</i>	27
9.3	<i>Localisation des enjeux</i>	28

PARTIE 3 : DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

10	Participation des acteurs	33
10.1	<i>Composition des commissions et participation des acteurs</i>	33
10.2	<i>Résultat du travail participatif</i>	33
11	Analyse des convergences et conflits émergents	34
11.1	<i>la dynamique fluviale</i>	34
11.2	<i>les zones humides</i>	35
11.3	<i>Débat sur les actions proposées/a retenir dans le SAGE</i>	35
12	Analyse des souhaits et des attentes des acteurs	36
12.1	<i>Connaissance, diffusion et réappropriation par les acteurs</i>	36
12.2	<i>Définition de priorités d'intervention</i>	36
12.3	<i>Émergence de nouvelles problématiques</i>	36

SYNTHÈSE CONCLUSIVE

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Fiches par sous bassin versant	38
Annexe 2 : Tableaux des enjeux, objectifs et actions proposés par les acteurs.....	67
Annexe 3 : Comptes-rendus des réunions thématiques.....	72
Annexe 4 : Comptes-rendus des réunions géographiques.....	86
Annexe 5 : Liste des communes concernées pour chaque sous bassin versant.....	100
Annexe 6 : Acronymes et glossaire.....	101

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Les différentes étapes de la démarche SAGE.....	3
Figure 2 : Le déroulement du diagnostic	3
Figure 3 : Territoires des réunions géographiques	5
Figure 4 : carte des sous bassins versants des affluents.....	19
Figure 5 : carte des sous bassins versants de la rivière Allier et de sa nappe	20
Figure 6 : Cartes de localisation des enjeux de gestion quantitative de la ressource	23
Figure 7 : Cartes de localisation des enjeux de gestion qualitative de la ressource	24
Figure 8 : Cartes de location des enjeux « Dynamique fluviale » et « milieux ».....	25
Figure 9 : Carte de perception des enjeux par les acteurs : gestion quantitative	30
Figure 10 : Carte de perception des enjeux par les acteurs : gestion qualitative.....	31
Figure 11 : Carte de perception des enjeux par les acteurs : dynamique fluviale et milieux	32

INTRODUCTION

1 OBJECTIF DE LA PHASE DE DIAGNOSTIC



Figure 1 : Les différentes étapes de la démarche SAGE

La démarche SAGE se décompose en 3 grandes étapes :

- une phase préliminaire devant aboutir à la définition du périmètre après consultation des collectivités locales et à la composition de la CLE,
- une **phase d'élaboration du document** qui consiste, à partir d'un **état des lieux** et d'un **diagnostic** de la ressource et des usages liés à l'eau, à définir des préconisations de gestion de la ressource sur le bassin.
- une phase de mise en oeuvre qui intègre la mise en place d'un tableau de bord du SAGE.

La phase « Diagnostic » a été engagée suite à la validation de l'Etat des lieux du SAGE du bassin versant de l'Allier Aval et de son atlas cartographique, lors de la séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du 18 juin 2007.

Le Diagnostic complète et analyse le rapport d'Etat des lieux en faisant la synthèse des éléments mis en évidence, en exploitant les entretiens réalisés auprès des acteurs locaux et en apportant une vision synthétique objective aux décideurs.

Il a pour objectifs de :

- Mettre en évidence les **interactions entre usages et ressources**
- Identifier les **atouts et faiblesses du territoire**
- Identifier les **convergences et divergences d'intérêt**
- Dégager les **enjeux spécifiques du territoire** et les **hiérarchiser** en s'appuyant sur les **dires d'experts** et sur la **volonté des acteurs locaux**

Le Diagnostic s'appuie sur un volet technique et sur un volet de concertation. La phase de concertation du diagnostic vise à permettre à l'ensemble des acteurs locaux de :

- s'approprier l'état des lieux
- d'établir le diagnostic de la ressource en eau
- de formuler et spatialiser des enjeux.

La phase de concertation du Diagnostic doit permettre de créer une vision commune à l'échelle du bassin versant.

2 DEROULEMENT ET METHODOLOGIE DE LA PHASE DE DIAGNOSTIC

La réalisation du Diagnostic s'appuie sur une double approche : « technique » et « participative ». Le volet technique réalisé par l'équipe d'étude permet d'alimenter les travaux des « groupes de travail » (sessions de travail de 3h environ) lors des réunions de concertation. Le Diagnostic met ainsi en parallèle les dires d'expert, les dires d'acteurs et le contexte réglementaire.

Le schéma ci-dessous présente le déroulement du Diagnostic et montre en particulier les trois temps forts de concertation lors de deux séries de 4 réunions thématiques, puis de 4 réunions géographiques.

A chaque étape, sont détaillés les réunions préalables, le travail en interne, les données présentées en réunion avec les objectifs de travail demandé aux acteurs, les produits obtenus, l'évolution des documents entre les réunions et les parties techniques du diagnostic.

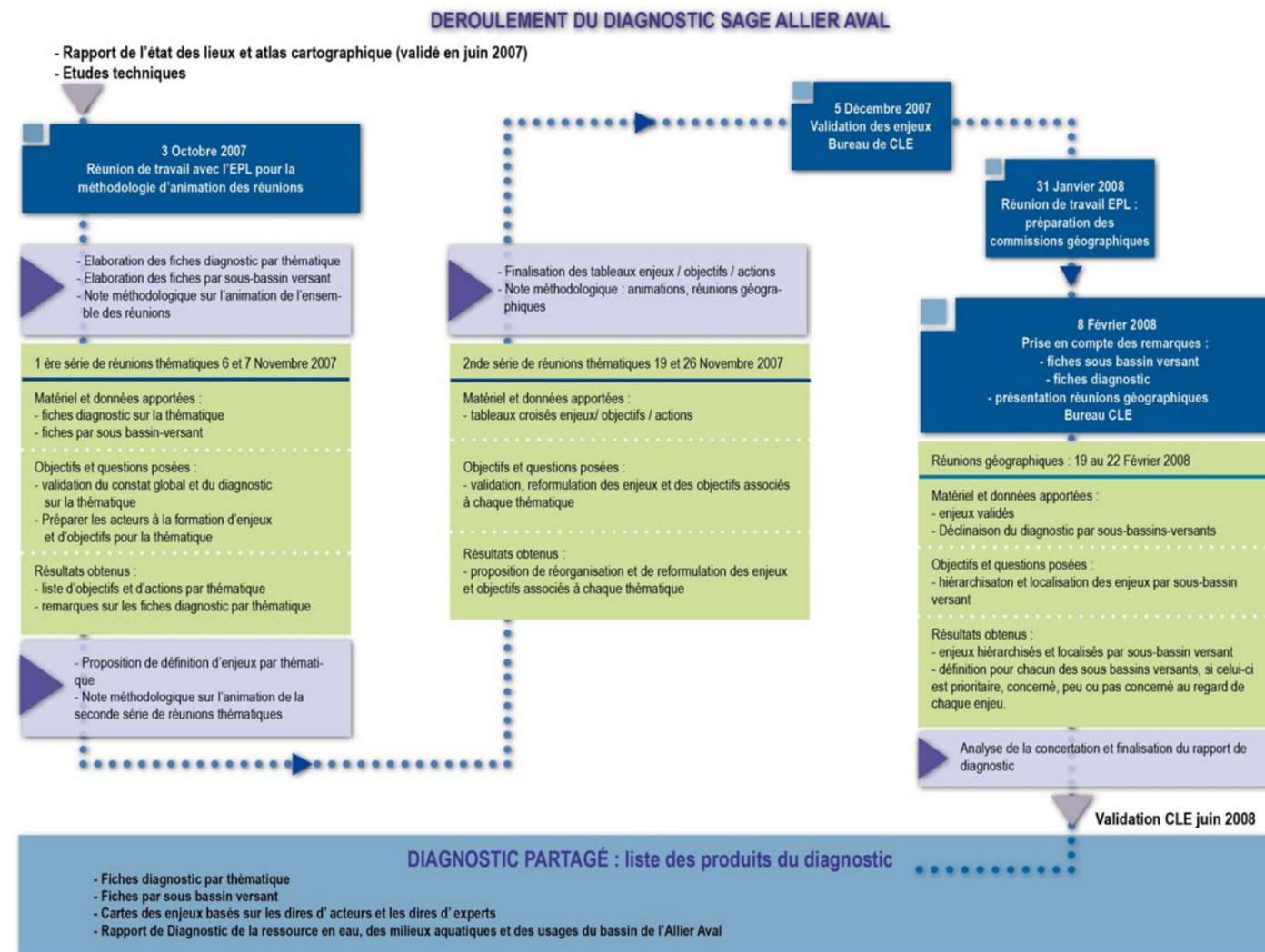


Figure 2 : Le déroulement du diagnostic

2.1 LE VOLET TECHNIQUE

Le diagnostic s'appuie sur les quatre thématiques majeures issues de l'état des lieux :

- Gestion quantitative de la ressource
- Gestion qualitative de la ressource
- Gestion et valorisation des cours d'eau et milieux aquatiques
- Dynamique fluviale

Le volet technique s'articule autour de trois ensembles de documents.

a. Tableaux thématiques :

Un tableau de synthèse a été réalisé pour chacune des thématiques majeures issues de l'état des lieux.

Ce tableau « diagnostic » donne l'évaluation de l'existant et traite les milieux et les usages en établissant et en hiérarchisant les liaisons entre eux. Il prend en compte les comportements des différents acteurs : enjeux et positionnement, ainsi que des programmes d'actions mis en œuvre, à venir ou à construire à l'avenir, sans toutefois devancer la partie propositions d'actions ; le tableau est avant tout factuel. Enfin, il vise à établir le niveau de satisfaction des différents usages actuels et l'aptitude des milieux à les satisfaire compte tenu de leurs potentialités.

b. Fiches par sous bassin versant :

Ces fiches, présentées en annexe 1, reprennent pour chacun des sous bassins versants des données générales : communes, surface, rivières, masses d'eau DCE, structures de gestion, localisation dans le territoire. Elles font le bilan des atouts, faiblesses, opportunités, menaces, vis-à-vis de la qualité des milieux, de la préservation de la ressource et de la satisfaction des usages.

Ces fiches sont construites en deux parties :

- sur la base d'indicateurs chiffrés (ces indicateurs ont été construits à partir des données de l'état des lieux, et ont été « calculés » grâce au SIG pour chaque sous bassin versant),
- sur la base d'éléments complémentaires de l'état des lieux : ce sont des éléments « qualitatifs » de l'état des lieux ou des informations qui nous ont été transmises par les acteurs lors des entretiens et des réunions, dénommés alors « dires d'acteurs ».

Ces fiches ont vocation à être évolutives (forme sans doute à adapter) et pourraient servir de base à l'élaboration et la mise en œuvre d'un tableau de bord et de suivi du SAGE géré par l'EPL.

c. Cartes des enjeux et de priorité géographique :

Le Diagnostic est illustré sous forme cartographique par des cartes thématiques synthétiques qui permettent d'identifier, de manière rapide et organisée, les éléments importants du diagnostic. Selon les thèmes, ces cartes mettent en évidence les sous bassins versants prioritaires, concernés et peu ou pas concernés par l'enjeu. Ces cartes sont présentées dans la partie « localisation des enjeux » (paragraphe 7).

2.2 LE VOLET DE CONCERTATION

Les SAGE ont pour principe d'associer durant toute leur élaboration les acteurs locaux et extra locaux concernés par la gestion de la ressource et des milieux aquatiques. Le développement du partenariat et de la concertation constitue à la fois une des conditions et des finalités essentielles de la mise en œuvre d'une telle procédure.

La démarche adoptée s'appuie sur deux séries de réunions thématiques (par thématique majeure) et une série de réunions géographiques organisées selon une logique nord/sud, ce qui représente au total 12 réunions tenues en 4 mois. On trouvera en annexes 3 et 4 les comptes-rendus de ces réunions.

a. 1^{ère} série de 4 réunions thématiques :

Objectifs des réunions :

- Valider un constat global et un diagnostic sur la thématique
- Solliciter les acteurs pour apporter des compléments/précisions aux tableaux Diagnostic et aux fiches par sous bassin versants (dans le cadre des dires d'acteurs)
- Préparer les acteurs à la formulation des enjeux et des objectifs de chaque thème

La première étape de la réunion se base sur une introduction rapide relative au SAGE et sur l'explication des attentes liées au travail participatif :

- Rappel rapide de l'ensemble des thèmes du SAGE et du but de la démarche SAGE
- Présentation de la démarche participative de la phase de diagnostic et de l'objectif de la réunion
- Présentation globale des documents envoyés
- Définition du terme « enjeu » – distinction d'un enjeu global commun à tout le SAGE d'un enjeu local - et du terme « objectif »

La deuxième étape relève de la validation des tableaux Diagnostic :

- Présentation d'une synthèse des tableaux Diagnostic sur la thématique concernée
- Demande de compléments/modifications aux acteurs
- Validation des assertions et des liens faits à partir des différents constats de l'Etat des Lieux

Enfin, la dernière étape de la réunion est basée sur la formulation d'objectifs associés à la thématique :

- Formulation d'objectifs en travaux en sous-groupes.
Technique mise en œuvre : travail individuel de type Méta-plan : « formuler un ou deux objectifs qui sont importants pour vous sur cette thématique »
- Mise en commun à l'intérieur du sous-groupe afin de regrouper les objectifs similaires entre eux et identification des enjeux locaux si il y en a ; éventuellement formulation d'un titre pour ces grands ensembles.
- Enoncé des grands ensembles en séance plénière

b. 2^{ème} série de 4 réunions thématiques:

Objectif :

- Formuler les enjeux et les objectifs associés pour chaque thématique

La première étape majeure de la réunion est la présentation des tableaux « enjeux-objectifs-actions » et de leur conception (restitution du travail des groupes réalisé pendant la première série de réunions thématiques)

- L'élaboration d'un tableau Enjeux/Objectifs/Actions (voir en Annexe 2) est basée sur :
 - Le regroupement des idées individuelles des acteurs et l'organisation en sous-groupes homogènes
 - L'identification d'enjeux (dans les idées formulées par les acteurs) ou formulation d'enjeux par le bureau d'études
 - L'établissement d'une grille pour indiquer : à quel enjeu répond prioritairement un grand objectif ; à quel enjeu répondent les objectifs spécifiques et les actions
- Présentation des enjeux et des grands objectifs en plénière

La deuxième étape est basée sur un travail participatif :

- Travail en sous-groupe pour prendre connaissance de ces tableaux de manière individuelle puis avoir un échange libre sur les tableaux. La discussion sur les enjeux, les grands objectifs, les objectifs spécifiques et les actions doit permettre d'apporter des modifications, ajouts, nuances et précisions nécessaires.
- En séance plénière, les propositions sont présentées afin d'échanger et de confronter les avis des sous-groupes
- Un échange collectif permet de valider les modifications à apporter aux enjeux et objectifs ou le cas échéant de faire le constat d'éventuels désaccords.

Enfin, la dernière étape est la présentation du déroulement des réunions géographiques.

a. 4 réunions géographiques :

Lors de chacune de ces 4 réunions, une partie du territoire du SAGE est observée et analysée ; le territoire du SAGE a été « découpé » en quatre grands ensembles (cf. figure 3).

Objectifs :

- Partager le diagnostic auprès d'un public plus large
- Définir une hiérarchie des enjeux
- Moduler localement ces enjeux très généraux pour amorcer des pistes pour chaque sous bassin versant
- Cartographier les secteurs prioritaires pour intervenir sur telle ou telle thématique

La première étape de la réunion s'appuie sur une présentation du diagnostic par sous bassin versant :

- Présentation des enjeux validés par le bureau de CLE et des liens entre enjeux
- Présentation des problématiques par sous bassin versant identifiées dans les fiches en intégrant les remarques déjà formulées
- Recueil des réactions des acteurs locaux sur ces fiches

La deuxième étape de la réunion est de hiérarchiser les enjeux validés par la CLE. Pour cela l'avis des participants est sollicité pour distinguer les enjeux selon différents niveaux d'importance :

- **essentiels** à l'échelle du SAGE (présents localement qui ont une répercussion à l'échelle du SAGE)
- **importants localement** (important pour un/des sous bassins versants concernés par la réunion)
- **secondaires** (qui ne sont pas ou qui sont peu présents sur le territoire concerné par la réunion)

Technique mise en œuvre : sur des tableaux où sont inscrits les enjeux, les acteurs indiquent grâce à des gommettes de couleur d'une part les enjeux qu'ils jugent essentiels, d'autre part ceux qui leur paraissent importants localement.

En séance plénière, un travail de mise en commun est réalisé pour :

- identifier et retenir les enjeux essentiels
- identifier les enjeux importants localement

Il suffit, dans ces deux cas, qu'un petit nombre de participants ait retenu un enjeu comme important ou essentiel pour que cette appréciation soit validée par le groupe. Le nombre « de gommettes » indique si les avis des acteurs sont divers ou si l'importance de certains enjeux fait l'objet d'un consensus au sein du groupe.

La troisième étape de la réunion est la déclinaison des enjeux par sous bassin versant. Cette déclinaison porte sur les enjeux essentiels et localement importants.

Technique mise en œuvre : Selon les enjeux importants localement identifiés, **constitution des sous-groupes**.

Par sous-groupe, il s'agit de définir pour tous les sous bassins versants du territoire, si le sous bassin versant est :

- Prioritaire au regard de cet enjeu
- Concerné par cet enjeu
- Peu ou pas concerné par cet enjeu

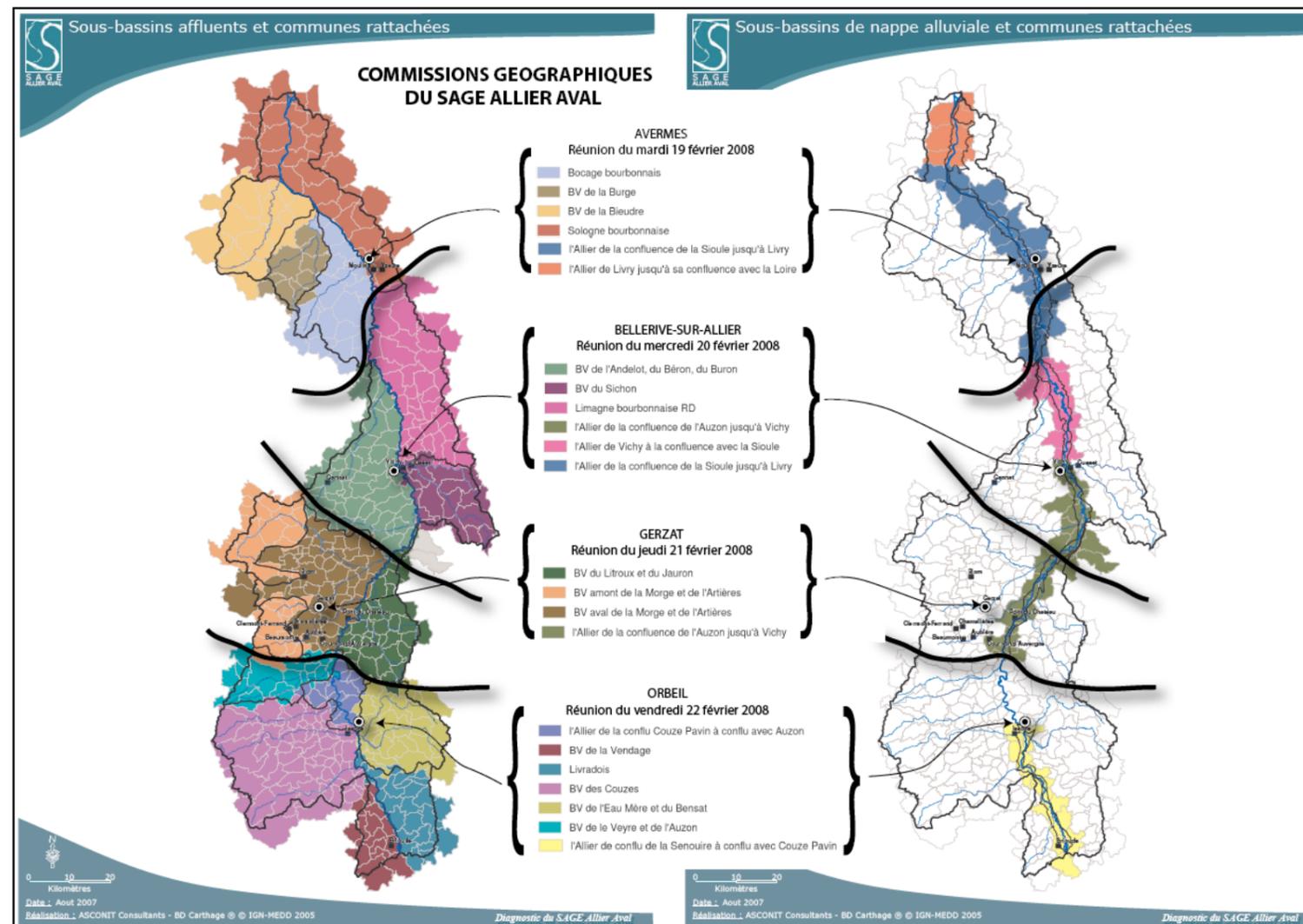
Dans chaque cas, le groupe peut formuler une modulation de l'enjeu qui précise la problématique locale.

Enfin, la dernière étape de la réunion porte sur la mise en commun :

- Présentation du travail de chaque groupe par un rapporteur
- projection des résultats

Cette mise en commun permet de visualiser les disparités géographiques sur le territoire et selon les enjeux. Ainsi, certains sous-bassins versants concentrent de nombreux enjeux, d'autres vont être surtout concernés par une problématique spécifique.

Figure 3 : Territoires des réunions géographiques



PARTIE 1 : SYNTHÈSE DES DONNÉES TECHNIQUES

3 LES TABLEAUX THÉMATIQUES DE SYNTHÈSE

3.1 LA CONSTRUCTION DES TABLEAUX « DIAGNOSTIC »

L'élaboration du Diagnostic s'est construite autour de ces tableaux (un tableau par thématique majeure) qui ont été soumis à l'ensemble des acteurs.

Un tableau Diagnostic par thématique comprend deux parties :

- Une **première partie** qui fait le **bilan de l'état de la ressource et met en relation les causes naturelles ou anthropiques et l'état actuel des milieux**.

Ce niveau permet de faire ressortir les constats actuels et leurs causes naturelles et/ou anthropiques. Il est construit à partir des données disponibles dans l'état des lieux, de la bibliographie, et à partir des rencontres avec les différentes catégories d'acteurs.

- Une seconde partie qui s'intéresse à la **satisfaction des usages** et met en relation les **besoins actuels et potentiels et les outils existants ou à mettre en oeuvre**

Ce niveau permet de rappeler les données manquantes de manière à pouvoir, par la suite, envisager des études complémentaires, et outils à développer.

3.2 BILAN DES FICHES DIAGNOSTIC PAR THÉMATIQUE

a. Gestion quantitative de la ressource

Satisfaction des usages :

Si la ressource semble abondante sur le bassin versant de l'Allier aval, elle n'en reste pas moins hétérogène. La Chaîne des Puys et la nappe alluviale de l'Allier constituent les deux « châteaux d'eau » du territoire du SAGE Allier aval. La dépendance de tous les usages à ces deux ressources nécessite de mettre en place une démarche prospective et préventive permettant :

- d'anticiper et de prévoir les nouveaux besoins (notamment de dimensionner les nouveaux besoins en matière touristique, industrielle (embouteillage), etc.
- de préserver ces ressources « clés » des menaces (incision du lit, altération qualitative, altération des zones humides, etc.)
- d'engager des mesures d'économie d'eau auprès de l'ensemble des acteurs « consommateurs » en s'inspirant des actions déjà engagées

En comparaison, certains secteurs sont largement déficitaires (Montagne Bourbonnaise, Livradois) ce qui apparaît parfois comme un frein aux perspectives de développement sur ces territoires. Cette situation nécessite de poursuivre les interconnexions ou la recherche de solutions alternatives pour apporter une sécurité d'approvisionnement aux populations locales.

Étiages :

Une situation très hétérogène s'observe entre les affluents et l'Allier.

L'Allier bénéficie d'une situation privilégiée, grâce au barrage de Naussac, qui permet par la réalimentation estivale, de maintenir les débits objectifs d'étiage même durant les années sèches telles que 2003 et 2005 (sauf en cas de vidange de la retenue).

La gestion « interdépartementale » de cette retenue (par l'EPL, du fait des objectifs de débit à Gien) serait à transposer à la gestion de crise en cas de sécheresse sur l'axe Allier.

Les affluents souffrent d'étiages plus sévères à cause du caractère naturellement déficitaire de la ressource, accentués par des prélèvements anthropiques principalement pour l'irrigation. Le cours

de certains affluents dans leur partie aval peut disparaître en période d'étiage dans les alluvions de l'Allier. Globalement, la situation des affluents reste mal connue (peu de stations suivies) ainsi que l'impact des prélèvements sur les étiages.

Crues :

Les dispositifs de prévention et de prévision des crues sont globalement bien avancés sur l'axe Allier. Le Service de prévention des crues et le réseau Cristal sont des atouts forts qui ont permis notamment en 2003 une information correcte des élus concernés.

La crue de 2003 a rappelé l'existence du risque et a montré la vulnérabilité des équipements (infrastructures et réseaux) aux inondations. Cependant les conséquences d'une crue plus forte restent difficilement appréciables, en termes d'impact sur les populations, les habitations, les industries, les activités agricoles...

Sur les affluents, les crues torrentielles sont moins bien connues. Malgré un avancement moindre que sur l'Allier, des démarches de prévention (PPR) ainsi que des projets de zones d'expansion de crues, sont mises en place progressivement sur les affluents.

De manière générale, la mise en place de bassins de rétention sera impérative pour être en conformité avec le SDAGE.

Pour traiter de cette problématique une approche inter-SAGE (les SAGE de la Dore, de la Sioule, du Haut-Allier, de l'Alagnon sont en cours d'élaboration) est impérative afin de mener une action coordonnée et efficace à l'échelle du bassin versant que ce soit pour gérer des phénomènes pluvieux concomitants, limiter les ruissellements en amont et prévenir les inondations qui pourraient avoir lieu en aval. A cet effet, la prise en compte de la problématique inondations sur la Loire est nécessaire.

b. Dynamique fluviale

La dynamique fluviale joue un rôle majeur dans la préservation de la nappe alluviale et dans le renouvellement et la richesse des milieux naturels. Aujourd'hui la rivière Allier reste une rivière encore sauvage. Son classement en rivière « réservée » a contribué à sa protection. Cependant, la surexploitation des alluvions en lit mineur dans le passé et la protection des berges ont entraîné un enfouissement généralisé du lit, aux conséquences socio-économiques graves (baisse de la rentabilité des captages, dégradation de leur qualité physico-chimique, déchaussement des ouvrages d'art, banalisation des milieux naturels...).

Il paraît urgent de mettre en place une politique globale de préservation et de restauration de la dynamique fluviale de l'Allier, en conciliation avec les usages, qui pourrait se décliner ainsi :

- Parvenir à un consensus pour définir les secteurs où il est nécessaire de préserver voire de restaurer l'espace de liberté de la rivière
- Créer des outils spécifiques et ambitieux pour favoriser la mobilité de la rivière,
- Concilier les usages (nouveaux projets, activités agricoles) et la dynamique fluviale,
- Gérer au cas par cas les anciennes gravières (risque de capture) et les puits de captage menacés par la mobilité de la rivière (faisabilité de déplacement) mais toujours afin de satisfaire des objectifs globaux
- Définir les zones où l'extraction de granulats sera interdite à l'avenir, en visant l'objectif de réduction de 4% des extractions en lit majeur fixé par le SDAGE Loire-Bretagne.

c. Gestion qualitative de la ressource

État des milieux :

La qualité des eaux souterraines ou superficielles apparaît comme dégradée pour certaines masses d'eau du SAGE et constitue une des causes principales du classement en « délais/actions » pour l'atteinte des objectifs fixés par la DCE. Les causes d'altération sont diverses :

- les eaux souterraines sont altérées par les nitrates et les pesticides
- les eaux superficielles sont diversement touchées : la qualité reste bonne à très bonne sur certains secteurs (les Couze) mais est qualifiée de moyenne à mauvaise pour tous les paramètres sur les affluents de Limagne par exemple.

Parmi les paramètres déclassants, nous observons les évolutions suivantes :

- une faible dégradation de la qualité « nitrates » à l'aval de l'Allier
- une amélioration depuis 1999, de la qualité des eaux au regard des matières phosphorées (à mettre en parallèle avec les améliorations réalisées en matière d'assainissement domestique)
- une altération par les produits phytosanitaires qui touche de très nombreux cours d'eau, mise en évidence par un suivi toujours plus important (stations, molécules suivies).

Ainsi les efforts réalisés en matière d'amélioration des stations d'épuration commencent à être suivis de résultats qui s'observent à travers la diminution des pollutions phosphorées sur certaines stations ; cependant ils méritent d'être poursuivis :

- une qualité qui reste médiocre par endroits notamment sur les affluents de Limagne
- des STEP de plus de 2000 EH qui, par une amélioration de leur performance, contribueraient à une baisse significative des rejets sur le bassin versant
- une majorité des rejets (en azote et en phosphore) provient des petites stations, en moyenne de performance moins bonne, dont l'impact sur les cours d'eau récepteurs est cependant difficile à connaître et à mettre en évidence
- un mauvais fonctionnement des réseaux d'assainissement par temps de pluie (entrée d'eaux claires).

L'origine principalement agricole de certaines altérations qualitatives est claire, notamment en grande Limagne et Limagne Bourbonnaise. Elle a été transcrite dans de nombreux outils réglementaires (Directive Nitrates) ou incitatifs (PVE, MAE) dont la mise en œuvre sur le terrain débute seulement. L'absence de recul sur les mesures « non influencées » de la nappe alluviale ne permet pas d'observer d'évolution de la qualité de cette ressource.

La source industrielle de certaines pollutions ponctuelles par les micropolluants est supposée sans être clairement identifiée.

L'eutrophisation qui apparaît grandissante sur les petites masses d'eau et la plans d'eau, provient certainement de taux de phosphore importants dont l'origine peut être agricole ou domestique du fait des petites STEP sans traitement tertiaire.

La préservation de la qualité de l'eau sur l'Allier et sur ses affluents passe par la nécessaire préservation des milieux annexes et alluviaux qui constituent des milieux épurateurs ou des zones de « filtres » des pollutions.

Satisfaction des usages :

La principale source d'inquiétude sur le territoire du SAGE est l'altération de la qualité de la nappe alluviale, qui reste une ressource très vulnérable. Si aujourd'hui la qualité de l'eau pompée (diluée avec les eaux de la rivière Allier) reste satisfaisante, la pérennité de cette ressource est mise en doute. De plus, la prévention des pollutions accidentelles et le système d'alerte en cas de pollution de l'Allier ne paraissent pas assez aboutis pour empêcher la pollution de captages pompant dans la nappe de l'Allier.

Globalement, la qualité de l'eau distribuée pour l'eau potable est aujourd'hui maîtrisée grâce à des pratiques de dilution (ou d'abandon de captages le cas échéant). Outre les dépassements en nitrates et pesticides, des dépassements sont rencontrés en zone de montagne pour la qualité bactériologique. Le substrat naturel est la cause :

- de certains dépassements tels que les taux d'agressivité et d'arsenic, pour lesquels la réglementation va imposer des renforcements de traitement (diminution des seuils),
- d'une altération de l'eau et de la couleur dans les eaux superficielles en zone ferro-manganique.

Outre l'usage « eau potable », il semble que l'usage « loisirs et tourisme » est celui qui soit potentiellement le plus « dépendant » de la qualité des eaux superficielles. L'eutrophisation des plans d'eau, la qualité bactériologique sur l'Allier sont des signes de cette dégradation susceptible de perturber les loisirs nautiques et la baignade.

d. Gestion et valorisation des cours d'eau et milieux aquatiques

État des milieux

Le territoire du SAGE Allier aval donne une large part aux espaces naturels et recèle même des richesses assez uniques à l'échelle nationale :

- la rivière Allier, dont le très faible aménagement et les caractéristiques naturelles en font une rivière très mobile et dynamique, créant ainsi des milieux alluviaux remarquables. La rivière est également un axe de migration pour plusieurs espèces piscicoles remontant de l'Atlantique par la Loire pour se reproduire sur le territoire.
- La chaîne des Puys, dont la géologie et la topographie sont à l'origine d'un patrimoine faunistique et floristique remarquable, de ressources en eaux minérales et thermales, de paysages uniques...

Plusieurs types de pressions liées aux activités humaines ont des conséquences notables sur ces espaces naturels remarquables :

- artificialisation et imperméabilisation du territoire (transformation le plus souvent irréversible de l'occupation du sol)
- urbanisation
- exploitation de matières premières (granulats, eau, force hydraulique...)
- activités agricoles (drainage, hydraulique agricole)
- développement de plans d'eau
- introduction d'espèces exogènes invasives...

Le **fonctionnement naturel** de certains cours d'eau est dégradé de manière conséquente notamment par l'altération de la morphologie des cours d'eau (qui est le principal paramètre déclassant vis-à-vis de la DCE pour de nombreuses masses d'eau superficielles).

Satisfaction des usages :

Fonctionnement biologique : enjeux de connaissance, reconnaissance, gestion et préservation du patrimoine naturel et de ses fonctionnalités (milieux alluviaux, zones humides, corridors écologiques...) par des outils adaptés.

La gestion et la préservation de ces milieux naturels remarquables ont déjà mobilisé de nombreux acteurs, dont un secteur associatif fort et dynamique. Mais les milieux naturels étant très présents, ils concernent de nombreux usagers : enjeu de poursuite de la mobilisation dans une cohérence globale à l'échelle du bassin et avec des interactions fortes avec les acteurs de l'aménagement du territoire et du monde agricole.

Enjeu de valorisation du patrimoine naturel à travers un développement touristique concerté et raisonné, prenant en compte la sensibilité des milieux ; sensibiliser et faire de la pédagogie doit permettre de mieux préserver les milieux.

3.3 **PRESENTATION DES TABLEAUX DIAGNOSTIC**

Les tableaux thématiques sont présentés dans les pages suivantes.

Ils sont construits en deux parties et se lisent de la manière suivante :

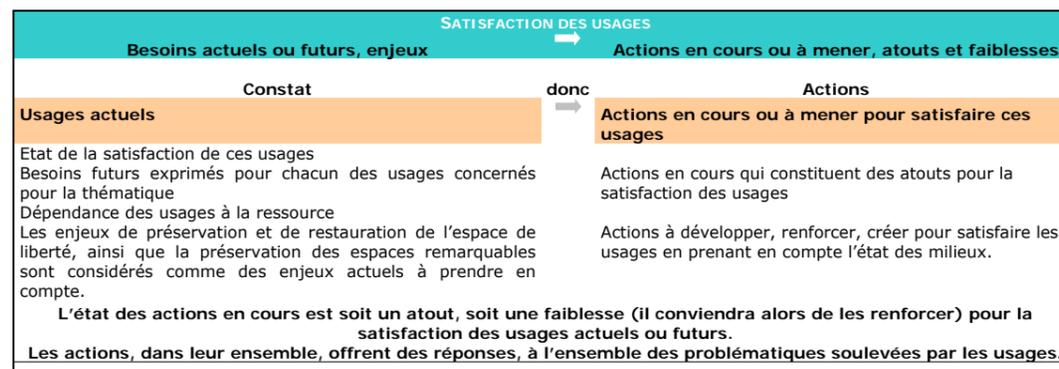
a. L'état des milieux et les causes explicatives de cet état des lieux



Pour le thème de la gestion quantitative, deux tableaux ont été réalisés :

- l'un pour les étiages (qui présente les causes potentielles de l'état des étiages de l'Allier et des affluents)
- l'un pour les crues (qui présente les causes historiques et les outils existants explicatifs de l'état de la prévention et de la gestion des crues sur le territoire du SAGE)

b. La satisfaction des usages : les besoins et les actions nécessaires



Thème : Gestion quantitative de la ressource en eau

SATISFACTION DES USAGES

Besoins en eau



Outils existants ou à mettre en oeuvre

Eau potable

Moyenne annuelle des volumes prélevés sur la période 1998 – 2005 : 68 Mm³
 Besoins estimés pour l'eau potable à l'horizon 2010 : pas de problème quantitatif
 Dépendance vis-à-vis de deux ressources principales : nappe alluviale de l'Allier (55 %) et Chaîne des Puys (31 %)
 Certains captages du lit majeur de l'Allier sont potentiellement menacés du fait des crues ou de l'incision du lit
 Des territoires déficitaires en eau en été : Montagne Bourbonnaise et Monts du Livradois. Le manque d'eau potable en Montagne Bourbonnaise est récurrent et nécessite régulièrement un approvisionnement en camion citerne.
 Besoins en eau plus importants en été du fait notamment de résidences secondaires.

Agriculture

Moyenne annuelle des volumes prélevés pour l'irrigation sur la période 1998 – 2005 : 31 Mm³
 L'irrigation permet de garantir la productivité et l'accès à des cultures sous contrats
 Des besoins supplémentaires exprimés localement
 Les années 2003 et 2005 ont connu des hausses de surfaces irriguées et des besoins à l'ha plus important
 Deux ressources en eau principales : l'Allier (38 %) et sa nappe alluviale (27 %)
 Des prélèvements en eau superficielle répartis sur l'ensemble du bassin versant
 Mesures de restriction coordonnées en 2003 afin de respecter des débits d'étiage à Gien
 Des affluents aux étiages fragiles qui limitent les prélèvements (Eau Mère)

Industrie

Moyenne annuelle des volumes prélevés sur la période 1998 – 2005 : 8 Mm³
 Usage qui représente 7,5 % des prélèvements totaux (AEP, Agriculture, industrie)
 Prélèvements principaux dans la Chaîne des Puys (31%), la nappe alluviale (20%) et l'Allier (39%)
 La part de l'embouteillage, qui ne restitue pas l'eau au milieu, est de 46% : ces prélèvements sont en augmentation depuis 1998. De 2,1 Mm³ en 1998, les prélèvements pour l'embouteillage sont passés à 3,7 Mm³ en 2003.
 La demande en eau pour l'embouteillage est actuellement en augmentation dans le département de l'Allier.

Autres prélèvements d'eau

Golfs
 L'activité de sport d'hiver entraîne la création de retenues d'eau pour la production de neige artificielle
 On note également la dérivation d'eaux du bassin de l'Allier vers le bassin de la Loire (secteur de Roanne)

Des réflexions sur l'axe Allier à engager

La gestion des lâchers de Naussac, qui est inter-départementale, influence la disponibilité en eau et doit prendre en compte les usages sur le SAGE
 Considérer un ensemble nappe-rivière en matière de gestion de la ressource et avoir une meilleure connaissance / suivi de la nappe (manque de piézomètres dans l'Allier entre autres)
 La DIREN Auvergne a réalisé un travail de définition de la nappe d'accompagnement
 Il existe des études d'emprise et de l'épaisseur de la nappe alluviale par le BRGM et le CETE en 1975 et 1985
Deux démarches à mener de front qui peuvent paraître contradictoires :
 - Préserver la dynamique fluviale pour lutter contre l'incision du lit ce qui permettrait le relevage de la ligne d'eau
 - Protéger certains captages menacés par la mobilité du lit

Des moyens pour compléter cette sécurité « quantitative »

Eau potable : l'amélioration des réseaux peut permettre des économies d'eau ; c'est le cas dans le Puy de Dôme (où 40% de la population est desservie par des réseaux dont les rendements sont < à 70%).
 Des interconnexions : bien développées dans le département de l'Allier et avec les bassins versants voisins à poursuivre dans le Puy de Dôme ; réalisées en Haute-Loire sur le secteur du SAGE (Brivadois).
 Poursuivre les efforts en matière d'économie d'eau pour tous les usages.
 La productivité de certains captages en nappe alluviale diminue. Le relevage de la ligne d'eau de l'Allier est à entreprendre pour préserver cette ressource.
 Projet de barrage sur le Barbenan pour sécuriser l'AEP de la Montagne Bourbonnaise mais ce projet est fortement controversé car il aurait des impacts environnementaux forts. Une étude menée par le Syndicat Mixte des eaux de l'Allier propose des solutions alternatives (augmentation des prélèvements dans la nappe de l'Allier).

Gestion de la ressource en eau

La gestion des lâchers de Naussac est l'élément clé de l'atteinte des objectifs de débits d'étiage sur l'Allier et sur la Loire moyenne. Hormis les années de vidange de la retenue, le soutien d'étiage permis par cette retenue est suffisant pour respecter les débits objectifs d'étiage. Si en 2003 et 2005, le maintien des DOE à Gien a nécessité de solliciter Naussac, le rôle de cette retenue est aussi de satisfaire aux besoins locaux (notamment de maintien des débits).
 Une redevance de soutien d'étiage pour le fonctionnement de Naussac a été créée en 2007.
 L'EPL est un interlocuteur important par son rôle de gestionnaire des barrages et sa compétence interdépartementale. Malgré l'enjeu interdépartemental, la gestion de crise est parfois menée de manière hétérogène entre les départements.
Usage industriel : en cas de sécheresse, les usages prioritaires ont été définis dans des arrêtés préfectoraux complémentaires propres à chaque site industriel. Ces arrêtés définissent les usages qui devront être stoppés en fonction des différents niveaux d'alerte atteints.
Une gestion collective de l'irrigation possible, à favoriser
 Dans le Puy de Dôme, une grande majorité des prélèvements se fait par les ASA
 Les demandes individuelles sont regroupées par un mandataire unique : la Chambre d'Agriculture

Une connaissance des volumes prélevés à harmoniser et à compléter

Les petits préleveurs ne sont pas connus de l'Agence de l'Eau ; Les prélèvements « loisirs » et « tourisme » ne sont pas identifiés en tant que tels ; Les prélèvements domestiques sont eux aussi à mieux connaître car les prélèvements des collectivités sont parfois à usages multiples comme par exemple la revente aux industriels, l'arrosage des espaces verts etc. qui ne sont pas identifiés en tant que tels.
 Selon les départements, les DDAF ont une connaissance hétérogène des volumes consommés agricoles.
 La localisation précise des prélèvements agricoles existe dans l'Allier et dans le Puy-de-Dôme
 Une prévision et anticipation des besoins futurs pour le développement d'activités à mieux connaître (rôle des schémas globaux ou départementaux : gestion de l'eau potable, aménagement et valorisation touristique...)
 Mieux informer et sensibiliser les collectivités sur la loi sur l'eau et les contraintes existantes pour les prélèvements

Des milieux « réservoirs » à préserver

Les têtes de bassin versant constituent un potentiel « réservoir » à préserver.
 Une étude complémentaire sur la connaissance de la ressource de la Chaîne des Puys est en cours afin de définir le potentiel de mobilisation de cette ressource et prévenir d'éventuels impacts des prélèvements sur les affluents.

Supprimé : uniquement

ÉTIAGES ET ATTEINTE DES OBJECTIFS DCE

Causes naturelles ou humaines



État des milieux d'un point de vue quantitatif

<p>Ressources en eau souterraine importantes sur le territoire du SAGE Allier aval</p> <p>Notamment dans la Chaîne des Puys et dans la vallée de l'Allier (nappe alluviale) Sur certains secteurs, la nature granitique du sous-sol offre peu de ressources souterraines ; l'étiage des cours d'eau n'est donc pas soutenu par les apports souterrains</p>
<p>Ressources externes au territoire du SAGE qui participent à l'alimentation de l'Allier</p> <p>La Dore, la Sioule et l'Alagnon participent environ à hauteur de 27% des débits d'étiage de l'Allier à l'aval du bassin</p>
<p>Barrage de Naussac</p> <p>Réalimentation de l'axe Allier Également utilisé pour réalimenter la Loire en complément de Villerest notamment pour satisfaire les débits d'objectifs d'étiage à Gien (exemple en 2003 et 2005). Gestion coordonnée entre Villerest et Naussac, par l'Établissement Public Loire avec l'appui de la DIREN Centre, sur la base des données du réseau Cristal</p>
<p>Retenue de la Sep</p> <p>Créée en 1995, pour satisfaire aux besoins en eau d'irrigation et maintenir les débits d'étiage dans la Morge</p>
<p>Prélèvements agricoles</p> <p>Prélèvements importants en zone de Limagne et dans la plaine de l'Allier à l'aval de Vichy Prélèvements répartis sur l'ensemble du territoire du SAGE Allier aval</p>

<p>Estimation d'atteinte des objectifs quantitatifs fixés par la DCE d'ici à l'horizon 2015</p> <p>Globalement l'ensemble des masses d'eau du SAGE est classée en « atteinte du bon état quantitatif » mais certaines inquiétudes ont été soulevées concernant certains affluents de l'Allier sollicités pour l'irrigation ainsi que pour la nappe alluviale de l'Allier dont la baisse de niveau est vue comme le signe d'un déséquilibre quantitatif. On note la masse d'eau n°4078 dans le Cher, classée en doute (calcaires et marnes du Jurassique supérieur et Berry est)</p>
<p>Des débits d'étiage maîtrisés sur le cours de l'Allier</p> <p>Des débits objectifs d'étiage globalement respectés sur le cours de l'Allier même durant les années sèches (difficultés ponctuelles en 2005 dues à la vidange de Naussac) Gestion interdépartementale des lâchers d'eau de Naussac, gestion départementale des mesures de restriction Le débit d'étiage QMNA5 de l'Allier diminue d'amont en aval sur les tronçons Coudes - Limons ainsi qu'entre Moulins et le Bec d'Allier. Malgré les biais dus au calcul de statistique (périodes d'observations différentes entre les stations), ceci peut refléter une certaine « faiblesse » de la ressource sur ces secteurs. Il manque une évaluation pour les TPCE (très petits cours d'eau) concernant les problèmes d'étiage (pas de station de mesure).</p>
<p>Une situation des affluents plus variée</p> <p>Les stations de mesure montrent des étiages sévères sur les affluents de l'Ailloux, du Jolan, de la Sep (affluent de la Morge), de la Bieudre et de la Burge. D'autres cours d'eau aux étiages sévères ont été signalés par les acteurs locaux (voir fiches sous bassins versants). Débits d'étiage dans la Morge soutenus par la retenue de la Sep Impacts notables de consommation d'eau et de dérivation sur l'état fonctionnel des cours d'eau identifiés par le ROM (Réseau d'Observation des Milieux) sur la Vendage, le Dannat et dans une moindre mesure sur l'Andelot et la Morge aval</p>

PREVISION ET GESTION DES CRUES	
Outils existants et facteurs événementiels	État d'avancement de la prévention et de la prévision des crues
<p>Des outils récents créés par la loi</p> <p>PPR = plan de prévention des risques d'inondation PCS = plan communaux de sauvegarde DDRM = Dossier Départemental sur les Risques Majeurs DICRIM = Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs</p>	<p>Une démarche de prévention qui dépasse les limites du SAGE Allier</p> <p>Une approche inter-SAGE (les SAGE de la Dore, de la Sioule, du Haut-Allier, de l'Alagnon sont en cours d'élaboration) est impérative afin de mener une action coordonnée et efficace à l'échelle du bassin versant que ce soit pour gérer des phénomènes pluvieux concomitants et limiter les ruissellements en amont, La prise en compte de la problématique « inondations » sur la Loire est nécessaire.</p>
<p>Existence d'un Service de Prévention des Crues (SPC) basé à Clermont-ferrand</p> <p>A pris le relais du Service d'Annonce des Crues Structure de bassin mise en place par l'État Rôle de surveillance, de prévision et d'information des crues – a compétence sur l'ensemble du cours de l'Allier</p>	<p>L'élaboration de PPR et l'information préventive sont en bonne voie</p> <p>Dans l'Allier, l'ensemble des communes riveraines ont un PPR prescrit ou approuvé. Le PPR de Vichy a été approuvé. Il prend en compte le Sichon. Dans le Puy de Dôme, le plan des surfaces submersibles qui couvre les communes riveraines de l'Allier doit être révisé La démarche sur les affluents est plus lente mais s'engage progressivement : Clermont, Riom, les communes traversées par des affluents de la Veyre et de la Couze Chambon ont engagé des PPR mais les risques restent mal connus concernant les ruisseaux urbains dans certaines agglomérations telles que Moulins, etc. Les DDRM ont été mis en place dans tous les départements. Les DICRIM sont bien avancés dans le département de l'Allier et en Haute-Loire ; la démarche semble prendre plus de temps dans le Puy-de-Dôme.</p>
<p>Existence du réseau Cristal cofinancé par l'Etat et l'Établissement public Loire</p> <p>Réseau de surveillance pluviométrique et hydrologique couvre l'Allier, l'Alagnon, la Sioule et la Dore mais pas les affluents</p>	<p>Un inventaire des enjeux exposés incomplet notamment pour les crues importantes</p> <p>La crue de 2003 a mis en évidence les points les plus vulnérables en terme d'infrastructures routières et de réseaux Inventaire global du type d'activités et d'habitat présents en zone inondable de l'Allier par le SPC Pas de connaissance plus précise de la vulnérabilité de la population et des activités économiques Méconnaissance des enjeux exposés lors de crues plus importantes (fréquence centennale) Pas de démarche de connaissance des risques pour les communes exposées aux crues torrentielles des affluents</p>
<p>Crue récente de 2003 sur l'Allier</p> <p>Fréquence de retour de crue de 20 à 30 ans. Retour d'expérience réalisé sur cette crue. Pas d'autres événements récents : la seule crue plus importante du XX^{ème} siècle date de 1943</p>	<p>Un système de prévision des crues à compléter sur les affluents</p> <p>Le système de prévision des crues, assuré par le Service de prévision des crues et basé sur le réseau de mesures Cristal, a bien fonctionné durant la crue de 2003 : Les informations transmises peuvent être améliorées, selon certains maires. Annonce des crues absente sur les affluents</p>
<p>Méconnaissance des crues des affluents</p> <p>Phénomène de crues torrentielles, liés à des épisodes orageux (ponctuels d'un point de vue pluviométrique)</p>	<p>Des outils de gestion de crise à développer</p> <p>Des PCS sont en cours d'élaboration en Haute-Loire et dans le Puy de Dôme. Un accompagnement souhaité par les maires pour la mise en place de cet outil Réflexion souhaitée à un échelon intercommunal</p>
	<p>Protection contre les crues</p> <p>Projets de mise en place de bassins de rétention pour protéger Clermont-Ferrand, Moulins et Vichy. L'agglomération de Clermont-Ferrand a bien avancé en matière de gestion des eaux pluviales ; des bassins d'orage et 40 ha de lagunage sur Pont-du-Château ont été mis en place. Les zones d'expansion de crues prévues sur les affluents permettent de protéger contre des événements de fréquence « décennale ». Ces zones seront impératives afin de prévenir les inondations sur les zones de confluence avec la Sioule et la Dore par exemple. Les mesures de protection en cours sur l'Allier Le projet de barrage du Veudre, soumis à controverse, (ouvrage écrêteur des crues de l'Allier pour limiter les crues dans le Val de Loire), est en sommeil.</p>

Thème : Dynamique fluviale de la rivière Allier

IMPORTANCE DE LA DYNAMIQUE FLUVIALE

Un fonctionnement naturel

La dynamique fluviale correspond à une oscillation permanente des caractéristiques du lit de la rivière, à une échelle de temps plus ou moins grande, autour de conditions moyennes.

Les phénomènes **ponctuels** d'érosion, de dépôt des sédiments, d'exhaussement ou d'enfoncement du lit sont naturels et témoignent de cette dynamique (par contre, si une tendance constante apparaît, enfoncement du lit sur un linéaire important par exemple, elle est révélatrice d'un dysfonctionnement).

Les déplacements latéraux de la rivière permettent la recharge du lit en sédiments, ainsi que le renouvellement des milieux naturels proches du lit.

Une mobilité indispensable pour la ressource en eau et les milieux naturels

La dynamique fluviale joue un rôle majeur dans la préservation de la nappe alluviale, en quantité et en qualité (renouvellement des alluvions qui filtrent l'eau, renouvellement de la qualité des milieux écologiques et recharge du fond du lit par les alluvions érodées qui permet d'éviter l'enfoncement du lit et de la nappe alluviale).

La dynamique fluviale conditionne la présence et le renouvellement d'une mosaïque de milieux naturels d'une grande richesse écologique : la rivière « Allier » est une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe.

Une contrainte pour les activités anthropiques

Un compromis à trouver entre la préservation de la dynamique fluviale et les usages

ÉTAT DE LA DYNAMIQUE FLUVIALE DE L'ALLIER

Causes historiques, naturelles ou anthropiques



État de la rivière aujourd'hui

Des atouts qui protègent la dynamique fluviale

Le domaine public fluvial représente une grande partie des terrains potentiellement érodables sur les 50 prochaines années (75% de la surface sur le département de l'Allier, le seul à avoir réalisé une cartographie du DPF)

L'Allier est classé en rivière « réservée », ce qui interdit la création de toute nouvelle installation hydro-électrique

Une ressource alluvionnaire limitée

Il n'existe pas de gisement de matériaux à l'amont et sur les versants permettant une recharge importante du lit, d'où l'importance de l'érosion latérale (seule source de matériaux) pour limiter son incision.

Des extractions de matériaux dans le lit mineur entre les années 1960 et 1980

- Exploitations de granulats situées en lit mineur ou moyen jusqu'en 1980, totalement interdites en lit mineur depuis la loi de 1996
- Fond de l'Allier particulièrement mobilisé (granulométrie facile à arracher)

Une stabilisation des berges (protections)

- Protections de berge sur un linéaire de 116 km le long de la rivière Allier (de Vieille-Brioude au Bec d'Allier)
- Contraintes transversales : 48 ponts
- Autres contraintes anthropiques : captages AEP, gravières, infrastructures routières, activités agricoles

Des risques de captures d'anciennes gravières (pièges à sédiments)

Le laboratoire GEOLAB a étudié les impacts de la capture d'une gravière par l'Allier en 1990, en suivant son comblement sédimentaire et le transport solide résiduel à l'aval. Ces travaux mettent en évidence un piégeage quasi total de la charge de fond de l'Allier depuis quinze ans.

L'Allier, une rivière sauvage

- Un cours d'eau encore peu aménagé et fréquenté par des espèces piscicoles migratrices
- Mais dont la dynamique connaît des perturbations :

Un enfoncement du lit préoccupant

- 1.2 m entre 1934 et 1980 en moyenne, avec des valeurs maximales atteignant 3 à 4 m
- Poursuite de l'enfoncement aujourd'hui, au rythme de -1 à -2 cm/an

Une perturbation de la dynamique d'érosion latérale (cf. diagnostic par sous-tronçon ci-après)

- 40% du linéaire actuellement très stabilisé
- 40% présentant une dynamique modérée
- 20 % conservant une dynamique intense (érosion active des berges, recoupement de sinuosités)

L'impact de la réduction de l'espace de mobilité sur la ressource en eau et la qualité écologique

- Abaissement de la nappe alluviale qui conduit à une baisse de productivité des captages AEP
- Baisse de la perméabilité et du rôle épuratoire des alluvions (baisse de la qualité de la ressource en eau)
- Déconnexion des annexes hydrauliques
- Risque de non renouvellement des milieux naturels, banalisation écologique
- Atteinte du substratum rocheux (stérile)
- Risques de déchaussement d'ouvrages d'art

DIAGNOSTIC PAR SOUS-TRONÇON (ETUDE EPTAU 1998, ETUDE HYDRATEC / ASCONIT CONSULTANTS 2007)

Caractéristiques morphologiques du lit de l'Allier

- Largeur des alluvions (espace potentiellement mobilisable par l'Allier): croît de l'amont (500 m) vers l'aval (2500 m) (sauf horst de St Yvoine)
- Largeur du lit moyen (non végétalisé) :
 passe de 70 m à l'amont à 170 m à l'aval (la Dore et la Sioule font s'accroître notablement la largeur moyenne du lit de l'Allier)
 très variable (sauf à l'aval de Villeneuve, lit en tresses)
 forte diminution depuis 1945 (15 à 50%)
- Longueur développée du lit : tendance variée – augmentation pour les secteurs dynamiques
- Sinuosité :
 l'Allier est globalement sinueux, voire très sinueux sur quelques sous-tronçons (sauf à l'aval de Villeneuve)
 l'amplitude des sinuosités passe de 300 à 600 m à l'aval de Longues
 le ratio amplitude des sinuosités sur largeur du lit est faible : de 5 à 6 (amplitude théorique = 10 fois la largeur du lit à plein bords)

Synthèse sur l'incision du lit et sur l'érosion latérale

Sous bassins versants	Sous-tronçons	Enfoncement du lit	Intensité de la dynamique latérale
L'Allier de la confluence de la Senouire à la confluence avec la Couze Pavin	Vieille Brioude-Cougeac	◇◇	modérée
	Cougeac-Pt Auzon	◇◇	modérée
	Pt Auzon-Conf. Allagnon	◇◇(◇)	modérée
	Conf. Allagnon-Pt Parentignat	◇◇	modérée
L'Allier de la confluence avec la Couze Pavin à la confluence avec l'Auzon	Pt Parentignat-Issoire	◇	faible à inexistante
	Issoire-Pt Longues	?	faible à inexistante
L'Allier de la confluence avec l'Auzon à Vichy	Pt Longues-Pt du Ch.	◇◇(◇)	faible à inexistante
	Pt du Ch.-Aval Joze	◇◇	faible à inexistante
	Aval Joze-Pt Crevant	◇◇	modérée
	Pt Crevant-Pt Limons	◇◇◇	modérée
	Pt Limons-Conf. Dore	◇◇◇	modérée
	Conf. Dore-St Yorre	◇◇	intense
L'Allier de Vichy à la confluence avec la Sioule	St Yorre-Pt St Germ.Fossés	◇◇◇	modérée
	St Germ.Fossés-Créchy	◇◇◇	modérée
	Créchy-Pt Chazeuil	◇◇	intense
L'Allier de la confluence avec la Sioule à Livry	Pt Chazeuil-Conf. Sioule	◇	intense
	Conf. Sioule-Bessay	◇	intense
	Bessay-Pt Chemilly	◇	intense
	Pt Chemilly-Moulins	◇	intense
	Moulins-Avermes	◇◇◇	modérée
	Avermes-Villeneuve	◇◇(◇)	modérée
	Villeneuve - Le Veudre	-	lit en tresses
L'Allier de Livry à la confluence avec la Loire	Le Veudre - Bec d'Allier	-	lit en tresses

Incision du lit (sur la période 1930-2005) :

- ◇◇◇ forte à très forte (>2 m),
- ◇◇ moyenne à forte (1<<2m),
- ◇ faible à moyenne (0.5<<1m),
- nulle à faible (<0.5 m)

Intensité de la dynamique latérale (taux d'érosion latérale moyen entre 1983 et 2005) :

- Sous-tronçon à dynamique latérale intense (> 0.16 ha/km/an)
- Sous-tronçon à dynamique latérale modérée (entre 0.08 et 0.16 ha/km/an)
- Sous-tronçon à dynamique latérale faible à inexistante (< 0.08 ha/km/an)

Ces valeurs moyennes sur des longues périodes ou des secteurs étendus ne permettent pas d'avoir connaissance de tous les phénomènes ponctuels ou récents d'exhaussement ou d'incision par exemple.

Diagnostic :

- 20 % du linéaire étudié conserve une dynamique latérale intense, principalement entre Créchy et Moulins,
- 40 % présente une dynamique latérale modérée, de Vieille Brioude au Pont de Parentignat, de Joze à Créchy (excepté le tronçon à l'aval de la confluence avec la Dore, à dynamique intense), de Moulins à Villeneuve,
- 40 % est actuellement très stabilisé, du Pont de Parentignat à l'aval de Joze, de Villeneuve au Bec d'Allier (lit en tresses).
- Le fonctionnement écologique est très fortement corrélé à la dynamique latérale d'érosion ; les sites à plus haute valeur patrimoniale correspondent aux zones de mobilité latérale moyenne à forte.

Existence d'une cartographie de l'évolution historique du lit de l'Allier, des contraintes anthropiques et des milieux naturels remarquables (cf. étude « Complément et mise à jour des connaissances sur la dynamique fluviale », Hydratec, janvier 2007)

Estimation de l'espace érodable à moyen terme (40-50 ans)

Sur les 264 km linéaires étudiés de l'Allier, on estime à :

- 2 300 ha, la superficie des zones potentiellement érodables à moyen terme

CONCILIATION DE LA DYNAMIQUE FLUVIALE ET DES USAGES

Enjeux et satisfaction des usages



Outils / Actions existant(e)s ou à mettre en œuvre

Préservation de la qualité écologique de l'axe Allier dont la dynamique fluviale est un atout fort

Préservation et restauration de l'espace de liberté de la rivière

- Préservation urgente sur les tronçons à dynamique active
- Préservation et restauration à court terme dans les zones à dynamique modérée
- Redynamisation des zones à dynamique faible ou inexistante

Alimentation en eau potable

- Baisse de productivité des captages AEP
- Captages menacés par la mobilité de la rivière

Une occupation du sol « contrainte » par la dynamique fluviale

- Menaces sur des équipements, des « captages d'irrigation »
- L'érosion des terres agricoles impacte les revenus d'exploitation et constitue une perte de foncier (au profit du domaine public fluvial)
- Existence de quelques habitations dispersées menacées par l'érosion

Besoin de matériaux

Exploitations de granulats reportées dans le lit majeur au début des années 1980

S'entendre sur les secteurs où c'est réaliste et réalisable de redonner un espace de mobilité à la rivière

- Mener une analyse socio-économique fine afin de chiffrer et de qualifier les enjeux présents dans l'espace de mobilité de la rivière
- Étudier les solutions au cas par cas au regard d'objectifs globaux, sur la base de données cartographiques
- Poursuivre la concertation sur ce thème pour favoriser une réappropriation par tous des enjeux de la préservation de la dynamique fluviale

Créer des outils spécifiques et ambitieux pour favoriser la mobilité de la rivière

- Reconnaître l'utilité du phénomène « érosif » en instaurant une solidarité de bassin
- Inventer de nouveaux modes de compensation en cas d'érosion (en matière de foncier par exemple, par l'instauration d'un fonds solidaire ?)
- Suivre l'évolution de la morphologie du lit de l'Allier (dynamique latérale et profil en long)
- Élaborer une cartographie qui décline la stratégie à mettre en place par secteur
- S'approprier les démarches expérimentales de restauration de la dynamique fluviale et de la réalimentation de la rivière en sédiments menées sur la Drôme et l'Ain

Concilier les usages et la dynamique fluviale

- Prendre en compte la dynamique fluviale dans les projets d'urbanisme, d'ouvrages et d'infrastructures, par l'étude systématique de solutions alternatives (avec leur chiffrage financier) et la mise en place le cas échéant de mesures compensatoires (maîtrise foncière pour favoriser la mobilité sur un autre secteur)
- Favoriser une adaptation des usages agricoles à cette contrainte
- Pour les captages menacés par la dynamique de la rivière, étudier au cas par cas pour chaque captage la faisabilité de déplacement progressif ou définitif hors de l'espace de mobilité (contexte morphodynamique, hydrogéologique, hydraulique, environnemental, foncier et réglementaire...)
- Le SDAGE préconise de diminuer de 4% les autorisations de carrières en lit majeur, à l'échelle de Loire-Bretagne. Définir un « zonage où seront interdites les nouvelles extractions semble nécessaire afin de préserver sur le long terme le stock de granulats.

Le domaine public fluvial = un élément clé de la préservation de la dynamique fluviale

L'interrogation sur le devenir du domaine public fluvial soulève la question de sa pérennité

Gérer les anciennes gravières

- Les anciennes **gravières** sont des nouveaux milieux à restaurer, à gérer, à protéger ou à combler selon les cas. Certaines peuvent représenter un risque vis-à-vis de la dynamique fluviale, en cas de capture par exemple. Les actions de restauration seront donc à adapter aux caractéristiques de chacune des carrières.
- La réflexion sur le devenir des gravières en cours d'exploitation est d'ores et déjà à mener.

Thème : Gestion qualitative de la ressource en eau

QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU

Causes naturelles ou humaines



État des milieux d'un point de vue qualitatif

Causes naturelles ou humaines	État des milieux d'un point de vue qualitatif
<p>Réseau de suivi de la qualité des eaux</p> <p>Un réseau de suivi bien développé concernant les pesticides grâce au réseau Phyt'eauvergne. Les possibilités de recherche et de détection se sont améliorées entre 1998 et 1999. Les réseaux de contrôle et de surveillance (RCS) mis en place dans le cadre de la DCE et remplaçant les réseaux nationaux de bassin (RNB) permettent un meilleur suivi des affluents et suivront de nouvelles substances (substances prioritaires de la DCE). Absence de données de qualité de l'eau sur la Sologne Bourbonnaise et le Livradois.</p>	<p>Risque de non-atteinte des objectifs qualitatifs fixés par la DCE d'ici à l'horizon 2015</p> <p>2/3 des masses d'eau superficielles sont classés en « délais/actions » supplémentaires nécessaires pour l'atteinte des objectifs en raison de pressions sur la qualité des eaux (pesticides, macropolluants) ou sur le milieu physique ; seules les masses d'eau des Couze sont classées en « respect ».</p> <p>Les nappes des « Alluvions de l'Allier aval » et des « Sables, argiles et calcaires du tertiaire et de la plaine de la Limagne » ainsi que celle moins concernée des « alluvions Loire du Massif Central » sont classées en « délais-actions » supplémentaires pour les paramètres nitrates et pesticides.</p> <p>4 plans d'eau sur 8 sont classés en « délais/actions » pour cause de trophie. L'eutrophisation des lacs et le développement de cyanobactéries apparaissent comme grandissant (notamment dans les étangs de l'Allier).</p>
<p>Contexte naturel</p> <p>Nature géologique volcanique et granitique de la Chaîne des Puys et du Livradois La vulnérabilité des nappes de part leurs caractéristiques intrinsèques est qualifiée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forte pour la nappe alluviale de l'Allier • Moyenne à forte pour les formations sédimentaires • Moyenne pour les aquifères volcaniques • Faible pour les aquifères de socle 	<p>Une situation des affluents plus alarmante que sur l'Allier</p> <p>Allier : Globalement la qualité des eaux de l'Allier est classée « bonne » à « moyenne » sur l'Allier d'après le SEQ Eau. Seuls quelques points noirs existent concernant les matières organiques et oxydables et les pesticides.</p> <p>Affluents : Situation plus dégradée sur les affluents de Limagne dont la qualité relative aux matières oxydables, matières azotées, nitrates et phosphores est « moyenne » à « mauvaise ». De nombreux affluents sont de qualité médiocre vis-à-vis des pesticides à savoir ceux de Grande Limagne, de Limagne Bourbonnaise, de Sologne Bourbonnaise. La Limagne est aussi concernée par une qualité médiocre vis-à-vis des micropolluants métalliques. Les Couze bénéficient d'une bonne qualité sur la très grande majorité des paramètres.</p> <p>Évolution :</p> <p>L'évolution de la qualité entre 1999 et 2004 diffère selon les paramètres :</p> <p>Une faible dégradation concernant les nitrates sur l'aval de la rivière Allier.</p> <p>Une nette amélioration concernant les phosphores sur les affluents et sur l'Allier s'observe mais cette tendance parfois récente reste à confirmer. Malgré cela d'importants points noirs persistent.</p> <p>La qualité est dégradée par les teneurs en pesticides en de nombreuses stations sur le territoire du SAGE et ne semble pas s'améliorer.</p>
<p>Assainissement domestique en cours d'amélioration du fait des exigences réglementaires</p> <p>Classement de tout le bassin de l'Allier aval en zone sensible à l'eutrophisation, ce qui impose de traiter le phosphore et l'azote Amélioration du fonctionnement des stations de grande capacité qui se poursuit avec la mise en conformité vis-à-vis de la Directive ERU.</p> <p>Les taux d'épuration sont globalement bons (> 90%) en ce qui concerne les matières en suspension et les matières oxydables Ils peuvent être certainement améliorés pour l'azote et le phosphore (84% et 77%). Les stations relativement importantes (>2000 EH pour l'azote et >1000 EH pour le phosphore) qui sont en dessous du taux d'épuration de 70 % pour l'azote et de 80% pour le phosphore représentent une part importante de la pollution rejetée sur le bassin (41 % et 45 %). L'impact local des petites stations, dont les taux d'épuration sont globalement moins bons mais qui représentent des rejets totaux faibles, sur les petits cours d'eau est inconnu. La situation des réseaux reste problématique à cause d'un taux de collecte parfois faible et des réseaux unitaires majoritaires qui posent des problèmes de fonctionnement par temps de pluie (entrées d'eau claire).</p> <p>En termes d'assainissement non collectif, la mise en place des SPANC est bien avancée. La conformité de ces installations individuelles n'est actuellement pas connue.</p>	<p>Une qualité des nappes variables</p> <p>La nappe des alluvions de l'Allier : la qualité de l'eau des captages reste convenable car les pompages créent un appel d'eau de la rivière Allier, qui traverse les alluvions ; la qualité mesurée en ces points reflète donc la qualité du mélange ; la qualité mesurée en des points « non influencés » montre une qualité médiocre à mauvaise concernant les nitrates et les pesticides</p> <p>Les aquifères sédimentaires : qualité très variable et peu suivie. A noter une qualité médiocre concernant les nitrates et les pesticides pour les Sables et graviers du Bourbonnais</p> <p>Des pollutions au plomb et au mercure sont rencontrées ponctuellement dans la nappe de l'Allier et en Limagne.</p> <p>Les aquifères volcaniques et de socle : sont concernés par des teneurs en arsenic élevées dont l'origine est naturelle. Dans la chaîne des Puys, malgré une eau de bonne qualité, les teneurs en nitrate sont en augmentation.</p>
<p>Des risques de pollution agricole dominants concernant les nitrates et les pesticides</p> <p>Une activité dominante céréalière en Grande Limagne et en Limagne Bourbonnaise Une activité d'élevage dominante en Montagne bourbonnaise, Bocage Bourbonnais, Sologne bourbonnaise, monts Dôme, monts Dore, le Cézaillier et Livradois.</p> <p>Des problématiques locales sont identifiées par les acteurs notamment les rejets de lactosérum, des nouvelles opérations de drainage dans le massif du Sancy.</p> <p>Des opérations locales de diagnostic et de maîtrise des risques de pollution sont menées. Le Val d'Allier dans le département de l'Allier et de la Nièvre est classé en zone vulnérable. L'extension de cette zone vulnérable au Puy de Dôme a été réalisée (arrêté du 27 août 2007). L'implantation de bandes enherbées en bord de cours d'eau est imposée dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC. Les programmes incitatifs de mise aux normes des bâtiments d'élevage n'ont pas suffi à réaliser l'ensemble des investissements nécessaires pour maîtriser les effluents notamment en zone de montagne. Le dispositif d'aide à l'investissement PVE (Plan Végétal Environnement) est disponible sur une grande partie du territoire du SAGE (sur les thèmes nitrates et phytosanitaires) , notamment en Grande Limagne, Limagne Bourbonnaise, Sologne Bourbonnaise, Bocage Bourbonnais et l'ensemble de la nappe alluviale. Certains bassins versants ont été identifiés comme prioritaires pour la mise en œuvre de mesures parcellaires.</p>	<p>Supprimé : 30 octobre</p>
<p>Rejets industriels</p> <p>Les rejets industriels sont suivis périodiquement par la DRIRE. Néanmoins, l'appréciation de leur impact sur le milieu naturel reste difficile. Les raccordements de certaines industries sur les réseaux d'assainissement collectif peuvent poser des difficultés de traitement qui seraient à préciser : Absorption possible de la charge polluante, des spécificités de traitement ou des précautions pour l'utilisation des boues à prévoir. Le traitement des sites pollués est en cours. L'origine industrielle de certaines pollutions par les métaux n'est pas clairement établie.</p>	

SATISFACTION DES USAGES

Besoins en eau et état des lieux de la qualité de l'eau



Outils existants ou à mettre en oeuvre

Des dépassements de normes eau potable maîtrisables

Qualité **bactériologique** : des dépassements sont observés principalement en zone de montagne (25 communes concernées)

Qualité **nitrate** : la qualité de l'eau distribuée reste globalement stable grâce aux mesures prises (dilution avec des eaux moins chargées en nitrate, abandon de captage, etc...) et des dépassements de la norme de 50mg/L ont été observés sur une dizaine de communes seulement en 2003 principalement en Sologne Bourbonnaise

Qualité **pesticides** : la moitié des communes du département de l'Allier (le seul pour lequel nous disposons de données précises) a connu des dépassements en 2003 de la norme de 0,1 µg/L sur les secteurs de l'axe Allier, vichy et de la Sologne Bourbonnaise.

7% de la population de l'Allier et 15% de la population du Puy-de-Dôme sont desservies par des eaux dont les teneurs en **arsenic** sont supérieures à la norme de 10µg/L. Cela concerne principalement les secteurs de la chaîne des Puys, de Riom, du Bas-Livradois, du Doulon et d'Yzeure.

70% des eaux distribuées sont **agressives** dans le département de l'Allier sur les secteurs de la Sioule et Bouble (Chaîne des Puys), du Sichon et du Val d'Allier.

Par secteur, des actions de préservation de la qualité des eaux distribuées différenciées

En zone de montagne

Une surveillance à accentuer et une sensibilisation des particuliers, qui utilisent de l'eau des réseaux privés à effectuer.

Des systèmes de protection et de désinfection à mettre en place.

Sologne Bourbonnaise

Des actions d'amélioration de la qualité de l'eau des captages est à mettre en œuvre (nitrates, pesticides) et de traitement (arsenic).

Des travaux d'amélioration des traitements de l'AEP vis-à-vis de l'arsenic et de l'agressivité sont en cours, le problème est voie d'être réglé. C'est une obligation réglementaire qui s'imposera à tous et qui sera notamment indispensable dans les massifs d'origine volcanique ou granitique (Chaîne des Puys, Livradois, Montagne bourbonnaise).

Supprimé : L

Supprimé : va

Une sécurité permise par les interconnexions

Des interconnexions bien développées dans le département de l'Allier et avec les bassins versants voisins ; Des interconnexions à poursuivre dans le Puy de Dôme ; elles sont terminées en Haute-Loire sur le secteur du SAGE.

Des procédures de protection des captages bien avancées

Seuls 15% des captages sur le territoire du SAGE n'ont pas terminé leur procédure

Les secteurs où des efforts de sécurisation sont à poursuivre sont principalement ceux de la Chaîne des puys, de la Montagne Bourbonnaise, sur l'axe Allier à l'aval de Vichy.

Un renforcement des outils sur les affluents en particulier

Il existe un besoin de renforcer les points de suivi sur les affluents où la qualité et l'état des milieux sont parfois méconnus.

Certains paramètres sont actuellement peu suivis et n'ont pas fait l'objet d'analyse dans l'état des lieux alors que des risques de pollution existent (exemple des molécules d'origine médicamenteuse dont la présence est connue depuis 1988 sur la Dore).

Une réflexion impérative à mener sur l'axe Allier

La restauration de la qualité de la nappe alluviale de l'Allier est à mettre en œuvre impérativement.

Des plans d'urgence et d'alerte existent à Clermont-Ferrand et Brioude.

Un système, plus global, de suivi « en temps réel » et d'alerte globale sur l'axe Allier doit être étudié. En effet les risques de pollution accidentelles ne sont pas maîtrisés aujourd'hui : entre Coudes et Issoire, il n'existe pas de bassin de rétention le long de l'autoroute.

Anticiper pour permettre la satisfaction de l'usage « loisirs » sur le long terme

La surveillance de la qualité des eaux de surface en période estivale est à encourager (qualité bactériologique, suivi algal).

La lutte contre l'eutrophisation des plans d'eau, par des méthodes préventives, est à entreprendre.

Supprimé : ¶

Une dépendance à une ressource unique : l'axe Allier

Dépendance vis-à-vis de la ressource « nappe alluviale de l'allier » : 55 % des prélèvements proviennent de cette ressource

Nappe dont la vulnérabilité est qualifiée de forte et qui a été classée en « délais/actions supplémentaires » pour l'atteinte des objectifs DCE d'ici 2015 vis-à-vis des teneurs en nitrates et en pesticides.

Même si la qualité de l'eau des captages reste convenable grâce à une dilution de l'eau par l'eau de la rivière Allier, la qualité mesurée en des points « non influencés » montre une qualité médiocre à mauvaise concernant les nitrates et les pesticides.

La rivière Allier qui contribue à alimenter ces captages est sensible aux risques de pollution (risque dû à l'autoroute A75 par exemple) et est dépendante des lâchers de Naussac.

Loisirs

Le développement des activités de loisirs nautiques nécessite une qualité des eaux superficielles de bonne qualité.

Sur les 12 sites de baignades suivis par la DRASS Auvergne sur la période 2005-2006, 3 seulement présentent des eaux de bonne qualité. La qualité moyenne des plans d'eau n'impose pas d'interdictions de baignades ; seul l'Allier au niveau du pont de l'Auzon peut être momentanément pollué. [La rivière Allier est interdite à la baignade dans le Puy-de-Dôme.](#)

La moitié des plans d'eau du SAGE « Allier » est classée en « délais-actions » supplémentaires pour causes de trophie (richesse en nutriments trop importante).

[Le développement de cyanobactéries occasionne ponctuellement des fermetures de baignade.](#)

Irrigation et industrie

Les exigences en matière de qualité d'eau pour ces usages sont mal connues. Cette question n'a pas été soulevée lors de l'état des lieux.

Thème : Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux

QUALITE DES MILIEUX ET ESPECES REMARQUABLES

Causes naturelles ou humaines



État des milieux

Une dynamique fluviale encore active : l'Allier dernière grande « rivière « sauvage » de France

20 % du linéaire conserve une dynamique latérale intense et 40 % une dynamique latérale modérée

Les secteurs où la dynamique latérale est active et où la largeur de la zone inondable est importante permettent une grande diversité des milieux

La libre circulation piscicole en partie assurée sur l'Allier mais limitée sur les affluents

L'Allier, le Sichon, les Couze ont été classés par la loi sur la libre circulation piscicole, avec une liste des espèces migratrices associée, ce qui impose d'équiper les ouvrages nouveaux et existants de dispositif de franchissement.

Sur l'Allier dans sa traversée du territoire du SAGE, les ouvrages VNF du Bec d'Allier : seuil du Guétin et barrage des Lorrains présentent des problèmes de franchissement qui entraînent de forts retards pour les espèces migratrices (des travaux d'équipement doivent être menés depuis plusieurs années mais tardent à être réalisés). La libre circulation piscicole sur l'Allier n'est donc actuellement pas assurée.

Sur les affluents, la franchissabilité des ouvrages a été partiellement déterminée : 97 ouvrages sur 208 ont été qualifiés et 67 parmi les 97 sont considérés infranchissables : ils se situent sur les Couze, le Sichon, l'Eau Mère, la Burge, La Bieudre et la Queune

Il n'existe pas à ce jour de données et donc de vision exhaustive de la franchissabilité et de l'équipement des ouvrages hydrauliques.

Une occupation du sol riveraine en mutation

L'urbanisation et l'implantation de nouvelles infrastructures sont la cause d'altérations morphologiques fortes (démonstrées par exemple sur l'Artières aval, l'Ambène, la Morge aval et la Tiretaine). Des rejets urbains même ponctuels, perturbent la qualité des petits cours d'eau ce qui peut perturber la qualité biologique de ces milieux.

De la même façon, l'activité agricole a modifié fortement la morphologie des cours d'eau sur le Lembronnet et le Buron et a un impact notable sur l'ensemble des affluents de l'aval du bassin. Sur certains secteurs, têtes de bassin versant en particulier, l'activité sylvicole et notamment les chantiers d'exploitation engendrent des dégâts sur les cours d'eau et les milieux associés.

L'enrésinement des bords de cours d'eau est un phénomène observé en Montagne Bourbonnaise et dans le Livradois, et qui est à dimensionner.

Les plans d'eau, à usage de loisirs notamment, se sont fortement développés.

L'exploitation des granulats est une activité historique dans la vallée de l'Allier, mais des prélèvements excessifs et la forte baisse du stock sédimentaire ont entraîné une incision de la rivière. Le schéma départemental des carrières du Puy de Dôme, adopté en décembre 2007, interdit toute nouvelle exploitation des alluvions récentes (la réglementation interdisant les extractions dans le lit mineur et dans l'espace de mobilité des cours d'eau). De plus, les extractions sur l'emprise des nappes alluviales récentes de l'Allier sont proscrites. Le schéma des carrières de l'Allier est en cours de révision. Les schémas devront être compatibles avec le SDAGE et le SAGE.

L'exploitation de nouvelles ressources énergétiques renouvelables aura sans doute un effet sur le développement de microcentrales hydroélectriques sur les affluents. Ces installations sont interdites sur l'Allier, classée en « rivière réservée ».

De nombreux espaces naturels remarquables...

Les milieux remarquables sont très variés et particuliers : landes et prairies d'altitude, vallées et coteaux xérothermiques, tourbières, maars, sources minérales, ripisylves, prairies et forêts alluviales du Val d'Allier...

Les ZNIEFF couvrent 27% du territoire du SAGE et un tiers des ZNIEFF est en lien avec les milieux humides.

La rivière « Allier » et ses annexes offrent des biotopes variés : grèves, bras morts, forêts alluviales, eaux courantes,...L'extraordinaire richesse des habitats, de la faune et de la flore du Val d'Allier a notamment suscité la création de la réserve naturelle nationale du Val d'Allier de Bressolles à Contigny. L'Allier est aussi couvert par une dizaine de sites Natura 2000, des arrêtés de protections de biotopes (nidification des sternes) et des espaces naturels sensibles.

...abritant un patrimoine faunistique et floristique à connaître, à préserver et à gérer

Des poissons migrateurs Saumon, Alose, Lamproie marine, Anguille, Truite de mer sont présents sur le bassin de l'Allier aval.

Le suivi du Saumon montre des résultats encourageants même si il existe un doute sur la capacité des populations de l'Allier à se renouveler naturellement et de façon autonome.

La restauration des populations d'anguille est par ailleurs citée comme un enjeu par le SDAGE sur le bassin de l'Allier aval.

D'autres espèces remarquables sont identifiées : Chabot, Toxostome, Bouvière ainsi que la Loutre, les Ecrevisses à pieds blancs, le Castor, le Cincle plongeur (bon indicateur de l'état fonctionnel des cours d'eau)... Le Brochet, espèce repère sur l'Allier, est un indicateur de la qualité de la dynamique fluviale.

Le Val d'Allier présente un grand intérêt ornithologique : nidification haltes migratoires et hivernage. D'autres espèces végétales (Marsilée à quatre feuilles...) et animales (dont amphibiens, libellules, papillons...) sont d'intérêt communautaire. Plus généralement, l'axe Allier constitue un couloir de migration remarquable.

Les espèces envahissantes végétales telles que la renouée de Bohême, la balsamine de l'Himalaya ou la jussie (qui se développe notamment dans des bras morts de l'Allier, zones privilégiées de reproduction du brochet)... constituent des menaces. De nouvelles espèces apparaissent sur le territoire et sont en cours d'expansion (lagarosiphon par exemple) qu'il est nécessaire de surveiller.

De plus, la prolifération d'espèces envahissantes animales (écrevisses allochtones, ragondins...) contribuent à dégrader les milieux.

État fonctionnel des cours d'eau : disparate et en cours d'évolution

L'état fonctionnel des cours d'eau est relativement bien décrit par les outils d'appréciation tels que le ROM, le REH et les PDPG (plans départementaux pour la protection du milieu aquatique et la gestion de la ressource piscicole).

L'état fonctionnel analysé par le ROM (réseau d'observation des milieux) est très variable pour les 40 contextes identifiés dans le SAGE : « très bon » pour 6 contextes à très mauvais pour 3 contextes (Artières aval, Bédât aval, Tiretaine et Ambène). La dégradation est principalement due à une perturbation morphologique et plus localement à une perturbation hydrologique (prélèvement, régulation, éclusée).

Selon le REH (réseau d'évaluation des habitats), annexe et lit majeur, continuité et lit mineur sont les compartiments de la rivière les plus altérés.

Dans le Puy de Dôme, les perturbations identifiées par le PDPG portent principalement sur la qualité de l'eau, les travaux hydrauliques.

L'état morphologique des cours d'eau est une des causes principale du classement en délias/actions des masses d'eau superficielles vis-à-vis de la DCE.

Un manque d'entretien de certains bords de cours d'eau ou parfois une absence totale de ripisylve sont observés. Ces situations peuvent pénaliser la qualité des cours d'eau et surtout certains usages associés à la rivière, mais cela ne peut pas être généralisé ; le manque d'entretien peut dans certains cas conduire à un état satisfaisant des milieux. Après une approche globale par bassin versant, l'étude de la situation locale peut être nécessaire pour définir les réponses à apporter.

Les 6000 plans d'eau recensés dans les départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Nièvre, sans compter ceux des autres départements, constituent des sources possibles d'altération des milieux (qualité de l'eau, vidange, espèces envahissantes, etc.).

La qualité biologique suivie par les IBGN reflète une amélioration en 2004 et 2005 qui reste à confirmer.

SATISFACTION DES USAGES

Besoins actuels ou futurs, enjeux

Actions en cours ou à mener, atouts et faiblesses

<p>Préservation de la dynamique fluviale, des milieux, des espèces...</p> <p>La préservation de la dynamique fluviale est un élément clé du maintien des milieux associés à la rivière Allier, ainsi que de la gestion quantitative et qualitative de la ressource. Les nouveaux projets d'aménagement devront intégrer cette problématique (voir tableau dynamique fluviale). Cela pourrait entre autres améliorer le passage entre la rivière et les eaux closes par les prairies humides, nécessaires à au développement de l'anguille...</p>
<p>Une multiplicité d'usages et d'usagers concernés par ces espaces naturels remarquables</p> <p>En matière d'aménagement du territoire, l'axe naturel de l'Allier, qui concentre population, installations et activités humaines, est un élément structurant du territoire. Autour de cet axe s'organisent l'habitat, les infrastructures routières, les captages d'eau potable, l'agriculture, les industries, les loisirs, etc.</p> <p>Les espaces alluviaux mais aussi d'autres secteurs remarquables font l'objet d'un usage à but économique. L'agriculture contribue souvent à la gestion de ces milieux. L'exploitation des terres situées dans des vallées alluviales parfois inondables subit régulièrement de fortes contraintes. Elle peut, selon les pratiques adoptées, avoir des impacts sur les milieux et entraîner une banalisation des habitats.</p> <p>De la même manière, la silviculture est un usage fortement présent, et qui se développe, notamment en zone de montagne sur les têtes de bassin versant.</p>
<p>Qu'est-ce que préserver aujourd'hui ?</p> <p>Les outils et réglementations actuels fixent à minima des objectifs de non-dégradation des milieux, ou mieux de restauration. Ils incitent de plus à des approches intégrées de la préservation des milieux. En effet, les milieux remarquables sont interdépendants de ceux qui leur sont proches (milieux annexes de la rivière, corridors rivulaires) et liés aux actions d'entretien et de gestion qui y sont menées.</p> <p>Les actions visant la conservation et le maintien des milieux nécessitent donc de prendre en compte le site, son environnement et son mode de fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est essentiel de préserver les corridors transversaux ou longitudinaux (ripisylves continues en particulier) qui permettent la circulation des espèces et assurent la fonctionnalité biologique, - Il est essentiel d'aborder une problématique sur un territoire géographique cohérent (approche par bassin versant par exemple) et de rechercher une comptabilité entre maintien des habitats et maintien d'activités humaines. <p>Le SDAGE Loire-Bretagne affiche un objectif d'environ 50% des masses d'eau en bon état en 2015.</p>
<p>L'eau et le patrimoine naturel, éléments clés du développement touristique... Si la fréquentation est maîtrisée</p> <p>Projet-phare « itinéraire de découverte de la rivière et du patrimoine naturel et culturel » propose la mise en place et l'aménagements d'axes de circulation le long de la rivière Allier (randonnée, VTT). Mais l'impact environnemental de ce projet est à étudier ; la sensibilité des milieux doit conditionner leur accessibilité.</p> <p>La randonnée, activité de loisirs très présente sur le territoire est un moyen de découverte des milieux et des bords de cours d'eau.</p> <p>L'impact du développement des loisirs motorisés est à étudier et les activités doivent être encadrées.</p> <p>Présence forte d'activités historiques et phares liées à l'eau : activité thermique et pêche.</p>

<p>Une identification de ce patrimoine à compléter</p> <p>Les zones humides sont globalement mises en lumière au travers des zonages ZNIEFF mais des inventaires plus précis, complétés par une typologie et une analyse de la fonctionnalité de ces sites, sont à mener dans un but de connaissance et de préservation.</p> <p>La localisation des zones de frayères est partielle sur le territoire du SAGE (réalisée dans le Puy de Dôme et la Haute-Loire) et nécessiterait des compléments sur leur fonctionnalité (étude menée en Haute-Loire sur la potentialité des sites).</p> <p>L'évolution récente de la qualité biologique évaluée par l'indice « poissons » et l'indice « diatomées » n'est pas connue.</p> <p>L'intérêt de préserver et d'entretenir des réseaux écologiques est aujourd'hui reconnu. Cela nécessite cependant des connaissances plus approfondies ainsi qu'une cartographie. Le rôle de cours d'eau et de leur ripisylve est essentiel dans ces réseaux.</p>
<p>Un secteur associatif dynamique, des acteurs locaux forts : un atout pour la gestion des milieux</p> <p>Le secteur associatif prend en charge de nombreuses actions de connaissance du patrimoine naturel (inventaire, suivi), de diagnostic et de gestion de sites où des milieux aquatiques/humides sont présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'association Loire Grands Migrateurs LOGRAMI - Les associations LPO, FRANE, et Allier sauvage - Les conservatoires d'espaces naturels : Le CEPA et le CSA - Les Fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique. <p>L'Établissement Public Loire a compétence sur l'ensemble du SAGE Allier aval. Il existe deux parcs naturels régionaux : le PNR des volcans d'Auvergne et le PNR du Livradois-Forez, qui bénéficient d'une expérience forte en matière de valorisation et de préservation des milieux. Les départements disposent de nouvelles compétences pour gérer et valoriser les espaces naturels (TDENS, PAEN...)</p> <p>Le SAGE doit être un lien entre tous ces acteurs, que ce soit pour la gestion des milieux ou pour l'aménagement du territoire, afin d'anticiper les évolutions. Il doit donner des règles de conduite vis-à-vis des projets d'aménagement.</p>
<p>Un panel d'outils pour maintenir la qualité des habitats de la « préservation » à la « gestion » et de nouveaux modes de gestion à encourager</p> <p>Plus de 2000 km² (soit 27% du territoire du SAGE) ont été identifiés comme milieux remarquables.</p> <p>De nombreux outils de préservation (qui définissent des obligations réglementaires ou instaurent des servitudes) existent : Natura 2000, réserves naturelles nationales, arrêtés de protection de biotope, sites inscrits et sites classés. La moitié des surfaces en espaces remarquables bénéficient d'une de ces mesures de protection.</p> <p>Des outils de gestion visent à aider l'entretien et accompagner les mesures gestion de ces sites. Les DOCOB, documents d'objectifs contractuels, qui sont signés sur les sites Natura 2000 permettent de définir les mesures (aménagement ou entretien) à mettre en place, les « espaces naturels sensibles » sur lesquels les Conseils Généraux peuvent « élaborer et mettre en oeuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public », les sites gérés pas des conservatoires (CEPA, CSA) et/ou bénéficiant d'aides dans le cadre du programme Loire Nature... L'ensemble des sites où ces outils sont utilisés représente aujourd'hui environ 9% de la surface en espaces remarquables. Ce taux va augmenter à l'avenir avec la validation de nouveaux DOCOB sur d'autres sites Natura 2000.</p> <p>Les actions de restauration, notamment en matière de morphologie des cours d'eau restent relativement expérimentales. Elles seront encouragées par un budget conséquent par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.</p> <p>Une gestion globale à l'échelle de bassins versants ou de l'ensemble de la rivière à renforcer : des dispositifs contractuels permettant la coordination de financement publics existent : Les mesures agri-environnementales territoriales (MAET) permettent, par l'attribution d'une compensation financière, de garantir l'engagement d'agriculteurs dans des pratiques adaptées aux milieux, voire de favoriser les changements de pratiques. <i>L'ensemble des sites Natura 2000 (notamment le Val d'Allier jusqu'à Moulins) est éligible à ces MAET au regard de l'enjeu « biodiversité ».</i> D'autres secteurs, tels que la nappe alluviale de l'Allier, ont été retenus pour l'enjeu « eau » (DCE).</p> <p>Affluents : Différents outils de gestion des berges, ripisylves voire de bassins versants existent (contrat de restauration et d'entretien, contrat de bassin versant ou contrat territorial) ; ils restent peu développés en rive droite et dans le département de l'Allier notamment.</p> <p>Allier : Élaboration en cours par la Région Auvergne d'un Schéma de développement durable de la rivière Allier La 3^{ème} phase du plan Loire et du programme Loire Nature sont en cours de signature et d'élaboration pour la phase 2007-2013.</p> <p>Ces outils contractuels permettent en outre le financement d'actions de sensibilisation, d'information et de communication, nécessaires pour favoriser l'acceptation des actions, l'adhésion volontaire et l'engagement des acteurs locaux.</p>
<p>Vers un nouveau produit touristique ou vers un nouvel outil de préservation...</p> <p>Les sites remarquables sont à la fois des lieux d'attraction, d'accueil et de sensibilisation du public.</p> <p>De nombreux projets sont en cours d'élaboration : Ecopole et Ecozone du Val d'Allier, maison de la rivière Allier, observatoire de la rivière Allier...</p> <p>Un suivi des milieux pour surveiller les impacts de la fréquentation est à encourager ; l'accès à la rivière doit être organisé. Une analyse prospective de l'impact de ces activités sur les milieux est à mener.</p> <p>Les anciennes gravières sont des nouveaux milieux à restaurer, à gérer, à protéger ou à combler selon les cas. Lorsqu'elles ne représentent pas de risque vis-à-vis de la dynamique fluviale, elles peuvent être restaurées en zones humides intéressantes et constituer des sites d'accueil du public.</p>

4 FICHES PAR SOUS BASSIN VERSANT

4.1 LA PRESENTATION DES SOUS BASSINS VERSANTS

Pour réaliser ces fiches, le territoire du SAGE Allier aval a été découpé en 21 sous-bassins versants de deux types :

- **affluents de l'Allier** en rive droite ou en rive gauche
- **rivière Allier** : « tronçons » de la rivière et de sa nappe alluviale.

Sous bassins versants des affluents de l'Allier :

La limite de ces sous bassins versants correspond à l'enveloppe *topographique* des sous bassins d'un ou plusieurs affluents de l'Allier. Le découpage a été réalisé afin de créer des entités homogènes d'un point de vue de l'occupation du sol, de la qualité des eaux, de l'état fonctionnel des milieux. Ainsi, nous avons séparé pour le bassin de la Morge et de l'Artières, la partie amont et la partie aval car l'état des milieux et des pressions nécessitait une distinction.

Nous indiquons en annexe pour chaque sous bassin versant l'ensemble des communes concernées.

Pour faciliter le traitement des données, chaque commune a cependant été rattachée à un seul sous bassin versant. La répartition des communes entre les sous bassins versants s'est effectuée sur la base de la surface des communes, de la localisation du bourg ou des rejets.

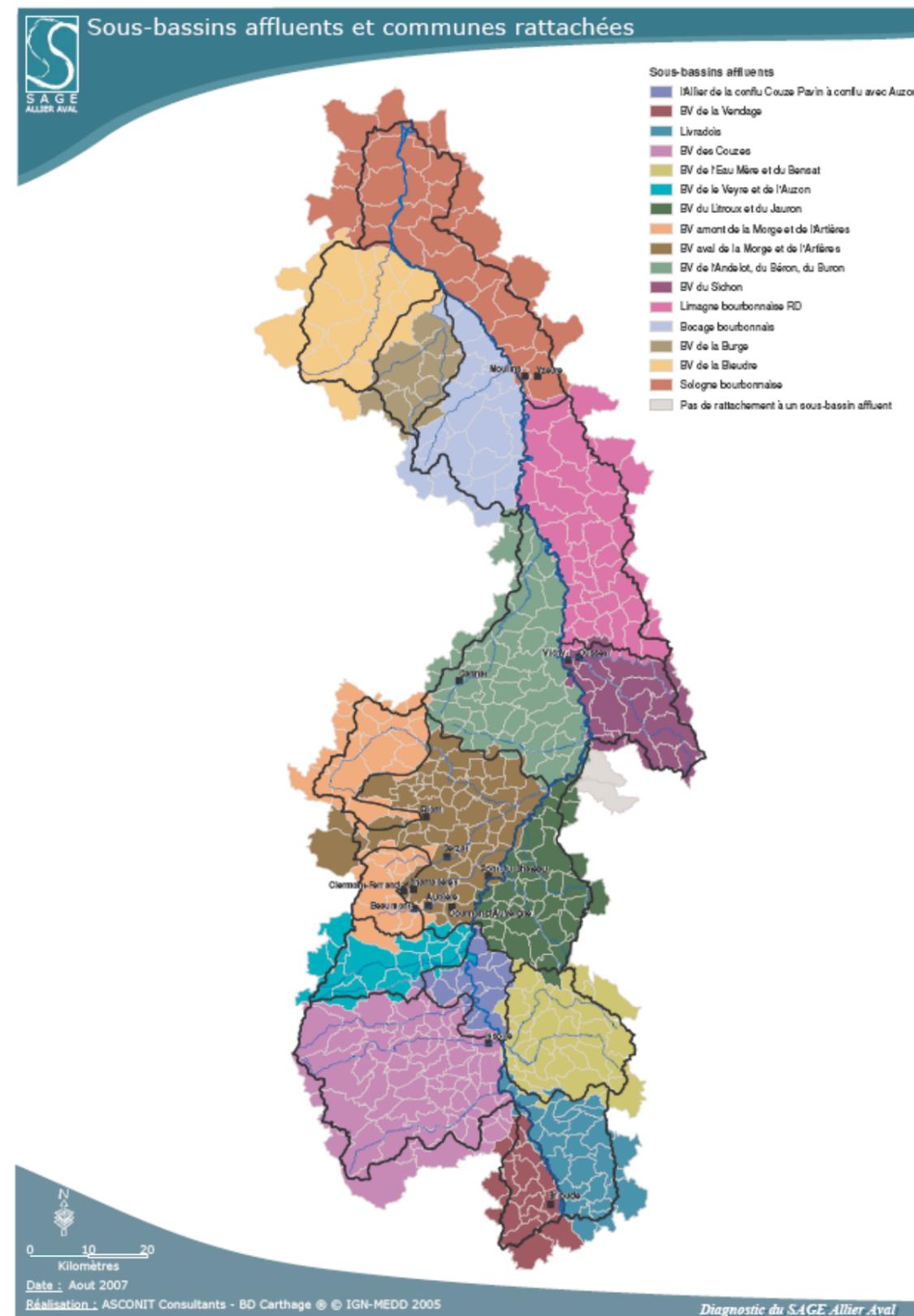
Sous bassins versants de la rivière Allier :

La rivière Allier a tout d'abord été « découpée » en fonction de la délimitation des masses d'eau superficielles. L'enveloppe de ces sous bassins correspond à la limite de la nappe alluviale.

Seule la masse d'eau « l'Allier depuis la confluence de la Senouire jusqu'à la confluence avec l'Auzon » a été découpée en deux afin de distinguer la partie « Allier de la confluence à la Couze Pavin à la confluence avec l'Auzon » qui se caractérise par la présence du horst de Saint-Yvoine, l'absence de nappe alluviale et une dynamique latérale naturellement contrainte. Ce sous bassin inclut des petits affluents se jetant directement dans l'Allier, différents des affluents voisins d'un point de vue de leur état fonctionnel.

Pour les données communales, l'ensemble des communes riveraines de l'Allier a été rattaché à ces sous bassins versants.

Figure 4 : carte des sous bassins versants des affluents



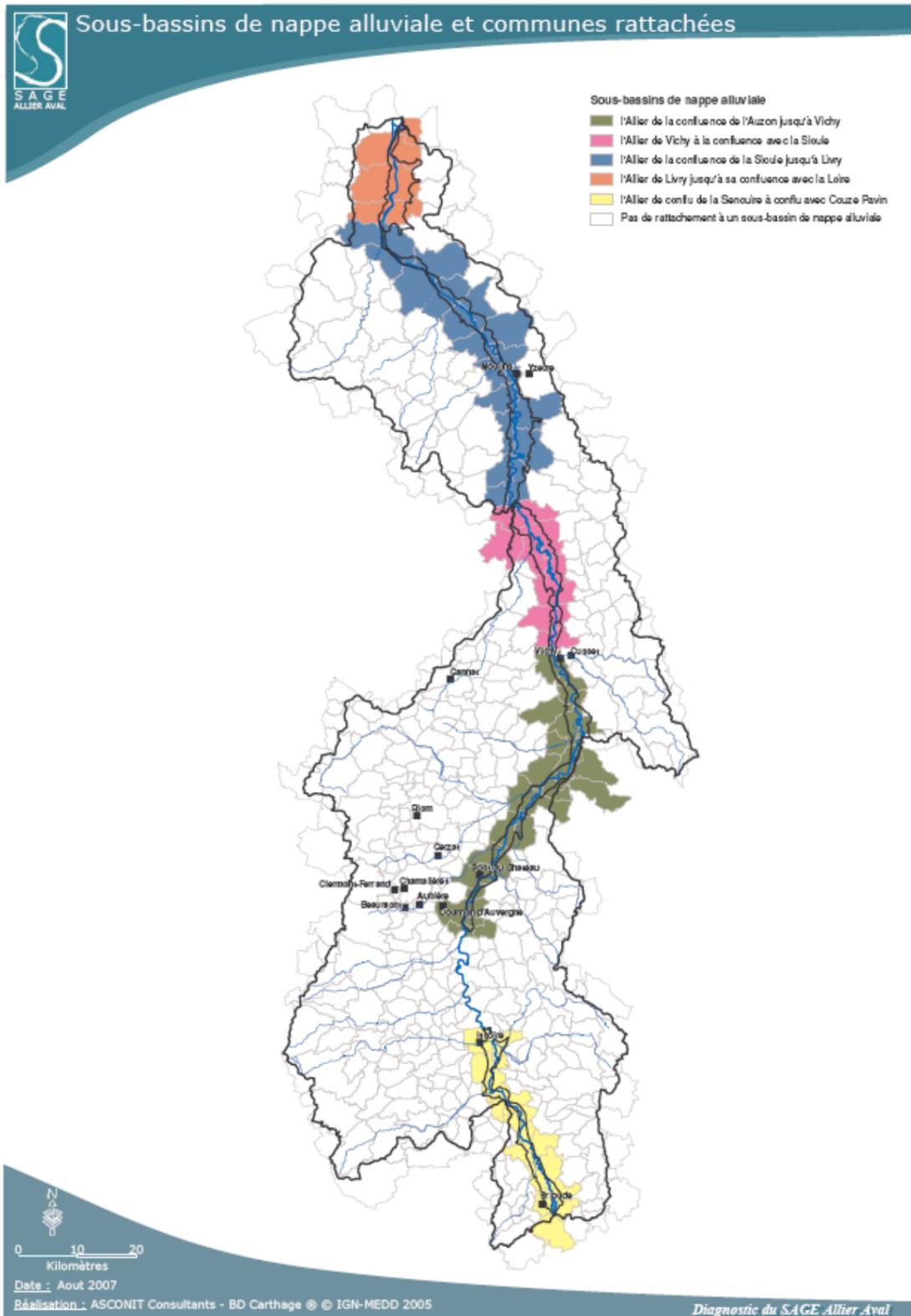


Figure 5 : carte des sous bassins versants de la rivière Allier et de sa nappe

4.2 LE CONTENU DES FICHES PAR SOUS BASSIN VERSANT

La description de ces sous bassins versants a été organisée par thème. Ainsi, pour les affluents, nous traitons de la gestion quantitative (étiages et crues), gestion qualitative, gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques. Pour les fiches concernant l'Allier, la thématique de la dynamique fluviale a été ajoutée.

Les fiches (*cf. Annexe 1*) se composent de deux parties.

La partie de gauche présente :

- par thématique, une série de critères descriptifs de l'état des milieux et des usages du sous bassin versant
- pour chacun de ces critères, un indicateur quantitatif a été créé, cet indicateur est le support de notre appréciation (voir en annexe les tableaux explicatifs).

La partie de droite présente :

- la localisation du sous bassin versant dans le territoire
- les données descriptives du bassin versant
- par thématique les éléments remarquables ou qualitatifs issus de l'état des lieux (qui peuvent être spécifiques du sous bassin versant)
- par thématique, des questions et faits soulevés par les acteurs sous le chapitre « dire d'acteurs ». Ce chapitre pourra être complété au cours des réunions.

Pour faciliter la visualisation une appréciation a été portée et est formalisée sous la forme d'une couleur qui signifie:

- Fort atout pour ce sous bassin versant
- Atout pour ce sous bassin versant
- Neutre
- Faiblesse ou contrainte pour ce sous bassin versant
- Forte faiblesse ou forte contrainte pour ce sous bassin versant

Ce code couleur a été adopté pour les indicateurs quantitatifs (voir en annexe les tableaux explicatifs) ainsi que pour certains éléments qualitatifs.

L'ensemble des fiches par sous bassin versant est présenté en annexe.

5 DONNEES MANQUANTES

La réalisation du diagnostic (tableaux, fiches et cartes) a mis l'accent sur un certain nombre de données manquantes, ce qui limite sur certains thèmes la portée de l'analyse et des préconisations pouvant être faites à ce stade. Parmi elles :

- le recensement et la connaissance de l'usage de l'occupation du sol au sein de l'espace alluvial en vue de la gestion différenciée à mettre en oeuvre pour la préservation et la restauration de la dynamique fluviale,
- les données concernant la fréquentation « loisirs et tourisme » des cours d'eau et notamment de l'Allier : quantification, type d'usages, pratiques, impact économique et écologique, sites d'accès à la rivière...
- les données concernant les usages industriels (besoins, impacts)
- les données concernant l'assainissement collectif et non collectif, qui comportent beaucoup de lacunes
- le recensement des plans d'eau (données non exhaustives et recensées de manière différente selon les départements)
- ...

D'autre part des besoins apparaissent en matière de suivi et d'observations des milieux sur certains thèmes en particulier :

- connaissance sur les affluents, notamment de Sologne Bourbonnaise
- suivi des espèces envahissantes
- suivi des sites Natura 2000...

Concernant la dynamique fluviale, il paraît nécessaire de faire lever un profil en long du lit de l'Allier (géoréférencé), pour suivre l'évolution de l'incision du lit de l'Allier.

PARTIE 2 : FORMULATION DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS

6 LES ENJEUX DU BASSIN VERSANT

6.1 DEFINITION DES ENJEUX

Le Diagnostic aboutit à la définition précise d'enjeux.

Dans le cadre d'un SAGE, un enjeu se définit comme : **ce qui est « en jeu », ce sur quoi les acteurs locaux sont prêts à miser, à s'investir, ce que le bassin risque de gagner ou de perdre...**

La définition des enjeux du territoire du SAGE de l'Allier Aval découle :

- o des enjeux globaux émanant des grandes orientations du SDAGE Loire Bretagne, adopté en 1996 par le comité de bassin et des nouvelles orientations du projet de SDAGE en cours de finalisation
- o des enjeux spécifiques et particuliers au SAGE de l'Allier Aval, liés à son contexte géographique, environnemental, historique, à ses usages socio-économiques, et plus généralement aux relations entre l'homme et son milieu sur le territoire du SAGE.

Ces éléments proviennent :

- de l'état des lieux validé en juin 2007
- des attentes et des besoins des usagers locaux dont les propos ont été recueillis durant la rencontre des différentes catégories d'acteurs présents sur le bassin versant et la phase de concertation du Diagnostic.

6.2 LES ENJEUX IDENTIFIES

Huit enjeux ont été définis. Ils résultent de la déclinaison des quatre thématiques majeures issues de l'état des lieux.

L'ordre dans lequel sont présentés les enjeux ne reflète pas de hiérarchie quelconque entre les enjeux.

Ces enjeux, dans leur esprit, ont été validés par le bureau de CLE du 5 décembre 2007. Leur formulation a été ajustée suite aux remarques formulées par les acteurs durant les commissions géographiques. La version finale de formulation de ces enjeux vous est proposée ci-dessous.

Thématique	Enjeux
Gestion quantitative de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> - Vivre avec / à côté de la rivière en cas de crue - Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse - Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme
Gestion qualitative de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin - Empêcher la dégradation, préserver, voire restaurer les têtes de bassin - Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique demandé par la Directive cadre sur l'eau
Dynamique fluviale	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs
Gestion et valorisation des cours d'eau et milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les biotopes et la Biodiversité

7 LOCALISATION DES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

Les fiches par sous bassin versant présentées précédemment, déclinent l'état des milieux et des usages sur le territoire du SAGE Allier aval. A partir de ces données localisées de l'état des lieux et des éléments complémentaires collectés auprès des acteurs lors des commissions géographiques, des cartes localisant les huit enjeux et présentant les problématiques du SAGE Allier aval ont été réalisées.

SAGE ALLIER aval : Diagnostic et enjeux par sous-bassin versant
GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE

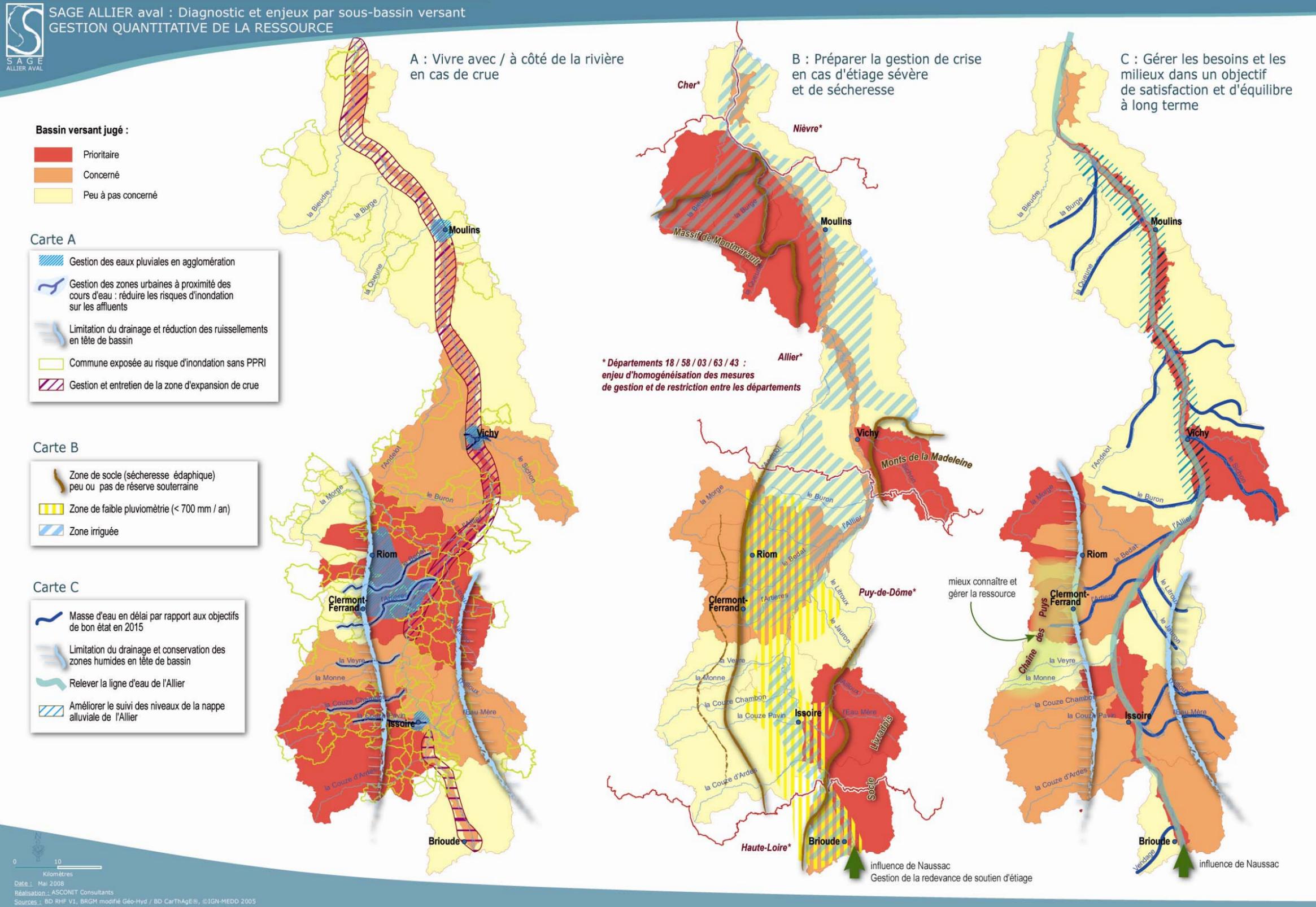
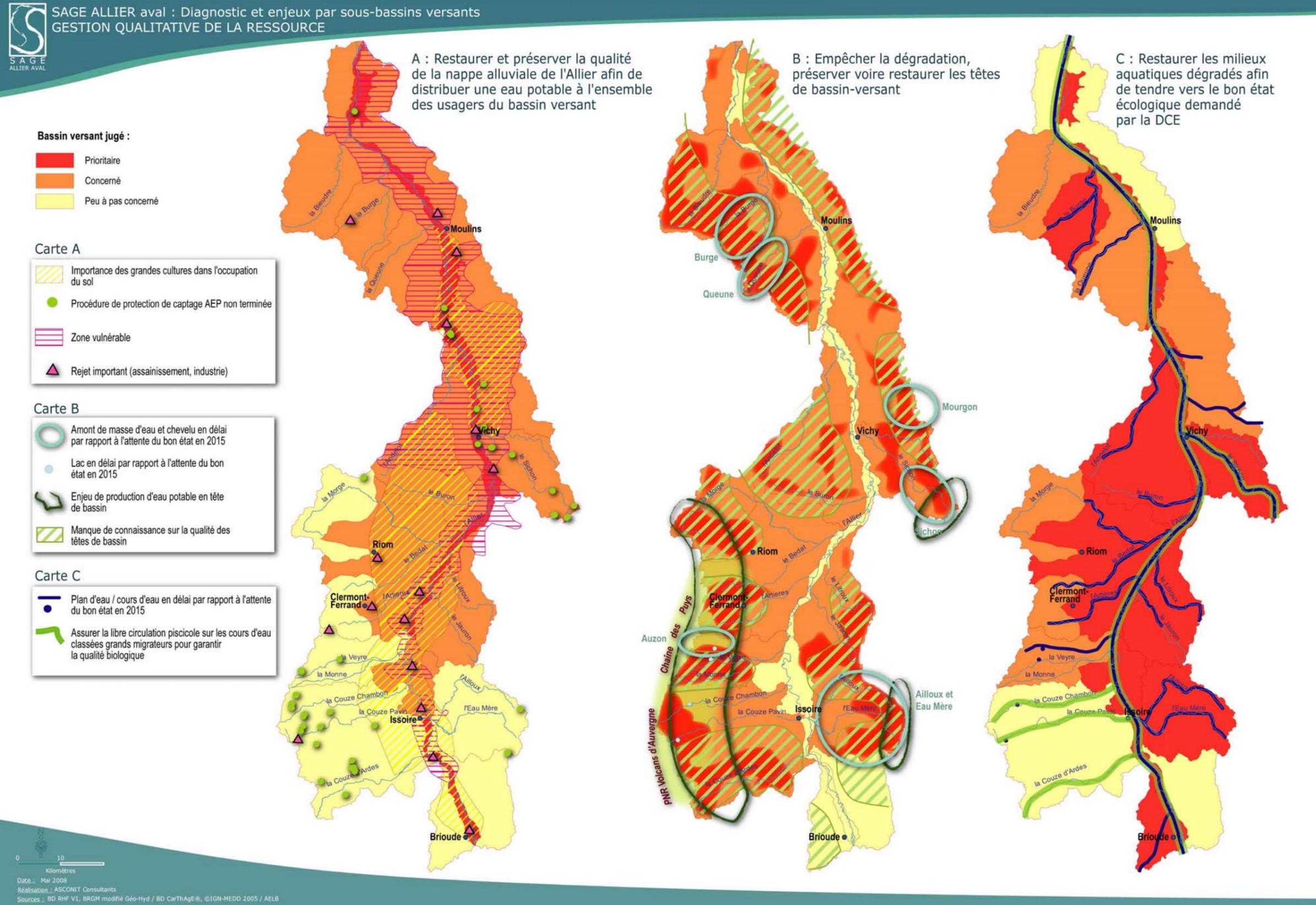


Figure 6 : Cartes de localisation des enjeux de gestion quantitative de la ressource



SAGE ALLIER aval : Diagnostic et enjeux par sous-bassin versant
DYNAMIQUE FLUVIALE ET MILIEUX

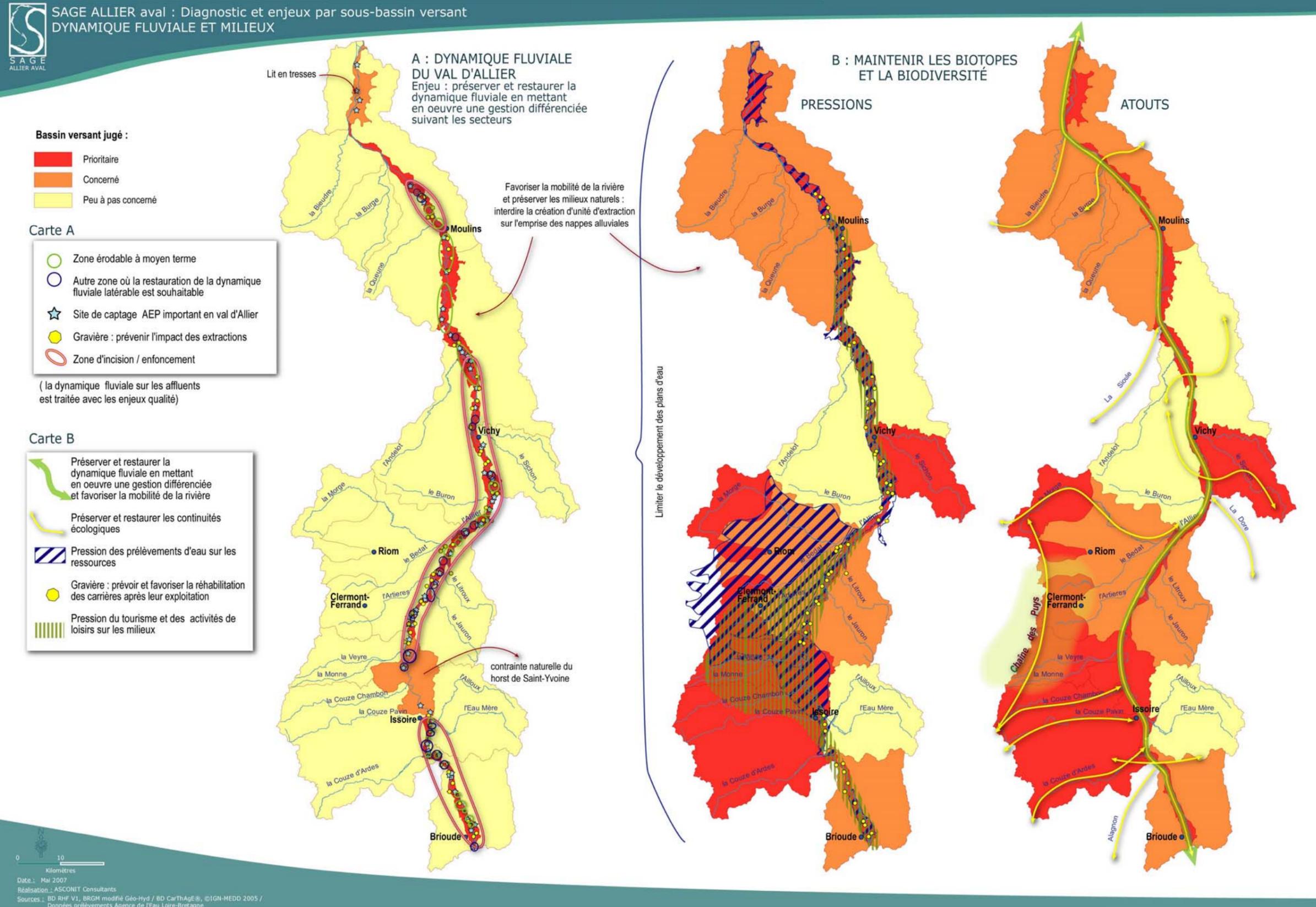


Figure 8 : Cartes de location des enjeux « Dynamique fluviale » et « milieux »

8 DECLINAISON DES ENJEUX EN OBJECTIFS

8.1 DEFINITION DES OBJECTIFS ET ACTIONS

Dans le cadre du SAGE, on définit un « objectif » comme un but que l'on se fixe pour répondre à l'enjeu. L'objectif peut être décliné selon différents niveaux de précision : grand objectif, objectif spécifique, etc.

Ces objectifs ont été construits grâce à :

- un travail participatif lors de la première série de réunions thématiques
- un regroupement des idées des acteurs afin de formuler des « grands objectifs » et des « objectifs spécifiques ».

Les acteurs en formulant un ou deux objectifs, important pour eux sur cette thématique ont proposé des idées de niveaux différents : pour certains, les idées étaient de véritables enjeux, pour d'autres de simples actions à mener auprès d'un public cible, ou sur un territoire précis par exemple. Les idées ne pouvant être retenues au niveau d'un objectif ont cependant été gardées comme des actions pouvant être menées pour répondre à ces objectifs.

De la même manière, la plupart des grands objectifs répondaient à la fois à différents enjeux. Par souci de clarté et de lisibilité, nous avons donc proposé une analyse croisée Enjeux/Objectifs/Actions via l'élaboration de tableaux croisés (cf. annexe).

Ces tableaux présentent les grands objectifs, les objectifs spécifiques, les types d'actions et les actions à mettre en œuvre pour répondre à chaque enjeu identifié au sein de la thématique.

Les **grands objectifs présentés ci-après**, et les objectifs spécifiques ont été présentés en réunions thématiques, puis en bureau de CLE du 5 décembre et enfin lors des réunions géographiques afin de les affiner. La liste des actions a été peu débattue en séance plénière et n'a pas été présentée en bureau de CLE. Elle est fournie en annexe, comme le résultat du travail des acteurs et sera une première base de travail lors de la phase de « scénarios et stratégies ».

8.2 LES OBJECTIFS IDENTIFIES PAR ENJEU

Nous présentons ci-dessous les Grands Objectifs qui ont été définis pour les différents enjeux.

Gestion Quantitative de la ressource

Enjeux :

- o **Vivre avec / à côté de la rivière en cas de crue**
- o **Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse**
- o **Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme**

Grands Objectifs :

- Améliorer les connaissances dans un but de prévision et de gestion
- Informer, sensibiliser et communiquer
- Économiser l'eau dans tous les usages
- Mettre en place et développer des moyens de sécuriser les ressources et minimiser les risques
- Protéger et maintenir la capacité de stockage en eau de certains milieux

Dynamique fluviale

Enjeu :

- o **Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs**

Grands Objectifs :

- Créer les outils spécifiques et adaptés à la préservation et à la restauration de la dynamique fluviale
- Faire partager l'enjeu Dynamique Fluviale
- Favoriser la mobilité de la rivière
- Concilier projets et protection de l'existant avec la dynamique fluviale

Gestion qualitative de la ressource

Enjeux :

- o **Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin**
- o **Empêcher la dégradation, préserver, voire restaurer les têtes de bassin**
- o **Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique demandé par la Directive cadre sur l'eau**

Grands Objectifs :

- Améliorer la connaissance et le suivi de la ressource
- Informer, sensibiliser et communiquer
- Réduire et prévenir les pollutions chroniques
- Prévenir les risques de pollutions accidentelles et ponctuelles
- Restaurer, maintenir et préserver la fonctionnalité des milieux

Gestion et valorisation des cours d'eau et milieux aquatiques

Enjeu :

- o **Maintenir les biotopes et la Biodiversité**

Grands Objectifs :

- Préserver et restaurer le bon fonctionnement des milieux
- Garantir la qualité des milieux et assurer la pérennité des espèces
- Concilier les usages et les milieux
- Sensibiliser, communiquer, informer, valoriser

9 PERCEPTION DES ENJEUX PAR LES ACTEURS

9.1 HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR LES ACTEURS

Lors des réunions géographiques, il a été proposé aux acteurs de choisir :

- les enjeux « essentiels », qui sont des enjeux présents localement mais qui ont une répercussion à l'échelle du SAGE »
- les enjeux « importants localement » : qui sans être essentiels pour le SAGE sont importants localement
- les sous bassins versants « prioritaires » ou « concernés » par ces enjeux

Ce choix permet de connaître la perception des acteurs sur une hiérarchie entre les enjeux formulés sur le SAGE.

La méthode proposée visait à ce que chaque acteur se prononce individuellement sur le caractère « essentiel » ou « important localement » de chacun des enjeux.

Lorsqu'un enjeu recueille un grand nombre d'appréciations « essentiel » ou « important localement », ceci démontre un certain consensus entre les acteurs sur ces thèmes. Au contraire, lorsque des enjeux ont été choisis par un faible nombre d'acteurs, ceci montre que l'intérêt ou la sensibilité des acteurs sur ces enjeux est moindre ou moins partagé.

Selon les réunions géographiques, les perceptions sont variables, notamment pour les raisons suivantes :

- contextes et problématiques différents
- représentation des acteurs pas toujours équilibrée et pouvant être différente selon les réunions

En cumulant les appréciations « essentiel » recueillies par les enjeux au cours des quatre réunions géographiques (voir compte-rendu en annexe), une hiérarchie apparaît entre les enjeux.

Les enjeux particulièrement essentiels	Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme
Les enjeux essentiels	Maintenir les biotopes et la Biodiversité Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique demandé par la Directive cadre sur l'eau
Les enjeux moins essentiels	Vivre avec / à côté de la rivière en cas de crue Empêcher la dégradation, préserver, voire restaurer les têtes de bassin

D'un point de vue quantitatif, les acteurs plébiscitent l'enjeu « gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme » et s'inscrivent véritablement dans une démarche durable.

Les enjeux « vivre avec et à côté de la rivière en cas de crue » et « empêcher la dégradation, préserver, voire restaurer les têtes de bassin versant » sont peu cités comme enjeux essentiels par les acteurs (ils ont été choisis par moins de deux personnes sur certaines réunions). Néanmoins, ces enjeux ont été cités comme importants localement.

De même, l'enjeu « restaurer les milieux aquatiques dégradés » est plus perçu comme important localement que comme essentiel.

9.2 ANALYSE DE CETTE PERCEPTION

o Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin

Cet enjeu semble partagé par différentes catégories d'acteurs. Cependant les échanges ayant eu lieu en réunion montrent que le constat de dégradation de la qualité de la nappe alluviale n'est pas totalement partagé par tous. La bonne qualité de l'eau pompée dans les captages (qui provient souvent d'un mélange d'eau de la nappe et d'eau de la rivière) est un facteur explicatif.

o Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs

Cet enjeu, perçu comme essentiel de manière très fréquente, démontre une « conscience » des acteurs face à cet enjeu. Au vu des débats qui ont lieu autour de cette thématique, il apparaît cependant que :

- certains acteurs s'interrogent sur les actions qui seront menées à l'avenir et craignent les conséquences, contrairement à d'autres acteurs qui se sont mobilisés fortement pour ce thème
- tous les acteurs ne mesurent pas complètement les effets d'une altération de la dynamique fluviale sur la ressource en eau potable et sur la qualité des milieux.

o Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse

L'avis autour de cet enjeu est très variable d'une réunion géographique à l'autre. Cet enjeu est perçu comme « essentiel » par les acteurs présents à la réunion de Bellerive-sur-Allier alors qu'il a été peu retenu par les autres groupes.

o **Vivre avec / à côté de la rivière en cas de crue**

Cet enjeu est perçu comme moins essentiel que d'autres. Certaines hypothèses peuvent être formulées à ce sujet mais elles resteraient à confirmer :

- Les crues les plus importantes sur le territoire du SAGE datent du XIX^{ème} siècle : les acteurs ont peut-être « oublié » les événements anciens et ont des difficultés à « anticiper » les conséquences de nouvelles crues.
- Des démarches réglementaires sont en cours (PPR, DICRIM...) et le dispositif de prévision et d'information des élus a relativement bien fonctionné lors de la crue de 2003. Ceci laisse peut être à penser aux acteurs que « ce qui doit être fait » est engagé et que le SAGE n'est pas l'outil le plus approprié
- Enfin, la présence de peu d'élus aux réunions, qui sont habituellement les acteurs les plus sensibles à ces sujets, pourrait expliquer ce « manque d'intérêt ».

o **Empêcher la dégradation, préserver, voire restaurer les têtes de bassin**

Globalement peu d'acteurs ont apprécié cet enjeu comme essentiel ; l'importance de cet enjeu ne semble donc pas partagée par tous. Il n'est pas certain que les conséquences d'une dégradation des têtes de bassin versant, sur les milieux, les crues et la ressource soient connues de tous et perçues par tous. Il semble que les acteurs du monde associatif soient les plus sensibles à cette thématique. Comme toute démarche préventive, qui vise à empêcher des effets futurs ou à influencer sur une évolution, la nécessité d'agir aujourd'hui n'est pas reconnue par tous.

Ceci montre également la difficulté à établir une solidarité entre l'amont et l'aval du bassin, entre des acteurs qui n'ont pas les mêmes points de vue et les mêmes intérêts.

9.3 LOCALISATION DES ENJEUX

9.3.1 Les enjeux quantitatifs

o **Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse**

Les acteurs ont perçu comme prioritaires ou concernés, les bassins versants sur lesquels des problématiques d'étiage sévères sont connues, combinées à des prélèvements relativement importants.

Il s'agit des bassins versants du Sichon et celui de l'Eau Mère et du Bensat. Tous les sous-bassins situés à l'amont du SAGE (Livradois, Vendage, Veyre-Auzon, Couze, voire l'aval de la Morge et de l'Artières) apparaissent comme concernés.

De manière générale, et de façon évidente sur l'Allier, l'appréciation des acteurs a fortement varié selon les réunions. Les mêmes secteurs de la rivière Allier sont considérés par certains comme prioritaires, par d'autres comme peu ou pas concernés.

Cette variabilité réside dans une différence de point de vue liée à :

- La confiance accordée au barrage de Naussac : pour certains, la présence de Naussac permet de satisfaire les exigences du milieu en matière de débit ; pour d'autres, dépendre de cette ressource est une situation inquiétante
- La volonté pour certains d'établir une distinction en fonction des pressions de prélèvement sur chacun des secteurs (sans qu'ils disposent d'une vision claire des prélèvements sur d'autres secteurs)
- Au souhait d'homogénéiser la gestion de crise à l'échelle du bassin versant.

o **Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme**

Le travail sur les sous bassins versants confirme que les acteurs accordent plus d'importance à cet enjeu qu'à celui relatif aux étiages. Davantage de bassins versants sont concernés (Beurge, Bieudre et Burge), et la plupart le sont à un degré d'importance plus élevé (Allier, Veyre-Auzon).

Ainsi l'Allier et sa nappe sont retenus le plus fréquemment comme prioritaires (sauf lors d'une réunion).

Pour les sous bassins versants des affluents, les acteurs ont souhaité mettre l'accent sur :

- Les ressources stratégiques : c'est-à-dire les secteurs où des besoins et/ou projets nouveaux existent (Veyre-Auzon) même si ce n'est pas le cas de tous les groupes (l'amont de la Morge et de l'Artières par exemple a été jugé comme « concerné » malgré l'importance des enjeux)
- Les secteurs où les ressources sont déficitaires pour couvrir les besoins actuels et envisager le développement d'activités futures, voire l'accueil de nouvelles populations et où des solutions d'alimentation en eau supplémentaires (interconnexions) ne sont pas trouvées : il s'agit du **Sichon** et du **Livradois**.

o **Vivre avec / à côté de la rivière en cas de crue**

L'Allier est jugé par les acteurs comme prioritaire vis-à-vis de l'enjeu lié aux crues.

Cet enjeu concerne, de plus, tous les sous bassins versants des affluents, selon les acteurs locaux. Ils se sentent concernés à deux titres :

- Du fait des crues qui peuvent toucher les communes de leurs sous bassins versants (Jauron, Litroux, aval de la Morge, Andelot, Sichon)
- Du fait de l'aménagement du territoire sur le bassin versant qui peut accentuer ou limiter les risques de crues à l'aval. A ce titre, ils sont parfois même jugés comme prioritaires. Les acteurs ont bien conscience que les crues les plus importantes sur l'Allier sont dus à des phénomènes concomitants de crues des affluents et de l'Allier.

9.3.2 Les enjeux qualitatifs

o **Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin**

Une variabilité d'appréciation existe entre les réunions géographiques. L'importance accordée à cet enjeu est croissante d'amont en aval (où la dégradation de la nappe est plus importante).

En effet, à l'amont de la confluence avec l'Auzon, les secteurs de l'Allier ont été jugés comme concerné voire peu ou pas concerné. Pour les acteurs, l'enjeu est davantage de « préserver » la qualité de la nappe alluviale sur ce territoire.

Les acteurs jugent qu'un certain nombre de sous bassins versants des affluents contribuent (par des transferts en provenance des versants) à la qualité de cette nappe ce qui les a amené à les indiquer comme « concernés » (Litroux, Jauron, Limagne Bourbonnaise Rive droite), voire « prioritaire » pour le bassin aval de la Morge et de l'Artières.

o **Empêcher la dégradation, préserver, voire restaurer les têtes de bassin**

Concernant cet enjeu les sous bassins perçus comme prioritaires sont ceux pour lesquels la qualité des milieux (notamment en tête de bassin) est relativement préservée (Couze, Morge amont, Sichon, Livradois, Eau Mère).

Sur certains sous bassins versants, l'état des milieux est plus dégradé. Les discussions ont été relativement longues avant de les considérer « concernés » (Limagne Bourbonnaise RD, Andelot, Béron et Buron).

o **Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique demandé par la Directive cadre sur l'eau**

L'Allier est perçu comme prioritaire par les acteurs vis-à-vis de cet enjeu, notamment dans sa partie aval (aval d'Issoire), sa partie amont étant jugée comme plus préservée. La problématique soulevée de manière récurrente sur l'Allier est la déconnexion des annexes fluviales. Le développement d'espèces envahissantes est aussi abordé.

Les facteurs qui conduisent les acteurs à percevoir les sous bassins versants comme prioritaires sont très variables d'un secteur à l'autre. Les problématiques suivantes ont été soulevées :

- Absence de ripisylve ou fermeture par manque d'entretien
- qualité de l'eau dégradée sur la Sologne bourbonnaise et la Burge
- problématiques qualitatives et hydrologiques qui ont conduit au classement de l'Andelot et de la Limagne Bourbonnaise RD en masses d'eau fortement modifiées
- Enrésinement, seuils et barrage sur le Sichon
- Pressions anthropiques fortes sur la Morge et l'Artières, la Veyre et l'Auzon ainsi que sur l'amont des Couze où l'urbanisation se développe.

Une distinction entre l'amont et l'aval de ces sous bassins versants est souvent souhaitée par les acteurs qui notent une variabilité de l'état des milieux (souvent plus dégradé en aval) : Veyre et Auzon, Litroux et Jauron.

9.3.3 L'enjeu « maintenir les biotopes et la biodiversité »

Cet enjeu est reconnu comme présent sur l'ensemble des sous bassins versants : tous ont en effet été perçus comme concernés.

Les acteurs ont souhaité cependant mettre l'accent sur l'importance de cet enjeu sur l'axe Allier, perçu comme « prioritaire », sur quasiment la totalité de son cours. Le secteur entre Villeneuve et le bec d'Allier, est perçu comme le secteur le plus préservé, et qu'il s'agit de protéger de futures altérations.

De plus certains sous bassins versants dont le patrimoine serait plus remarquable sont perçus comme prioritaires (Sichon, amont de la Morge et de l'Artières). Certains groupes ont aussi choisi la Bieudre et la Couze comme « plus concernés » pour apporter une nuance entre « concerné » et « prioritaire ».

Globalement pour les acteurs, tous les sous bassins versants sont concernés (notamment parfois pour des sites d'intérêt plus ponctuels) ; un élargissement de l'enjeu a donc été formulé pour intégrer des milieux « moins remarquables » : l'enjeu serait « maintenir voire restaurer » les biotopes et la biodiversité.

9.3.4 L'enjeu « préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs »

Cet enjeu a été formulé, lors des réunions thématiques, pour répondre à la problématique particulière de la rivière Allier, « dernière grande rivière sauvage d'Europe ». Un consensus existait sur le fait que :

- La problématique de l'Allier est tellement spécifique qu'elle nécessite un traitement particulier
- Il n'a pas été choisi de traiter les affluents car les pistes d'actions qui en découleraient sont déjà traitées à travers les enjeux liés à la qualité des milieux.

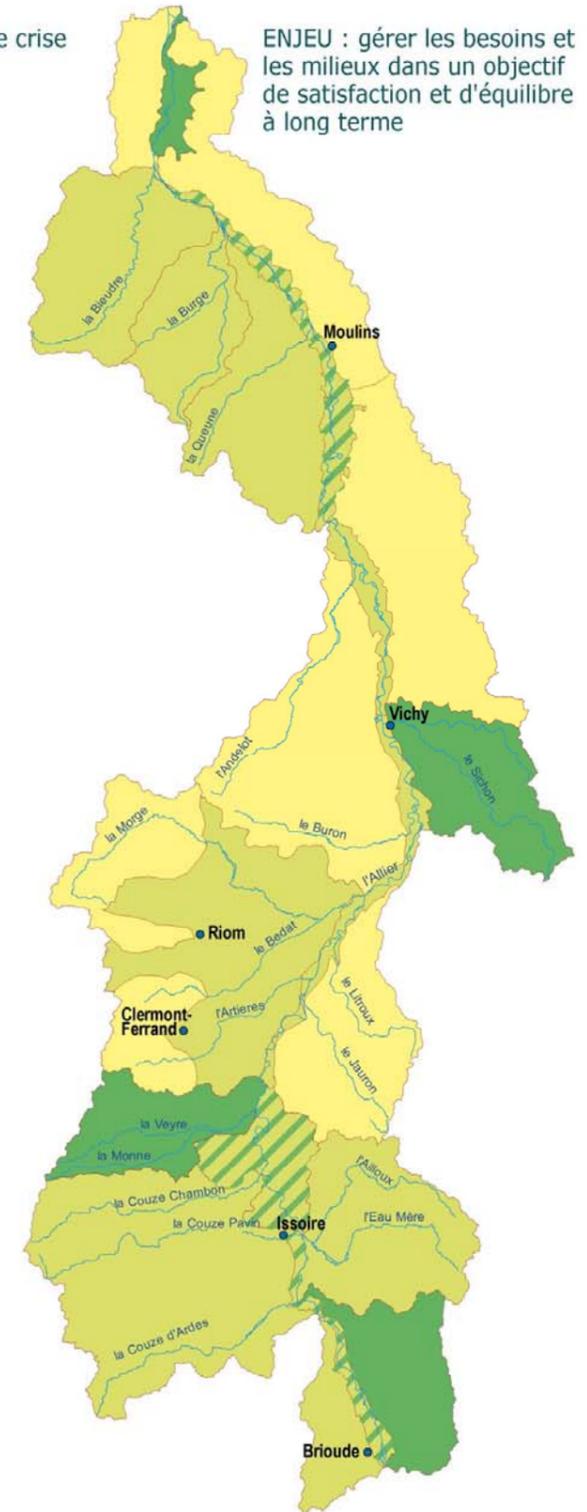
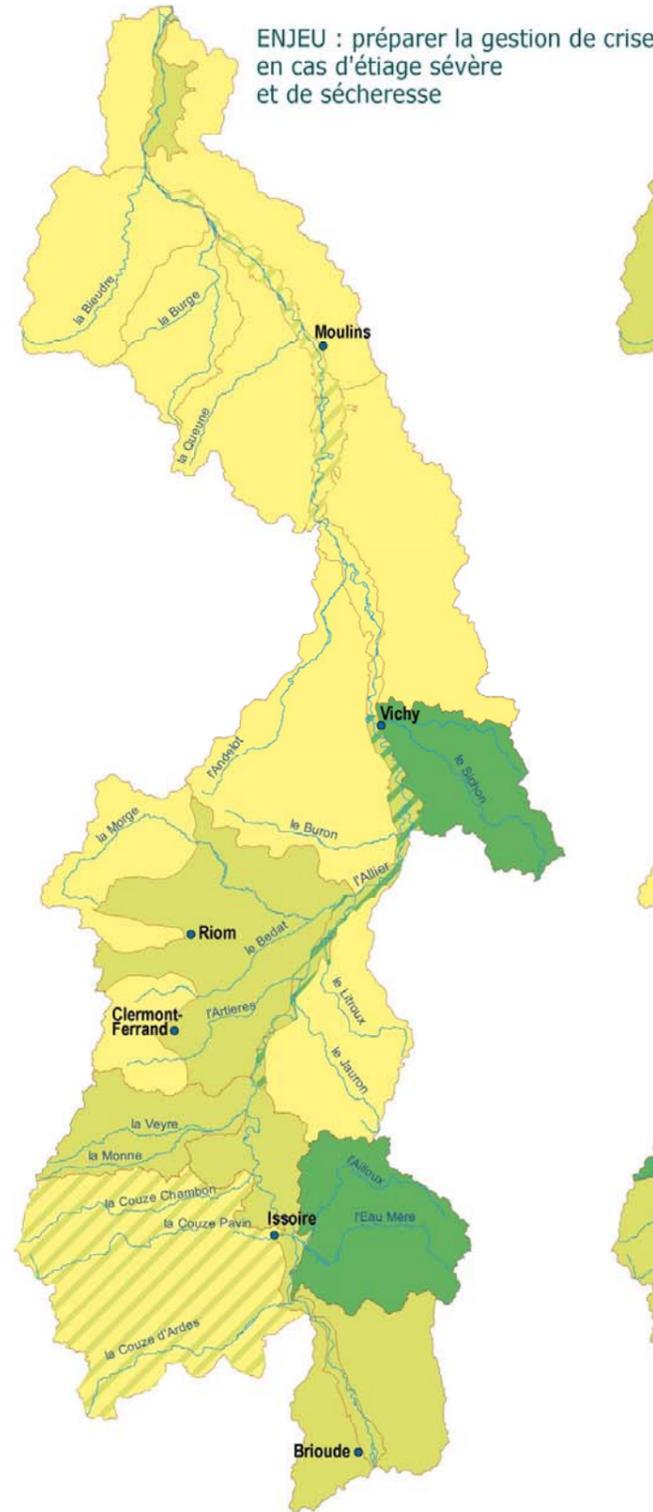
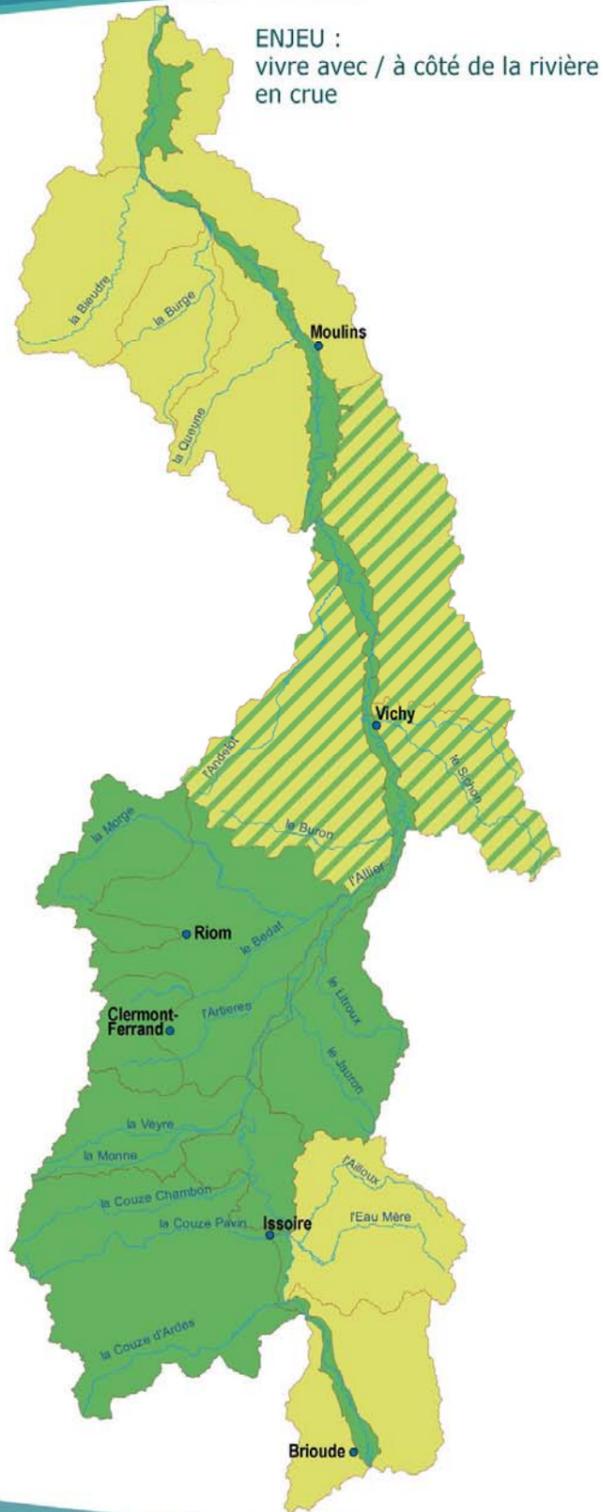
Il ressort du travail de localisation, qu'outre l'Allier, certains sous bassin versants sont perçus comme concernés. Il s'agit de ceux où des rivières relativement importantes, dans leur secteur aval, pourraient retrouver une certaine dynamique : l'Andelot, la Morge, les Couze, la Veyre et le Jauron (même si sur ce dernier, l'enjeu est plus de « restaurer » que de « préserver » et que cet objectif paraît très ambitieux).

L'Allier est perçu comme prioritaire vis-à-vis de cet enjeu sur l'ensemble de son cours à part sur le secteur de Saint-Yvoine. La possibilité d'envisager une déclinaison locale a conduit à un consensus sur la formulation de l'enjeu. **Ce consensus sur le principe ne doit pas cacher la vigueur des débats sur ce thème. En effet les modalités de mise en œuvre de la préservation et de la restauration ne sont pas partagées par tous.**



Les enjeux par sous-bassin-versant - perception des acteurs locaux
GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE

- Prioritaire (là où il faut agir en priorité)
- Concerné à prioritaire
- Concerné (enjeu préservé)
- Concerné à peu concerné
- Peu concerné à concerné
- Peu / pas concerné



0 10 Kilomètres
Date : Mai 2007
Réalisation : ASCONIT Consultants
Sources : BD RHF V1, BRGM modifié Geo-Hyd / BD Carthage®, ©IGN-MEDD 2005 / Données prélèvements Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Figure 9 : Carte de perception des enjeux par les acteurs : gestion quantitative



Les enjeux par sous-bassin-versant - perception des acteurs locaux
GESTION QUALITATIVE DE LA RESSOURCE

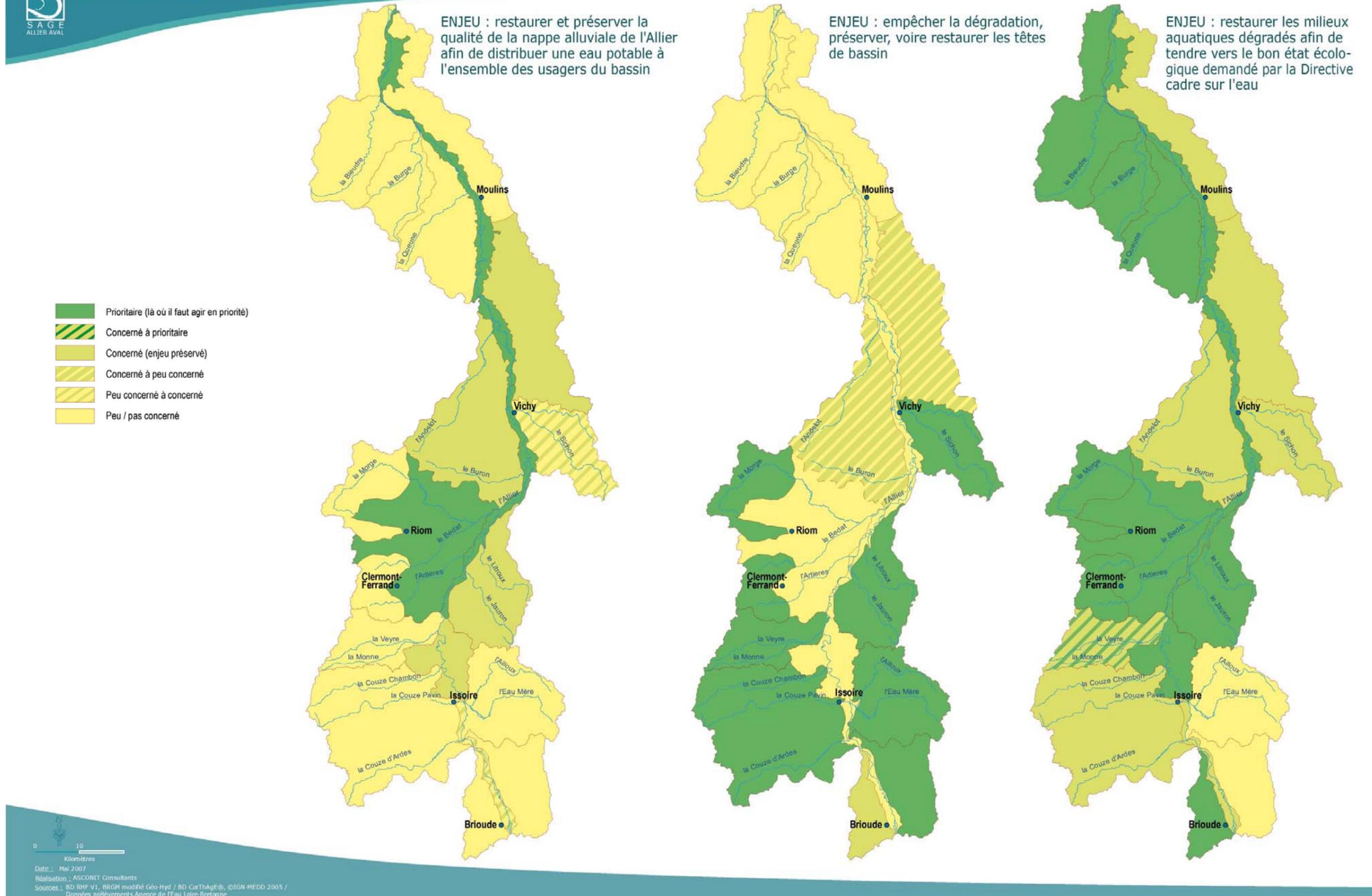


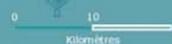
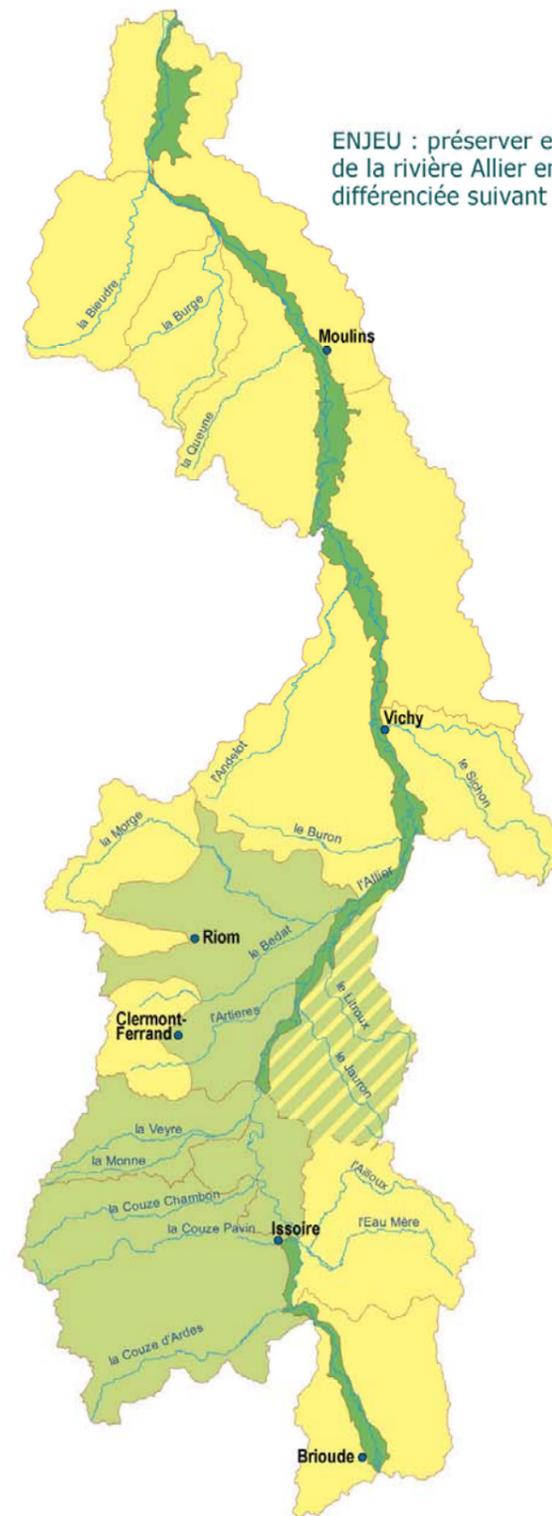
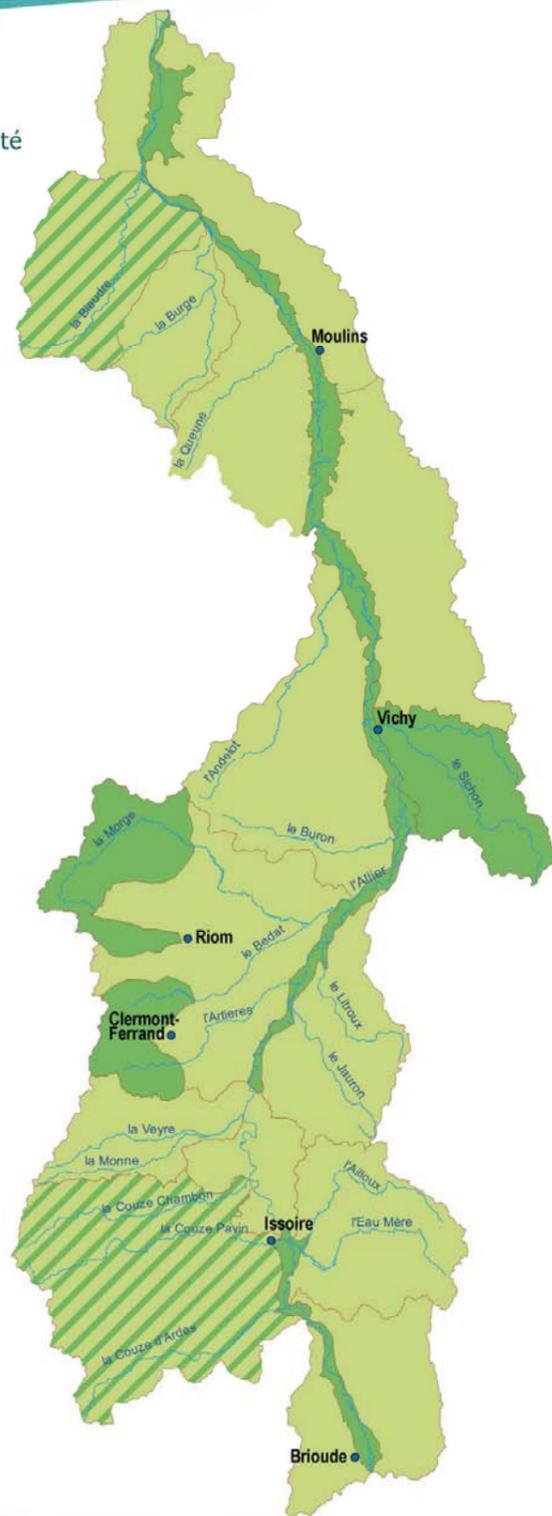
Figure 10 : Carte de perception des enjeux par les acteurs : gestion qualitative

ENJEU : Maintenir les biotopes et la biodiversité

ENJEU : préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en oeuvre une gestion différenciée suivant les secteurs

Bassin versant jugé :

-  Prioritaire (là où il faut agir en priorité)
-  Concerné à prioritaire
-  Concerné
-  Concerné à peu concerné
-  Peu concerné à concerné
-  Peu / pas concerné



Date : Mai 2007
 Réalisation : ASCONIT Consultants
 Sources : BD RHF V1, BRGM modifié Géo-Hyd / BD CarThAgE®, ©IGN-MEDD 2005 /
 Données prélèvements Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Synthèse du travail des quatre réunions géographiques

Figure 11 : Carte de perception des enjeux par les acteurs : dynamique fluviale et milieu

PARTIE 3 : DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

10 PARTICIPATION DES ACTEURS

10.1 COMPOSITION DES COMMISSIONS ET PARTICIPATION DES ACTEURS

La composition des commissions thématiques ainsi que la liste des acteurs présents aux réunions thématiques et géographiques sont présentées en annexe.

La participation aux différentes réunions a été relativement forte et régulière (de 20 à plus de 30 personnes à chacune des réunions), ce qui montre une volonté locale forte de participer à l'élaboration du diagnostic du SAGE.

La composition des commissions thématiques a été validée par la CLE en juin 2007. Elle se veut représentative des différentes catégories d'acteurs : usagers professionnels, associations, collectivités services de l'État.

Globalement, il apparaît que la phase de concertation et de consultation a permis d'associer un grand nombre d'acteurs.

Un large panel d'acteurs a été convié à participer. Les réunions géographiques ont donc permis à de nouvelles personnes d'intervenir. Nous pouvons notamment noter la présence des FDEN (Fédérations Départementales pour l'Environnement et la Nature) aux réunions géographiques et une forte mobilisation du monde agricole (un grand nombre d'agriculteurs a été convié à participer par les Chambres d'Agriculture). **Cette forte participation montre l'importance accordée par les agriculteurs à certains enjeux, notamment celui de la dynamique fluviale.**

En pratique, le fait que de nouvelles personnes soient associées en cours du processus de concertation, alors qu'elles n'ont pas participé au travail réalisé auparavant (notamment lors des réunions thématiques) ne facilite pas la démarche. En effet, les niveaux de sensibilisation et de connaissance sont inégaux ce qui peut rendre difficile les échanges et le partage des visions. Cependant, pour la démarche du SAGE, élargir au plus grand nombre de personnes reste un atout.

Cela permet de :

- Favoriser l'appropriation par tous du diagnostic du SAGE et pas uniquement des représentants initialement désignés ;
- Bénéficier d'une vision locale et d'un retour de terrain sur les expériences menées ;
- Construire les bases d'actions réalisables à proposer dans le cadre du SAGE qui prennent en compte les contraintes des acteurs.

Cet élargissement devra toujours être accompagné d'un souci d'équilibre entre les différents acteurs. **Dans le cas de réunions décisionnelles, il est préférable que seule la CLE soit amenée à délibérer.**

Malgré le souhait d'associer un large panel d'acteurs, nous pouvons noter une sous représentation de certaines catégories socioprofessionnelles :

- Les acteurs de l'industrie sont uniquement représentés par la Chambre de Commerce et d'industrie et aucune fédération professionnelle (à part l'UNICEM) n'était présente alors que les enjeux sont importants sur le bassin versant notamment en matière de développement d'activités nouvelles (industries d'embouteillage, producteurs d'hydroélectricité, par exemple) ;
- Les acteurs du tourisme et des loisirs, qu'ils soient professionnels, associatifs ou administrations, sont globalement peu représentés. Seuls deux représentants du CRDT et de la DRJS ont pu être présents à une réunion thématique. Dans une phase de prospective

(évolution des besoins à l'avenir, stratégie de développement), une consultation de ces acteurs sera à mener ;

- Le nombre important de réunions et le fait que l'inscription soit libre selon les thèmes a probablement conduit des acteurs à privilégier certains thèmes : par exemple, les experts locaux des milieux aquatiques (ONEMA, Fédérations de pêche) ont été globalement peu présents aux réunions sur la gestion quantitative et la gestion qualitative pour privilégier les réunions sur le thème de la gestion et de la valorisation des milieux. Cela montre l'importance des réunions géographiques (locales mais où tous les thèmes sont traités) qui permettent plus facilement à certains acteurs de participer et d'intervenir sur l'ensemble des thèmes.

Il sera important de prendre en compte ces éléments pour organiser la consultation des acteurs et la concertation durant les phases de scénarios et stratégie afin, notamment, de compléter des éléments de connaissance sur des thèmes où des lacunes apparaissent, ainsi que de favoriser un débat multipartenarial équilibré.

10.2 RESULTAT DU TRAVAIL PARTICIPATIF

La méthodologie adoptée durant les réunions a permis une contribution forte des acteurs au diagnostic, notamment sur les éléments suivants :

- Propositions d'actions durant la première réunion thématique lors du travail sur les objectifs du SAGE par une méthode qui a laissé s'exprimer les idées de chacun (expression individuelle) et mise en lumière de thématiques peu abordées jusque là (exemple des plans d'eau) ;
- Débat sur les termes choisis par le bureau d'études concernant la définition des enjeux et des objectifs : en discutant sur la pertinence du vocabulaire adopté (le choix des verbes notamment, « gérer », « concilier », « garantir », « favoriser », a fait l'objet de discussions fournies), les acteurs sont en effet amenés à échanger par petit groupe sur des questions de fond et notamment sur la manière d'agir ;
- Diagnostic local affiné en actualisant et précisant les données lors des réunions géographiques en examinant les fiches par sous bassin versant ;
- Avis formulé sur les priorités et une localisation des enjeux lors des réunions géographiques : la localisation des enjeux a été parfois difficile sur certains secteurs moins connus par les acteurs, mais surtout où les données sont manquantes (secteur de la Sologne Bourbonnaise, de la Vendage...) ;
- Question abordée de la compétence du SAGE et de ces prérogatives. Notamment des discussions ont eu lieu sur les thèmes suivants, ce qui montre le souhait et la capacité des acteurs à se projeter dans les préconisations du SAGE :
 - o Telle action proposée est-elle de la compétence du SAGE ?
 - o La définition des objectifs du SAGE ne doit-elle pas découler des objectifs du SDAGE ?
 - o Comment doit être assurée la cohérence entre le SAGE et les procédures Natura 2000 ?

Les comptes-rendus des différentes réunions sont présentés en annexe.

11 ANALYSE DES CONVERGENCES ET CONFLITS EMERGENTS

Les réunions thématiques ou géographiques sont l'occasion d'identifier les différents points de débat, voire de conflit et de tension entre acteurs.

Nous mettrons l'accent dans cette partie sur les éléments qui reflètent une difficile appropriation des enjeux par les acteurs, des différences de points de vue et des divergences d'intérêt.

L'ensemble des débats techniques ou d'expert n'est pas repris ici : ces données ont été intégrées dans le diagnostic (fiches par sous bassin versant ou tableaux de synthèse).

11.1 LA DYNAMIQUE FLUVIALE

11.1.1 L'enjeu « Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs »

Un consensus a été trouvé sur la formulation de l'enjeu. **Cette formulation met en évidence la complexité de la déclinaison de l'enjeu en objectifs « uniques », s'appliquant de la même manière, sur tout le territoire du SAGE.** En effet, pour les acteurs, les solutions ne sont pas uniques (par exemple, il n'y a pas de solution standard à envisager en réponse à l'existence d'un captage d'eau potable menacé par l'érosion). Pour eux, il est **important que les décisions soient prises au cas par cas, notamment en réalisant une analyse comparative des coûts des mesures préventives et des mesures curatives.**

Le principe de « gestion différenciée » valide que la déclinaison opérationnelle de l'enjeu « préserver et restaurer la dynamique fluviale » pourra être différente selon les secteurs.

Au stade du diagnostic, il n'est pas possible d'envisager un travail localisé par secteur. En effet, tant que la définition de principes communs n'a pas été validée, un travail localisé aurait pu conduire à une hétérogénéité forte des objectifs sur le territoire.

11.1.2 Les points de consensus

Ces différents objectifs ou sous-objectifs semblent rencontrer l'adhésion de tous.

- **Objectif : « Intégrer la dynamique fluviale dans tous les nouveaux projets »**

La nécessité d'étudier l'impact des nouveaux projets sur la dynamique fluviale a été clairement exprimée. La protection de l'existant qui paraît nécessaire ne devra pas être menée sans une réflexion sur l'impact de cette protection, sans l'étude de solutions alternatives en comparant les coûts, et sans réfléchir à la mise en place de mesures compensatoires le cas échéant.

- **Rechercher des moyens pour restaurer l'espace de liberté sur les secteurs à enjeux faibles (Favoriser la mobilité de la rivière/ Acquérir les parcelles potentiellement érodables et/ou compenser les dommages)**

Même pour les acteurs souhaitant redonner de l'espace de liberté à la rivière, la mise en œuvre de compensations des dommages apparaît comme une évidence. Cette compensation viserait à indemniser l'ensemble des acteurs touchés et pas uniquement les propriétaires, ou à trouver des solutions de compensation non financières.

Cependant, au fur et à mesure de l'avancée des débats, notamment lors des réunions géographiques, il est apparu que certains agriculteurs doutaient que ces éventuelles compensations soient satisfaisantes.

- **Créer les outils spécifiques et adaptés à la préservation et restauration de la dynamique fluviale**

La création d'outils innovants apparaît comme un objectif pour répondre à la complexité de la question à traiter.

Parmi eux, certains outils seraient à créer lors de l'élaboration du SAGE afin de pouvoir être utilisés lors de la mise en œuvre du SAGE :

- Grille d'analyse des projets/actions et des problématiques locales au regard des enjeux du SAGE : cette grille homogène sur le SAGE doit permettre d'analyser les projets ou les actions à l'échelle du SAGE en se basant sur des critères identiques. Elle doit néanmoins pouvoir juger de l'importance de l'enjeu à une échelle locale.
- Définition et cartographie des espaces de liberté à préserver (le SAGE devra faire le choix de la taille de l'espace de liberté concerné, ainsi que les mesures ou actions qui s'y appliqueraient).
- La mise en place d'un fonds de financement solidaire à l'échelle du bassin versant est le dernier outil dont la mise en œuvre devrait être étudiée.
- La mise en place d'un outil de suivi et de connaissance de l'évolution de la morphologie du lit de l'Allier.

11.1.3 Les points de divergence et concertations à développer

- **Partage du diagnostic**

Les éléments du diagnostic technique ne sont pas partagés par tous. En effet, certains acteurs soulignent des particularités de leur secteur : engraissement observé localement sur des secteurs plutôt notés en incision.

Le phénomène d'incision du lit est assez difficile à quantifier finement le long de l'Allier car la comparaison des profils en long des lignes d'eau sur une longue période se trouve entachée de plusieurs sources d'erreur :

- le tracé en plan du lit ayant évolué, les points kilométriques des levés des années passées ne correspondent plus toujours aux PK actuels ;
- une incertitude existe sur l'évaluation des débits dans le passé ;
- les conditions de débit de levé des lignes d'eau ne sont pas toujours comparables.

- **Espace de liberté à préserver**

Lors des discussions au cours de ces différentes réunions, il apparaît que si un accord est trouvé autour de la nécessité de « préserver un espace de liberté à la rivière Allier », c'est la dimension donnée à cet espace de liberté qui pose question et la place laissée à la rivière au regard des enjeux socio-économiques.

Au sein de la commission thématique « dynamique fluviale » des divergences d'opinion sont apparues sur certains objectifs. En effet, lors de la mise en commun des travaux de groupe, la session en plénière n'a pas permis de choisir entre deux formulations pour le grand objectif suivant :

- Favoriser la mobilité de la rivière **OU** Favoriser la mobilité de la rivière partout là où c'est possible

A ce stade, la surface totale potentiellement érodable, et celle à acquérir restent à définir. Cette incertitude soulève l'inquiétude de certains riverains. Ceux-ci se demandent dans quelle mesure ils seront touchés et doutent que les moyens de compensation des dommages soient suffisants.

- **Interventions selon l'importance de l'enjeu socio-économique**

Un autre grand objectif a soulevé des discussions sans que la commission thématique ne parvienne à faire un choix :

Concilier projets et protection de l'existant avec la dynamique fluviale **OU** Concilier les activités humaines et les aménagements avec la dynamique fluviale.

Le débat a aussi eu lieu sur la définition d'objectifs spécifiques :

Deux d'entre eux formulent des orientations en fonction de la nature et de l'importance des enjeux socio-économiques : « Ne pas endiguer / protéger / contraindre la rivière sur les secteurs à enjeux socio-économiques faibles à modérés » et « Limiter les protections de berges dans les secteurs à enjeux socio-économiques forts ».

Ce qui fait débat est :

- La possibilité ou non laissée à de nouvelles protections,
- La détermination des enjeux qui pourraient nécessiter/justifier la protection,
- Les secteurs sur lesquels seront appliqués ces objectifs.

La notion d'enjeu fort ou faible n'est pas perçue de la même manière par tous les acteurs. Les acteurs du monde agricole revendiquent le maintien de leur activité comme un enjeu fort. Pour certains, il s'agit de prendre en compte l'importance locale de ce secteur d'activité au regard des activités économiques de la région.

De la même façon, les enjeux qui pourront justifier la mise en place de nouvelles protections ne font pas l'objet d'un consensus. Des secteurs avaient été pré-identifiés et proposés par certains acteurs mais ils n'ont pas été retenus dans la version finale des enjeux et des objectifs : en effet, il semble pour les acteurs que l'identification de « cas particuliers » soit trop prématurée.

11.1.4 Cohérence globale

Une approche localisée semble souhaitée par tous afin :

- De prendre en compte des enjeux qui sont importants localement,
- De disposer de situations concrètes de discussion (quels enjeux en présence ?, quelle surface érodable à court terme ou à moyen terme ?).

La définition de scénarios globaux sera cependant nécessaire :

- Pour définir l'espace de mobilité minimal ou optimal à l'échelle du territoire du SAGE Allier aval,
- Pour définir des règles de prise en compte des enjeux, d'analyse des projets qui, tout en prenant en compte les spécificités locales, permettent d'effectuer une analyse homogène et équitable des différentes situations.

Ce sont ces règles globales et homogènes à l'échelle du territoire du SAGE qui permettront d'assurer une cohérence sur le traitement de l'enjeu «préserver et restaurer la dynamique fluviale ». Sans un accord sur des lignes directrices communes, il existe un risque que la mise en oeuvre des objectifs suivants conduise à une application disparate et contradictoire :

- Ne pas endiguer / protéger / contraindre la rivière sur les secteurs à enjeux socio-économiques faibles à modérés ;
- Limiter et réserver les protections de berges dans les secteurs à enjeux socio-économiques forts ;
- Envisager le contrôle de la dynamique fluviale en cas d'enjeux majeurs.

11.2 LES ZONES HUMIDES

Certains acteurs dans les groupes de travail relayent les préoccupations de la population locale et du grand public au sujet des problèmes sanitaires qu'ils associent à la présence de zones humides, potentiellement à l'origine :

- De la recrudescence de maladies transmises par les tiques ;
- D'une augmentation du nombre des moustiques ;
- De problèmes sanitaires pour le bétail.

Ainsi des mesures de préservation des zones humides ne pourront être mises en œuvre sans difficulté. Des méthodes basées sur une concertation locale et sur une **sensibilisation du public sur les effets « positifs » des zones humides** seront nécessaires.

11.3 DEBAT SUR LES ACTIONS PROPOSEES/A RETENIR DANS LE SAGE

De manière générale, les débats ont souvent été les plus animés lors de la mise en commun des propositions d'actions concrètes que sur la définition des grands principes. **La méthode d'animation, qui a permis l'expression de chacun à un niveau individuel, une mise en commun par petits groupes, puis un partage en plénière, en est aussi à l'origine. Cette méthode a en effet, l'avantage de permettre à chacun de s'exprimer, de se projeter et ainsi de favoriser son implication dans le diagnostic. Il est cependant difficile, de mener une concertation assez complète pour obtenir un consensus sur l'ensemble des actions à retenir.** La définition précise des préconisations du SAGE (règles, dispositions voire programmes d'actions opérationnels) est l'objet de la phase. La liste obtenue lors du diagnostic aura ainsi l'occasion d'être débattue lors de la prochaine phase d'élaboration du SAGE.

Parmi les actions proposées, il semble que celles ayant trait à l'activité agricole ont fait particulièrement débat, qu'elles aient été proposées par des agriculteurs ou par d'autres acteurs (« impact de l'irrigation en journée », « utilisation des biotechnologies », « adaptation de la culture au potentiel pédo-climatique », etc.).

Ce constat s'observe sur d'autres thèmes : le projet de retenue sur le Barbenan, présenté comme un moyen de sécuriser la ressource en eau dans la Montagne Bourbonnaise, a suscité la réaction de certaines associations de préservation des milieux aquatiques, qui dénoncent l'impact important qu'aurait ce projet sur les milieux.

Il apparaît donc que la concertation entre acteurs sera de plus en plus nécessaire au cours de l'élaboration du SAGE, en particulier lors de la phase de « scénarios et stratégies ». En créant l'occasion de poursuivre les discussions, cette phase devra permettre de retenir des scénarios d'intervention pertinents, efficaces et partagés.

12 ANALYSE DES SOUHAITS ET DES ATTENTES DES ACTEURS

12.1 CONNAISSANCE, DIFFUSION ET REAPPROPRIATION PAR LES ACTEURS

12.1.1 Amélioration de la connaissance et de sa diffusion

L'ensemble des acteurs a souvent formulé le souhait d'une amélioration des connaissances, ce qui reflète d'une part la nécessité d'améliorer les suivis mais aussi et surtout d'améliorer la capitalisation et la diffusion de ces connaissances auprès des élus voire du grand public, qui estiment avoir peu d'informations sur les données existantes.

Les acteurs ont notamment insisté sur la nécessité de :

- Resserrer le maillage des points de mesure et suivre de nouveaux points (dans la nappe alluviale de l'Allier et non influencés par les eaux de la rivière ; stations d'alerte sur la rivière) ;
- Augmenter la fréquence des mesures ou des paramètres suivis (micropolluants)
- Définir précisément les objectifs des mesures souhaitées, qu'elles soient qualitatives ou quantitatives ;
- Mettre en place des points de mesure qui permettent d'évaluer les sources de pollutions et leurs impacts ;
- Contrôler et valider les mesures (notamment leur fiabilité) et vérifier la pertinence des points, leur représentativité.

Ce souhait d'amélioration de la connaissance ne concerne pas uniquement les mesures d'état du milieu mais aussi :

- Meilleure connaissance de la ressource disponible et la tendance d'évolution de la disponibilité de cette ressource,
- Meilleure connaissance des usages (recensement plus exhaustif des prélèvements),
- Suivi du développement et de l'expansion des espèces envahissantes

La création d'un observatoire a été jugée comme intéressante pour effectuer un suivi dans le temps, centraliser et mettre à disposition des données dans tous les domaines.

12.1.2 Favoriser l'appropriation par les élus et le grand public

La communication et la sensibilisation sont des moyens souvent cités par les acteurs comme des objectifs pour répondre aux enjeux du SAGE. En effet ces modes d'action apparaissent comme un moyen de sensibiliser et de former les acteurs dans un objectif de changement de pratiques et de comportement. Ils doivent aussi permettre l'appropriation par tous des connaissances acquises sur le territoire. A titre d'exemple, l'entretien des repères de crues, est cité comme une action pertinente pour entretenir la mémoire du public autour des événements de crues.

Sur les enjeux « maintenir les biotopes et la biodiversité » et « préserver et restaurer la dynamique fluviale », l'importance accordée à ce volet est indéniable :

- La mise en valeur des milieux apparaît comme un outil de sensibilisation et de préservation ;
- Faire partager l'enjeu de la dynamique fluviale nécessite d'avoir des actions fortes de communication et de démonstration sur le terrain. On peut citer, dans ce cadre là, le travail du Conservatoire des Sites de l'Allier, qui répertorie les témoins naturels et humains des anciens tracés de la rivière Allier.

La communication doit permettre au grand public et notamment aux riverains de se reconnaître en tant qu'acteur de la gestion de la rivière.

12.2 DEFINITION DE PRIORITES D'INTERVENTION

Les acteurs ont souhaité la définition de priorités dans la mise en œuvre des actions :

- Choisir les actions à mener en fonction des flux de pollution : peut-on quantifier les flux, leurs impacts, les coûts ?
- Pour les stations d'épuration, il est nécessaire de savoir sur quelles stations porter les efforts, en fonction de la population, en adaptant les rejets au milieu récepteur ;
- Pour l'assainissement domestique individuel, dont l'impact des installations est mal connu, il leur paraît important de mettre en balance l'investissement financier et l'efficacité du résultat sur la réduction des pollutions émises avant d'envisager une intervention forte dans ce domaine.

Le choix des priorités d'intervention interviendra durant la phase « scénarios et stratégie ».

12.3 ÉMERGENCE DE NOUVELLES PROBLEMATIQUES

Les acteurs ont participé de manière active au diagnostic en faisant part de leurs préoccupations et de leur connaissance du terrain, ce qui a permis de mettre en lumière des attentes ou des problématiques nouvelles (peu exprimées dans la phase initiale de l'état des lieux du SAGE Allier aval).

Parmi les problématiques mises en exergue grâce à ce travail de concertation, nous pouvons citer :

- La problématique des plans d'eau,
- La gestion agricole et sylvicole des espaces alluviaux,
- La gestion des gravières qui ne sont plus en activité (en recherchant des solutions au cas par cas, en envisageant si nécessaire la protection contre la capture, établissement d'un schéma directeur des anciennes gravières),
- La nécessité de favoriser une fréquentation de la rivière (loisirs, tourisme) qui soit respectueuse de la rivière Allier.

SYNTHESE CONCLUSIVE

Dans l'élaboration d'un SAGE, le diagnostic est une étape charnière entre une première phase de collecte d'information et de consultation des acteurs locaux (état des lieux) et les phases suivantes de proposition d'actions et de co-construction d'une stratégie de gestion. Il doit servir de tremplin consensuel (le diagnostic doit être partagé) pour préparer une suite concrète et prospective.

La **méthode de diagnostic** mise en place dans le cadre de cette étude s'est basée sur :

- un porter à connaissance des données techniques de l'état des lieux auprès des acteurs locaux selon leurs centres d'intérêt ;
- la construction commune d'une grille d'objectifs et d'actions pour chacune des grandes thématiques du SAGE : Gestion quantitative de la ressource, Gestion qualitative de la ressource, Gestion et valorisation des cours d'eau et milieux aquatiques, Dynamique fluviale ;
- la confrontation des visions et des objectifs de chacun sur un territoire communément occupé mais diversement exploité.

Cette méthode a permis de :

- partager et valider un état des milieux et des usages sur le territoire du SAGE auprès d'un large public ;
- confronter des éléments techniques et des connaissances locales avec la perception de chacun sur le territoire qu'il connaît ;
- définir des enjeux et des objectifs communs pour la gestion des l'eau et des milieux dans le bassin de l'Allier aval.

Les **enjeux** mis en avant dans ce diagnostic reflètent la connaissance du bassin, les obligations réglementaires et les préoccupations locales, en terme de :

- gestion, préservation voire amélioration des ressources et des milieux :
 - o Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin
 - o Empêcher la dégradation, préserver, voire restaurer les têtes de bassin
 - o Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs
 - o Maintenir les biotopes et la Biodiversité
 - o Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique demandé par la Directive cadre sur l'eau
- gestion de la ressource et des milieux dans une vision prospective et durable
 - o Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme
- gestion des situations exceptionnelles
 - o Vivre avec / à côté de la rivière en cas de crue
 - o Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse

Ces enjeux sont fortement dépendants les uns des autres. Ainsi, « Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme », nécessitera de « préserver et restaurer la dynamique fluviale ». De la même manière la restauration de la qualité de l'eau nécessite la préservation des milieux, notamment alluviaux. Ces interdépendance devra être prise en compte dans la suite de l'élaboration du SAGE afin d'aboutir à un traitement des différentes problématiques qui soit cohérent.

Ces enjeux n'ont pas tous la même importance aux yeux des **acteurs locaux**, qui considèrent comme particulièrement essentiels les enjeux suivants :

- Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin,
- Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs,
- Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme.

Ensuite sont perçus comme essentiels les enjeux :

- Maintenir les biotopes et la Biodiversité,
- Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse,
- Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique demandé par la Directive cadre sur l'eau.

Enfin, deux enjeux sont considérés comme moins essentiels à l'échelle du bassin :

- Vivre avec / à côté de la rivière en cas de crue,
- Empêcher la dégradation, préserver, voire restaurer les têtes de bassin.

On peut constater des différences entre la perception de l'importance des enjeux par les acteurs locaux et les données techniques qui justifient ces enjeux. Cela semble avoir plusieurs origines.

L'intérêt des acteurs pour un enjeu semble plus marqué dans les cas suivants :

- enjeu qui touche directement les habitants comme l'eau potable,
- enjeu qui bénéficie d'une perception globale positive bien qu'il puisse y avoir des méconnaissances à ce sujet : patrimoine naturel par exemple.

En échange, l'intérêt semble moins marqué dans d'autres cas :

- méconnaissance des obligations réglementaires et/ou de la qualité réelle des milieux (enjeu lié à la DCE par exemple),
- « décalage » géographique : les sous-bassins aval ne sont pas considérés comme concernés par les problématiques têtes de bassin alors qu'ils en comportent tout de même...

Cette synthèse ne doit pas dissimuler des différences de perception fortes :

- selon l'échelle d'analyse : « vivre avec/à côté de la rivière en cas de crue » ressort sur certains sous bassins versants comme très important localement
- selon les acteurs : malgré l'importance accordée à l'enjeu « dynamique fluviale », il n'existe pas de consensus sur la manière dont le traiter.

A partir de ces éléments, la suite de l'élaboration du SAGE devra continuer à améliorer les connaissances en faisant des efforts de capitalisation et de diffusion de l'information, dans un but de favoriser l'appropriation de la démarche et de ses enjeux par les élus et le grand public.

L'objet, les « pouvoirs » et les limites du SAGE : ce qu'il peut faire et ne peut pas faire, seront explicités clairement.

La **construction des scénarios, de la stratégie collective et du plan d'actions** travailleront à hiérarchiser les priorités d'intervention, sans oublier de prendre en compte les nouvelles problématiques émergentes dans le bassin : plans d'eau, gestion des espaces alluviaux, impacts des activités de tourisme et de loisirs...

Enfin, la démarche globale qu'est le SAGE sur un grand bassin comme l'Allier aval devra, dans certains secteurs et/ou sur certaines thématiques, s'appuyer sur des études complémentaires plus précises et des actions de concertation locales pour pouvoir faire des préconisations adaptées, concernant la dynamique fluviale en particulier.

A ce stade, il sera primordial de rechercher une cohérence d'intervention, en mettant notamment en place une coordination entre les différents SAGE en cours (SAGE du Haut-Allier, de la Dore, de la Sioule, etc.). En effet, certains enjeux tels que « vivre avec/à côté de la rivière en cas de crue », par exemple devront être traités par une démarche globale.

ANNEXES

Annexe 1 : Fiches par sous bassin versant

Fiches par sous bassin versant et tableaux de données brutes

Sous-bassin versant n° 1

L'Allier entre la confluence avec Couze Pavin et la confluence avec l'Auzon

Données générales

Occupation du sol	forêt	22 %
	agriculture	70,1 %
	urbanisation	7,4 %

Gestion quantitative

Etiages des rivières:	
Prélèvements (AEP, industrie et agriculture)	
Dépendance d'un usage à la ressource en eau du bassin versant	Industrie Irrigation
Exposition aux crues	
Etat d'avancement de la prévention (PPR)	

Gestion qualitative

Qualité physico-chimique	nitrites	
	Pesticides	
	phosphore	
	MOOX et matières azotées	
Qualité biologique		
Vulnérabilité des ressources en eau souterraines		
Occupation du sol		
Qualité de l'assainissement domestique		
Rejets industriels		
Avancement des procédures de protection de captage		

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

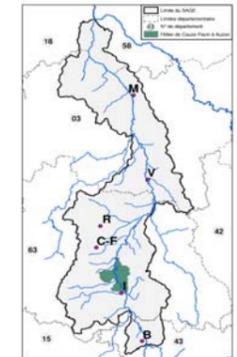
Espaces naturels remarquables	
Prise en compte de cet enjeu par des mesures de protection par des mesures de gestion	
Etat fonctionnel des milieux aquatiques	
Franchissement des ouvrages	Ouvrages effacés

Dynamique fluviale

Dynamique latérale	contexte naturel
--------------------	------------------

Bassin versant de l'Allier entre la confluence de la Couze et la confluence de l'Auzon - 001

Cours d'eau concernés		Allier
Nombre de communes concernées	18	
Surface du sous bassin versant	161 km ²	
Station(s) de référence et débit(s) moyen(s) annuel (s)	Allier à Coudes : 53,8 m ³ /s	
Masses d'eau souterraines concernées	4051	Sables, argiles et calcaires du tertiaire de la plaine de la Limagne
	4052	Alluvions de l'Allier amont
Population	15241	Population en 1999
	5,5	Evolution de la population de 1990 à 1999 (%)
	106	Densité de la population en 1999 (hab/km ²)



Gestion quantitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	Enjeux exposés au risque inondation entre Issoire et Coudes (SPC) : A75 Sauvagnat Ste Marthe, St Yvoine : habitat dispersé Parent : zone industrielle, habitat dispersé Coudes : partie urbanisée
Dires d'acteurs	

Gestion qualitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	Délais/actions supplémentaires pour la masse d'eau 4051	
	Atteinte des objectifs pour la masse d'eau 4052	
	Bassin retenu dans l'enjeu « Phyto-Nitrates » au titre du PVE	
	Présence d'un site pollué et traité à Issoire	
	7 STEP de moins de 2000 EH dont la performance globale est mauvaise pour les matières organiques et le phosphore, 3 supérieures à 2000 EH (dont Martres-de-Veyres, 26700 EH) communes limitrophes de l'Allier en zone vulnérable (AP du 27/08/07)	
Dires d'acteurs		

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Eléments complémentaires d'état des lieux	Rivière classée « grands migrateurs » et rivière « réservée » au titre du code de l'environnement	
	Présence marquée de renouées et de balsamine de l'Himalaya	
	2 sites de baignade et présence d'activités de loisirs nautiques (canoë-kayak)	
Dires d'acteurs		

Dynamique fluviale

Eléments complémentaires d'état des lieux	Secteur de ...à ...	incision	Dynamique latérale
	Pt Parentignat-Issoire	Faible à moyenne (de 0,5 à 1m)	faible à inexistante
	Issoire-Pt Longues	Pas mesurée	faible à inexistante
	Pt Longues-Pt du Chateau	Moyenne à très forte (de 1à > 2 m)	faible à inexistante
Dires d'acteurs	Contexte naturel du horst de St-Yvoine qui empêche la dynamique		

Sous-bassin versant n° 2

La Vendage

Données générales

Occupation du sol	forêt	22 %
	agriculture	69 %
	urbanisation	9 %

Gestion quantitative

Etiages des rivières:	
Prélèvements (AEP, industrie et agriculture)	
Dépendance d'un usage à la ressource en eau du bassin versant	
Exposition aux crues	
Etat d'avancement de la prévention (PPR)	

Gestion qualitative

Qualité physico-chimique	nitrate		absence de données
	Pesticides		absence de données
	phosphore		absence de données
	MOOX et matières azotées		absence de données

Qualité biologique		absence de données
--------------------	--	--------------------

Vulnérabilité des ressources en eau souterraines	
--	--

Occupation du sol	
-------------------	--

Qualité de l'assainissement domestique	
--	--

Rejets industriels	
--------------------	--

Avancement des procédures de protection de captage	
--	--

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Espaces naturels remarquables	
-------------------------------	--

Prise en compte de cet enjeu	par des mesures de protection	
	par des mesures de gestion	

Etat fonctionnel des milieux aquatiques		Hydrologique
---	--	--------------

Franchissement des ouvrages		exhaustivité?
-----------------------------	--	---------------

Bassin versant la Vendage – 002

Cours d'eau concernés	Vendage, Dannat		
Nombre de communes concernées	16		
Surface du sous bassin versant	146 km ²		
Station(s) de référence	Pas de station de mesure		
Masses d'eau souterraines concernées	4049	Forez - Margeride - Auvergne BV Allier	
	4051	Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine de la Limagne	
Population	21432	Population en 1999	
	-3,1	Evolution de la population de 1990 à 1999 (%)	
	93	Densité de la population en 1999 (hab/km ²)	

Gestion quantitative

Éléments complémentaires d'état des lieux	Etiages marqués de ces ruisseaux pouvant conduire à des assèchements partiels (PDPG 43)
Dires d'acteurs	

Gestion qualitative

Éléments complémentaires d'état des lieux	Atteinte des objectifs pour la masse d'eau 4049	
	Bassin versant ou contrat de rivière avec projet environnemental en cours ou prévu sur la Vendage (prioritaire pour les MAET)	
	Présence de plusieurs sites pollués en cours d'évaluation ou de travaux	
	Surface toujours en herbe globalement en diminution entre 1988 et 2000.	
	Qualité de la Vendage altérée par des rejets domestiques, industriels et agricoles (PDPG 43)	
Dires d'acteurs	Présence de phytosanitaires sur la Vendage qui a suscité la mise en place d'actions par Phyt'Eauvergne (zone ciblée comme prioritaire).	
	Qualité biologique jugée médiocre sur la Leuge et la Vendage aval, qualité sur l'amont de la Vendage satisfaisante avec présence d'écrevisses à pattes blanches et de truites.	

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Éléments complémentaires d'état des lieux	Contrat de rivière du Haut-Allier	
	Présence ponctuelle de renouées	
	Capacité d'hébergement touristique (camping) importante	
	Banalisation des habitats sur la partie aval de la Vendage (PDPG 43)	
Dires d'acteurs		

Sous-bassin versant n° 3

Le Livradois

Données générales

Occupation du sol	forêt	57 %
	agriculture	41,6 %
	urbanisation	1,3 %

Gestion quantitative

Etiages des rivières:		
Prélèvements (AEP, industrie et agriculture)		
Dépendance d'un usage à la ressource en eau du bassin versant		
Exposition aux crues		
Etat d'avancement de la prévention (PPR)		pas de communes exposées

Gestion qualitative

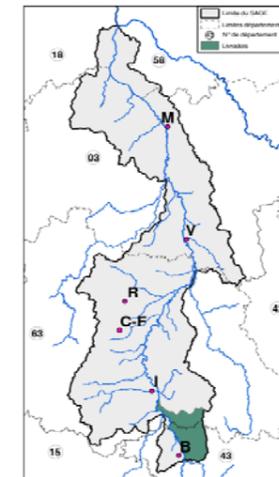
Qualité physico-chimique	nitrates		absence de données
	Pesticides		absence de données
	phosphore		absence de données
	MOOX et matières azotées		absence de données
Qualité biologique			absence de données
Vulnérabilité des ressources en eau souterraines			
Occupation du sol			
Qualité de l'assainissement domestique			
Rejets industriels			pas de rejets
Avancement des procédures de protection de captage			

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Espaces naturels remarquables		
Prise en compte de cet enjeu	par des mesures de protection	
	par des mesures de gestion	
Etat fonctionnel des milieux aquatiques		Rau du Cé a un meilleur état fonctionnel
Franchissement des ouvrages		exhaustivité?

Bassin versant du Livradois- 003

Cours d'eau concernés	D'Auzon (43), ou Rau du Cé, Sauvagnat	
Nombre de communes concernées	26	
Surface du sous bassin versant	259 km ²	
Station(s) de référence	Pas de station de mesure	
Masses d'eau souterraines concernées	4049	Forez - Margeride - Auvergne BV Allier
	4051	Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine de la Limagne
Population	8600	Population en 1999
	-2,4	Evolution de la population de 1990 à 1999 (%)
	26	Densité de la population en 1999 (hab/km ²)



Gestion quantitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	
Dires d'acteurs	Zone qui connaît des déficits de ressource en eau, notamment pour la satisfaction des besoins en eau potable. Etiages sévères observés sur ce sous bassin versant (présence de retenues collinaires qui joueraient un rôle dans l'accroissement de ces étiages)

Gestion qualitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	Atteinte des objectifs pour la masse d'eau 4049	
	Présence d'un site pollué en cours d'évaluation ou de travaux	
	Pollutions domestiques et agricoles sur le Ternivol (PDPG 43)	
Dires d'acteurs	Teneurs en arsenic élevées dans l'eau destinée à la consommation humaine	

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Eléments complémentaires d'état des lieux	Contrat de rivière du Haut-Allier	
	PNR du Livradois-Forez	
	Les résineux représentent 26% de la surface du bassin versant, surface en augmentation depuis 1990	
	Présence de renouvelées	
	Cours d'eau proposés au réseau Natura 2000 (Directive Habitats)	
	Ouvrages faisant obstacle au franchissement sur le Ternivol et l'Auzon (PDPG 43)	
	1 site de baignade	
Dires d'acteurs	Augmentation potentielle de la population en période estivale relativement importante (11%)	
	Habitats bien préservés et pas de problèmes morphologiques Ecrevisse à pieds blancs signalée dans ces ruisseaux Phénomène d'enrésinement observé, parfois en bordure de cours d'eau	

Sous-bassin versant n° 4

Les Couzes

Données générales

Occupation du sol	forêt	44 %
	agriculture	53,3 %
	urbanisation	2,2 %

Gestion quantitative

Etiages des rivières:	
Prélèvements (AEP, industrie et agriculture)	
Dépendance d'un usage à la ressource en eau du bassin versant	AEP
Exposition aux crues	
Etat d'avancement de la prévention (PPR)	

Gestion qualitative

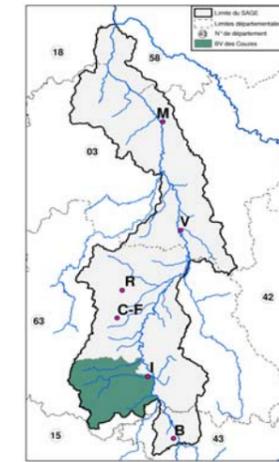
Qualité physico-chimique	nitrates	
	pesticides	absence de données
	phosphore	
	MOOX et matières azotées	
Qualité biologique		
Vulnérabilité des ressources en eau souterraines		
Occupation du sol		
Qualité de l'assainissement domestique		
Rejets industriels		
Avancement des procédures de protection de captage		

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Espaces naturels remarquables	
Prise en compte de cet enjeu	
par des mesures de protection	
par des mesures de gestion	
Etat fonctionnel des milieux aquatiques	Le Lembronnet a un moins bon état fonctionnel
Franchissement des ouvrages	

Bassin versant des Couzes – 004

Cours d'eau concernés	Couze Pavin, Couze Chambon, Couze Valbeileix, Couze d'Ardes, Lembronnet	
Nombre de communes concernées	63	
Surface du sous bassin versant	776 km ²	
Station(s) de référence et débit(s) moyen(s) annuel (s)	Couze Pavin à Sant-Floret : 4,6 m ³ /s Couze Chambon à Montaigut-le-Blanc: 2,7 m ³ /s	
Masses d'eau souterraines concernées	4049 Forez - Margeride - Auvergne BV Allier 4051 Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine de la Limagne 4096 Massif du Cantal BV Loire 4097 Massif du Cézallier BV Loire 4098 Massif du Mont Dore BV Loire	
Population	32914 Population en 1999 1,1 Evolution de la population de 1990 à 1999 (%) 35 Densité de la population en 1999 (hab/km ²)	
Gestion quantitative		
Éléments complémentaires d'état des lieux	Présence de nombreuses installations hydroélectriques sur la Couze Chambon, la Couze d'Ardes, et la Couze Valbeileix	
Dires d'acteurs	Un projet de PPRi est en cours sur la Couze Pavin	
Gestion qualitative		
Éléments complémentaires d'état des lieux	Délais/actions supplémentaires pour la masse d'eau 4051	
	Atteinte des objectifs pour les autres masses d'eau	
	Les lacs Chambon et Pavin sont classés en délai/actions pour cause de trophie	
	Aval du bassin retenu dans l'enjeu « Phyto-Nitrates » au titre du PVE	
	Bassin versant ou projet environnemental en cours ou prévu sur le Lembronnet (prioritaire pour les MAET)	
Dires d'acteurs	29 STEP inférieures à 2000 EH dont la performance globale est moyenne pour les MO et mauvaise pour le phosphore, STEP de Besse-et-St-Anastaise (24000 EH) non conforme en 2006 à la directive ERU	
	Epuration domestique et agricole jugée moyenne par le PDPG 63	
Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques		
Éléments complémentaires d'état des lieux	Projet d'un contrat de rivière sur la Couze Chambon	
	PNR des Volcans d'Auvergne	
	Couze Pavin, Couze d'Ardes, Couze Chambon et leurs affluents classés grands migrateurs	
	Présence de renouées	
	Vallées proposées au réseau Natura 2000 (Directive Habitats)	
Dires d'acteurs	4 sites de baignades et présence de loisirs nautiques	
	Le Lembronnet a un état fonctionnel plus dégradé que les Couzes (destruction de la ripisylve due au remembrement et défaut d'épuration (PDPG 63))	
Le massif du Sancy représente 50% de l'activité touristique du département du Puy de Dôme. Débits réservés pas toujours satisfaisants pour le maintien de la vie biologique. Les lacs ont un impact sur les milieux à l'aval (température, débits en sortie faibles, etc.) Existence de conflits d'usage (canoë-kayak, pêche, milieux aquatiques).		



Sous-bassin versant n° 5

L'Eau Mère et le Bensat

Données générales

Occupation du sol	forêt	41 %
	agriculture	57,9 %
	urbanisation	0,7 %

Gestion quantitative

Etiages des rivières:	 Sur l'Ailloux et sur l'Eau Mère
Prélèvements (AEP, industrie et agriculture)	
Dépendance d'un usage à la ressource en eau du bassin versant	
Exposition aux crues	
Etat d'avancement de la prévention (PPR)	

Gestion qualitative

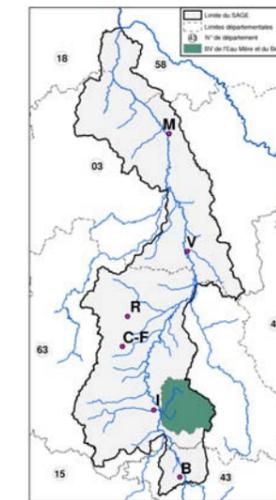
Qualité physico-chimique	nitrate	 absence de données
	Pesticides	 absence de données
	phosphore	 absence de données
	MOOX et matières azotées	 absence de données
Qualité biologique		 absence de données
Vulnérabilité des ressources en eau souterraines		
Occupation du sol		
Qualité de l'assainissement domestique		
Rejets industriels		 pas de rejets
Avancement des procédures de protection de captage		

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Espaces naturels remarquables		
Prise en compte de cet enjeu	par des mesures de protection	
	par des mesures de gestion	
Etat fonctionnel des milieux aquatiques		
Franchissement des ouvrages		

Bassin versant de l'Eau Mère et du Bensat – 005

Cours d'eau concernés	Eau Mère, Bensat, Ailloux	
Nombre de communes concernées	31	
Surface du sous bassin versant	378 km ²	
Station(s) de référence et débit(s) moyen(s) annuel (s)	Ailloux à Manglieu : 0,6 m ³ /s	
Masses d'eau souterraines concernées	4049	Forez - Margeride - Auvergne BV Allier
	4051	Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine de la Limagne
Population	10629	Population en 1999
	4,6	Evolution de la population de 1990 à 1999 (%)
	23	Densité de la population en 1999 (hab/km ²)



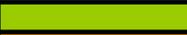
Gestion quantitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	Un tour d'eau a été instauré dans l'arrêté préfectoral autorisant pour l'année 2008 les prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement du 1er avril au 30 septembre
Dires d'acteurs	Etiages sévères sur les cours d'eaux de l'Eau Mère et de l'Ailloux. Prélèvements forts pour l'irrigation sur la plaine de Sauxillanges. La ressource disponible ne permet pas de satisfaire les besoins en eau pour l'irrigation exprimés.

Gestion qualitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	Délais/actions supplémentaires pour la masse d'eau 4051	
	Atteinte des objectifs pour la masse d'eau 4049	
	Performance globale des 27 STEP (< 2000 EH) correcte pour les MO (85%), moyenne pour le phosphore (51%) Diminution de la STH entre 1988 et 2000 mais maintien de l'élevage notamment bovin	
Dires d'acteurs		

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Eléments complémentaires d'état des lieux	PNR du Livradois-Forez	
	Les résineux représentent 18% de la surface du bassin versant, surface en augmentation depuis 1990	
	Présence de renouées et de balsamine de l'Himalaya	
	1 site de baignade	
Dires d'acteurs	La grande surface en résineux ainsi que la présence de nombreux plans d'eau sont la cause d'un déficit en salmonidés sur l'Eau Mère (PDPG 63).	
	Présence d'écrevisses à pattes blanches sur ce bassin versant. Travaux hydrauliques et exploitation forestière perturbent les milieux sur le Bensat.	

Sous-bassin versant n° 6

Le Veyre et l'Auzon

Données générales

Occupation du sol	forêt	36 %
	agriculture	56,6 %
	urbanisation	6,8 %

Gestion quantitative

Etiages des rivières:	
Prélèvements (AEP, industrie et agriculture)	
Dépendance d'un usage à la ressource en eau du bassin versant	
Exposition aux crues	
Etat d'avancement de la prévention (PPR)	

Gestion qualitative

Qualité physico-chimique	nitrate	
	Pesticides	sur l'Auzon
	phosphore	
	MOOX et matières azotées	Veyre plus dégradée que l'Auzon, amélioration en 2005 qui reste à confirmer
Qualité biologique		
Vulnérabilité des ressources en eau souterraines		
Occupation du sol		
Qualité de l'assainissement domestique		
Rejets industriels		
Avancement des procédures de protection de captage		
Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques		
Espaces naturels remarquables		
Prise en compte de cet enjeu	par des mesures de protection	
	par des mesures de gestion	
Etat fonctionnel des milieux aquatiques		
Franchissement des ouvrages		

Bassin versant de la Veyre et de l'Auzon – 006

Cours d'eau concernés	Veyre, Monne, Auzon	
Nombre de communes concernées	22	
Surface du sous bassin versant	229 km ²	
Station(s) de référence	Auzon à la Roche Blanche Veyre à Veyre Monton	
Masses d'eau souterraines concernées	4049	Forez - Margeride - Auvergne BV Allier
	4051	Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine de la Limagne
	4098	Massif du Mont Dore BV Loire
	4099	Chaîne des Puys
Population	27646	Population en 1999
	9,4	Evolution de la population de 1990 à 1999 (%)
	110	Densité de la population en 1999 (hab/km ²)

Gestion quantitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	Présence d'une installation hydroélectrique sur la Veyre Faibles débits sur l'Auzon (PDPG 63)
Dires d'acteurs	Crues torrentielles sur la Veyre (dues principalement à la Monne). Une étude hydraulique a été réalisée en 2006. Ces inondations touchent principalement Tallende, Veyre-Monton. Les Martres de Veyre. Crues torrentielles sur l'Auzon touchant Le Cend्रे et Cournon. PPRI en cours sur ces 2 sous bassins versants. Etiages très marqués sur bassin de la Veyre, nombreux prélèvements en eaux superficielles pour l'irrigation et multiplication de ceux liés à des droits d'eau privés

Gestion qualitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	Délais/actions supplémentaires pour la masse d'eau 4051	
	Atteinte des objectifs pour les autres masses d'eau	
	Territoire retenu dans l'enjeu « Phyto-Nitrates » au titre du PVE	
	Bassins versants de la Veyre retenu comme prioritaire pour la mise en place des MAET (contractualisation possible dès 2008) ; Diagnostic de pollution par les produits phytosanitaires en cours sur l'Auzon	
	Les lacs d'Aydat et de la Cassière classés en délais/actions pour cause de trophie	
	Pression « phytosanitaires » jugée moyenne à forte par l'état des lieux de la DCE à l'aval du bassin en 2003, classement de l'Auzon en « délais-actions », de la Veyre ne doute	
Dires d'acteurs	Bons rendements MO (93%) et P (86%) de la STEP de Cournon (27000 EH) et très bons rendements de la STEP des Martres de Veyre L'Auzon et la Veyre sont des zones « prioritaires » pour l'action de Phyt'Eauvergne.	
	Pollutions au lactosérum observées sur la Monne et la Veyre. Teneurs en arsenic élevées dans l'eau en provenance de la Chaîne des Puys. Projet de restauration d'une zone humide sur le lac d'Aydat.	
	Rejets industriels observés (laiterie, installation de recherche agricole)	

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Eléments complémentaires d'état des lieux	Contrat de rivière Veyre-Aydat (programme de restauration des milieux aquatiques et de réduction des pollutions en cours) porté par le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre	
	PNR des Volcans d'Auvergne	
	Les résineux représentent 9% de la surface du bassin versant, surface en augmentation depuis 1990	
	Présence de renouées et de balsamine de l'Himalaya	
	Ces rivières ne sont pas classées « grands migrateurs »	
Dires d'acteurs	Vallées proposées au réseau Natura 2000 (Directive Habitats)	
	1 site de baignade et présence de loisirs nautiques	
	Colmatage préoccupant sur l'aval de l'Auzon, nombreux étangs et deux barrages infranchissables sur l'Auzon, la Haute Veyre a connu des perturbations morphologiques (PDPG 63)	
	Problématique de l'abreuvement du bétail citée sur la Veyre, sans qu'elle apparaisse comme une problématique majeure. Nombreux ouvrages infranchissables dès l'aval de la Veyre.	
	Projet de contrat territorial sur le BV de l'Auzon, porté par le SMVV, prévu pour 2009, qui portera sur 2 axes : - contrat de restauration et d'entretien sur la partie médiane du BV - réduction des pollutions diffuses et ponctuelles par les produits phytosanitaires	

Sous-bassin versant n° 7

L'Allier de la confluence de l'Auzon jusqu'à Vichy

Données générales

Occupation du sol	forêt	20 %
	agriculture	62,8 %
	urbanisation	13,8 %

Gestion quantitative

Etiages des rivières:	
Prélèvements (AEP, industrie et agriculture)	
Dépendance d'un usage à la ressource en eau du bassin versant	AEP Industrie Irrigation
Exposition aux crues	
Etat d'avancement de la prévention (PPR)	

Gestion qualitative

Qualité physico-chimique	nitrate		station aval (confluence avec la Morge) la plus dégradée
	Pesticides		
	phosphore		
	MOOX et matières azotées		MOOX sur la station Aval dégradation en 2005
Qualité biologique			
Vulnérabilité des ressources en eau souterraines			
Occupation du sol			
Qualité de l'assainissement domestique			
Rejets industriels			
Avancement des procédures de protection de captage			

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

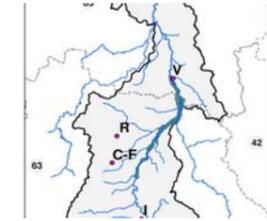
Espaces naturels remarquables	
Prise en compte de cet enjeu	
par des mesures de protection	
par des mesures de gestion	
Etat fonctionnel des milieux aquatiques	
Franchissement des ouvrages	Franchissable sans difficulté apparente pour la montaison

Dynamique fluviale

Dynamique latérale	au vu des éléments ci-contre
--------------------	------------------------------

Bassin versant de l'Allier de la confluence de l'Auzon jusqu'à Vichy – 007

Cours d'eau concernés	Allier	
Nombre de communes concernées	29	
Surface du sous bassin versant	95 km ²	
Station(s) de référence et débit(s) moyen(s) annuel (s)	Allier à Saint-Yorre : 100 m ³ /s	
Masses d'eau souterraines concernées	4052	Alluvions de l'Allier amont
	4128	Alluvions de l'Allier aval
Population	94018	Population en 1999
	-0,7	Evolution de la population de 1990 à 1999 (%)
	245	Densité de la population en 1999 (hab/km ²)



Gestion quantitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	Enjeux exposés au risque inondation entre Coudes et Vichy (SPC) Mirefleurs (dont fermes), Joze, Vinzelles, Charnat, Luzillat / Limons, Puy Guillaume, St Priest Bramefan : habitat dispersé	
	Cournon d'Auvergne, St Yorre, Pont du Chateau: habitat dispersé, zone de loisirs Les Martres de Veyre : habitat dispersé, station d'épuration > 10000 eh Dallet, Abrest: partie urbanisée Perignat sur Allier : partie urbanisée, zone commerciale Hauterive : zone industrielle, habitat dispersé Bellerive sur Allier : zone urbanisée, zone d'activité, zone de loisirs, camping Vichy : zone urbanisée + digues, zone commerciale, équipements sportifs St Maurice : usine eau minérale	
Dires d'acteurs	Des puits à Cournon, qui représentent 2/3 de la ressource pour l'agglomération Clermontoise sont menacés par l'érosion. Besoins en eau pour l'irrigation exprimés par l'ASA de Montgaçon	

Gestion qualitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	Délais/actions supplémentaires pour la masse d'eau 4128	
	Atteinte des objectifs pour l'autre masse d'eau 4052	
Dires d'acteurs	Territoire retenu dans l'enjeu « Phyto-Nitrates »	
	Extension de la zone vulnérable à la nappe alluviale dans le 63 par AP du 27 août 2007	
	7 STEP de moins de 2000 EH dont la performance est correcte pour MO et mauvaise pour P	
	STEP de Saint-Yorre non conforme en 2006 à la directive ERU	

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Eléments complémentaires d'état des lieux	Contrat restauration entretien sur les sites Loire-Nature	
	Rivière classée « grands migrateurs » et rivière « réservée » au titre de la loi pêche	
Dires d'acteurs	Pont-barrage de Vichy franchissable sans difficulté pour le saumon atlantique	
	Présence marquée de renouées, de balsamine de l'Himalaya et de Jussie	
	Activités de loisirs nautiques (canoë-kayak)	
	Capacité d'hébergement touristique importante	
	Maison de la rivière Allier en projet à Vichy, écopôles et écozone au niveau de Clermont-Ferrand	
	Les perturbations de la dynamique fluviale perturbent gravement la reproduction du Brochet (PDPG 63)	

Dynamique fluviale

Eléments complémentaires d'état des lieux	39 gravières recensées qui couvrent 8% de la surface du bassin versant		
Dires d'acteurs	Secteur de ...à...	incision	Dynamique latérale
	Pt Longues-Pt du Chateau	Moyenne à très forte (de 1 à 2 m)	faible à inexistante
	Pt du Chateau.-Aval Joze	Moyenne à forte (de 1 à 2 m)	faible à inexistante
	Aval Joze-Pt Crevant	Moyenne à forte (de 1 à 2 m)	modérée
	Pt Crevant-Pt Limons	Forte à très forte (>2m)	modérée
	Pt Limons-Conf. Dore	Forte à très forte (>2m)	modérée
	Conf. Dore-St Yorre	Moyenne à forte (de 1 à 2 m)	intense
	St Yorre-Pt St Germ.Fossés	Forte à très forte (>2m)	modérée
L'enjeu de mobilité du lit est parfois contradictoire avec les enjeux de protection localement. A Cournon, la rivière est corsetée par les enrochements. La demande de nouveaux enrochements est constante.			

Sous-bassin versant n° 8

Le Litroux et le Jauron

Données générales

Occupation du sol	forêt	17 %
	agriculture	78,4 %
	urbanisation	4,5 %

Gestion quantitative

Etiages des rivières:	
Prélèvements (AEP, industrie et agriculture)	
Dépendance d'un usage à la ressource en eau du bassin versant	
Exposition aux crues	
Etat d'avancement de la prévention (PPR)	

Gestion qualitative

Qualité physico-chimique	nitrates		absence de données
	Pesticides		
	phosphore		
	MOOX et matières azotées		absence de données
Qualité biologique			absence de données
Vulnérabilité des ressources en eau souterraines			
Occupation du sol			
Qualité de l'assainissement domestique			
Rejets industriels			
Avancement des procédures de protection de captage			pas de captage

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Espaces naturels remarquables		
Prise en compte de cet enjeu	par des mesures de protection	
	par des mesures de gestion	
Etat fonctionnel des milieux aquatiques		Morphologique et plans d'eau sur le Litroux
Franchissement des ouvrages		

Bassin versant du Litroux et du Jauron – 008

Cours d'eau concernés	Litroux, Jauron		
Nombre de communes concernées	37		
Surface du sous bassin versant	368 km ²		
Station(s) de référence et débit(s) moyen(s) annuel (s)	Jauron à Beauregard L'évêque : 0,9 m ³ /s		
Masses d'eau souterraines concernées	4049	Forez - Margeride - Auvergne BV Allier	
	4051	Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine de la Limagne	
Population	30298	Population en 1999	
	7,3	Evolution de la population de 1990 à 1999 (%)	
	73	Densité de la population en 1999 (hab/km ²)	

Gestion quantitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	
Dires d'acteurs	Etiages sévères sur le Litroux et sur le Jauron (peu de prélèvements recensés, problématique des plans d'eau).

Gestion qualitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	Délais/actions supplémentaires pour la masse d'eau 4051	
	Atteinte des objectifs pour la masse d'eau 4049	
	Territoire retenu dans l'enjeu « Phyto-Nitrates » au titre du PVE	
	Bassin versant ou contrat de rivière avec projet	
	Présence de 2 sites pollués et traités.	
	Pression « phytosanitaires » jugée moyenne à forte par l'état des lieux de la DCE à l'aval du bassin en 2003	
	24 STEP de moins de 2000 EH dont la performance est moyenne pour les MO et le P	
Dires d'acteurs	Le Jauron et le Litroux sont des zones « prioritaires » pour l'action de Phyt'Eauvergne.	

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Eléments complémentaires d'état des lieux	Parc naturel régional du Livradois-Forez	
	Présence ponctuelle de renouées	
Dires d'acteurs	Les rivières du Litroux et du Jauron sont complètement artificialisées par des surcreusements anciens (drainage de la Limagne).	

Sous-bassin versant n° 9

Amont de la Morge et de l'Artières

Données générales

Occupation du sol	forêt	34 %
	agriculture	57,1 %
	urbanisation	8,9 %

Gestion quantitative

Etiages des rivières:	 Sep
Prélèvements (AEP, industrie et agriculture)	
Dépendance d'un usage à la ressource en eau du bassin versant	 AEP, industrie
Exposition aux crues	
Etat d'avancement de la prévention (PPR)	

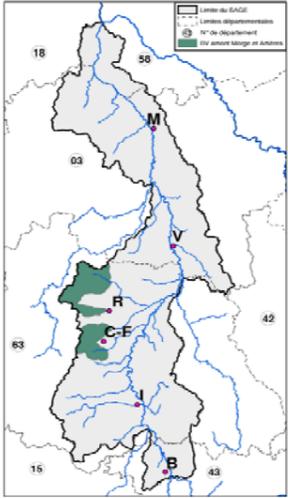
Gestion qualitative

Qualité physico-chimique	nitrates	
	Pesticides	 absence de données
	phosphore	 amélioration en 2005 à confirmer
	MOOX et matières azotées	 amélioration en 2005 à confirmer
Qualité biologique		
Vulnérabilité des ressources en eau souterraines		
Occupation du sol		
Qualité de l'assainissement domestique		
Rejets industriels		
Avancement des procédures de protection de captage		

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Espaces naturels remarquables	
Prise en compte de cet enjeu	 par des mesures de protection
	 par des mesures de gestion
Etat fonctionnel des milieux aquatiques	
Franchissement des ouvrages	 pas d'ouvrages recensés, exhaustivité?

Bassin versant amont de la Morge et de l'Artières – 009

Cours d'eau concernés	Morge, Bedat, Artières	
Nombre de communes concernées	30	
Surface du sous bassin versant	369 km ²	
Station(s) de référence et débit(s) moyen(s) annuel (s)	Bedat à Cébazat : 0,4 m ³ /s, Morge à Montcel : 1,1 m ³ /s,	
Masses d'eau souterraines concernées	4049	Forez - Margeride - Auvergne BV Allier
	4099	Chaîne des Puys
Population	69071	Population en 1999
	4,9	Evolution de la population de 1990 à 1999 (%)
	137	Densité de la population en 1999 (hab/km ²)

Gestion quantitative

Eléments complémentaires d'état des lieux		
Dires d'acteurs		
Gestion qualitative		
Eléments complémentaires d'état des lieux	Atteinte des objectifs pour les masses d'eau souterraines	
	Territoire retenu dans l'enjeu « Phyto-Nitrates » au titre du PVE	
	27 STEP de moins de 2000 EH dont la performance est moyenne pour MO et mauvaise pour P	
Dires d'acteurs	Teneurs en arsenic élevées dans l'eau en provenance de la Chaîne des Puys.	

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Eléments complémentaires d'état des lieux	Contrat restauration entretien de l'agglomération de Clermont-Ferrand, sur la zone de Riom, en projet sur les affluents de Limagne en rive gauche	
	Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne	
	Présence de renouées et de balsamine de l'Himalaya	
Dires d'acteurs	1 site de baignade et présence de golfs	
	Têtes de bassins versants bien préservées. Présence d'écrevisses à pattes blanches sur l'Artières amont.	

Sous-bassin versant n° 10

Aval de la Morge et de l'Artières

Données générales

Occupation du sol	forêt	10 %
	agriculture	72,4 %
	urbanisation	17,7 %

Gestion quantitative

Etiages des rivières:	
Prélèvements (AEP, industrie et agriculture)	
Dépendance d'un usage à la ressource en eau du bassin versant	irrigation
Exposition aux crues	
Etat d'avancement de la prévention (PPR)	

Gestion qualitative

Qualité physico-chimique	nitrate		Morge la plus dégradée
	Pesticides		mesure sur l'Artières
	phosphore		Artières la plus dégradée
	MOOX et matières azotées		amélioration en 2005 à confirmer
Qualité biologique			stations aval
Vulnérabilité des ressources en eau souterraines			
Occupation du sol			urbanisation
Qualité de l'assainissement domestique			
Rejets industriels			
Avancement des procédures de protection de captage			

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Espaces naturels remarquables		
Prise en compte de cet enjeu		par des mesures de protection
		par des mesures de gestion
Etat fonctionnel des milieux aquatiques		Morphologique, urbanisation
Franchissement des ouvrages		Franchissabilité non déterminée

Bassin versant aval de la Morge et de l'Artières- 010

Cours d'eau concernés	Morge, Bedat, Artières, Tiretaine, Ambène	
Nombre de communes concernées	51	
Surface du sous bassin versant	595 km ²	
Station(s) de référence et débit(s) moyen(s) annuel (s)	Artières à Clermont-Ferrand : 0,3 m ³ /s, Morge à Maringues : 4,3 m ³ /s	
Masses d'eau souterraines concernées	4049	Forez - Margeride - Auvergne BV Allier
	4051	Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine de la Limagne
Population	278141	Population en 1999
	1,5	Evolution de la population de 1990 à 1999 (%)
	429	Densité de la population en 1999 (hab/km ²)
Gestion quantitative		
Eléments complémentaires d'état des lieux		
Dires d'acteurs	La Morge (où se trouve la station de mesure en cas d'étiage) est réalimentée par la retenue présente sur la Sep. Les étiages sont très sévères sur l'Artières qui s'assèche dans sa partie moyenne.	
	Importante industrie d'embouteillage à Riom.	
	Clermont-Ferrand est concernée par des crues torrentielles des affluents de l'Allier. Des PPRi sont en cours sur l'Artières, le Bedat et la Tiretaine.	
multiplication des prélèvements liés à des droits d'eau privés		
Gestion qualitative		
Eléments complémentaires d'état des lieux	Délais/actions supplémentaires pour la masse d'eau 4051	
	Atteinte des objectifs pour la masse d'eau 4049	
	Territoire retenu dans l'enjeu « Phyto-Nitrates » au titre du PVE	
	Présence de plusieurs sites pollués dont certains en cours d'évaluation ou de travaux.	
	Pression « phytosanitaires » jugée moyenne à forte sur certains secteurs du bassin par l'état des lieux de la DCE en 2003	
	18 STEP de moins de 2000 EH correcte pour les MO, mauvaise pour P, Parmi les 6 STEP supérieures à 2000 EH, Clermont-Ferrand a mis en place une nouvelle station il y a moins de deux ans	
Dires d'acteurs	La Morge, l'Artières, et le Bedat sont des zones « prioritaires » pour l'action de Phyt'Eauvergne.	
	Le traitement de l'arsenic est à l'origine de difficultés d'élimination des résidus. La fabrication d'eaux aromatisées sature la STEP de Riom. L'agglomération clermontoise projette la mise en place de lagunes sur l'Artières et le Bedat pour abattre la pollution.	
Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques		
Eléments complémentaires d'état des lieux	Contrat restauration entretien de l'agglomération de Clermont-Ferrand, sur la zone de Riom, en projet sur les affluents de Limagne en rive gauche	
	Présence de renouées et de balsamine de l'Himalaya	
	Présence de golfs	
Dires d'acteurs	Capacité d'hébergement touristique importante	
	L'activité touristique et de loisirs liés à l'eau manque de lisibilité (besoin d'identifier les sites, d'aménager les lieux d'accès et d'embarquement) Problématique de l'abreuvement du bétail citée sur l'Ambène, sans qu'elle apparaisse comme une problématique majeure. Les rivières de l'Artières et de la Tiretaine sont artificialisées par des surcreusements anciens ; forte incision pour l'Artières et le Bedat.	

Sous-bassin versant n° 11

L'Andelot, le Béron et le Buron

Données générales

Occupation du sol	forêt	16 %
	agriculture	77,1 %
	urbanisation	6,3 %

Gestion quantitative

Etiages des rivières:	
Prélèvements (AEP, industrie et agriculture)	
Dépendance d'un usage à la ressource en eau du bassin versant	
Exposition aux crues	
Etat d'avancement de la prévention (PPR)	

Gestion qualitative

Qualité physico-chimique	nitrates		station de suivi sur l'Adelot
	Pesticides		
	phosphore		
	MOOX et matières azotées		
Qualité biologique			
Vulnérabilité des ressources en eau souterraines			
Occupation du sol			
Qualité de l'assainissement domestique			
Rejets industriels			
Avancement des procédures de protection de captage			

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Espaces naturels remarquables		
Prise en compte de cet enjeu	par des mesures de protection	
	par des mesures de gestion	
Etat fonctionnel des milieux aquatiques		
Franchissement des ouvrages		pas d'ouvrages recensés, exhaustivité?

Bassin versant de l'Andelot, du Béron et du Buron – 011

Cours d'eau concernés	Andelot, Buron, Sarmon, Béron		
Nombre de communes concernées	48		
Surface du sous bassin versant	637 km ²		
Station(s) de référence et débit(s) moyen(s) annuel (s)	Andelot à Loriges : 0,9 m ³ /s		
Masses d'eau souterraines concernées	4050	Massif centrale BV Sioule	
	4051	Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine de la Limagne	
Population	46705	Population en 1999	
	-0,1	Evolution de la population de 1990 à 1999 (%)	
	65	Densité de la population en 1999 (hab/km ²)	

Gestion quantitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	L'urbanisation et la gestion des eaux de ruissellement semblent poser problème à Bellerive-sur-Allier (SDVP03)
Dires d'acteurs	Les crues sur Ruel, Briandet, Sarmon et Béron peuvent créer des inondations à Vichy.

Gestion qualitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	Délais/actions supplémentaires pour la masse d'eau 4051	
	Atteinte des objectifs pour la masse d'eau 4050	
	Territoire retenu dans l'enjeu « Phyto-Nitrates » au titre du PVE	
	Présence de 2 sites pollués dont un en cours d'évaluation ou de travaux.	
	Pression « phytosanitaires » jugée moyenne à forte à l'amont du bassin par l'état des lieux de la DCE en 2003	
	Bassin versant classé en grande majorité en zone vulnérable	
	Diminution de la STH globalement entre 1988 et 2000	
	30 STEP de moins de 2000 EH dont la performance globale est moyenne pour les MO, mauvaise pour P	
	Point noir « assainissement » noté à Serbannes et à Gannat (avec rejet industriel) dans le SDVP 03 ainsi que des pollutions domestiques et industrielles sur le Buron dans le PDPG 63	
	Opération de remembrement notée sur l'Andelot (dans le SDVP 03)	
Dires d'acteurs	L'Andelot, le Béron, le Sarmon et le Buron sont des zones « prioritaires » pour l'action de Phyt'Eauvergne.	

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Eléments complémentaires d'état des lieux	Présence de berce du Caucase et ponctuelle de renouées	
	Présence de golfs	
	Les rivières de l'Andelot et du Buron ont subi des recalibrages très forts. Absence de ripisylve et travaux hydrauliques signalés sur le Buron (PDPG 63)	
	Manque d'entretien noté sur le Sarmon, sur le Béron, dans le SDVP 03	
Dires d'acteurs	Présence de plans d'eau sur les sources de l'Andelot (SDVP 03)	

Sous-bassin versant n° 12

Le Sichon

Données générales

Occupation du sol	forêt	34 %
	agriculture	58,9 %
	urbanisation	6,6 %

Gestion quantitative

Etiages des rivières:	 Sur Jolan
Prélèvements (AEP, industrie et agriculture)	
Dépendance d'un usage à la ressource en eau du bassin versant	
Exposition aux crues	
Etat d'avancement de la prévention (PPR)	

Gestion qualitative

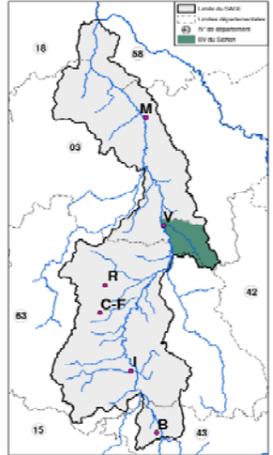
Qualité physico-chimique	nitrates	 qualité meilleure sur la tête de bv
	Pesticides	 absence de données
	phosphore	 qualité meilleure sur la tête de bv
	MOOX et matières azotées	
Qualité biologique		 station aval
Vulnérabilité des ressources en eau souterraines		
Occupation du sol		
Qualité de l'assainissement domestique		
Rejets industriels		 pas de rejets industriels
Avancement des procédures de protection de captage		

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Espaces naturels remarquables		
Prise en compte de cet enjeu	par des mesures de protection	
	par des mesures de gestion	
Etat fonctionnel des milieux aquatiques		
Franchissement des ouvrages		

Bassin versant du Sichon – 012

Cours d'eau concernés	Sichon, Jolan	
Nombre de communes concernées	17	
Surface du sous bassin versant	302 km ²	
Station(s) de référence et débit(s) moyen(s) annuel (s)	Sichon à Ferrières-sur-Sichon : 0,6m ³ /s,	
	Jolan à Cusset: 0,7m ³ /s	
Masses d'eau souterraines concernées	4049	Forez - Margeride - Auvergne BV Allier
	4051	Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine de la Limagne
Population	53419	Population en 1999
	-3,2	Evolution de la population de 1990 à 1999 (%)
	157	Densité de la population en 1999 (hab/km ²)



Gestion quantitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	
Dires d'acteurs	Débits faibles à l'étiage sur le Sichon. Les crues sur le Sichon et le Jolan peuvent créer des risques d'inondation à Vichy.

Gestion qualitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	Délais/actions supplémentaires pour la masse d'eau 4051	
	Atteinte des objectifs pour la masse d'eau 4049	
	Bassin versant ou contrat de rivière avec projet environnemental en cours ou prévu sur le Sichon (prioritaire pour les MAET)	
	Aval du bassin du Sichon classé en zone vulnérable	
	Présence de 2 sites pollués dont 2 en cours d'évaluation ou de travaux.	
	STEP peu nombreuses (8) et inférieures à 2000 EH dont la performance est correcte pour les MO, mauvaise pour le phosphore	
Dires d'acteurs	Problèmes bactériologiques rencontrés sur les sources utilisées par les communes en voie de résorption.	

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Eléments complémentaires d'état des lieux	Parc naturel régional du Livradois-Forez	
	Contrat de bassin versant du Sichon vise notamment la préservation des zones humides.	
	Sichon, rivière classée « grands migrants »	
	Présence de renouées et de balsamine de l'Himalaya	
	Cours d'eau en tête de bassin versant proposés au réseau Natura 2000 (Directive Habitats) pour un site « rivière à écrevisse »	
	Activité de loisirs « pêche » bien développée	
	Capacité d'hébergement touristique importante (commune de Vichy incluse)	
	Phénomène d'ensèiment observé par les acteurs (SDVP 03)	
Dires d'acteurs	Actions de restauration des mares menées par le CSA. Suivi des populations d'écrevisses à pieds blancs sur la montagne bourbonnaise réalisé par l'ONEMA	

Sous-bassin versant n° 13

L'Allier de Vichy à la confluence avec la Sioule

Données générales

Occupation du sol	forêt	8 %
	agriculture	74 %
	urbanisation	7,7 %

Gestion quantitative

Etiages des rivières:	
Prélèvements (AEP, industrie et agriculture)	
Dépendance d'un usage à la ressource en eau du bassin versant	AEP
	Industrie
	Irrigation
Exposition aux crues	
Etat d'avancement de la prévention (PPR)	

Gestion qualitative

Qualité physico-chimique	nitrates	
	Pesticides	
	phosphore	
	MOOX et matières azotées	
Qualité biologique		
Vulnérabilité des ressources en eau souterraines		
Occupation du sol		
Qualité de l'assainissement domestique		
Rejets industriels		
Avancement des procédures de protection de captage		

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Espaces naturels remarquables	
Prise en compte de cet enjeu par des mesures de protection par des mesures de gestion	
Etat fonctionnel des milieux aquatiques	
Franchissement des ouvrages	A Vichy : franchissable sans difficultés par le saumon

Dynamique fluviale

Dynamique latérale	voir variabilité ci-contre
--------------------	----------------------------

Bassin versant de l'Allier de Vichy à la confluence avec la Sioule - 013

Cours d'eau concernés	Allier	
Nombre de communes concernées	12	
Surface du sous bassin versant	64 km ²	
Station(s) de référence et débit(s) moyen(s) annuel (s)	Allier à Chatel de Neuvre: 124 m ³ /s	
Masses d'eau souterraines concernées	4128	Alluvions de l'Allier aval
Population	21404	Population en 1999
	-0,4	Evolution de la population de 1990 à 1999 (%)
	103	Densité de la population en 1999 (hab/km ²)

Gestion quantitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	Enjeux exposés au risque inondation (SPC)	
	Bellerive sur Allier : zone urbanisée, zone d'activité, zone de loisirs, camping Vichy : zone urbanisée + digues, zone commerciale, équipements sportifs St Germain des Fosses : habitat dispersé Billy-Marcatat : habitat dispersé	
Dires d'acteurs	Risques d'inondation à Vichy dus à l'Allier et aux affluents	

Gestion qualitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	Délais/actions supplémentaires pour la masse d'eau 4128	
	Territoire retenu dans l'enjeu « Phyto-Nitrates » au titre du PVE	
	Classé en zone vulnérable	
Dires d'acteurs	3 STEP de moins de 2000 EH dont la performance est moyenne pour les MO et mauvaise pour le phosphore	
	Nouvelle STEP à Vichy ; point noir observé à Contigny.	

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Eléments complémentaires d'état des lieux	Contrat restauration entretien sur les sites Loire-Nature	
	Rivière classée « grands migrateurs » et rivière « réservée » au titre de la loi pêche	
	Pont-barrage de Vichy franchissable sans difficulté par le saumon atlantique	
	Présence de renouées et de la Jussie, qui couvre tout le lit mineur de l'Allier	
Dires d'acteurs	Activités de loisirs nautiques dont canoë-kayak	
	Ecrevisse américaine très présente. Frayères pour le brochet potentiellement intéressantes entre Vichy et Moulins. La rivière Allier constitue un potentiel de développement touristique fort qui est aujourd'hui sous-exploité.	

Dynamique fluviale

Eléments complémentaires d'état des lieux	7 gravières recensées (4% de la surface)		
	Secteur de ...à ...	incision	Dynamique latérale
	St Yorre-Pt St Germ.Fossés	Forte à très forte (> 2 m)	modérée
	St Germ.Fossés-Créchy	Forte à très forte (> 2 m)	modérée
	Créchy-Pt Chazeuil	Moyenne à forte (de 1 à 2m)	intense
Dires d'acteurs	Pt Chazeuil-Conf. Sioule	Faible à moyenne (de 0,5 à 1 m)	intense

Sous-bassin versant n° 14

Limagne bourbonnais RD

Données générales

Occupation du sol	forêt	10 %
	agriculture	85,2 %
	urbanisation	3,1 %

Gestion quantitative

Etiages des rivières:	
Prélèvements (AEP, industrie et agriculture)	
Dépendance d'un usage à la ressource en eau du bassin versant	
Exposition aux crues	
Etat d'avancement de la prévention (PPR)	

Gestion qualitative

Qualité physico-chimique	nitrate		absence de données
	Pesticides		stations sur le Luzeray et le valençon
	phosphore		absence de données
	MOOX et matières azotées		absence de données
Qualité biologique			absence de données
Vulnérabilité des ressources en eau souterraines			
Occupation du sol			
Qualité de l'assainissement domestique			
Rejets industriels			
Avancement des procédures de protection de captage			

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Espaces naturels remarquables		
Prise en compte de cet enjeu	par des mesures de protection	
	par des mesures de gestion	
Etat fonctionnel des milieux aquatiques		
Franchissement des ouvrages		

Bassin versant de Limagne bourbonnais RD – 014

Cours d'eau concernés	Mourgon, Redan, Valençon, Luzeray	
Nombre de communes concernées	35	
Surface du sous bassin versant	574 km ²	
Station(s) de référence	Pas de station de mesure	
Masses d'eau souterraines concernées	4051 Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine de la Limagne	
Population	27759	Population en 1999
	-1,7	Evolution de la population de 1990 à 1999 (%)
	38	Densité de la population en 1999 (hab/km ²)

Gestion quantitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	
Dires d'acteurs	

Gestion qualitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	Délais/actions supplémentaires pour la masse d'eau 4051	
	Territoire retenu dans l'enjeu « Phyto-Nitrates » au titre du PVE	
	Bassin versant ou contrat de rivière avec projet environnemental en cours ou prévu sur le Luzeray (prioritaire pour les MATER)	
	Bassin classé partiellement en zone vulnérable	
	27 STEP de moins de 2000 EH dont la performance globale est moyenne pour MO et mauvaise pour le P STEP de St-Germain des Fossés non conforme en 2006 à la directive ERU Points « noirs » assainissement notés à Saint-Germain des Fossés, Bessay-sur-Allier, Neuilly-le-Réal et Toulon-sur-Allier par le SDVP 03 Le Mourgon, le Luzeray, le Redan et le Valençon sont des zones « prioritaires » pour l'action de Phyt'Eauvergne. Opérations observées de remembrement sur le Mourgon, le Valençon et de drainage sur le Luzeray (SDVP 03)	
Dires d'acteurs		

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Eléments complémentaires d'état des lieux	Activité de loisirs « pêche » bien présente
	Présence de nombreux plans d'eau sur le Mourgon et le Valençon (SDVP 03) Manque d'entretien observé sur le Mourgon (SDVP 03) Chenalisation de Mourgon dans la commune de Saint-Germain des Fossés (SDVP 03)
	Dires d'acteurs

Sous-bassin versant n° 15

L'Allier de la confluence de la Sioule jusqu'à Livry

Données générales

Occupation du sol	forêt	12 %
	agriculture	69,4 %
	urbanisation	5,6 %

Gestion quantitative

Etiages des rivières:	
Prélèvements (AEP, industrie et agriculture)	
Dépendance d'un usage à la ressource en eau du bassin versant	AEP
	Irrigation
Exposition aux crues	
Etat d'avancement de la prévention (PPR)	

Gestion qualitative

Qualité physico-chimique	nitrate	
	Pesticides	? absence de données
	phosphore	
	MOOX et matières azotées	
Qualité biologique		
Vulnérabilité des ressources en eau souterraines		
Occupation du sol		
Qualité de l'assainissement domestique		
Rejets industriels		
Avancement des procédures de protection de captage		

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

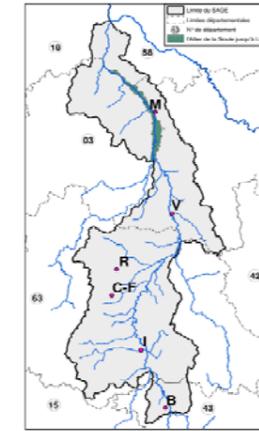
Espaces naturels remarquables	
Prise en compte de cet enjeu par des mesures de protection par des mesures de gestion	
Etat fonctionnel des milieux aquatiques	
Franchissement des ouvrages	A Vichy : franchissable sans difficultés par le saumon

Dynamique fluviale

Dynamique latérale	voir variabilité ci-contre
--------------------	----------------------------

Bassin versant de l'Allier de la confluence de la Sioule jusqu'à Livry – 015

Cours d'eau concernés	Allier	
Nombre de communes concernées	21	
Surface du sous bassin versant	115 km ²	
Station(s) de référence et débit(s) moyen(s) annuel (s)	Allier à Livry Pont-du-veudre: 128 m ³ /s	
Masses d'eau souterraines concernées	4128	Alluvions de l'Allier aval
Population	38810	Population en 1999
	-2,6	Evolution de la population de 1990 à 1999 (%)
	75	Densité de la population en 1999 (hab/km ²)



Gestion quantitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	Enjeux exposés au risque inondations (SPC) : Moulins sur Allier / Bressoles / Avermes : secteurs urbanisés endigués, équipements sportifs, Le Veurdre : partie urbanisée
Dires d'acteurs	La rivière Sioule et le réservoir des Fades contribuent à soutenir les débits de l'Allier.

Gestion qualitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	Délais/actions supplémentaires pour la masse d'eau 4128	
	Territoire retenu dans l'enjeu « Phyto-Nitrates » au titre du PVE	
	Classé en zone vulnérable	
	Présence d'un site pollué et traité	
Dires d'acteurs	5 STEP de moins de 2000 EH dont la performance est moyenne pour les MO et mauvaise pour le phosphore	
	Point noir observé à Toulon-sur-Allier (nitrates).	

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Eléments complémentaires d'état des lieux	Contrat restauration entretien sur les sites Loire-Nature	
	Rivière classée « grands migrateurs » et rivière « réservée » au titre de la loi pêche	
	Activités de loisirs nautiques présentes en petit nombre	
Dires d'acteurs	Présence de Jussie sur tout le lit mineur de l'Allier	

Dynamique fluviale

Eléments complémentaires d'état des lieux	Lit rectiligne en tresses		
	4 gravières recensées qui représentent 2 % de la surface du territoire		
	Secteur de ...à ...	incision	Dynamique latérale
	Conf. Sioule-Bessay	Faible à moyenne (de 0,5 à 1m)	intense
	Bessay-Pt Chemilly	Faible à moyenne (de 0,5 à 1m)	intense
	Pt Chemilly-Moulins	Faible à moyenne (de 0,5 à 1m)	intense
	Moulins-Avermes	Forte à très forte (>2m)	modérée
Dires d'acteurs	Avermes-Villeneuve	Moyenne à très forte (de 1m à >2m)	modérée
	Villeneuve - Le Veurdre	-	lit en tresses
Dires d'acteurs	La partie la plus préservée de la rivière se situe entre Villeneuve d'Allier et le Bec d'Allier.		

Sous-bassin versant n° 16

Le Bocage bourbonnais**Données générales**

Occupation du sol	forêt	17 %
	agriculture	79,7 %
	urbanisation	1,6 %

Gestion quantitative

Etiages des rivières:	
Prélèvements (AEP, industrie et agriculture)	
Dépendance d'un usage à la ressource en eau du bassin versant	
Exposition aux crues	
Etat d'avancement de la prévention (PPR)	

Gestion qualitative

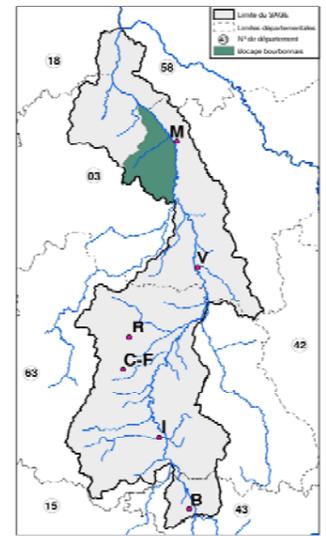
Qualité physico-chimique	nitrates		absence de données
	Pesticides		absence de données
	phosphore		absence de données
	MOOX et matières azotées		absence de données
Qualité biologique			absence de données
Vulnérabilité des ressources en eau souterraines			
Occupation du sol			
Qualité de l'assainissement domestique			
Rejets industriels			pas de rejets industriels
Avancement des procédures de protection de captage			pas de captage

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Espaces naturels remarquables		
Prise en compte de cet enjeu	par des mesures de protection	
	par des mesures de gestion	
Etat fonctionnel des milieux aquatiques		
Franchissement des ouvrages		

Bassin versant du Bocage bourbonnais – 016

Cours d'eau concernés	Queue, Gueze, Vezean, Marigny	
Nombre de communes concernées	20	
Surface du sous bassin versant	407 km ²	
Station(s) de référence	Pas de station de mesure	
Masses d'eau souterraines concernées	4050	Massif central BV Sioule
	4051	Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine de la Limagne
	4070	Grès et arkoses du Trias de la Marche nord du Bourbonnais
Population	12115	Population en 1999
	-5,6	Evolution de la population de 1990 à 1999 (%)
	25	Densité de la population en 1999 (hab/km ²)


Gestion quantitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	
Dires d'acteurs	

Gestion qualitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	Délais/actions supplémentaires pour la masse d'eau 4051	
	Atteinte des objectifs pour les autres masses d'eau	
	Territoire retenu dans l'enjeu « Phyto-Nitrates » au titre du PVE	
	Bassin classé partiellement en zone vulnérable	
	STH en diminution entre 1988 et 2000 mais maintien de l'élevage bovin et ovin	
Eléments complémentaires d'état des lieux	16 STEP de moins de 2000 EH dont la performance globale est correcte pour MO et mauvaise pour P, STEP de Souvigny non-conforme en 2006 à la directive ERU (2200 EH)	
	La Queue et la Gueuze sont des zones « prioritaires » pour l'action de Phyt'Eauvergne. Opérations de remembrement et de drainage sur le bassin de la Queue notées dans le SDVP 03	

Dires d'acteurs

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Eléments complémentaires d'état des lieux	Le site Natura 2000 « massif forestier des prieurés » assure la préservation d'un corridor jusqu'à l'axe Allier.
Dires d'acteurs	Présence de plans d'eau de Messargès (Noyant), Châtillon, et sur sources (Tronget)

Sous-bassin versant n° 17

La Burge

Données générales

Occupation du sol	forêt	14 %
	agriculture	85 %
	urbanisation	1,3 %

Gestion quantitative

Etiages des rivières:	
Prélèvements (AEP, industrie et agriculture)	
Dépendance d'un usage à la ressource en eau du bassin versant	
Exposition aux crues	
Etat d'avancement de la prévention (PPR)	

Gestion qualitative

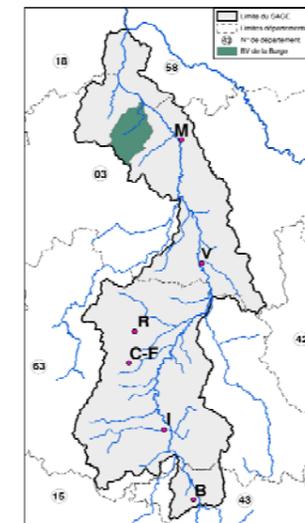
Qualité physico-chimique	nitrates	
	Pesticides	absence de données
	phosphore	
	MOOX et matières azotées	dégradation en 2005
Qualité biologique		
Vulnérabilité des ressources en eau souterraines		
Occupation du sol		
Qualité de l'assainissement domestique		
Rejets industriels		
Avancement des procédures de protection de captage		pas de captage

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Espaces naturels remarquables	
Prise en compte de cet enjeu	
par des mesures de protection	
par des mesures de gestion	
Etat fonctionnel des milieux aquatiques	Morphologie, hydrologie correctes
Franchissement des ouvrages	

Bassin versant de la Burge – 017

Cours d'eau concernés	Burge, Ours	
Nombre de communes concernées	8	
Surface du sous bassin versant	226 km ²	
Station(s) de référence et débit(s) moyen(s) annuel (s)	Burge à Agonges : 0,5 m ³ /s	
Masses d'eau souterraines concernées	4050	Massif central BV de la Sioule
	4070	Grès et arkoses du Trias de la Marche nord du Bourbonnais
Population	5142	Population en 1999
	-2	Evolution de la population de 1990 à 1999 (%)
	23	Densité de la population en 1999 (hab/km ²)



Gestion quantitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	
Dires d'acteurs	

Gestion qualitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	Atteinte des objectifs pour les masses d'eau souterraines	
	Territoire retenu dans l'enjeu « Phyto-Nitrates » au titre du PVE	
	Communes riveraines de l'Allier classées en zone vulnérable	
	5 STEP inférieures à 2000 EH dont la performance globale est mauvaise pour les MO et le phosphore	
Dires d'acteurs	STH en diminution entre 1988 et 2000 mais maintien de l'élevage bovin	
	Problèmes de pollution de la Burge (rejets d'un abattoir, eaux thermales, réseau communal, etc.)	

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Eléments complémentaires d'état des lieux	Présence très ponctuelle de renouvelés	
	Activité de loisirs « pêche » en petit nombre	
	Augmentation potentielle de la population en période estivale relativement importante (14%)	
Dires d'acteurs	Présence de moulins (Bordes à Couzon, Frou à Aubigny) et de plan d'eau à Bourbon l'Archambault	

Sous-bassin versant n° 18

La Bieudre

Données générales

Occupation du sol	forêt	13 %
	agriculture	85,5 %
	urbanisation	1,2 %

Gestion quantitative

Etiages des rivières:	
Prélèvements (AEP, industrie et agriculture)	
Dépendance d'un usage à la ressource en eau du bassin versant	
Exposition aux crues	
Etat d'avancement de la prévention (PPR)	

Gestion qualitative

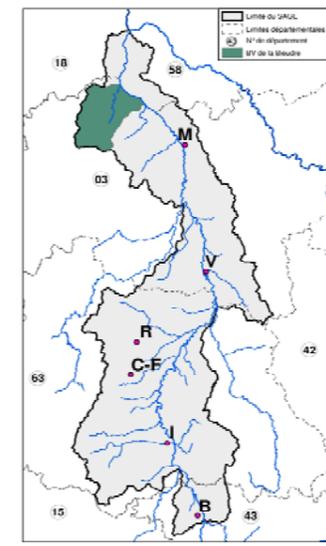
Qualité physico-chimique	nitrates	absence de données
	Pesticides	absence de données
	phosphore	absence de données
	MOOX et matières azotées	absence de données
Qualité biologique		absence de données
Vulnérabilité des ressources en eau souterraines		
Occupation du sol		
Qualité de l'assainissement domestique		
Rejets industriels		
Avancement des procédures de protection de captage		

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Espaces naturels remarquables		
Prise en compte de cet enjeu	par des mesures de protection	
	par des mesures de gestion	
Etat fonctionnel des milieux aquatiques	Morphologie, hydrologie correctes	
Franchissement des ouvrages		

Bassin versant de la Bassin versant de la Bieudre – 018

Cours d'eau concernés	Bieudre, Anduize	
Nombre de communes concernées	13	
Surface du sous bassin versant	374 km ²	
Station(s) de référence et débit(s) moyen(s) annuel (s)	Bieudre à Pouzy-Mesangy: 0,9 m ³ /s	
Masses d'eau souterraines concernées	4050	Massif central BV de la Sioule
	4070	Grès et arkoses du Trias de la Marche nord du Bourbonnais
Population	8472	Population en 1999
	-3,6	Evolution de la population de 1990 à 1999 (%)
	16	Densité de la population en 1999 (hab/km ²)



Gestion quantitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	
Dires d'acteurs	

Gestion qualitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	Atteinte des objectifs pour l'ensemble des masses d'eau	
	Territoire retenu dans l'enjeu « Phyto-Nitrates » au titre du PVE	
	STH en diminution entre 1988 et 2000 mais net maintien de l'élevage bovin	
	Communes riveraines de l'Allier classées en zone vulnérable	
	13 STEP inférieures ou égales à 2000 EH dont la performance globale est mauvaise pour les MO et le phosphore	
Dires d'acteurs	Opérations de drainage observées dans le SDVP 03	

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Eléments complémentaires d'état des lieux	Présence très ponctuelle de renouvelés	
	Activité de loisirs « pêche » en petit nombre, 1 site de baignade	
	Manque d'entretien noté sur la Bieudre (SDVP 03)	
Dires d'acteurs	Présence d'un moulin (Le Veudre) et d'une digue à Theneuille, sur la Bieudre	

Sous-bassin versant n° 19

La Sologne bourbonnaise

Données générales

Occupation du sol	forêt	18 %
	agriculture	74,3 %
	urbanisation	5,7 %

Gestion quantitative

Etiages des rivières:	
Prélèvements (AEP, industrie et agriculture)	
Dépendance d'un usage à la ressource en eau du bassin versant	
Exposition aux crues	
Etat d'avancement de la prévention (PPR)	

Gestion qualitative

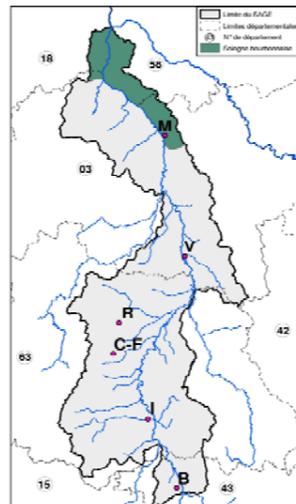
Qualité physico-chimique	nitrates		absence de données
	Pesticides		
	phosphore		absence de données
	MOOX et matières azotées		absence de données
Qualité biologique			absence de données
Vulnérabilité des ressources en eau souterraines			
Occupation du sol			
Qualité de l'assainissement domestique			
Rejets industriels			
Avancement des procédures de protection de captage			

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Espaces naturels remarquables		
Prise en compte de cet enjeu	par des mesures de protection	
	par des mesures de gestion	
Etat fonctionnel des milieux aquatiques		
Franchissement des ouvrages		

Bassin versant de Sologne bourbonnaise – 019

Cours d'eau concernés	Sonnante, les Reaux, rau du Riot, rau de Beaumont, rau des Barres	
Nombre de communes concernées	30	
Surface du sous bassin versant	550 km ²	
Station(s) de référence	Pas de station de mesure	
Masses d'eau souterraines concernées	4051	Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine de la Limagne
	4059	Calcaires, argiles et marnes du Trias et Lias du Bec d'Allier
	4071	Calcaires et marnes du Dogger au Sud du Berry
	4078	Calcaires et marnes du Jurassique supérieur Berry Est
Population	62409	Population en 1999
	-2,2	Evolution de la population de 1990 à 1999 (%)
	68	Densité de la population en 1999 (hab/km ²)



Gestion quantitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	
Dires d'acteurs	

Gestion qualitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	Délais/actions supplémentaires pour la masse d'eau 4051	
	Doute pour les masses d'eau 4059 et masses d'eau 4078	
	Atteinte des objectifs pour la masse d'eau 4071	
	Territoire retenu dans l'enjeu « Phyto-Nitrates » au titre du PVE (sauf dans le Cher ?)	
	Présence d'un site pollué et traité	
	Classement partiel du bassin en zone vulnérable	
	Diminution de la STH et de la SFP entre 1988 et 2000	
10 STEP inférieures à 2000 EH dont la performance globale est moyenne pour les MO et mauvaise pour le phosphore		
La Sonnante est une zone « prioritaire » pour l'action de Phyt'Eauvergne. Opération de drainage observée sur la Sonnante (SDVP 03)		
Dires d'acteurs		

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Eléments complémentaires d'état des lieux	1 site de baignade, un golf et activité pêche en petit nombre
	Présence de plans d'eau sur le bassin de la Sonnante (SDVP 03) Présence d'un moulin en activité et d'anciens seuils de moulins sur la Sonnante (SDVP 03)
Dires d'acteurs	Conflits d'usages observés entre les propriétaires de grands étangs et les riverains en aval de ces plans d'eau.

Sous-bassin versant n° 20

L'Allier de Livry jusqu'à sa confluence avec la Loire

Données générales

Occupation du sol	forêt	3 %
	agriculture	89,5 %
	urbanisation	1,1 %

Gestion quantitative

Etiages des rivières:	
Prélèvements (AEP, industrie et agriculture)	
Dépendance d'un usage à la ressource en eau du bassin versant	
Exposition aux crues	
Etat d'avancement de la prévention (PPR)	

Gestion qualitative

Qualité physico-chimique	nitrate	
	Pesticides	
	phosphore	
	MOOX et matières azotées	MOOX sur la station Aval
Qualité biologique		absence de données
Vulnérabilité des ressources en eau souterraines		
Occupation du sol		
Qualité de l'assainissement domestique		
Rejets industriels		pas de rejets industriels
Avancement des procédures de protection de captage		

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

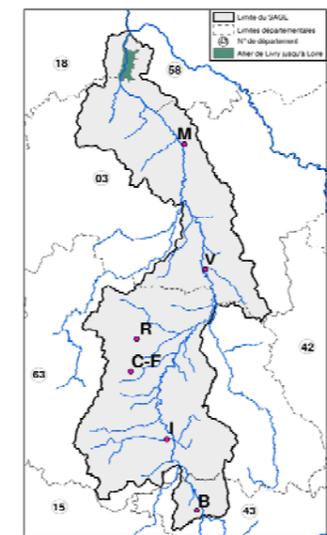
Espaces naturels remarquables	
Prise en compte de cet enjeu par des mesures de protection par des mesures de gestion	
Etat fonctionnel des milieux aquatiques	
Franchissement des ouvrages	Franchissable avec retard pour la montaison

Dynamique fluviale

Dynamique latérale	lit en tresses
--------------------	----------------

Bassin versant de l'Allier de Livry jusqu'à sa confluence avec la Loire – 020

Cours d'eau concernés	Allier	
Nombre de communes concernées	7	
Surface du sous bassin versant	53 km ²	
Station(s) de référence et débit(s) moyen(s) annuel (s)	Allier à Cuffy : 150 m ³ /s	
Masses d'eau souterraines concernées	4047	Alluvion Loire du Massif Central
	4128	Alluvions de l'Allier aval
Population	2263	Population en 1999
	5,9	Evolution de la population de 1990 à 1999 (%)
	13	Densité de la population en 1999 (hab/km ²)



Gestion quantitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	Surtout de l'habitat dispersé qui est exposé au risque inondation sauf Apremont (partie urbanisée ?), SPC
Dires d'acteurs	

Gestion qualitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	Classement en délais/actions pour les masses d'eau 4047 et 4128	
Dires d'acteurs	Classé en zone vulnérable	

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Eléments complémentaires d'état des lieux	Rivière classée « grands migrateurs » et rivière « réservée » au titre de la loi pêche	
	Présence de renouées et de la jussie sur tout le lit mineur de l'Allier	
Dires d'acteurs	1 site de baignade	
Dires d'acteurs	Travaux engagés sur le barrage des Lorrains et le pont canal du Guétin pour la mise en place de passes à poissons. Le long du Canal Latéral à la Loire, actions d'accueil du public (espace naturel sensible) et de développement touristique (véloroute) en cours. 1 site de baignade	

Dynamique fluviale

Eléments complémentaires d'état des lieux	Secteur de ...à ...	incision	Dynamique latérale
	Le Veurdre - Bec d'Allier	-	lit en tresses
Dires d'acteurs	La partie la plus préservée de la rivière se situe entre Villeneuve d'Allier et le Bec d'Allier.		

Sous-bassin versant n° 21

L'Allier de la confluence de la Senioure à la confluence avec Couze Pavin

Données générales

Occupation du sol	forêt	22 %
	agriculture	66,7 %
	urbanisation	11,7 %

Gestion quantitative

Etiages des rivières:	
Prélèvements (AEP, industrie et agriculture)	
Dépendance d'un usage à la ressource en eau du bassin versant	Industrie
Exposition aux crues	
Etat d'avancement de la prévention (PPR)	

Gestion qualitative

Qualité physico-chimique	nitrates Pesticides phosphore MOOX et matières azotées	 dégradation brutale en 2005, à confirmer
Qualité biologique		
Vulnérabilité des ressources en eau souterraines		
Occupation du sol		
Qualité de l'assainissement domestique		
Rejets industriels		
Avancement des procédures de protection de captage		

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Espaces naturels remarquables	
Prise en compte de cet enjeu par des mesures de protection par des mesures de gestion	
Etat fonctionnel des milieux aquatiques	
Franchissement des ouvrages	A Vieille Brioude, ouvrage difficilement franchissable

Dynamique fluviale

Dynamique latérale	au vu des données ci-contre
--------------------	-----------------------------

Bassin versant de l'Allier de la confluence de la Senouire à la confluence avec Couze Pavin – 021

Cours d'eau concernés	Allier		
Nombre de communes concernées	21		
Surface du sous bassin versant	62 km ²		
Station(s) de référence et débit(s) moyen(s) annuel (s)	Allier à Vic-le-Comte : 64,1 m ³ /s		
Masses d'eau souterraines concernées	4052	Alluvions Allier amont	
Population	36614	Population en 1999	
	-0,6	Evolution de la population de 1990 à 1999 (%)	
	155	Densité de la population en 1999 (hab/km ²)	

Gestion quantitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	Inventaire des enjeux exposés au risque inondation (SPC) : Brioude, Le Breuil sur Couze, Orbeil, Nonette (dont un camping): habitat dispersé Brassac/ Ste Florine : parties urbanisées, zone industrielle Jumeaux, Auzat la Combelle, Orsonnette, Parentignat : partie urbanisée Issoire : aéroport, zone industrielle, zone de loisirs, camping Camping d'Issoire expose au risque inondation et transports de matières dangereuses.
Dires d'acteurs	

Gestion qualitative

Eléments complémentaires d'état des lieux	Atteinte des objectifs pour la masse d'eau 4052	
	Classement de la nappe alluviale en zone vulnérable dans le Puy de Dôme	
	11 STEP de moins de 2000 EH dont la performance globale est correcte pour les MO et moyenne pour le phosphore	
Dires d'acteurs	STEP d'Issoire et de Breuil-sur-Couze (3000 EH) non conformes en 2006 à la directive ERU	
Dires d'acteurs	Absence de protection contre des pollutions accidentelles (A75) (PDPG63)	

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Eléments complémentaires d'état des lieux	Contrat de rivière du Haut-Allier	
	Rivière classée « grands migrateurs » et rivière « réservée » au titre de la loi pêche	
	Présence ponctuelle de renouées et de balsamine de l'Himalaya	
	Capacité d'hébergement touristique (camping) importante	
Dires d'acteurs	Qualité de l'eau limitante pour l'ombre commun (PDPG 63) . Les zones de frayères efficaces se situent surtout à l'amont de Brioude et de Langeac. Le site Natura 2000 est source d'inquiétude pour certains agriculteurs donc de discorde.	

Dynamique fluviale

Eléments complémentaires d'état des lieux	11 gravières en activité soit 5 % de la surface du bassin versant		
	Secteur de ...à...	incision	Dynamique latérale
	Vieille Brioude-Couzeac	Moyenne à forte (de 1 à 2m)	modérée
	Couzeac-Pt Auzon	Moyenne à forte (de 1 à 2 m)	modérée
	Pt Auzon-Conf. Allagnon	De moyenne à très forte (de 1 à >2 m)	modérée
	Conf. Allagnon-Pt Parentignat	Moyenne à forte (de 1 à 2 m)	modérée
Dires d'acteurs	Les perturbations de la dynamique fluviale et la déconnexion des annexes fluviales perturbent gravement la reproduction du Brochet (PDPG 63 et 43) Conflits d'usage observés en aval de Brioude sur la question de la mobilité du lit (érosion des terres arables).		

Caractérisation de l'indicateur										
Indicateurs	Source de la donnée	fort atout	atout	neutre	Faiblesse ou contrainte	forte Faiblesse ou contrainte	Commentaire			
Ratio entre le module et le QMNA5	Banque nationale de données pour l'hydrologie	-	Axe réajusté	Ratio entre le module et le QMNA5 < 20	Ratio entre le module et le QMNA5 > 20	-	Cours d'eau concerné par l'appellation			
Rapport entre les volumes prélevés et la surface du bassin versant	Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 2005 données communales	-	-	Rapport < 10mm ce qui équivaut à Ratio < 10000 m³/km²	Rapport compris entre 10 mm et 40 mm soit entre 10000 m³/km² et 40000 m³/km²	Rapport > 40 mm soit > à 40000 m³/km²	-			
Pourcentage des prélèvements (en eaux superficielles et pour l'usage situé sur le sous bassin versant	Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 2005 données communales	-	-	Aucun usage ne préleve plus de 7% de ses prélèvements totaux sur le sous bassin versant	Un usage est dépendant de ce sous bassin versant pour ces besoins. Il préleve plus de 7% et moins de 15% de ses prélèvements totaux annuels sur le sous bassin versant	Un usage est fortement dépendant de ce sous bassin versant pour ces besoins. Il préleve plus de 15% de ses prélèvements totaux annuels sur le sous bassin versant	Les usages concernés sont indiqués			
Ratio entre les communes exposées et les communes concernées par le sous bassin versant	DDE, base de données GASPAP, 2006 données communales	Aucune commune n'est exposée au risque inondation	Moins de 20 % des communes sont exposées au risque inondation	Entre 20% et 60% des communes sont exposées au risque inondation	Plus de 60% des communes sont exposées au risque inondation	100% des communes sont exposées au risque inondation	précise si la station n'est pas représentative d'un état général sur le bassin			
Ratio entre les communes qui possèdent un PPRI prescrit ou approuvé et le total des communes exposées	BD OSUR de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 2005	100 % des communes exposées ont un PPRI prescrit ou approuvé	Plus de 70 % des communes exposées ont un PPRI prescrit ou approuvé	Entre 40% et 70% des communes exposées ont un PPRI prescrit ou approuvé	Entre 10% et 40% des communes exposées ont un PPRI prescrit ou approuvé	Moins de 10% des communes ont un PPRI prescrit ou approuvé	précise si la station n'est pas représentative d'un état général sur le bassin			
Indicateur SEC-Eau V2	BD OSUR de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 2005	Classe de qualité SEC Eau V2 "très bonne"	Classe de qualité SEC Eau V2 "bonne"	Classe de qualité SEC Eau V2 "moyenne"	Classe de qualité SEC Eau V2 "médioce"	Classe de qualité SEC Eau V2 "mauvaise"	précise si la station n'est pas représentative d'un état général sur le bassin			
Indicateur SEC-Eau V2	BD OSUR de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 2005	Classe de qualité SEC Eau V2 "très bonne"	Classe de qualité SEC Eau V2 "bonne"	Classe de qualité SEC Eau V2 "moyenne"	Classe de qualité SEC Eau V2 "médioce"	Classe de qualité SEC Eau V2 "mauvaise"	précise si la station n'est pas représentative d'un état général sur le bassin			
Indicateur SEC-Bio	BD OSUR de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 2005	Classe de qualité SEC Bio "très bonne"	Classe de qualité SEC Bio "bonne"	Classe de qualité SEC Bio "moyenne"	Classe de qualité SEC Bio "médioce"	Classe de qualité SEC Bio "mauvaise"	précise si la station n'est pas représentative d'un état général sur le bassin			
Valeur moyenne	Géohyd, 2006	Vulnérabilité < 25	Vulnérabilité comprise entre 25 et 35	Vulnérabilité comprise entre 35 et 45	Vulnérabilité comprise entre 45 et 55	Vulnérabilité > 55	-			
Dir d'expert (voir table au joint)	Corine Land Cover (2000) et RGA communal (2000)	Forêt et prairies majoritaires	Forêt et prairies dominantes	Occupation du sol équilibrée	Cultures dominantes et/ou urbanisation	Urbanisation > 10%	-			
Importance des rejets en matière organique et phosphore	Agence de l'Eau Loire-Bretagne, données 2005 communales	-	-	Rejets faibles au vu des autres sous bassins versants	Rejets moyens au vu des autres sous bassins versants	Rejets importants au vu des autres sous bassins versants	Rejets importants au vu des autres sous bassins versants			
Importance des rejets	Agence de l'Eau Loire-Bretagne, données 2004 communales	-	-	Rejets faibles au vu des autres sous bassins versants	Rejets moyens au vu des autres sous bassins versants	Rejets importants au vu des autres sous bassins versants	Rejets importants au vu des autres sous bassins versants			
Importance de la surface en espaces remarquables	DIRBN, Conseils Généraux, CEPA-CSA	Surface en espaces remarquables > 50% de la surface du bassin versant	Surface en espaces remarquables comprise entre 20 et 50 % de la surface du bassin versant	Surface en espaces remarquables < 20% de la surface du bassin versant	-	-	-			
Importance de la surface protégée	DIREN	Surface protégée > 60% de la surface en espaces naturels remarquables	Surface protégée comprise entre 20 % et 60% de la surface en espaces naturels remarquables	Surface protégée < 30% de la surface en espaces naturels remarquables	-	-	-			
Importance de la surface gérée	DIRBN, Conseils Généraux, CEPA-CSA	Surface gérée > 60% de la surface en espaces naturels remarquables	Surface gérée comprise entre 20 % et 60% de la surface en espaces naturels remarquables	Surface gérée comprise entre 10% et 20% de la surface en espaces naturels remarquables	-	-	-			
Classe d'aléa de ROM	CSP, ROM (réseau d'observation des milieux), 2003	état fonctionnel très bon (ROM)	état fonctionnel bon (ROM)	état fonctionnel passable (ROM)	état fonctionnel mauvais (ROM)	état fonctionnel très mauvais (ROM)	précise si la principale cause d'aléa			
Estimation de l'impact des ouvrages sur la franchisabilité sur l'axe Allier à la montaison des salmonids	CSP, étude obstacles et BDD ouvrages de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Axe Allier: ouvrages effacés	Axe Allier: franchissable sans difficulté apparente à la montaison	sur l'axe Allier: franchissable avec risque de retard à la montaison sur l'axe Allier.	sur les affluents: franchissable ou de franchisabilité difficilement franchissables	sur les affluents: présence de plusieurs ouvrages infranchissables	précise si la franchisabilité n'est pas connue ou si les données ne semblent pas exhaustives			

Indicateur occupation du sol

Numero du bassin versant	Nom du bassin versant	Forêt		Agriculture		Urbanisation	Pression liée à l'occupation du sol - valeur de l'indicateur
		pourcentage de la surface en forêt	Pourcentage de la surface dédiée à l'agriculture	Pourcentage de la SAU en SCOP	Pourcentage de la SAU en STH	Pourcentage du territoire en surfaces urbanisées	
001	L'Allier de la conflu Couze Pavin à conflu avec Auzon	22,2	70,1	59,82%	22,89%	7,4	
002	BV de la Vendage	21,9	69,0	31,70%	32,32%	9,0	
003	Livradois	57,1	41,6	16,67%	58,76%	1,3	
004	BV des Couzes	44,1	53,3	13,97%	79,18%	2,2	
005	BV de l'Eau Mère et du Bensat	41,4	57,9	18,17%	60,63%	0,7	
006	BV de le Veyre et de l'Auzon	36,1	56,6	15,53%	77,14%	6,8	
007	L'Allier de la confluence de l'Auzon jusqu'à Vichy	20,2	62,8	53,28%	29,63%	13,8	
008	BV du Litroux et du Jauron	17,0	78,4	42,11%	42,56%	4,5	
009	BV amont de la Morge et de l'Artières	33,8	57,1	13,61%	63,33%	8,9	
010	BV aval de la Morge et de l'Artières	9,7	72,4	63,41%	18,75%	17,7	
011	BV de l'Andelot, du Béron, du Buron	15,9	77,1	61,70%	25,85%	6,3	
012	BV du Sichon	34,2	58,9	6,95%	79,70%	6,6	
013	L'Allier de Vichy à la confluence avec la Sioule	8,5	74,0	52,20%	33,99%	7,7	
014	Limagne bourbonnaise RD	10,3	85,2	32,43%	48,74%	3,1	
015	L'Allier de la confluence de la Sioule jusqu'à Livry	11,9	69,4	28,29%	50,79%	5,6	
016	Bocage bourbonnais	17,3	79,7	17,40%	63,09%	1,6	
017	BV de la Burge	13,5	85,0	17,74%	55,13%	1,3	
018	BV de la Bieudre	12,9	85,5	16,78%	46,60%	1,2	
019	Sologne bourbonnaise	18,1	74,3	26,02%	51,30%	5,7	
020	L'Allier de Livry jusqu'à sa confluence avec la Loire	3,1	89,5	23,58%	61,57%	1,1	
021	L'Allier de conflu de la Senouire à conflu avec Couze Pavin	21,6	66,7	44,61%	29,26%	11,7	

L'indicateur occupation du sol est une combinaison des 3 indicateurs "pourcentage de la surface en forêt", pourcentage en surface agricole" et "pourcentage en surfaces urbanisées. De même, la valeur prise par l'indicateur "pourcentage en surface agricole" est liée aux "pourcentages de la SAU en SCOP" et "poucentages de la SAU en STH"

Indicateur assainissement domestique

Numéro du sous bassin versant	Nom du sous bassin versant	Rejets MO (kg/j)	Rejets P (kg/j)
010	BV aval de la Morge et de l'Artières	1041,7	79,0
013	L'Allier de Vichy à la confluence avec la Sioule	291,2	21,1
021	L'Allier de la conflu de la Senouire à la confluence avec Couze Pavin	230,1	34,0
014	Limagne bourbonnaise RD	192,5	19,6
015	L'Allier de la confluence de la Sioule jusqu'à Livry	183,3	13,6
006	BV de le Veyre et de l'Auzon	163,6	9,0
004	BV des Couzes	152,8	25,2
007	L'Allier de la confluence de l'Auzon jusqu'à Vichy	104,6	10,8
008	BV du Litroux et du Jauron	100,6	12,2
001	L'Allier de la conflu Couze Pavin à la confluence avec l'Auzon	90,7	11,3
011	BV de l'Andelot, du Béron, du Buron	86,1	12,3
019	Sologne bourbonnaise	72,2	7,5
016	Bocage bourbonnais	23,4	3,4
017	BV de la Burge	22,7	2,5
012	BV du Sichon	16,4	1,7
009	BV amont de la Morge et de l'Artières	14,7	1,9
018	BV de la Bieudre	14,6	1,1
005	BV de l'Eau Mère et du Bensat	14,5	2,9
003	Livradois	6,3	1,1
002	BV de la vendage	3,7	0,3
020	L'Allier de Livry jusqu'à sa confluence avec la Loire	2,2	0,2

L'indicateur "assainissement collectif" est obtenu par classement décroissant des rejets issus de l'assainissement domestique pour les paramètres matière organique et phosphore

Indicateur rejets industriels

Numéro du sous-bassin versant	Nom du sous-bassin versant	Somme des rejets issus de l'industrie en 2004 (Agence de l'Eau Loire-Bretagne)					
		Matières en suspension	Matière organique	Matières inhibitrices	Azote réduit	Matières phosphorées	Métaux
		MES nette kg/j	MO nette kg/j	MI nette	NR nette	P nette	METOX nette
010	BV aval de la Morge et de l'Artières	4094,08	6261,51	37,56	449,89	157,86	34,01
007	l'Allier de la confluence de l'Auzon jusqu'à Vichy	906,88	1858,25	12,28	65,67	48,75	10,88
021	l'Allier de conflu de la Senouire à conflu avec Couze Pavin	888,15	1477,02	22,6	112,76	46,82	20,81
013	l'Allier de Vichy à la confluence avec la Sioule	802,32	1384,76	1,34	145,88	26,42	5,64
009	BV amont de la Morge et de l'Artières	850,87	1313,85	0,05	123,96	43,31	7,12
015	l'Allier de la confluence de la Sioule jusqu'à Livry	620,04	649,81	1,46	55,41	14,95	7,11
011	BV de l'Andelot, du Béron, du Buron	272,65	422,37	2,26	64,16	9,56	0,16
004	BV des Couzes	150,22	410,95	0	19,89	23,3	0
001	l'Allier de la conflu Couze Pavin à conflu avec Auzon	126,11	187,42	2,22	49,57	3,52	5,76
019	Sologne bourbonnaise	149,01	110,6	1,55	16,08	6,27	6,73
002	BV de la vendage	120	83,02	0	5,6	1,6	11,2
006	BV de la Veyre et de l'Auzon	22,29	81,98	0	0,78	0,07	0
008	BV du Litroux et du Jauron	56,32	77,4	0	8,71	2,73	0,35
017	BV de la Burge	74,05	66,98	0	11,23	2,06	0,25
018	BV de la Bieudre	9,41	63,46	0	1,88	0,46	0
014	Limagne bourbonnaise RD	0	0	0,84	0	0	0

Numero du Sous BV	Nom du sous bassin versant	Surface du bassin versant en km²	Nombre de communes concernées	Nombre de communes utilisées pour les calculs	Population en 99 (en habitants)	Evolution de la population entre 1999 et 1999 en pourcentage	Densité de la population en 1999 (hab/km²)	Surface en forêts en 2000 (km²)	% de surface en forêt	Surfaces agricoles en 2000 (km²)	% de surfaces agricoles	surface urbanisée (km²)	% de surfaces urbanisées	% de la SAU en SCOP	% de la SAU en STH	Station de référence	Ratio module/QMNA5 sur station de référence	Etiage	Somme des prélèvements annuels pour l'eau potable (en eaux superficielles et en eaux souterraines) en 2005 en m3	Somme des prélèvements annuels pour l'industrie (en eaux superficielles et en eaux souterraines) en 2005 en m3	Somme des prélèvements annuels pour l'irrigation (en eaux superficielles et en eaux souterraines) en 2005 en m3	Total des prélèvements annuels pour tous les usages (en eaux superficielles et en eaux souterraines) en 2005 en m3	Importance des prélèvements (volumes prélevés en 2005/surface du BV) en mm
001	L'Allier de la confluence Couze Pavin à confluence avec Auzon	161	18	17	15241	5,5	106	35,8	22,2	113,2	70,1	12,0	7,4	59,82%	22,89%	Allier à Coudes	3,8		298000	2166100	4685100	7149200	44,3066794
002	BV de la Vendage	146	16	11	21432	-3,1	93	32,1	21,9	101,0	69,0	13,2	9,0	31,70%	32,32%	pas de station	pas de données		0	0	293100	293100	2,00307419
003	Livradois	259	26	17	8600	-2,4	26	148,1	57,1	107,8	41,6	3,3	1,3	16,67%	58,76%	pas de station	pas de données		25500	0	0	25500	0,09835609
004	BV des Couzes	776	63	59	32914	1,1	35	342,2	44,1	413,2	53,3	16,9	2,2	13,97%	79,18%	Couze Pavin à Saint-Floret Couze Chambon à Montatout	5,6 et 4,3		7223700	156300	873500	8253500	10,6372596
005	BV de l'Eau Mère et du Bensat	378	31	28	10629	4,6	23	156,4	41,4	218,7	57,9	2,8	0,7	18,17%	60,63%	Ailloux à Manglieu	30,6	sur l'Ailloux	749800	0	128500	878300	2,32419712
006	BV de le Veyre et de l'Auzon	225	18	17	27646	9,4	110	81,4	36,1	127,7	56,6	15,4	6,8	15,53%	77,14%	pas de station	pas de données		1550400	0	38000	1588400	7,04557452
007	L'Allier de la confluence de l'Auzon jusqu'à Vichy	95	29	29	94018	-0,7	245	19,1	20,2	59,4	62,8	13,1	13,8	53,28%	29,63%	Allier à Saint-Yorre	5,6		23144000	1069700	4796300	29010000	306,734993
008	BV du Litroux et du Jauron	368	37	28	30298	7,3	73	62,4	17,0	288,1	78,4	16,6	4,5	42,11%	42,56%	Jauron à Beauregard L'Evêque	13,9		71000	0	140000	211000	0,57383346
009	BV amont de la Morge et de l'Artières	369	30	30	69071	4,9	137	124,7	33,8	210,3	57,1	32,8	8,9	13,61%	63,33%	Bedat à Cébazat, Morge à Montcel et Sep	2,3 15,5 et 33,4	Sep?	15699600	2968500	44500	18712600	50,7
010	BV aval de la Morge et de l'Artières	595	51	46	278141	1,5	429	57,6	9,7	430,6	72,4	105,1	17,7	63,41%	18,75%	Artières à Clermont-Ferrand et Morge à Maringues	3,2 et 3,3		782600	172900	6938100	7893600	13,3
011	BV de l'Andelot, du Béron, du Buron	637	48	35	46705	-0,1	65	101,1	15,9	491,0	77,1	40,4	6,3	61,70%	25,85%	Andelot à Loriges	5		2586100	100	1252600	3838800	6,02889863
012	BV du Sichon	302	17	13	53419	-3,2	157	103,2	34,2	177,7	58,9	19,8	6,6	6,95%	79,70%	Sichon à Ferrières-sur-Sichon et Jolan à Cusset	7,8 et 37,1	sur Jolan	994100	13100	0	1007200	3,33886679
013	L'Allier de Vichy à la confluence avec la Sioule	64	12	12	21404	-0,4	103	5,5	8,5	47,7	74,0	5,0	7,7	52,20%	33,99%	Allier à Chatel-de-Neuvre	5		6239900	563000	4774400	11577300	179,662979
014	Limagne bourbonnaise RD	574	35	26	27759	-1,7	38	58,9	10,3	489,3	85,2	17,7	3,1	32,43%	48,74%	pas de station	pas de données		0	0	801200	801200	1,39476916
015	L'Allier de la confluence de la Sioule jusqu'à Livry	115	21	21	38810	-2,6	75	13,7	11,9	79,7	69,4	6,4	5,6	28,29%	50,79%	Allier à Livry pont du Veudre	4,7		7828000	3000	9122100	16953100	147,637515
016	Bocage bourbonnais	407	20	12	12115	-5,6	25	70,3	17,3	324,5	79,7	6,4	1,6	17,40%	63,09%	pas de station	pas de données		0	0	139900	139900	0,34362097
017	BV de la Burge	226	8	8	5142	-2,0	23	30,7	13,5	192,4	85,0	2,9	1,3	17,74%	55,13%	Burge à Agonges	20		0	249200	325100	574300	2,53648252
018	BV de la Bieudre	374	13	11	8472	-3,6	16	48,2	12,9	320,0	85,5	4,5	1,2	16,78%	46,60%	Bieudre à Pouzy-Mésangy	23,1		161000	5000	360100	526100	1,40656196
019	Sologne bourbonnaise	550	30	15	62409	-2,2	68	99,8	18,1	408,8	74,3	31,3	5,7	26,02%	51,30%	pas de station	pas de données		1098800	6600	563300	1668700	3,033505
020	L'Allier de Livry jusqu'à sa confluence avec la Loire	53	7	7	2263	5,9	13	1,7	3,1	47,8	89,5	0,6	1,1	23,58%	61,57%	Allier à Cuffy	6,5		1208600	0	597500	1806100	33,7961572
021	L'Allier de conflu de la Senouire à conflu avec Couze Pavin	62	21	21	36614	-0,6	155	13,3	21,6	41,2	66,7	7,2	11,7	44,61%	29,26%	Allier à vic-le-Comte	8,4		1789000	672600	1874500	4336100	70,2745229

Numero du Sous BV	Nom du sous bassin versant	Dépendance d'un usage			Nombre de communes exposées au risque inondation	Exposition aux crues (pourcentage de communes exposées au risque inondation)	Nombre de communes ayant prescrit ou approuvé un PPRi	Prévention des crues (pourcentage de communes exposées ayant prescrit ou approuvé un PPRi)	Qualité physico-chimique: valeur sur la station la plus dégradée du sous bassin versant d'après les cartes de l'état des lieux							Vulnérabilité intrinsèque moyennes des masses d'eau souterraines	
		Pourcentage des prélèvements AEP effectués sur le bassin versant	Pourcentage des prélèvements pour l'industrie effectués sur le bassin versant	Pourcentage des prélèvements pour l'irrigation effectués sur le bassin versant					MOOX	Matières azotées	MOOX et matières azotées	Nitrates	Phosphore	Pesticides	IBGN		
001	l'Allier de la confluence Couze Pavin à confluence avec Auzon	0,4%	26,9%	12,4%	13	76,5%	1	7,69%									30,1
002	BV de la Vendage	0,0%	0,0%	0,8%	3	27,3%	3	100,00%			absence données	absence données	absence données	absence données	absence données	absence données	34,9
003	Livradois	0,0%	0,0%	0,0%	0	0,0%	0				absence données	absence données	absence données	absence données	absence données	absence données	21,4
004	BV des Couzes	10,1%	1,9%	2,3%	36	63,2%	9	25,00%			MOOX ponctuel				absence données		19,9
005	BV de l'Eau Mère et du Bensat	1,0%	0,0%	0,3%	8	28,6%	0	0,00%			absence données	absence données	absence données	absence données	absence données	absence données	20,7
006	BV de le Veyre et de l'Auzon	2,2%	0,0%	0,1%	12	75,0%	10	83,33%			Veyre plus dégradée que l'Auzon						27,1
007	l'Allier de la confluence de l'Auzon jusqu'à Vichy	32,4%	13,3%	12,7%	28	100,0%	7	25,00%			MOOX sur la station aval						57,5
008	BV du Litroux et du Jauron	0,1%	0,0%	0,4%	12	42,9%	0	0,00%			absence données	absence données				absence données	42,8
009	BV amont de la Morge et de l'Artières	22,0%	36,9%	0,1%	21	70,0%	8	38,10%							absence données		29,4
010	BV aval de la Morge et de l'Artières	1,1%	2,1%	18,4%	30	65,2%	11	36,67%									56,3
011	BV de l'Andelot, du Béron, du Buron	3,6%	0,0%	3,3%	12	34,3%	1	8,33%									56,1
012	BV du Sichon	1,4%	0,2%	0,0%	4	30,8%	1	25,00%							absence données		21,0
013	l'Allier de Vichy à la confluence avec la Sioule	8,7%	7,0%	12,6%	12	100,0%	12	100,00%									54,9
014	Limagne bourbonnaise RD	0,0%	0,0%	2,1%	3	11,5%	0	0,00%			absence données	absence données	absence données			absence données	34,6
015	l'Allier de la confluence de la Sioule jusqu'à Livry	11,0%	0,0%	24,2%	21	100,0%	21	100,00%							absence données		56,4
016	Bocage bourbonnais	0,0%	0,0%	0,4%	2	16,7%	0	0,00%			absence données	absence données	absence données	absence données	absence données	absence données	36,8
017	BV de la Burge	0,0%	3,1%	0,9%	1	12,5%	0	0,00%							absence données		42,4
018	BV de la Bieudre	0,2%	0,1%	1,0%	2	18,2%	0	0,00%			absence données	absence données	absence données	absence données	absence données	absence données	46,7
019	Sologne bourbonnaise	1,5%	0,1%	1,5%	7	46,7%	6	85,71%			absence données	absence données	absence données			absence données	44,0
020	l'Allier de Livry jusqu'à sa confluence avec la Loire	1,7%	0,0%	1,6%	7	100,0%	6	85,71%			MOOX sur la station aval					absence données	54,0
021	l'Allier de confluence de la Senouire à confluence avec Couze Pavin	2,5%	8,4%	5,0%	21	100,0%	9	42,86%			pour les MOOX en 2005 uniquement						52,7

Numero du Sous BV	Nom du sous bassin versant	Somme des rejets issus de l'industrie en 2004 (Agence de l'Eau Loire-Bretagne)						Somme des rejets issus de l'assainissement domestique en 2005 (Agence de l'Eau Loire-Bretagne)				Protection des captages d'eau potable		
		Matières en suspension	Matière organique	Matières inhibitrices	Azote réduit	Matières phosphorées	Métaux	Matière organique	Matières en suspension	Azote réduit	Matières phosphorées	Nombre total de captages	Nombre de captages dont la procédure n'est pas terminée	Pourcentage de captages dont la procédure est terminée
		MES nette (kg/j)	MO nette (kg/j)	MI nette (kilo-équinox/j)	NR nette (kg/j)	P nette (kg/j)	METOX nette (kilo-métox/j)	Rejets MO (kg/j)	Rejets MES (kg/j)	Rejets Azote Réduit (kg/j)	Rejets P (kg/j)			
001	l'Allier de la confluence Couze Pavin à confluence avec Auzon	126,11	187,42	2,22	49,57	3,52	5,76	90,7	106,3	48,6	11,3	7	0	100%
002	BV de la Vendage	120	83,02	0	5,6	1,6	11,2	3,7	1,0	1,6	0,3	1	0	100%
003	Livradois	0	0	0	0	0	0	6,3	9,9	4,1	1,1	17	6	65%
004	BV des Couzes	150,22	410,95	0	19,89	23,3	0	152,8	126,9	68,1	25,2	107	24	78%
005	BV de l'Eau Mère et du Bensat	0	0	0	0	0	0	14,5	10,9	11,4	2,9	25	1	96%
006	BV de le Veyre et de l'Auzon	22,29	81,98	0	0,78	0,07	0	163,6	87,0	196,4	9,0	25	3	88%
007	l'Allier de la confluence de l'Auzon jusqu'à Vichy	906,88	1858,25	12,28	65,67	48,75	10,88	104,6	78,3	90,2	10,8	36	1	97%
008	BV du Litroux et du Jauron	56,32	77,4	0	8,71	2,73	0,35	100,6	53,6	54,3	12,2			
009	BV amont de la Morge et de l'Artières	850,87	1313,85	0,05	123,96	43,31	7,12	14,7	14,7	8,8	1,9	44	1	98%
010	BV aval de la Morge et de l'Artières	4094,08	6261,51	37,56	449,89	157,86	34,01	1041,7	620,8	282,7	79,0	6	0	100%
011	BV de l'Andelot, du Béron, du Buron	272,65	422,37	2,26	64,16	9,56	0,16	86,1	63,7	51,4	12,3	3	0	100%
012	BV du Sichon							16,4	17,2	9,4	1,7	34	13	62%
013	l'Allier de Vichy à la confluence avec la Sioule	802,32	1384,76	1,34	145,88	26,42	5,64	291,2	184,3	52,6	21,1	45	9	80%
014	Limagne bourbonnaise RD	0	0	0,84	0	0	0	192,5	306,2	63,8	19,6	1	1	0%
015	l'Allier de la confluence de la Sioule jusqu'à Livry	620,04	649,81	1,46	55,41	14,95	7,11	183,3	86,6	68,2	13,6	26	1	96%
016	Bocage bourbonnais	0	0	0	0	0	0	23,4	26,9	7,4	3,4			
017	BV de la Burge	74,05	66,98	0	11,23	2,06	0,25	22,7	28,7	13,7	2,5			
018	BV de la Bieudre	9,41	63,46	0	1,88	0,46	0	14,6	10,8	6,5	1,1	3	0	100%
019	Sologne bourbonnaise	149,01	110,6	1,55	16,08	6,27	6,73	72,2	89,1	19,4	7,5	3	0	100%
020	l'Allier de Livry jusqu'à sa confluence avec la Loire	0	0	0	0	0	0	2,2	2,4	0,6	0,2	2	1	50%
021	l'Allier de confluence de la Senouire à confluence avec Couze Pavin	888,15	1477,02	22,6	112,76	46,82	20,81	230,1	190,7	128,7	34,0	17	0	100%

Numero du Sous BV	Nom du sous bassin versant	Surface en espaces naturels remarquables (km²)	Pourcentage de la surface du bassin versant couverte par des espaces naturels remarquables	Surface en espaces naturels protégés (km²)	Pourcentage des espaces naturels remarquables protégés	Surface en espaces naturels gérés (km²)	Pourcentage de la surface en espaces naturels remarquables gérés	Etat fonctionnel moyen selon le ROM (Réseau d'Observation des milieux)	Nombre d'ouvrages et franchissabilité sur les affluents, (d'après la carte d'état des lieux)	Impact des ouvrages sur la franchissabilité sur l'Allier (étude obstacle CSP)	Note globale "franchissabilité"	Dynamique fluviale latérale (linéaire de la rivière Allier en m)			
												faible à inexistante (1)	modérée (2)	intense (3)	Moyenne de la dynamique latérale sur le tronçon
001	l'Allier de la confluence Couze Pavin à confluence avec Auzon	90,3	56,0%	18,1	20,0%	13,0	14,4%			ouvrages effacés	ouvrages effacés	27			1,00
002	BV de la Vendage	14,1	9,7%	4,1	28,7%	3,5	25,0%	hydrologique	est-on exhaustif?		est-on exhaustif?				
003	Livradois	32,9	12,7%	9,0	27,5%	7,8	23,7%	rau du cé a un meilleur état fonctionnel	est-on exhaustif?		est-on exhaustif?				
004	BV des Couzes	670,7	86,4%	417,9	62,3%	33,1	4,9%	Lembronnet a un moins bon état fonctionnel							
005	BV de l'Eau Mère et du Bensat	25,0	6,6%	4,0	16,0%	6,8	27,0%								
006	BV de le Veyre et de l'Auzon	169,5	75,2%	112,0	66,1%	8,7	5,1%								
007	l'Allier de la confluence de l'Auzon jusqu'à Vichy	65,9	69,7%	55,4	84,1%	53,0	80,5%			franchissable sans difficulté apparente pour la montaison	franchissable sans difficulté apparente pour la montaison	46340	64084	11683	1,72
008	BV du Litroux et du Jauron	47,6	13,0%	35,8	75,1%	36,3	76,2%	morphologique et plans d'eau sur le Litroux	infranchissable sur le Jauron						
009	BV amont de la Morge et de l'Artières	70,0	19,0%	42,7	61,0%	2,7	3,9%		est-on exhaustif?		est-on exhaustif?				
010	BV aval de la Morge et de l'Artières	116,9	19,6%	39,6	33,9%	20,8	17,8%	morphologique urbanisation	franchissabilité non déterminée		franchissabilité non déterminée				
011	BV de l'Andelot, du Béron, du Buron	92,3	14,5%	49,3	53,4%	47,1	51,1%		est-on exhaustif?		est-on exhaustif?				
012	BV du Sichon	15,1	5,0%	7,2	47,7%	5,4	35,6%								
013	l'Allier de Vichy à la confluence avec la Sioule	56,3	87,3%	53,5	95,1%	53,2	94,5%			à Vichy : franchissable avec retard pour la montaison	à Vichy : franchissable avec retard pour la montaison		15533	27828	2,64
014	Limagne bourbonnaise RD	73,2	12,7%	60,9	83,2%	57,7	78,9%								
015	l'Allier de la confluence de la Sioule jusqu'à Livry	99,0	86,2%	93,0	94,0%	93,6	94,5%			franchissable sans difficulté apparente pour la montaison	franchissable sans difficulté apparente pour la montaison	28067	21125	30523	2,03
016	Bocage bourbonnais	168,5	41,4%	32,7	19,4%	45,0	26,7%								
017	BV de la Burge	50,9	22,5%	3,8	7,4%	4,1	8,1%	morphologie et hydrologie correctes							
018	BV de la Bieudre	48,2	12,9%	12,2	25,3%	12,3	25,5%	morphologie et hydrologie correctes							
019	Sologne bourbonnaise	205,3	37,3%	87,6	42,7%	82,0	40,0%								
020	l'Allier de Livry jusqu'à sa confluence avec la Loire	35,2	65,9%	34,4	97,6%	34,4	97,5%			franchissable avec retard pour la montaison	franchissable avec retard pour la montaison	21919			1,00
021	l'Allier de confluence de la Senouire à confluence avec Couze Pavin	29,9	48,4%	13,8	46,1%	14,0	46,9%			à Vieille Brioude, ouvrage difficilement franchissable	à Vieille Brioude, ouvrage difficilement franchissable	6898	55981		1,89

Annexe 2 : Tableaux des enjeux, objectifs et actions proposés par les acteurs

THÈME : GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE				
Grands objectifs	Types d'Actions	ENJEU : Vivre avec / à côté de la rivière en cas de crue	ENJEU : Préparer la gestion de crise en cas de sécheresse et de sécheresse	ENJEU : Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme
Améliorer les connaissances dans un but de prévision et de gestion				
Objectifs spécifiques	Actions			
Acquérir des connaissances utiles de manière efficace	<p>Connaissance des ressources et des milieux</p> <p>Améliorer les connaissances des caractéristiques physiques des bassins versants et de leur fonctionnement (interaction sous sol, aménagements anthropiques) pour connaître les conséquences sur les écoulements et contribuer à une meilleure répartition des usages.</p> <p>Connaître objectivement les tendances et évolutions de la ressource en eau</p> <p>Améliorer la connaissance de la ressource en augmentant le nombre de stations de contrôle</p> <p>Améliorer la connaissance des crues</p> <p>Améliorer la connaissance du fonctionnement des nappes souterraines et en particulier de la dynamique de la nappe alluviale</p> <p>Connaître les volumes d'eau mobilisables en rivière et en nappe alluviale</p> <p>Analyser la validité et la pertinence des points de mesure</p> <p>Mesurer les effets des actions mises en place</p> <p>Suivre le débit des cours d'eau des centres et têtes de bassin</p> <p>Suivre le niveau des nappes souterraines, en particulier dans les zones d'activité et perturbées</p> <p>Améliorer le réseau de surveillance des crues</p> <p>Connaissances des besoins, des pratiques et de leurs impacts</p> <p>Hierarchiser les besoins en eau, en particulier des irrigants, pour mieux gérer les crises (= définir des besoins prioritaires, secondaires...)</p> <p>Améliorer la connaissance des besoins, en particulier pour l'AEP et dans le secteur économique</p> <p>Connaître objectivement les tendances et évolutions des besoins en eau</p> <p>Obtenir des connaissances précises sur les quantités prélevées, le lieu et la périodicité des prélèvements des collectivités, du monde agricole, des industriels et des particuliers</p> <p>Homogénéiser l'attitude administrative (connaissance des prélèvements et niveaux de seuils d'alerte)</p> <p>Contrôler les usages de l'eau potable par les collectives (installation de compteurs, réflexion sur des ressources alternatives...)</p> <p>Améliorer la connaissance des petits prélèvements (<5000m3) et de leurs impacts, ainsi que des nouveaux prélèvements</p>			
Informier, sensibiliser et communiquer				
	<p>Créer, dans le cadre du plan Loire, un observatoire du bassin versant de l'Allier pour capitaliser et diffuser des données dans tous les domaines</p> <p>Diffuser les bonnes pratiques et nouvelles technologies</p> <p>Améliorer la diffusion de l'information entre les différents services de l'état</p> <p>Mettre en réseau les différents SAGE du bassin versant de l'Allier</p> <p>Informier et sensibiliser les élus et techniciens sur les ressources patrimoniales et sur la réglementation liée à l'eau</p> <p>Sensibiliser les propriétaires de droits d'eau à l'usage de la ressource, en particulier pendant l'étiage</p> <p>Développer les Plans Communaux de Sauvegarde et l'information préventive des populations</p> <p>Informier et sensibiliser aux risques d'inondation (en milieu naturel et urbain, grands et petits cours d'eau)</p>			
Economiser l'eau dans tous les usages				
Maîtriser les prélèvements				
	<p>Limiter les prélèvements dans la nappe alluviale en cas d'étiage</p> <p>Mettre en place des tours d'eau pour répartir la pression sur les ressources (Y compris pour prélèvements <5000 m3/an)</p> <p>Préconiser l'irrigation nocturne dans la mesure où cela entraîne une économie d'eau notable</p>			
Optimiser les usages				
	<p>Favoriser le renouvellement des pratiques agricoles (innovation, expérimentation) sur la base du volontariat</p> <p>Gérer le déficit en eau potable, des secteurs Livradois, Mont de la Madeleine, Bourbonnais.</p> <p>Renouveler les réseaux d'AEP</p> <p>Prendre en compte les questions sécuritaires, sanitaires et économiques des entreprises</p> <p>Gérer le fonctionnement de Nausnac de manière concertée entre le bassin versant de l'Allier et l'aval du bassin versant de l'Allier</p> <p>Intégrer l'environnement dans l'acte de production pour réduire les impacts des activités économiques</p> <p>Homogénéiser l'attitude réglementaire (mise en place de PPR, restrictions d'eau en cas de sécheresse)</p>			
Mettre en place et développer des moyens de sécuriser les ressources et minimiser les risques				
Prendre en compte la protection de la ressource et les risques d'inondation dans l'aménagement du territoire				
	<p>Gérer l'urbanisation pour pallier à l'imprévisibilité des crues sur les petits affluents</p> <p>Réduire la vulnérabilité des activités économiques en utilisant les meilleurs technologies disponibles</p> <p>Réduire la vulnérabilité des zones agricoles et favoriser l'acceptation des zones d'expansion de crue par des aménagements facilitant la drainage</p> <p>Réduire la vulnérabilité aux crues</p> <p>Ne pas densifier l'occupation des zones inondables</p> <p>Gérer le risque pluvial urbain (écêtement des pluies d'orage, bassins de rétention...)</p> <p>Conditionner l'urbanisation et les aménagements à une ressource suffisante et à des équipements performants</p> <p>Limiter l'imperméabilisation des sols</p>			
Protéger la ressource et sécuriser l'alimentation en eau potable				
	<p>Sécuriser l'approvisionnement en eau potable sur les secteurs Montagne Bourbonnaise et Cher</p> <p>Améliorer la performance des réseaux d'eau potable</p> <p>Protéger, selon les enjeux, les puits de captage de l'érosion et des inondations de la rivière</p> <p>Sécuriser la ressource en eau potable provenant de l'Allier ou de sa nappe, en particulier en prévision de pollutions accidentelles</p>			
Solutions alternatives, diversification				
	<p>Créer des ressources de substitution pour pallier l'étiage, par exemple sous forme de retenue collinaire sous réserve des impacts sur le milieu</p> <p>Trouver des ressources de substitution à l'eau potable pour certains usages (ex : récupérer les eaux pluviales)</p> <p>Favoriser la réutilisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration par les collectivités en particulier</p>			
Protéger et maintenir la capacité de stockage en eau de certains milieux				
	<p>Relever la ligne d'eau de l'Allier pour : 1. préserver et restaurer les milieux fluviaux, leurs annexes et la nappe d'accompagnement; 2. pour garantir le niveau d'eau dans les puits de captage AEP</p>			
Garantir la fonctionnalité biologique des milieux				
	<p>Conservation des potentialités en eau potable</p> <p>Nappe alluviale Allier</p> <p>Interdire les nouvelles extractions de granulats sur l'emprise de la nappes alluviales</p> <p>Sur l'emprise de la nappe alluviale, préserver les alluvions de l'impact de l'urbanisation et des aménagements</p> <p>Têtes de bassin versant</p> <p>Prévenir et limiter le drainage et l'ensémenement sur les têtes de bassins versants</p> <p>Préserver les zones humides en tête de bassin versant (en particulier sur les secteurs granitiques où ce sont les seuls réservoirs naturels)</p>			
Préserver et restaurer la dynamique fluviale				

THÈME: GESTION QUALITATIVE DE LA RESSOURCE				
Grands objectifs	Types d'Actions	ENJEU : Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin	ENJEU : Empêcher la dégradation, préserver, voire restaurer les têtes de bassin	ENJEU : Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique demandé par la Directive cadre sur l'eau
Améliorer la connaissance et le suivi de la ressource				
Améliorer le réseau de mesures de la qualité de l'eau				
	Revoir le maillage des points actuels de mesure sur certaines rivières, créer de nouveaux points de mesure et augmenter la fréquence des mesures			
	Exercer des contrôles sur la nappe hors des puits de captage en alimentation en eau potable pour une surveillance plus efficace			
	Valider et contrôler la pertinence, fiabilité et représentativité des mesures			
	Mettre en place des stations d'alerte en amont des champs captants			
Améliorer la connaissance des pollutions et des impacts				
	Mieux connaître les types de pollutions chroniques et ponctuelles, leurs origines, leur transfert et leurs impacts			
	Mieux connaître les impacts des micropolluants d'origine naturelle ou anthropique (phytosanitaires, métaux, médicaments, autres molécules organiques) sur la qualité des eaux			
	Suivre/entretenir des études de métrologie afin d'avoir une meilleure connaissance du fonctionnement et dysfonctionnement des réseaux assainissement			
	Déterminer les flux de pollutions maximum pouvant être rejetés par les principales agglomérations pour l'azote et le phosphore en fonction de la capacité des milieux			
Informier, sensibiliser et communiquer				
Capitaliser et diffuser l'information				
	Informier sur la qualité de l'eau pour les différents usagers			
	Communiquer via les gazettes communales			
	Créer, dans le cadre du plan Loire, un observatoire du bassin versant de l'Allier pour capitaliser et diffuser des données dans tous les domaines			
Sensibiliser et former les acteurs du monde agricole				
	Evaluer et mobiliser des moyens financiers pour le conseil auprès du plus grand nombre d'agriculteurs			
	Développer la formation continue et l'information auprès des agriculteurs sur les nouvelles techniques et les nouveaux produits			
Sensibiliser et former les élus et techniciens des collectivités				
	Sensibiliser les élus aux problèmes de pollution liée à la non conformité des branchements			
	Informier et soutenir davantage les collectivités locales / mairies aux pressions exercées par les collectivités			
Sensibiliser et informer les particuliers				
	Informier les particuliers sur l'assainissement autonome (problématiques de rejets directs dans des anciens puits)			
Réduire et prévenir les pollutions chroniques				
Réduire les pollutions émises par les activités agricoles				
	Mettre en conformité les exploitations agricoles			
Changement de pratiques et promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement				
	Respecter les prescriptions définies pour les périmètres de protection de captage			
	Favoriser la contractualisation directe entre les agriculteurs et les communes pour l'entretien des périmètres de protection de captage éloignés			
	Réduire la pollution par les pesticides et les nitrates notamment sur l'emprise de la nappe alluviale			
	Encourager les bonnes pratiques dans l'utilisation des engrais, pesticides et gestion des effluents			
	Tenir compte des tenures en nitrates dans l'eau utilisée pour l'irrigation pour diminuer d'autant la fertilisation			
	Encourager les mesures agro-environnementales (haies, bandes enherbées, MAET sur Zone Inondable décennale minimum...)			
	Favoriser les conversions en agriculture biologique			
	Préserver des zones tampons pour filtrer les pollutions agricoles			
	Prendre en compte l'évolution des nouvelles technologies pour diminuer l'utilisation des pesticides et l'apport d'intrants			
	Réfléchir à des itinéraires techniques permettant de réduire les apports en pesticides			
Réduire les pollutions émises par les collectivités				
	Mettre en conformité les stations d'épuration, en particulier les stations d'épuration <2000 eq habitant			
	Mettre aux normes les installations d'assainissement autonome			
	Réduire les entrées d'eaux claires parasites dans les réseaux assainissement			
	Conditionner l'urbanisation nouvelle au dimensionnement des stations d'épuration et au bon état des réseaux			
Réduire les pollutions émises par les activités industrielles				
	Mettre aux normes les industries avant raccordement (ex: installation de pré-traitement...)			
	Développer des conventions de raccordements entre collectivités et industriels			
	Inclure les particuliers à régler leurs erreurs de branchement			
Prévenir les risques de pollutions accidentelles et ponctuelles				
Augmenter les études de risques et les plans de prévention				
Proposer, valider, réaliser, gérer et suivre les équipements et systèmes de traitement				
	Améliorer la gestion des bassins de rétention			
	Mieux gérer les eaux pluviales (ruissellement, infiltration, rétention, épuration)			
	Définir et valider les moyens techniques et financiers nécessaires à la mise aux normes des installations de traitement de l'eau (alimentation en eau potable et assainissement)			
Gestion de l'IAEP				
	Développer un système d'alerte et de surveillance en temps réel de la qualité de l'Allier et de ses principaux affluents			
	Réaliser les procédures de DUP des périmètres de protection de captage			
	Développer les interconnexions en AEP			
Restaurer, maintenir et préserver la fonctionnalité des milieux				
Interdire la création d'unités d'extraction de granulats sur l'emprise des nappes alluviales				
	Favoriser les solutions alternatives et le recyclage des matériaux pour remplacer les granulats			
Protéger et entretenir les milieux humides ayant un rôle d'épuration				
	Préserver les zones humides			
	Augmenter les mesures incitatives			
Prendre en compte la protection des nappes dans l'aménagement du territoire				
Maintenir et développer les capacités d'autopurification des cours d'eau				
	Restaurer la ripisylve			
	Limiter et aménager des points d'accès aux cours d'eau pour l'abreuvement du bétail			
Préserver et restaurer la dynamique fluviale				

ENJEU : Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs	
Grands objectifs	Types d'Actions
Objectifs spécifiques	Actions
Créer les outils spécifiques et adaptés à la préservation et restauration de la dynamique fluviale	
Appliquer la grille d'analyse globale des projets et/ou actions au regard des enjeux locaux, définie par le SAGE	
	Evaluer les différents enjeux (dynamique fluviale, activités humaines et économiques, etc.) pour bien choisir la politique à appliquer
Respecter l'espace de mobilité de la rivière à préserver pour la dynamique fluviale	
	Utiliser et respecter la cartographie des limites données à l'espace de mobilité de la rivière, des espaces à préserver, et des zones dans lesquelles toute installation d'activité économique ou d'habitat est impossible
Installer un fonds de financement solidaire à l'échelle du bassin versant pour une meilleure acceptation de l'aléa (après examen de sa faisabilité)	
	Mettre en place un dispositif juridique et financier (acquisition foncière, compensations, indemnités) pour faciliter la gestion de la dynamique fluviale
Faire partager l'enjeu Dynamique Fluviale	
Sensibiliser et communiquer	
	Faire partager l'enjeu de la « dynamique fluviale » par l'ensemble des acteurs concernés (riverains, propriétaires, usagers, décideurs...), au travers d'actions fortes de communication et d'actions sur le terrain
	Communiquer et sensibiliser sur l'intérêt et les contraintes découlant de la mobilité de la rivière
	Favoriser la réappropriation de la rivière et de son fonctionnement par les riverains
	Sensibiliser les propriétaires et exploitants concernés par l'érosion de leurs terres
	Accompagner et conseiller les porteurs de projet
Mettre en place un observatoire "dynamique fluviale" : suivi des nouveaux projets, des surfaces érodées...	
	Mettre en place un outil de suivi et de connaissance de l'évolution de la morphologie du lit dans le cadre du SAGE.
Favoriser la mobilité de la rivière	
Préserver les milieux naturels et maîtriser l'occupation des sols	
	Préserver les alluvions y compris alluvions anciennes comme réserve de charge solide, vis-à-vis de tout projet qui les rendrait non mobilisables
	Dans la zone de divagation maximale, ne pas densifier l'occupation humaine et préserver de l'urbanisation les zones pas encore touchées.
	Interdire la création d'unités d'extraction de granulats sur l'emprise des nappes alluviales
Favoriser une réhabilitation des anciennes gravières	
	Traiter les gravières abandonnées en favorisant le retour progressif au milieu naturel et fluvial
	Réaliser un schéma directeur des anciennes gravières (étude spécifique par gravière, en prenant en compte son importance, son emplacement par rapport aux axes d'érosion, ...)
	Envisager des solutions différentes selon la profondeur et les caractéristiques
Acquérir les parcelles potentiellement érodables et/ou compenser les dommages	
	Organiser la gestion du DPR de l'Allier (Acquisition par l'EP_L ?) et de ses servitudes (exploitation des nouvelles conditions d'usage de la servitude inscrite dans la loi sur l'eau)
Propriétaires	
	Zones de dynamique forte : se donner les moyens pour acheter les parcelles concernées par une érosion à moyen terme
	Zones de dynamique moyenne : se donner les moyens d'indemniser les propriétaires au fur et à mesure de l'érosion
	Indemniser les dommages portés aux terres, voire aux bâtiments isolés
Activités agricoles	
	En cas de mise en place de servitude (loi du 30/07/2003 relative à la prévention des risques) ou d'acquisition de terrain situés dans l'espace de liberté, assurer aux exploitants agricoles des solutions acceptables
	Maintenir le niveau économique de l'exploitation agricole en prenant en compte les pertes de récolte, les primes PAC, la valeur liée à la terre...
	Favoriser le transfert de terres au profit d'agriculteurs touchés par l'érosion
Puits de captage	
	Envisager une indemnisation pour faciliter les déplacements des puits de captage quand leur nombre est inférieur ou égal à 3 si nécessité absolue de préserver la dynamique fluviale
Lutter contre l'incision du lit et relever la ligne d'eau de l'Allier	
	Lutter contre l'incision du lit au droit des captages d'AEP (comment faire sans création de seuil ?)
	Préserver les transferts de charge sédimentaire en provenance de l'amont du bassin et des affluents
	Mobiliser localement les atterrissements qui se forment dans le lit de la rivière et qui limitent le libre écoulement de l'eau / prévoir l'entretien du lit par la gestion raisonnée des atterrissements et des boisements
Ne pas endiguer / protéger / contraindre la rivière sur les secteurs à enjeux socio-économiques faibles à modérés	
	Restaurer la dynamique fluviale (non entretien ou suppression d'encroûtements) là où la protection ne se justifie pas (selon les critères pré définis).
	Définir des préconisations générales de non protection des berges au regard des enjeux détaillés (critères) et des compensations pour les propriétaires + exploitants en cas d'érosion
	Interdire toute protection de berge dans les secteurs les plus favorables à la recharge latérale
	Limiter les ouvrages en travers des cours d'eau (interdiction stricte sur certains secteurs).
Concilier projets et protection de l'existant avec la dynamique fluviale	
Limiter et réserver les protections de berges aux secteurs à enjeux socio-économiques forts	
Envisager le contrôle de la dynamique fluviale en cas d'enjeux majeurs	
	Sauvegarder les installations techniques situées dans le lit majeur (puits AEP, station de pompage, installations d'irrigation, déversoirs de crue, etc.)
	Contrôler la dynamique fluviale pour la sécurité des biens et des populations et maintenir la vie économique locale
	Protéger de l'érosion les terres agricoles dans certains secteurs
	Contenir à certains endroits le méandrage de la rivière
Intégrer la dynamique fluviale dans les études d'impact des projets	
	Confronter systématiquement les enjeux en présence lors des projets de protection ou d'enlèvement de protection de berge
	Prise en compte de l'enjeu « dynamique fluviale » dans tout projet d'aménagement ou de réaménagement (étude d'impact, étude de solution alternative, chiffrage, mesures compensatoires) - Remettre en balance l'aspect dynamique fluviale et l'aspect socio-économique
	Imposer des mesures compensatoires en cas de travaux indispensables et contraire à la dynamique fluviale (ex : acquisition de terrains où la dynamique est importante, alimentation du fonds de financement solidaire...)
Mettre en place une gestion adaptée et au cas par cas des anciennes gravières	
	NB : Ce tableau porte essentiellement sur la problématique de la rivière Allier. La situation des affluents sera traitée d'une part par les SAGE Aagnon, Dore et Stouile, et d'autre part pour les petits affluents au sein de l'enjeu "Maintenir les biotopes et la biodiversité".

THÈME: DYNAMIQUE FLUVIALE

ENJEU : Maintenir les biotopes et la Biodiversité	
Grands objectifs	Types d'Actions
Objectifs spécifiques	Actions
Préserver et restaurer le bon fonctionnement des milieux	
	Protéger les réservoirs biologiques et les secteurs d'enjeux majeurs pour la fonctionnalité des milieux
Préserver et restaurer la dynamique fluviale (cf Dynamique Fluviale)	
Favoriser une réhabilitation des anciennes gravières	
	Traiter les gravières abandonnées en favorisant le retour progressif au milieu naturel et fluvial
	Réaliser un schéma directeur des anciennes gravières (étude spécifique par gravière, en prenant en compte son importance, son emplacement par rapport aux axes d'érosion, ...)
	Envisager des solutions différentes selon la profondeur et les caractéristiques
Préserver et restaurer les continuités écologiques	
	Développer, maintenir et restaurer les corridors biologiques
	Maintenir et restaurer la libre circulation des espèces autochtones en gardant connectées les annexes hydrauliques (maintien des débits)
Maintenir, voire restaurer une agriculture et une sylviculture adaptées à la préservation des milieux naturels	
	Favoriser les pratiques respectueuses du fonctionnement des milieux : entretien des berges, maintien des corridors écologiques (haies, zones humides)
Garantir la qualité des milieux et assurer la pérennité des espèces	
Garantir et restaurer la qualité des habitats et des milieux	
Cours d'eau	
	Développer un entretien des cours d'eau adapté au type de cours d'eau et aux exigences écologiques
	Avoir une meilleure connaissance de la qualité globale des petits affluents de l'Allier
Zones humides et milieux annexes	
	Planifier une gestion durable des zones humides et alluviales (impact des infrastructures, valorisation) par des préconisations et des zonages
	Gérer et préserver les zones humides
	Restaurer les zones humides dégradées (intérêt pour la gestion qualitative et quantitative de la ressource, intérêt patrimonial)
	Améliorer les pratiques de réhabilitation des gravières en restaurant des hauts fonds
Têtes de bassin	
	Protéger les têtes de bassin: en interdisant la création de nouveaux plans d'eau de loisir, l'installation de nouvelles microcentrales; en limitant les nouveaux captages d'eau potable en tête de bassin; en préservant les zones humides et les continuités écologiques
	Maintenir, voir restaurer une ripisylve sur les cours d'eau en tête de bassin
Assurer la pérennité des espèces patrimoniales et communes	
	Porter une attention particulière à la préservation et gestion des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaires
	Conservier les fonctionnalités biologiques du brochet sur l'Allier (espèce repère du contexte)
	Améliorer la connaissance des espèces patrimoniales
Lutter contre les espèces envahissantes	
	Empêcher l'invasion des espèces exotiques envahissantes (moyens, législation)
	Limiter, Surveiller, Anticiper, Interdire les espèces envahissantes
	Contrôler la multiplication des espèces végétales envahissantes (Renouée (3 espèces), Basalmine de l'Himalaya, Jussie) par des pratiques de gestion adaptée
	Sensibiliser et informer les commerçants au risque d'invasion des milieux naturels par les espèces exotiques mises en vente
	Mettre en place une veille pour suivre et anticiper l'invasion des espèces

THÈME : GESTION ET VALORISATION DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX

THÈME : GESTION ET VALORISATION DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX	
ENJEU : Maintenir les biotopes et la Biodiversité	
Concilier les usages et les milieux	
	Concilier le développement des activités économiques et la préservation des milieux naturels (ex: via des outils d'aménagement du territoire, ...)
	Limiter l'impact des activités économiques par des études d'incidence, des mesures compensatoires et des suivis des impacts dans le temps
Diminuer l'impact des plans d'eau et des ouvrages	
	Maîtriser l'impact des plans d'eau (problème de vidange, densité ...)
	Interdire la création de plans d'eau de loisir
	Interdire la création de nouvelles microcentrales
	Gérer les barrages, seuils, moulins, microcentrales pour maintenir ou restaurer la libre circulation des espèces autochtones
	Faire diminuer le taux d'étagement et équiper certains secteurs infranchissables
	Etudier la possibilité de faire classer en Rivière Grands Migrateurs certaines rivières
	Respecter les débits réservés
Limiter l'impact de l'urbanisation et des grands projets	
	Avoir des exigences environnementales fortes pour tout nouveau projet d'aménagement et d'activité économique
	Limiter l'impact de l'urbanisation (bordure cours d'eau, fret, réseau de transport, lotissement, PLU...)
Organiser un développement du tourisme et des loisirs respectueux des milieux	
	Définir des secteurs où il est impossible de créer des voies vertes ou autres aménagements touristiques
	Définir de manière urgente les modalités et contraintes de la voie verte avant que le projet soit plus avancé
	Assurer la compatibilité du respect des milieux et la valorisation touristique
	Développer un plan cohérent de gestion et de limitation des accès à la rivière Allier en fonction des sites et des usages
	Intégrer l'évaluation des pratiques de loisirs et de tourisme, en les distinguant, dans le cadre d'un observatoire de l'Allier par exemple
	Développer en priorité une pratique des loisirs basée sur une fréquentation respectueuse de la rivière et de ses qualités originales (biodiversité, tranquillité, isolement)
	Hierarchiser la fréquentation loisirs tourisme de l'Allier en fonction des équilibres à préserver entre milieux naturels, activités agricoles et présence humaine (secteur urbain et périurbain, secteur naturel préservé, secteur de découverte pédagogique)
	Encadrer le commerce de location d'embarcation (canoë, kayak...) pour éviter une prolifération généralisée à la fois dévalorisante et incompatible avec l'objectif de préservation de la biodiversité et de la qualité de vie des riverains
	Éviter les aménagements favorisant l'accès aux secteurs du val d'Allier à préserver en priorité (parking voie verte, embarcadère)
	Interdire les pratiques de loisirs mécanisés en dehors de secteurs dédiés à proximité des pôles urbains
Prévenir les impacts des extractions de granulats	
	Rétablir une cartographie de la nappe alluviale interdisant les extractions sur le périmètre de la nappe alluviale (Schémas Départementaux des carrières)
Favoriser des pratiques agricoles et forestières respectueuses des milieux	
	Améliorer la biodiversité des secteurs agricoles en zone inondable
	Favoriser une gestion agricole respectueuse des espèces et des milieux
	Favoriser la mise en place et développer les MAE
	Limiter les enrésimements et instaurer une distance minimale des enrésimements par rapport aux ruisseaux ou aux zones humides
	Encadrer et limiter les plantations de peupliers
	Développer des pratiques sylvicoles respectueuses des espèces et des milieux
	Promouvoir des pratiques pour le débardage dans les exploitations forestières évitant tout impact sur les cours d'eau
	Prendre en compte l'enjeu milieux naturels dans les règlements de boisements
	Améliorer la gestion du lit majeur en terme d'occupation du sol
Sensibiliser, communiquer, informer, valoriser	
Sensibiliser et communiquer auprès des différents acteurs	
	Permettre une réappropriation des cours d'eau et de leur fonctionnement par les riverains
	Diffuser les bonnes pratiques d'entretien des milieux
	Former les acteurs locaux (ex: formation personnel communal, entretien rivière) et faire évoluer les pratiques locales qui ont une incidence sur la rivière
	Apporter des aides et des conseils aux riverains qui ont un devoir d'entretien de la rivière
	Lutter contre le dépôt de gravats et autres déchets dans la rivière
Valoriser le patrimoine naturel et culturel	
	Faire une zone pilote de l'Allier en aval de Villeneuve jusqu'au bec d'Allier qui est une zone, jusqu'à ce jour, relativement préservée.
	Veiller à une intégration des activités sportives et touristiques sur le territoire avec pour objectif la réappropriation de la rivière

Annexe 3 : Comptes-rendus des réunions thématiques**Compte-rendu de la première série de réunions thématiques
du 6 et 7 Novembre 2007**

Le compte rendu de la première série de réunions thématiques est en grande partie constitué par les résultats issus du travail de sous-groupe, à savoir l'écriture, la présentation et le regroupement des objectifs (cf. rapport des objectifs proposés par les acteurs en réunion). Lors de cette première série de réunions thématiques, chacun des acteurs a expliqué ce qu'il avait écrit sur le « post-it » mais il n'y a pas eu à proprement parlé de débat. Dans cette note, nous nous efforçons de restituer néanmoins des remarques qui ont pu être faites au cours de ce travail en sous-groupe, soit pour expliciter une note, soit de manière plus anecdotique. Cette restitution est présentée par thématique et par sous-groupe.

Réunion thématique « Gestion quantitative »

- **Groupe animé par Florence Bernard**
 - **Gilles Chevasson (DDE63)** : Concernant l'élaboration des PCS, il est important de diffuser le maximum d'informations pour que les gens soient bien préparés aux crues. Il est important que les gens aient des outils pour les aider lors de la « décrue ». Il s'agit de plus de les sensibiliser aux avantages et inconvénients de vivre au bord de la rivière.
 - **Monique Bonnet (Ville de Clermont Ferrand)** : Il faut améliorer le rendement des réseaux d'eau potable en visant un taux de 75%. C'est important pour les collectivités et les particuliers. Le problème de l'habitat diffus et dispersé pourrait être traité dans les SCOT et POS car il a des répercussions sur les réseaux d'eau potable. Par ailleurs une mauvaise connaissance des prélèvements dans le Puy de Dôme est à noter. Enfin 60% des puits de captage dépendent de l'Allier et sont régulièrement inondés. Il faudrait les protéger davantage et empêcher sur certains endroits la divagation de la rivière.
 - **Nicolas Bonnefoux** : Pour mieux connaître la ressource, il faut que les stations de contrôle soient entretenues davantage, notamment après des crues. Il est nécessaire d'avoir une meilleure connaissance des besoins sur les différents secteurs économiques.
 - **Robert Lecas** : Une des choses importantes est de pouvoir agir préventivement et d'avoir un horizon à moyen terme. De plus, il faut mesurer les effets des actions qu'on met en œuvre. Il serait intéressant également de connaître la tendance d'évolution de la disponibilité de la ressource en lien avec le changement climatique.
 - **Aurélien Mathevon** : Des informations manquent, notamment sur les débits des cours d'eaux (pas de mesures sur la Veyre notamment). Cela crée des tensions liées aux droits d'eau (propriétaires, riverains...).
 - **William Escobar** : Il faut gérer le déficit chronique en eau potable dans tous les aquifères de socle (recherche de nouvelles ressources, forages, stockage?, optimiser les réseaux). Il faut gérer la pollution accidentelle sur l'Allier en recherchant des solutions alternatives, augmentant les stations d'alerte, les interconnexions etc
 - **Monique Paulain** : Problème des carrières sur l'emprise des nappes alluviales. Désaccord avec l'irrigation en pleine journée
 - **Juliette Nicaud** : Améliorer la réduction de la vulnérabilité aux crues, améliorer le réseau de surveillance des crues. Augmenter les études 3P.
- **Groupe animé par Gaëlle Grattard**
 - Une discussion a eu lieu sur le rôle que peuvent avoir les zones humides pour limiter les crues : Certains acteurs (CA58) pensent que si une zone humide est saturée en eau elle ne joue plus son rôle d'écrêteur de crues.

- **Christian Guinard** pense que l'indemnisation des dommages liés à l'érosion pourrait s'appliquer non seulement aux surfaces agricoles mais aussi aux habitations isolées, susceptibles d'être touchées.
- **Maurice Lemaire** insiste sur la connaissance des nappes qui doit permettre d'évaluer ce qui est mobilisable (quelles sont les limites du système ?)
- L'ensemble du groupe a souhaité que les prélèvements soient mieux connus. **Bernard Sauvade** pense de plus que l'ensemble des prélèvements doit être soumis à déclaration.
- L'idée de retenues collinaires a été proposée. Après discussion sur la notion de retenue collinaire, il s'agit en fait de retenues de substitution qui puissent être remplies l'hiver pour être utilisées l'été.
- En matière d'interconnexions, la difficulté est que les syndicats qui les ont créés (SMEA) n'ont pas toujours compétence pour renouveler ces réseaux.
- **Maurice Lemaire** a proposé comme objectif que l'activité économique soit prise en compte dans la gestion de la ressource en eau.
- **Bernard Sauvade** a précisé que le principal enjeu à prendre en compte est celui de l'eau potable....

• **Groupe animé par Laure Belmont**

- **René Vinzio**. Améliorer la connaissance des prélèvements, en particulier ceux des collectivités : un certain nombre de prélèvements pourrait ne pas être déclaré faute de connaissance de la législation.
- **René Vinzio**. Gestion des plantes invasives : il est nécessaire de simplifier les démarches administratives qui permettent de mettre en œuvre des actions de lutte.
- **René Aubijoux**. L'objectif de la régulation de l'irrigation est d'éviter les baisses brutales de la rivière quand tout le monde prélève en même temps
- **Dominique Beaufils**. La création de l'observatoire de la rivière Allier devrait être inscrit dans le Plan Loire. Il a pour objectif de centraliser et de partager des informations, de pallier aux absences de données, dans tous les domaines y compris social. Il semble important aussi d'avoir des données reconnues par tout le monde et opposables...
- **Didier Agez**. Il faut maintenant, grâce à des démarches comme le SAGE, dépasser l'opposition entre environnement et activités économiques.
- La gestion de la ressource (mise en place de tours d'eau par exemple) peut dans certains cas pallier à la connaissance précise de la ressource.

Réunion thématique « Gestion qualitative »• **Groupe animé par Florence Bernard**

- **Elisabeth Saillard** : Il faut promouvoir le changement de pratiques culturelles le long de l'axe Allier pour diminuer la pollution par les pesticides et les nitrates.
- **Nicolas Bonnefoux** : On a à faire à un tableau très alarmiste. Voir si il s'agit de pollutions ponctuelles ou chroniques. On souhaite développer les plans bâtiments d'élevage mais il n'y a pas de subventions ! Un avenir peut être dessiné grâce aux biotechnologies.
- **Robert Lecas (Maire de Magnicourt)** : Il faut élaborer des plans d'action pour faire apparaître des priorités et évaluer la portée des actions.
- **Allier Sauvage** : Il y a des informations qui existent mais ne sont pas exploitées. Il serait intéressant de recouper et mettre en commun ces informations via la création d'un observatoire de l'Allier.
- **?** : Il y a une méconnaissance complète de la profession agricole telle qu'elle est actuellement. Il faut encourager les bonnes pratiques et la profession agricole a une importante responsabilité. La production de maïs est-elle un choix judicieux sur l'Allier ? Il faut mieux gérer les eaux pluviales.

- ? : Il serait intéressant de développer des zones pilotes pour expérimenter des évolutions de fertilisation.
- ? : Développer la formation, l'information et la sensibilisation est primordial.

• Groupe animé par Gaëlle Grattard

- ? : Une discussion a eu lieu sur les mesures mises en place sur les périmètres de protection. Il a été noté que les agriculteurs qui contractualisent avec les Collectivités ne sont pas engagés dans un objectif de résultats. **Dominique Delvincourt** : Il n'y a souvent pas de retour d'information sur l'atteinte des objectifs.
- **Christian Guinard** : En matière de réduction des pollutions diffuses, travailler sur l'ensemble de la nappe alluviale paraît trop large (trop coûteux), c'est pourquoi il propose un ciblage de ces mesures prioritairement sur les zones inondables.
- ? : Comme pour l'arsenic, une nouvelle norme va voir le jour sur l'agressivité va imposer de nouveaux traitements (que personne ne souhaite voir venir car 70 à 80% des collectivités ne sont pas dans ces normes). L'ensemble du groupe s'accorde à dire que ces questions sont d'ordre réglementaires et ne nécessitent pas une attention supplémentaire.
- **Maurice Lemaire** : Un besoin de formation à tous les agriculteurs est souligné (car certains ne viennent jamais en réunion) : une formation continue pourrait être envisagée.
- **Dominique Delvincourt** : La « pression au rendement » est une cause des sources de pollution agricole mais cette idée ne retient pas l'unanimité.
- ? : Les zones humides sont soupçonnées pas certains comme étant à risque vis-à-vis de la santé publique (maladies dues aux tiques).
- ? : Il serait intéressant de mesurer l'impact des stations sur les cours d'eau par des points de mesure à l'aval des stations.

• Groupe animé par Laure Belmont

- ? : Il faut insister sur les moyens à la fois techniques et financiers à mettre en œuvre, pour le suivi de la qualité (amélioration des réseaux de suivi), la réduction des pollutions et la mise aux normes des installations traitant l'eau à tout moment de son cycle (de l'usine d'eau potable à la station d'épuration).
- ? : Améliorer prioritairement les STEP dont les rendements sont inférieurs à 70 %, en les hiérarchisant selon l'importance du rejet et l'importance de l'impact sur le milieu.
- **Frédéric Moigny** : Évaluer les besoins financiers pour prévoir les conseils et la formation aux agriculteurs ; la plus grosse partie des pollutions provient d'un petit nombre d'agriculteurs
- **Michel Bourdillon** : La définition qualitative et quantitative des flux de pollution autorisés ne devrait pas se faire en fonction de normes et de tailles d'équipement, mais en fonction du niveau d'acceptabilité des milieux récepteurs. Cela veut dire que les quantités rejetées acceptables et donc les taux d'épuration devraient évoluer au cours du temps en fonction de conditions hydrologiques.
- **Michel Bourdillon** : Quelles aides (financières) les collectivités qui veulent aller au-delà des normes dans le traitement de leurs rejets peuvent-elles obtenir ?
- ? : Discussion sur l'utilité des produits phytosanitaires : par exemple en 2007 en raison de l'été très pluvieux, l'utilisation de ce type de produits a été nécessaire pour ne pas avoir de mycotoxines et fournir des produits sains. L'idéal est d'adapter les apports d'intrants aux conditions pédo-climatiques.
- ? : Les bandes enherbées sont reconnues pour avoir un effet bénéfique sur la qualité des cours d'eau. Elles ne sont cependant pas obligatoires pour les exploitations en dessous d'une certaine taille. L'entretien / création de zones humides au débouché des émissaires de drainage a également un effet positif.
- ? : Pour la sécurisation de l'AEP à partir de l'Allier, il est remarqué que le système actuel ne fonctionne pas (bien) car les maires sont prévenus mais pas les gestionnaires de réseaux (cas du 63 ?). Dans l'Allier, le CODIS informe en même temps maires, gendarmerie et syndicats des eau.

- ? : Le SAGE devrait s'intéresser aux routes et aux risques de pollutions qu'elles peuvent générer.
- ? : Il faut faire de la sensibilisation pour expliquer le prix de l'eau. Dans ce cadre, il est important de faire la différence entre une redevance (= prix d'un service rendu) et une taxe (= impôt).

Réunion thématique « Milieux naturels »

• Groupe animé par Gaëlle Grattard

- **Estelle Cournez** a souligné l'intérêt de favoriser une gestion agricole et forestière adaptée (car ce sont les agriculteurs et les sylviculteurs les premiers gestionnaires des milieux). De la même manière une meilleure réappropriation de la rivière par les riverains doit leur permettre de trouver un rôle de gestionnaire.
- **Chantal de Montard ?** : Pour former les élus communaux et les sensibiliser, il est suggéré de partir de ce qu'ils font de leurs pratiques pour les faire évoluer.
- Une discussion a eu lieu sur le Grand cormoran car il est considéré comme une espèce « nuisible ». **Laurent Maly** précise que la sous-espèce continentale a été déclassée par l'Union Européenne et que des mesures de régulation sont menées par l'Etat sont en cours (il n'y a pas lieu de prendre des mesures supplémentaires).
- **Chantal de Montard ?** : Les zones humides sont difficilement acceptées par la population (qui craint le développement des moustiques).

• Groupe animé par Maud Balme

- Une discussion a eu lieu sur la place des activités sportives sur le territoire « Allier aval », en bordure des cours d'eau. Certains acteurs pensent qu'il est important de définir des secteurs où la création de voies vertes ou d'autres aménagements touristiques pourrait être interdite, en présence de forts enjeux pour la faune, la flore et la dynamique fluviale. **Bernard Sauvade** : Si un chemin en terre peut être facilement déplacé s'il est soumis à l'érosion, une voie en bitume crée un point dur vis-à-vis de la dynamique fluviale. **Jean-Louis Ponchon** : il est important de veiller à une intégration des activités sportives et touristiques sur ces territoires.
- Vis-à-vis de l'entretien des cours d'eau, **Patrick Poyet** mentionne qu'il n'existe aucune structure responsable de l'entretien des cours d'eau sur le département de l'Allier. **N. Guimard** indique que les riverains ont perdu leur savoir-faire dans ce domaine.
- **Patrick Poyet** : Il est important d'identifier des bassins versants où l'on limite les plans d'eau. Certains secteurs sont occupés par des chapelets de petits plans d'eau qui, de par leur taille, passent au travers des réglementations (SDAGE). Certains plans d'eau sont à l'origine d'un déclassement DCE.
- **Julien Saillard** : Les corridors écologiques doivent être restaurés. Les espèces remarquables sont déjà relativement bien prises en compte mais il reste un effort à faire sur les milieux plus « ordinaires » (ex. prairies naturelles, réseaux de haies...), les corridors longitudinaux et transversaux.
- ? : L'interprétation du terme « zone humide » est difficile (définition un peu floue).
- **Bernard Sauvade** : souligne l'importance de garder la cartographie de l'emprise de la nappe alluviale dans laquelle les extractions sont strictement interdites. dans le schéma des carrières du Puy-de-Dôme.

• Groupe animé par Laure Belmont

- **V. Raby**. Valoriser le patrimoine naturel et culturel dans le cadre de la vallée de l'Allier pose la question « « quel l'accès à la rivière » ».

- **A.M. Minster.** Dans l'Allier, la perte de fonctionnalité des milieux pour le brochet est liée à la déconnexion des annexes latérales.
- **?:** Espèces envahissantes : une liste d'espèces végétales et animales interdites devrait être définie pour le SAGE.
- **?:** Les espèces à enjeux patrimoniaux sont les écrevisses à pieds blancs, le chabot en tête de bassin et le saumon dans l'Allier.
- **Ch. Guinard.** Au sujet du relevage de la ligne d'eau : « la rivière est le meilleur agent de sa restauration ». Laisser faire la dynamique fluviale pour recharger la rivière en alluvions : la charge solide serait suffisante si on utilise les alluvions anciennes, soit par remobilisation naturelle (érosion, ce qui implique d'éliminer les enrochements en dehors des villes et d'acquérir des terrains agricoles) soit par remobilisation artificielle. Ne pas oublier les apports en charge solides des affluents. Les sites prioritaires à laisser éroder sont les sites de resserrement à Echerolles et La Beaume du Petit Moutier.
- **?:** Changer l'occupation du sol dans les zones inondables : associations des agriculteurs par le biais des MAE pour faire évoluer des zones agricoles intensives et/ou irriguées en prairie, bocage... avec pour objectif d'améliorer la biodiversité.
- **?:** Les espaces enherbés partiellement boisés de la plaine alluviale, qui servent de pâturage et parcours : les « veurdiots », ont quasiment disparus car ils n'ont pas de statut agricole.
- **Y. Geay.** Il faut développer et maintenir les corridors biologiques terrestres et aquatiques = développer et entretenir la ripisylve, maintenir et entretenir les boires... il est nécessaire d'avoir un maillage des milieux au-delà de la préservation / protection de sites ponctuels. Exemple : la Morge en Limagne est le seul lien entre l'Allier et la montagne.
- **F. Poulain.** améliorer la gestion du lit majeur : importance d'harmoniser les outils sur tout le SAGE. Il faut entre autre définir des règlements de boisement.
- **?:** Organisation du DPF : exploiter les servitudes (halage, marchepied) pour valoriser cet espace.
- **?:** Ne pas oublier les têtes de bassin versant et les affluents de plaine (surtout à l'aval du bassin) ; ne pas se focaliser sur l'axe Allier.
- **?:** Voie Verte : la Région ne sera pas maître d'ouvrage d'une voie verte générale ; elle coordonne les différents projets et soutient les maîtres d'ouvrage locaux.
- **?:** Le choix de l'emplacement de la Maison de la rivière Allier, à coupler à l'observatoire, est jugé important.

- **Michel Bourdillon :** Le déplacement de captages n'est pas toujours faisable. **Yves Geay :** une règle de décision en fonction du nombre de captages concernés peut être mise en place.

- **Groupe animé par Maud Balme**

- **Estelle Cournez :** La priorité est de définir un espace de mobilité reconnu, avec un dispositif d'accompagnement foncier.
- **Bernard Bonjean** souligne la nécessité de raisonner la dynamique fluviale par tronçon pour tenir compte des populations locales. Les enjeux économiques agricoles en Haute-Loire (par exemple) ne sont pas les mêmes que dans la plaine.
- **Patrick Poyet :** Il est nécessaire d'encadrer la réalisation de protection de berges : interdiction stricte sur certains secteurs, démolition de l'existant, autorisation assortie de préconisations
- Le rôle des têtes de bassins dans la dynamique fluviale est abordé. **Bruno Le Cheviller** mentionne que le transfert de sédiments est à faciliter (cas des barrages ou des plans d'eau sur les affluents). Le problème de la multiplication des plans d'eau est rediscuté (cf. réunion thématique « milieux naturels »).
- **Estelle Cournez** indique que le Conservatoire des Sites de l'Allier a lancé un recensement des témoins naturels et humains des anciens tracés de la rivière Allier (boires, bras morts, vestiges d'anciens ports, anneaux d'amarrage, toponymie...), pour faire connaître cet espace de mobilité au public et le sensibiliser à ce sujet.

- **Groupe animé par Laure Belmont**

- **Julien Saillard :** Gérer la dynamique fluviale en deux temps : 1. préserver en définissant des préconisations générales de protection ou non des berges, 2. restaurer la dynamique là où la protection ne s'impose pas.
- **Guy Saintobert :** Le secteur de Haute-Loire connaît une dynamique d'aggradation de la rivière et non d'incision. Mais les risques d'érosion latérale sont aussi présents. Le maintien des terres agricoles dans certains secteurs est la condition *sine qua non* du maintien d'une activité économique et des « infrastructures de vie » (l'agriculture est la seule activité économique de certaines communes).
- **Hervé Le Pogam :** Les crédits de l'État pour entretenir le DPF sont régulièrement en baisse. Par exemple la DDE 63 avait en 2007 150.000 € de budget pour l'entretien et les investissements dans le DPF, dont 80.000 € ont été utilisés pour l'entretien des embâcles en réponse à l'obligation d'assurer le libre écoulement des eaux. Les interventions sur le rivière sont jugées de plus en plus difficiles, à tout point de vue : techniquement, politiquement et socialement.
- **?:** La mobilisation des gravières et l'élargissement du lit mouillé participe aussi à la réduction de l'aléa inondation.
- **?:** Le groupe insiste sur le fait que les actions de sensibilisation et communication doivent intervenir à l'amont de la démarche de gestion de la dynamique fluviale : c'est un préalable indispensable aux actions.

Réunion thématique « Dynamique fluviale »

- **Groupe animé par Gaëlle Grattard**

- **?:** Une question a été posée concernant l'espace de liberté optimal : est-ce que toutes les zones constructibles ont été pris en compte ou est-ce que seules les surfaces déjà urbanisées ont été considérées?
- **Michel Bourdillon :** Comment peut-on ponctuellement lutter contre l'incision du lit au droit du champ captant sans créer de seuil – c'est une problématique rencontrée pour certains captages. ?
- **?:** La compensation de l'érosion par échange de terres n'est pas toujours possible, il faut donc envisager un fonds d'indemnisation pour compenser les dommages.
- **?:** Une discussion a eu lieu sur le motif des compensations financières « pour laisser s'éroder les terres » ne convient pas : il s'agit plutôt d'une compensation en cas de dommages créés par l'érosion.
- **Arnaud Carré :** Certains captages pour l'irrigation, peuvent aussi nécessiter la mise en place de protections.
- **?:** Lorsque les travaux de protection de berges sont obligatoires à certains endroits, des mesures compensatoires peuvent être proposées pour imposer le rachat par la collectivité sur d'autres secteurs afin de laisser les terrains s'éroder, par exemple.

Compte-rendu de la seconde série de réunions thématiques du 19 et 26 Novembre 2007

Le compte rendu de la seconde série de réunions thématiques du 19 et 26 Novembre présente pour chacune des thématiques évoquées (« gestion quantitative », « gestion qualitative », « milieux naturels » et « dynamique fluviale ») les modifications / nuances / compléments / ajouts en terme d'enjeux, objectifs et actions en sous-groupe (3 sous-groupes G1, G2, G3) ainsi que les décisions prises en plénière pour la validation des enjeux et des objectifs.

Réunion thématique « Gestion quantitative »

1. Enjeux

- **G1**

L'enjeu « vivre avec / à côté de la rivière en cas de crue » n'a pas été reformulé. Concernant l'enjeu « prévenir la gestion de crise en cas d'étiage », il a été souhaité une modification de l'enjeu de la manière suivante : « prévenir et gérer la crise pendant l'étiage et en cas de sécheresse ». Les acteurs souhaitaient insister sur la distinction entre sécheresse et étiage. En effet, il peut se produire d'autres périodes de sécheresse en dehors de la période d'étiage. Concernant le dernier enjeu « gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction à long terme », le terme satisfaction a été perçu comme trop anthropocentrique et les acteurs souhaitaient s'orienter davantage vers la notion d'équilibre.

- **G2**

Aucune reformulation des enjeux n'a été proposée.

- **G3**

Aucune reformulation des enjeux n'a été proposée.

- **Décision en plénière**

→ Préparer la gestion de crise en cas d'étiage et de sécheresse

→ Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme

2. Interaction entre les Grands Objectifs /Objectifs Spécifiques /Actions et les enjeux

- **G1**

Les acteurs ont souhaité que l'action « hiérarchisation des besoins pour chaque irrigant pour mettre en place un plan adapté en cas de crise » (Grand Objectif : Améliorer les connaissances dans un but de prévision et de gestion) soit identifiée également comme répondant à l'enjeu de gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction à long terme.

Dans le Grand Objectif « maîtriser les prélèvements et optimiser les usages », type d'action « Monde Agricole », les acteurs du monde agricole souhaitent que l'action « mise en place » d'une gestion de régulation des tours d'eau ne soit valide qu'en cas de sécheresse et ainsi ne réponde qu'au deuxième enjeu.

- **G2**

Comme dans le groupe suivant, il est demandé à ce que soient grisées les cases aux intersections suivantes :

- « Améliorer les connaissances sur les caractéristiques physiques des BV... » et ENJEU : prévenir la gestion de crise en cas d'étiage
- Les deux actions concernant les têtes de bassin versant en bas de tableau avec l'enjeu : Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction à long terme.

- **G3**

Il est proposé de ne pas griser les cases des colonnes enjeux en face des lignes vertes présentant le thème des actions.

Il est demandé à ce que soient grisées les cases aux intersections suivantes :

- « Améliorer les connaissances sur les caractéristiques physiques des BV... » et ENJEU : prévenir la gestion de crise en cas d'étiage
- Les deux actions concernant les têtes de bassin versant en bas de tableau avec l'enjeu : Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction à long terme.

3. Cohérence entre grands objectifs et objectifs spécifiques

- **G1**

En terme de grands objectifs, il est proposé d'ajouter un grand objectif sur l'information et la communication.

Concernant le grand objectif « Maîtriser les prélèvements et optimiser les usages », il est apparu essentiel aux acteurs de mettre davantage en avant l'idée d'« économiser l'eau » en tant que Grand Objectif et de le décliner ensuite avec deux objectifs spécifiques qui seraient « maîtriser les prélèvements » et « optimiser les usages ».

- **G2**

Dans le grand objectif « Améliorer les connaissances dans un but de prévision et de gestion », il est proposé de réorganiser les objectifs spécifiques comme suit :

- l'objectif spécifique « Connaissances » pourrait être reformulé : « Collecter les connaissances » ;
- le type d'actions « capitalisation, diffusion, transfert » paraît suffisamment important pour être affiché comme un objectif spécifique : « Diffuser et gérer les connaissances » ;
- les actions « mesure, contrôle et suivi » seraient alors réparties dans l'objectif spécifique « Collecter les connaissances », car les mesures font partie intégrante de la collecte de la connaissance.

- **G3**

Dans le Grand Objectif « Améliorer les connaissances » il est proposé de regrouper les actions citées dans « capitalisation, diffusion, transfert » et dans « Mesure, contrôle et suivi ».

Le grand Objectif « Mettre en place et développer des moyens de sécuriser les ressources » est jugé incomplet au regard des objectifs spécifiques concernés ; il est proposé de le compléter de la manière suivante : « Mettre en place et développer des moyens de sécuriser les ressources et minimiser les risques ».

- **Décision en plénière**

Mettre en place et développer des moyens de sécuriser les ressources et minimiser les risques

4. Types d'actions

- **G1**

Dans le Grand Objectif n°1, on trouve dans l'objectif spécifique « connaissance », le type d'action « Milieux et besoins ». Il est apparu plus clair aux acteurs de le dissocier et d'en faire plusieurs types d'actions : « ressources », « besoins », « milieux », « pratiques ».

- **G2**

Pas de proposition de modification des types d'actions.

- **G3**

Pas de proposition de modification des types d'actions.

5. Actions

- **G1**

Dans Grand Objectif n°1

- Action « homogénéiser les pratiques sur l'ensemble du territoire : connaissance des volumes consommés... », il est nécessaire de préciser les choses. Il ne s'agit bien sûr pas d'homogénéiser les pratiques sur l'ensemble du territoire mais bien d'homogénéiser la connaissance des volumes consommés.

Dans Grand Objectif n°2

- Mise en place d'une gestion de régulation de l'irrigation horaire : ajouter « EN CAS DE SECHERESSE »
- Action « irrigation en été dans la journée » qui sous-entendait un souhait de l'interdire doit être supprimé. Il est demandé par les acteurs une expertise sur le sujet avant de donner des préconisations.
- « Favoriser, prévoir le renouvellement des réseaux » doit être transformé en « renouveler les réseaux ». Les acteurs souhaitent être davantage dans l'opérationnel.
- Dans la création de l'observatoire, ajouter une dimension socio-économique

- **G2**

Dans Grand Objectif n°1

- Action « Assurer à travers le SDAGE les transferts de techniques... », retirer l'exemple sur la « méthode de curage des cours d'eau », qui paraît mal choisi.
- Le rôle de l'observatoire de l'Allier apparaît vraiment important et fédérateur pour l'amélioration de la connaissance (simple remarque des acteurs).

Dans Grand Objectif n°2

- L'action « L'irrigation en été dans la journée » est comprise comme « L'irrigation en été dans la journée pose problème » (cf. points qui ont fait débat).

Dans Grand Objectif n°3

- Action concernant les solutions alternatives, considérer les retenues collinaires comme une ressource **de substitution**, dont il ne faut pas négliger les impacts sur les milieux naturels, en termes de pollution, des problèmes liés à leur vidange...

- **G3**

De manière générale, éliminer dans les versions postérieures du tableau les actions redondantes.

Faire une distinction plus nette entre ce qui concerne les nappes et les cours d'eau dans les actions proposées, en particulier en cas de crise. Ces deux types de milieux peuvent en effet se trouver dans des situations hydrologiques bien différentes à un même moment.

Dans Grand Objectif n°1

- 1^{ère} action « Hiérarchisation de besoin pour chaque irrigant pour mettre ne place un plan de GESTION... » (et pas de réfection).
- Action « Meilleures connaissances des prélèvements irrigants (quantité et lieux) » rajouter la période de prélèvement

- Simplifier l'action « Assurer à travers le SDAGE les transferts de techniques... » en supprimant l'exemple cité et en parlant de diffusion des bonnes pratiques et utilisation des MTD.

Dans Grand Objectif n°2

- Modifier l'action « En matière gestion de l'eau, prise en compte de la vie économique des entreprises » avec une formulation plus complète : « Prendre en compte les questions sécuritaires, sanitaires et économiques des entreprises ».

6. Nouvelles actions proposées

- **G1**

- Favoriser le renouvellement de pratiques agricoles (innovation, expérimentation) avec pour base la volonté des acteurs agricoles.
- Eviter (voire interdire d'après l'acteur) les opérations d'aménagement du territoire (nouvelles zones urbanisables, nouvelles activités) n'offrant pas toute garantie sur la bonne gestion de la ressource en eau (ressource assurée, réseau performant, etc.)

- **G2**

- Relever la ligne d'eau de l'Allier (en lien avec la restauration de la dynamique fluviale)
- Récupérer les eaux pluviales (parmi les solutions alternatives à proposer aux collectivités, par exemple, pour certains de leurs usages)
- Maîtriser l'imperméabilisation liée à l'urbanisation (réfléchir aux revêtements du sol)

- **G3**

- Gérer le risque pluvial urbain (écrêtement des pluies d'orage, bassins de rétentions...)
- Améliorer les connaissances des volumes prélevés par les collectivités et les usages de l'eau de la distribution publique (problème de l'eau potable utilisée pour des usages qui n'ont pas besoin de cette qualité, arrosage des espaces verts par exemple) → « Contrôler les utilisations de l'eau potable par les collectivités (installation de compteurs, réflexion sur des ressources alternatives...) »
- Favoriser la réutilisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration comme ressource alternative, par les collectivités en particulier.

7. Points qui ont fait débat

- **G1**

La discussion sur la mise en place de tours d'eau en été est un sujet de divergence entre la majorité des acteurs qui ne comprennent pas qu'il y ait par exemple irrigation en été aux heures les plus chaudes et les acteurs du monde agricole qui soutiennent la thèse selon laquelle, seuls 5 à 7% d'évaporation aurait lieu lors de l'irrigation aux heures les plus chaudes. Les acteurs du monde agricole ne sont absolument pas d'accord avec l'action de ne pas irriguer en été aux heures les plus chaudes. Ils acceptent la mise en place de tours d'eau mais **UNIQUEMENT** en cas de sécheresse. Un acteur souligne qu'il s'agit dans tous les cas d'améliorer les pratiques agricoles en terme d'irrigation, de prélèvements etc. mais qu'il paraît aussi important de penser à un renouvellement des pratiques (soit changement de cultures)..., idée que les acteurs du monde agricole partagent difficilement.

- **G2**

- L'impact de l'irrigation en été dans la journée ne fait pas consensus. Il est demandé par les acteurs une expertise sur le sujet avant de donner des préconisations.
- Vis-à-vis des prélèvements, les acteurs rappellent que le poids de l'industrie est assez faible en termes de consommation d'eau et que beaucoup d'efforts sont déjà réalisés pour économiser cette ressource dans les process industriels. Ce n'est pas le domaine où il faut faire le plus d'efforts. Vis-à-vis de l'embouteillage, néanmoins, une sensibilisation est peut-

être à faire auprès des consommateurs : « l'eau du robinet est potable ! » (et il est primordial qu'elle le reste).

- **G3**
- Au sujet du SAGE et de l'élaboration du diagnostic, les acteurs insistent sur le « besoin de penser à l'intérêt général / public à 15 ou 20 ans », la nécessaire représentativité de tous les acteurs pour arriver à un consensus.
- A propos de l'observatoire, il est demandé « qui validera les points de mesure ? qui manquera l'Observatoire ? » Il est souhaité un commandement neutre, par une structure collégiale où chacun a le même poids (un représentant du monde agricole, un industriel, un élu, un naturaliste, etc.).
- Il est demandé que soit défini précisément les objectifs des nouvelles mesures proposées / demandées, qu'elles soient quantitatives (débit) ou qualitatives (physico-chimiques...) et que la pertinence de ces nouveaux points de mesure soit validée. « Ce qui est important est de surveiller l'étiage » soulignent les acteurs. Dans un but d'efficacité et de rentabilité dans le suivi des mesures, il est évoqué le besoin d'avoir des partenariats entre professionnels (monde agricole en particulier) et services administratifs en charge des réseaux de mesures (partage de la surveillance de certains points et partage des informations).
- En cas de crise (sécheresse, étiage), il est important d'avoir des mesures « seuils » au-delà desquelles les décisions sont prises, à la fois dans les cours d'eau et dans les nappes.

Réunion thématique « Gestion qualitative »

1. Enjeux

- **G1**

Concernant le 1^{er} enjeu, les acteurs souhaitent remplacer le mot « habitants » par « usagers » car des industriels ou agriculteurs (pour le bétail) utilisent aussi de l'eau potable.

Concernant le deuxième enjeu « Prévenir de la dégradation et préserver les têtes de bassin », les acteurs hésitent entre deux formulations « prévenir la dégradation des têtes de bassin » ou « préserver le bon état écologique des têtes de bassin ». Certains acteurs souhaitent que le mot dégradation apparaisse afin qu'il y ait une véritable prise de conscience sur l'amorce de la dégradation des têtes de bassin et les possibilités de dégradation.

Concernant le 3^{ème} enjeu, certains acteurs soulèvent l'utilité d'ajouter que le bon état écologique est demandé par le DCE. Les autres acteurs pensent qu'il est important de laisser apparaître le terme afin qu'il y ait une prise de conscience de la réglementation.

- **G2**

Concernant le deuxième enjeu « Prévenir la dégradation et préserver les têtes de bassin », les acteurs pensent qu'il faut aller plus loin et écrire « **arrêter** la dégradation et préserver les têtes de bassin ».

- **G3**

Si le 1^{er} enjeu concerne l'eau potable, il est nécessaire de parler de conformité de l'eau. Il est donc proposé de reformuler l'enjeu de la manière suivante : « restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de **distribuer une eau conforme** à la majorité des habitants du bassin ».

- **Décision en plénière**

→ ENJEU : restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin

→ ENJEU : empêcher la dégradation, préserver voire restaurer les têtes de bassins

→ ENJEU : restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique demandé par la Directive cadre sur l'eau : *cette mention est conservée*

2. Interaction entre les Grands Objectifs /Objectifs Spécifiques /Actions et les enjeux

- **G1**

Les acteurs ont souhaité que l'action « resserrer le maillage des points actuels de certaines rivières et créer de nouveaux points de contrôle » (Grand Objectif : Améliorer la connaissance et le suivi des ressources) soit identifiée également comme répondant à l'enjeu de restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique demandé par la DCE.

Les acteurs ont souhaité que l'action « mieux connaître l'impact des micropolluants (Dans grand Objectif : Améliorer la connaissance et le suivi des ressources) » soit identifiée également comme répondant à l'enjeu de prévenir la dégradation et préserver les têtes de bassin.

Enfin, concernant le grand objectif « Évaluer les actions mises en œuvre », il répond aux trois enjeux identifiés.

- **G2**

Les acteurs ont souhaité que l'action « Exercer des contrôles sur la nappe hors des puits de captage AEP pour une surveillance plus efficace » (Dans grand Objectif : « Améliorer la connaissance et le suivi des ressources ») soit identifiée également comme répondant à l'enjeu de « restaurer les milieux aquatiques dégradés ».

- **G3**

Il est demandé à ce que soient grisées les cases aux intersections suivantes :

- « Exercer des contrôles sur la nappe hors des puits de captage AEP pour une surveillance plus efficace » et ENJEU : restaurer les milieux aquatiques dégradés...
- « Mieux connaître les impacts des micropolluants... » et ENJEU : prévenir de la dégradation et préserver les têtes de bassins

3. Cohérence entre grands objectifs et objectifs spécifiques

- **G1**

En terme de grands objectifs, il est proposé d'ajouter un grand objectif sur la sensibilisation et communication (avec des actions telles que communiquer via la gazette communale, observatoire, informer sur la qualité de l'eau aux différents usagers...)

Dans le grand objectif « restaurer, maintenir et préserver la fonctionnalité des milieux », l'objectif spécifique « Interdire la création d'unités d'extraction de granulats » a été complété par « sur l'emprise de la nappe alluviale ».

Il est également suggéré d'ajouter un objectif spécifique qui serait « réduire les pressions des particuliers ».

Préciser : « Améliorer la connaissance des pollutions **et des impacts** »

- **G2**

Dans le grand objectif « Améliorer la connaissance et le suivi de la ressource », l'objectif spécifique « contrôle / validité / pertinence des mesures/ fiabilité / représentativité » apparaît plus comme une action (ligne blanche) de l'objectif spécifique le précédant : « capitaliser et diffusion de l'information » et peut être reformulé : « Contrôler la validité et la pertinence des mesures ».

Il est proposé que le 2^{ème} grand objectif soit : « Réduire **et prévenir** les pollutions chroniques ». Dans ce même grand objectif, il est proposé « réduire les pressions de **l'urbanisation** » au lieu de « réduire les pressions des collectivités » et « réduire les **pressions industrielles** » au lieu de « réduire les pressions des industriels ».

Dans le grand objectif « restaurer, maintenir et préserver la fonctionnalité des milieux », l'objectif spécifique « interdire la création d'unité d'extraction de granulats » est complété : « ... **dans l'emprise des nappes alluviales** ».

Dans ce même grand objectif, il est proposé d'aller plus loin dans la formulation de l'objectif spécifique « ~~maintenir/entretenir~~ **développer** les capacités d'autoépuration des cours d'eau ».

Pourquoi est ce que le grand objectif « évaluer les actions mises en œuvre » se trouve dans cette thématique et pas dans les autres ? Cela pourrait / devrait être le rôle de l'observatoire de l'Allier.

- **G3**

Regrouper les objectifs spécifiques « Capitalisation et diffusion de l'information » et « contrôle / validité / pertinence des mesures/ fiabilité / représentativité »

Le mot « pression » dans les objectifs spécifiques de « Réduire les pollutions chroniques » n'est pas compris par les acteurs ; il est proposé de simplement dire « Réduire les pollutions chroniques » dans le domaine agricole, dans le domaine des collectivités, dans le domaine industriel.

Dans le grand objectif « restaurer, maintenir et préserver la fonctionnalité des milieux », l'objectif spécifique « Interdire la création d'unités d'extraction de granulats » a été complété par « sur l'emprise de la nappe alluviale ».

- **Décision en plénière**

→ « Interdire la création d'unités d'extraction de granulats sur l'emprise des nappes alluviales »

4. Types d'actions

- **G1**

Le type d'actions « sensibilisation formation » dans « réduire les pollutions chroniques » doit devenir un Grand Objectif et doit être élargi à tous les usages.

- **G2**

Pas de modification.

- **G3**

Pas de modification.

5. Actions

- **G1 (en gras, les changements souhaités par les acteurs)**

Dans Grand Objectif n°1

- Mieux connaître les types de pollution (chroniques/ponctuelles) **et leur origine**
- Mieux connaître les impacts des micropolluants **d'origine naturelle ou anthropique** sur la qualité des eaux

Dans Grand objectif n°2 :

- A la place de « faire respecter les ppc... », « faire respecter **les prescriptions définies dans l'arrêté préfectoral...** »
- **Encourager** les mesures agro-environnementales

- Supprimer l'action sur la promotion des biotechnologies (point qui a fait débat)
- Poursuivre les actions en matière d'amélioration de l'assainissement ~~par des mesures incitatives~~
- Supprimer l'action « augmenter les contrôles des industries hors ICPE » et remplacer par une action sur les conventions de raccordement (cf nouvelle action)

- **G2**

Dans Grand Objectif n°1

- « ~~Resserer~~ **Revoir** le maillage des points actuels de certaines rivières **et la fréquence des mesures** ; créer de nouveaux points de contrôle ». Une réflexion est à mener pour obtenir un réseau de mesures représentatif (et pas forcément très dense). On peut par contre équiper plus particulièrement des sites pilotes pour comparer des zones contrastées (en termes d'occupation des sols par exemple).
- Développer l'action « créer un observatoire » : « créer un observatoire de l'Allier pour capitaliser et mettre à disposition des données dans tous les domaines »

Dans Grand Objectif n°2

- « Faire appliquer la réglementation » : le SAGE doit aller plus loin !
- « ~~Maintenir~~ Encourager / développer les MAE »

Dans Grand Objectif n°3 gestion des équipements :

- « Mieux gérer les eaux pluviales (ruissellement, infiltration, rétention, **épuration**) » en milieu urbain et sur les infrastructures routières.

- **G3**

Dans Grand Objectif n°1

- Citer les métaux dans l'action « Mieux connaître les impacts des micropolluants sur la qualité des eaux »

Les acteurs posent la question du rôle du SAGE dans l'application de la réglementation, citée dans plusieurs actions : le SAGE ne doit-il pas aller plus loin, aller droit au but ? Il est ainsi proposé de d'intégrer les reformulations suivantes :

- Mettre en conformité les exploitations agricoles, les stations d'épuration, mettre aux normes les industries avant raccordement, réaliser les procédures de DUP (et non pas faire avancer les périmètres de protection de captage), etc.

Modification des actions évoquant les zones humides :

- Dans « Réduire les pollutions chroniques » : Préserver des zones **humides** tampons pour filtrer les pollutions agricoles (rappel ; les zones humides sont interdites par exemple dans les périmètres de protection de captage...)
- Dans « Restaurer, maintenir et préserver la fonctionnalité des milieux » : Préserver des zones humides ~~tampons pour filtrer les pollutions agricoles~~

Actions incomprises, à reformuler et/ ou compléter :

- « Tenir compte des teneurs en nitrates dans l'eau irriguée pour la fertilisation » Cette action est déjà en cours dans certains secteurs du SAGE.
- « Contrôler la validité des moyens techniques adoptés par les exploitants »

Dans Grand Objectif n°2 :

Sensibilisation – formation : reformulation de l'action suivante :

« Informer et soutenir davantage les élus et les services techniques sur les pollutions émises par les collectivités locales (désherbage...) »

- **Décision en plénière**

→ Dans le grand objectif n°2, au sein de l'objectif spécifique « réduire les pressions agricoles » remplacer l'action « Promouvoir l'utilisation de biotechnologies pour diminuer l'utilisation des pesticides et l'apport d'intrants » par la formulation « Prendre en compte l'évolution des nouvelles technologies pour diminuer l'utilisation des pesticides et l'apport d'intrants ».

6. Nouvelles actions proposées

- **G1**

- Accorder la même vigilance à toutes les activités / usages
- Développer des conventions de raccordement entre industriels et collectivités (outil de gestion qui est actuellement fortement conseillé mais pas obligatoire)

- **G2**

Dans Grand Objectif n°1 connaissance des pollutions

- Mieux connaître la propagation des polluants

Sous le Grand Objectif n°2 « réduire et prévenir les pollutions chroniques » :

- Mieux prendre en compte la protection de la nappe dans l'aménagement du territoire (projets d'infrastructures routières, d'urbanisme).

Dans Grand Objectif n°4 capacités d'autoépuration des cours d'eau

- Restaurer la ripisylve
- Limiter et aménager les points d'accès aux cours d'eau pour le bétail

- **G3**

Dans Grand Objectif n°1 connaissance et suivi

- Subventionner des études de métrologie (mesures en continu à l'intérieur des réseaux assainissement) afin d'avoir une meilleure connaissance du fonctionnement – et dysfonctionnement – du réseau.
- Sensibiliser les élus et les usagers particuliers au problème des rejets liés à la non conformité des branchements assainissement (inversion des branchements entre réseau d'eaux pluviales et réseau d'eaux usées).

Dans Grand Objectif n°2 pollutions chroniques

- Dans la lutte contre la pollution des collectivités : favoriser le passage en réseaux séparatifs et insister sur le problème des eaux claires parasites.
- Favoriser l'installation de systèmes de prétraitement dans les industries.

Dans Grand Objectif n°3 pollutions accidentelles et ponctuelles

- Rajouter « conditionner l'urbanisation nouvelle au dimensionnement des stations d'épuration et au bon état des réseaux » dans l'objectif spécifique « Proposer, valider, réaliser, gérer et suivre les équipements et systèmes de traitement »

En réponse à l'interdiction de la création d'unités d'extraction de granulats, il est proposé de rajouter « favoriser les solutions alternatives et le recyclage de matériaux »

7. Points qui ont fait débat

- **G1**

- L'utilisation des biotechnologies et en particulier des OGM comme « solution » à la diminution des apports de pesticides et d'intrants. Ce sujet a été largement débattu et la plupart des

acteurs pensent que le SAGE n'a pas à préconiser et mettre en avant ce genre d'actions (pas encore clarifiées au niveau national)

- Proposition d'un acteur d'adapter la culture au sol, au contexte pédoclimatique. Cette proposition a été très discutée entre acteurs du monde agricole et autres acteurs, chacun ayant bien compris la position de l'autre et amenant des éléments d'explication de sa position.
- Réflexion sur la portée du SAGE (obligation, réglementaire etc.)

- **G2**

- Concernant des pollutions émises par les collectivités, il semble important de mettre en conformité les petites STEP (moins de 2000 EH). En ce qui concerne les installations en assainissement autonome, leur impact est mal connu. Est-ce que « ça vaut le coup d'investir là-dessus » ? (mettre en balance l'investissement financier et l'efficacité du résultat sur la réduction des pollutions émises).
- Débat sur les biotechnologies, comme dans les autres groupes. Une majorité d'acteurs pensent que ce n'est pas au SAGE de statuer sur la « promotion des biotechnologies ».
- Pour certains acteurs, la place du développement des interconnexions en AEP n'était pas évidente dans la thématique « qualité ». Un exemple est donné pour illustrer l'importance des interconnexions dans ce domaine (pouvoir diluer une eau polluée à l'arsenic par exemple). Les acteurs sont « d'accord » s'il s'agit d'une pollution naturelle, mais les interconnexions AEP ne doivent pas faire perdre de vue l'importance de réduire et prévenir les pollutions.

- **G3**

- **Sources de pollution, rejets et normes :**
 - o l'idéal serait d'adapter les rejets aux capacités du milieu récepteur...
 - o la conformité des rejets de STEP est calculée à partir d'une moyenne journalière ; de gros pics de pollution peuvent arriver dans le milieu et être très dégradants sans que le rejet soit non-conforme ; des normes instantanées seraient plus efficaces.
 - o sont évoqués les sels de salage des routes, les rejets atmosphériques du trafic routier...
 - o quelles seront les priorités données aux actions en fonction de l'importance des flux de pollution selon leur origine ? le SAGE peut-il quantifier les différents flux ?
- **Au sujet de l'observatoire :**
 - o il est souhaité qu'il couvre un territoire plus grand que l'Allier aval : tout le bassin versant de l'Allier.
 - o Il est souhaité avoir un inventaire des personnes / services qui font des mesures
- **Deux pistes pour répondre à l'objectif spécifique « Améliorer le réseau de mesure de la qualité de l'eau » :**
 - o Dans l'étude « Chaîne des Puys », des nouveaux points de suivi de débit vont être mis en place ; il est proposé de mettre en place en parallèle un réseau de mesures qualitatives.
 - o Dans la cadre de la DCE, l'ONEMA fait un point zéro de l'état piscicole des masses d'eau ; il est possible de lancer en parallèle un point zéro de la qualité. Points et paramètres qui seront suivis seront choisis en fonction des 1^{ers} résultats.
- **« Restaurer, maintenir et préserver la fonctionnalité des milieux »** implique pour les acteurs de « laisser couler l'eau », c'est-à-dire de limiter les plans d'eau, l'installation de barrage, etc. La présence de zones humides, associées à des haies (zones boisées) serait à l'origine d'une recrudescence de maladies transmises par des tiques (dans l'Allier, le Puy-de-Dôme, la Creuse...). La mise en oeuvre de certaines MAE poserait-elle des problèmes de santé publique ?
- **Utilisation des biotechnologies :** faut-il en garder mention dans le SAGE ? ne faut-il pas attendre les décisions officielles ? une meilleure connaissance de leurs effets ?

En séance plénière :

- La mise en place d'un réseau séparatif en milieu urbain a été discutée. Pour certains, en effet cette solution n'est pas la panacée du fait d'un coût important (coût d'entretien et longueur des réseaux, concentration des eaux pluviales qui nécessite des traitements).
- L'action « développement des interconnexions » a aussi été l'objet de discussions : cette action ne doit pas retarder ni éviter la mise en œuvre d'actions de protection et de préservation de la ressource en eau.

Réunion thématique « Milieux naturels »**1. Enjeux**• **G1**

L'enjeu maintien de la biodiversité répond aussi aux enjeux de qualité et de quantité selon eux : il faudra faire apparaître les liens lors de la mise en commun des 4 thèmes.

Le groupe souhaite que l'enjeu « Maintenir la biodiversité » soit un « chapeau » aux trois enjeux (« concilier les usages et les milieux » répond aussi à cet enjeu).

• **G2**

Dans l'enjeu « préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux », les acteurs ne comprennent pas tous le sens de « fonctionnement naturel » et préfèrent remplacer par « bon fonctionnement » en lien avec la notion DCE.

Dans l'enjeu « maintenir la biodiversité », il a été souligné de ne pas oublier l'importance de la diversité morphologique. Il est proposé de le redéfinir ainsi : « Maintenir les biotopes et la biodiversité ».

• **G3**

Pour le groupe, les enjeux « préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux », « préserver et restaurer les continuités écologiques » et « concilier les usages et les milieux » sont davantage des objectifs. Les acteurs proposent de ne garder que l'enjeu « maintenir la biodiversité ».

• **Décision en plénière**

→ Un seul enjeu pour la thématique « Milieux » : Maintenir les biotopes et la biodiversité

2. Interaction entre les Grands Objectifs / Objectifs Spécifiques / Actions et les enjeux• **G1**

Une reformulation du 1^{er} grand objectif est proposée en « Assurer la pérennité des espèces endogènes et patrimoniales ». Une reformulation du 2^{ème} objectif est proposée en « Garantir la qualité des milieux ». Une reformulation du 3^{ème} objectif est proposée en « Limiter l'impact des activités humaines sur les milieux ». Une reformulation du 4^{ème} objectif « Sensibiliser, communiquer, informer et valoriser ».

Vis-à-vis des interactions enjeux / actions, de nombreuses autres cases ont été grisées car répondant aussi à l'enjeu de concilier les usages.

• **G2**

- Il est proposé de mettre en 1^{er} Grand Objectif du tableau, le Grand Objectif n°3

- Il est proposé de faire du type d'actions « Extraction de Granulats » une des actions de l'objectif spécifique « limiter l'impact de l'urbanisation et des grands projets »
- Le type d'actions « pratiques forestières et agricoles » est à faire passer en objectif spécifique.

• **G3**

Une grande modification du tableau est proposée, avec comme nouveaux grands objectifs et objectifs spécifiques :

- Grand objectif n°1 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux
 - Préserver et restaurer la dynamique fluviale sur le Val d'Allier
 - Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux sur les autres cours d'eau
- Grand objectif n°2 : Maintenir voire restaurer une agriculture adaptée à la préservation du patrimoine naturel
 - Maintenir voire restaurer des surfaces herbagères en bordure des cours d'eau
 - Maintenir voire restaurer la ripisylve, surtout en tête de bassin
 - Maintenir voire restaurer des éléments de biodiversité (haies, boires, mares...)
- Grand objectif n°3 : Préserver et restaurer les milieux naturels et les espèces patrimoniales
 - Améliorer la connaissance des espèces patrimoniales et envahissantes
 - Gérer les milieux naturels
 - Restaurer les habitats et les milieux dégradés
- Grand objectif n°4 : Concilier les usages et les milieux (au lieu de « limiter l'impact des aménagements et des activités économiques sur les milieux »)
 - Limiter l'impact des plans d'eau
 - Limiter l'impact des ouvrages
 - Limiter l'impact de l'urbanisation et des grands projets
 - Limiter l'impact du tourisme et des loisirs
 - Limiter l'impact de l'extraction des granulats
- Grand objectif n°5 : Sensibiliser, communiquer, valoriser
 - Sensibiliser et communiquer auprès des différents acteurs, en particulier les riverains
 - Valoriser le patrimoine naturel et culturel

Les acteurs pensent qu'il est indispensable de faire apparaître l'objectif « dynamique fluviale » en premier dans la thématique des milieux, bien qu'il y ait une thématique réservée à la dynamique fluviale. Ils trouvent également intéressant de faire apparaître les agriculteurs comme des « gestionnaires des milieux naturels » (avec l'objectif « Maintenir voire restaurer une agriculture adaptée à la préservation du patrimoine naturel »), plutôt que de garder uniquement l'idée de « limiter l'impact des activités agricoles ».

• **Décision en plénière**

Accord sur les grands objectifs :

Grand Objectif n°1 : Préserver et restaurer le bon fonctionnement des milieux

- Préserver et restaurer la dynamique fluviale
- Préserver et restaurer les continuités écologiques
- Maintenir, voire restaurer une agriculture et une sylviculture adaptées à la préservation des milieux naturels

Grand objectif n°2 : Garantir la qualité des milieux

Grand objectif n°3 : Assurer la pérennité des espèces

Grand objectif n°4 : Concilier les usages et les milieux

Grand objectif n°5 : Sensibiliser, communiquer

Discussion pour regrouper éventuellement les grands objectifs 2 et 3

3. Cohérence entre grands objectifs et objectifs spécifiques

- **G1**

Pas de réorganisation proposée

Dans le grand objectif n°2 modifier l'objectif spécifique suivant :

~~Entretien~~ des milieux ordinaires et remarquables, car parfois il vaut mieux ne rien faire

- **G2**

- Dans le Grand Objectif n°1, des types d'actions sont prévues pour les espèces patrimoniales et les espèces envahissantes mais pas sur les espèces communes.

- Il y a eu une proposition de regrouper les objectifs spécifiques « limiter l'impact des plans d'eau » et « limiter l'impact des ouvrages »

- **G3**

Les modifications du tableau sont décrites dans le §2.

4. Types d'actions

- **G1**

Pas de remarques

- **G2**

Pas de remarques

- **G3**

Pas de remarques.

5. Actions

(En gras ou barré : modifications apportées aux actions)

- **G1**

Dans le Grand Objectif n°1 :

- Dans espèces patrimoniales : la liste n'est pas exhaustive, il y a aussi toutes les espèces d'intérêt communautaire (castor/bouvière, etc.)
- Empêcher l'invasion des espèces exotiques ~~nuisibles~~ car nuisible fait référence à la liste nationale et réglementaire des espèces nuisibles ce qui est restrictif
- Dans espèces envahissantes, supprimer l'exemple du cormoran
- Contrôler la multiplication ~~en assurant l'entretien des rives~~ **(par des pratiques de gestion adaptées)**

Dans le Grand Objectif n°2 :

- Têtes de bassin versant : protéger les têtes de bassin versant en interdisant...de **nouveaux captages d'eau potable** (Sichon par exemple)
- Développer, maintenir et restaurer les corridors écologiques ~~(ex : rétablir, entretenir la ripisylve, les boires)~~ car c'est restrictif

Dans le Grand Objectif n°3:

- Interdire la création de plans d'eau de loisirs privés (qu'est-ce qu'on entend par privé ?)
- ~~Maîtriser le développement des activités économiques susceptibles d'exercer une pression sur les milieux naturels~~ : action trop générale : il y a deux notions (concilier le développement avec l'enjeu milieux naturel, et limiter l'impact des activités économiques)

- Développer un plan cohérent de gestion et **de limitation** des accès à la rivière Allier **en fonction des sites et des usages**

- Favoriser une gestion agricole ~~adaptée~~ respectueuse des espèces et des outils

Dans le Grand Objectif n°4:

- **Lutter** contre le dépôt (il existe déjà une réglementation pourtant ; mais il s'agit de la faire appliquer)

- **G2**

Dans le Grand Objectif n°1 :

- Dans espèces patrimoniales : Porter une attention particulière à la préservation et gestion des espèces patrimoniales, mettre en exemple les espèces.
- Dans espèces envahissantes, supprimer l'exemple du cormoran
- Action « Interdire la vente des espèces invasives » : Les acteurs s'interrogent sur le pouvoir du SAGE de proposer une telle action. Cette action relève davantage de la police de l'eau au niveau de l'état.

Dans le Grand Objectif n°2 :

- « Protéger ~~des les~~ réservoirs biologiques ~~ou des et les~~ secteurs d'enjeux majeurs pour la fonctionnalité des milieux »
- Développer l'entretien des cours d'eau : il est important de développer un entretien des cours d'eau qui soit adapté aux petits et grands cours d'eau. L'action proposée est « Développer un entretien des cours d'eau adapté au type de cours d'eau et aux exigences écologiques ».
- Protéger les têtes de bassin en interdisant la création de nouveaux plans d'eau **de loisir** et l'installation de **nouvelles** microcentrales en préservant les zones humides et les continuités écologiques.

Dans le Grand Objectif n°3 :

- Interdire la création de plans d'eau de loisir ~~privé~~ (les acteurs ont préféré élargir à tout type de plan d'eau de loisir)
- Faire diminuer le taux d'étagement et ~~classer en rivière grands-migrateurs afin d'équiper~~ certains secteurs infranchissables (le lien avec classement en rivière grands migrants n'était pas évident)
- Promouvoir des pratiques ~~douces~~ de débardage **respectueuses évitant tout impact sur les cours d'eau**
- Remplacer « Avoir des exigences fortes pour tout nouveau projet d'aménagement » par « Etudier l'incidence des activités, mettre en place des mesures compensatoires et suivre leur impact dans le temps »

- **G3**

La réorganisation générale des grands objectifs et objectifs spécifiques n'a pas laissé de temps aux acteurs pour l'examen précis des actions.

6. Nouvelles actions proposées

- **G1**

Dans le Grand Objectif n°1 :

- Ajouter « favoriser l'observation, le suivi et la mise en place d'une veille pour anticiper le développement des espèces envahissantes »

Dans le Grand Objectif n°2 :

- Améliorer les pratiques de réhabilitation des gravières (aménager des hauts-fonds)

Dans le Grand Objectif n°3:

- Respecter les débits réservés
- Favoriser une gestion sylvicole respectueuse des espèces et des outils

- Encadrer et limiter la plantation des peupliers
- Prendre en compte l'enjeu « milieux naturels » dans les règlements de boisement

Ajouter une action de limitation des enrochements (mais cela correspond plus à l'enjeu dynamique fluviale dont on ne détaillera pas le contenu ici)

- **G2**
- Maintenir, voire restaurer une ripisylve sur les cours d'eau en tête de bassin

- **G3**

Dans le grand Objectif sur la gestion des espèces et des milieux :

- Améliorer la connaissance des espèces patrimoniales et envahissantes

7. Points qui ont fait débat

- **G1**

De manière générale, ce groupe ne souhaite pas voir les termes «entretenir» et «gérer» car parfois il vaut mieux ne pas intervenir et laisser faire.

- **G2**

Les acteurs ne voyaient pas forcément l'intérêt de faire apparaître deux enjeux spécifiques sous le chapeau de l'enjeu « Maintenir la biodiversité » et pourquoi l'enjeu « Maintenir la biodiversité » ne se déclinerait que sous la forme des ces deux enjeux particuliers. Certains ne comprenaient pas pourquoi l'enjeu des continuités écologiques serait séparé de l'enjeu concernant le fonctionnement naturel des milieux. Néanmoins, après discussion, il s'est avéré important de mettre l'accent sur l'enjeu des continuités écologiques qui ont un fonctionnement particulier.

Ce groupe aurait souhaité que « Concilier les usages et les milieux » soit inscrit en priorité en haut dans les tableaux.

« Interdire les espèces envahissantes » est jugé comme n'étant pas de la compétence du SAGE.

- **G3**

Des questions / remarques d'ordre général :

- Pourquoi est ce qu'on ne part pas des objectifs du SDAGE pour créer ceux du SAGE ?
- Est-ce qu'on crée un document complet sur tout ce qui se fait dans la thématique « milieux », quitte à préciser ensuite que ce type d'actions est du ressort de Natura 2000, celui du SDAGE, etc. ?
- Comment s'articulent les objectifs du SAGE, du SDAGE et de Natura 2000

Pour les acteurs, les actions proposées dans le tableau « enjeux / objectifs » sont trop orientées sur l'Allier (les affluents sont moins représentés) ; mais les enjeux et les objectifs s'appliquent bien aux deux (affluents et Allier).

Les acteurs ont voulu une réorganisation des enjeux et des objectifs. Les idées fortes doivent être énoncées comme des objectifs (ex. dynamique fluviale), « c'est ce qui sera lu en premier ».

8. Points qui ont fait débat en plénière

Une proposition de Joël Herbach sur l'impact du tourisme et des loisirs :

- Intégrer l'évaluation des pratiques de loisirs et de tourisme, en les distinguant, dans le cadre d'un observatoire de l'Allier par exemple
- Développer en priorité une pratique des loisirs basée sur une fréquentation respectueuse de la rivière et de ses qualités originelles (biodiversité, tranquillité, isolement)
- Hiérarchiser la fréquentation loisirs / tourisme de l'Allier en fonction des équilibres à préserver entre milieux naturels, activités agricoles et présence humaine :

- Secteurs urbains et périurbains
- Secteurs naturels préservés
- Secteurs de découverte pédagogique

- Encadrer le commerce de location d'embarcations pour éviter une prolifération généralisée à la fois dévalorisante et incompatible avec l'objectif de préservation de la biodiversité et de la qualité de vie des riverains
- Eviter les aménagements favorisant l'accès aux secteurs du Val d'Allier à préserver en priorité (parking, voies vertes, embarcadères)
- Interdire les pratiques de loisirs mécanisés en dehors de secteurs dédiés, à proximité de pôles urbains.

Cette proposition, faite en fin de séance plénière, mériterait d'être discutée plus longuement.

Réunion thématique « Dynamique fluviale »

1. Enjeux

- **G1**

Voir discussion dans points qui ont fait débat

- **G2**

Pas de remarque particulière sur l'enjeu

- **G3**

Pas de remarque particulière sur l'enjeu.

- **Décision en plénière**

→ **Enjeu= Préserver et restaurer la dynamique fluviale en mettant en œuvre une gestion différenciée selon les secteurs**

2. Interaction entre les Grands Objectifs /Objectifs Spécifiques /Actions et les enjeux

- **G1**

Modifications des Grands Objectifs

- **Mettre en place** les moyens de la préservation et de la restauration de la dynamique fluviale
- Concilier les **activités humaines et les aménagements** avec la dynamique fluviale

- **G2**

Modifications des Grands Objectifs

- Favoriser la mobilité de la rivière **partout là où c'est possible**
- Nouveau grand objectif : **Connaître et faire se réapproprier le fonctionnement de la rivière**

- **G3**

Pas de modification des Grands Objectifs.

- **Décision en plénière**

Deux grands objectifs ont été créés :

- Créer les outils spécifiques et adaptés
- Faire partager l'enjeu « dynamique fluviale »

L'assemblée plénière n'a pas trouvé de consensus sur les deux autres objectifs :

- Favoriser la mobilité de la rivière **ou** favoriser la mobilité de la rivière partout là où c'est possible
- Concilier projets et protection de l'existant avec la dynamique fluviale **ou** Concilier les activités humaines et les aménagements avec la dynamique fluviale

Au-delà des principes qui mettent tout le monde en accord, on voit que ce qui fait débat est :

- la dimension laissée à l'espace de liberté...
- la possibilité laissée ou non à de nouvelles protections...
- la détermination des enjeux qui pourront nécessiter/justifier la protection
- les secteurs sur lesquels seront appliqués ses objectifs

3. Cohérence entre grands objectifs et objectifs spécifiques

- **G1**

Modification des objectifs spécifiques :

- **Utiliser** une grille d'analyse pour l'évaluation des enjeux et valable pour l'ensemble du bassin versant
- **Préserver** les milieux naturels et maîtriser l'occupation des sols
- Lutter contre l'incision du lit et **relever la ligne d'eau de l'Allier**
- Ne pas endiguer/protéger/contraindre la rivière sur les secteurs à enjeux humains et économiques faibles à **modérés**

- **G2**

Selon ce groupe, les objectifs spécifiques « définir une grille d'analyse » et « valider l'espace de mobilité de la rivière à préserver » ne sont pas des objectifs du SAGE car c'est au cours de l'élaboration du SAGE que ces outils devront être élaborés »

Proposition de faire apparaître plus clairement la problématique des gravières sans pour autant arriver à un consensus sur son niveau.

Modification des objectifs spécifiques :

Remplacer les enjeux humains et économiques par **socio-économiques** dans « Limiter les protections de berges aux secteurs à enjeux humains et économiques forts ».

- **G3**

Modification des objectifs spécifiques :

- Instaurer un fonds de financement solidaire à l'échelle du bassin versant pour une meilleure acceptation de l'aléa, **après examen de sa faisabilité**
- ~~Gérer les milieux naturels et maîtriser l'occupation des sols~~
Les actions concernant les milieux naturels paraissent plus à leur place dans la thématique « milieux » (sauf l'action « mobilisation des atterrissements » qui est déplacée dans « lutter contre l'incision du lit »)
- Proposition de faire un objectif spécifique sur la problématique des anciennes gravières : « Gérer / traiter les anciennes gravières »

- **Décision en plénière**

Il est décidé de maintenir la notion de la grille d'analyse et de la carte de l'espace de mobilité qu'il s'agira de valider durant l'élaboration du SAGE et **d'appliquer** ensuite.

La problématique spécifique des gravières nécessite de la mettre en évidence en créant un **objectif spécifique** : « Favoriser une réhabilitation des anciennes gravières ».

4. Types d'actions

- **G1**

Pas de modification

- **G2**

Les gravières doivent au moins apparaître à ce niveau sous un thème identifié en tant que tel.

- **G3**

Il est proposé de supprimer le type d'actions « milieux naturels » (cf. §5)

5. Actions

- **G1**

- Les 3 actions qui figurent sous le Grand Objectif « Favoriser la mobilité de la rivière » ainsi que les 2 actions qui figurent sous le Grand Objectif « Concilier projets et protection de l'existant avec la dynamique fluviale » sont à supprimer car elles sont redondantes avec ce qui suit ou déclinent seulement le Grand Objectif.
- Incompréhension sur l'action « prévoir et organiser **comme jadis** le nettoyage du lit de la rivière afin que celui-ci reste le plus large possible »
- Compléter « Traiter les gravières abandonnées » par « en favorisant le retour progressif au milieu naturel et fluvial ».
- Supprimer « rehausser la ligne d'eau » car cela est passé dans l'objectif spécifique
- Protéger de l'érosion les terres agricoles ~~de la Limagne Brivadoise pour éviter la désertification de la zone~~ **dans les secteurs où le rapport entre les enjeux socio-économiques et les enjeux environnementaux se justifie.**
- Imposer des mesures compensatoires en cas de travaux susceptibles de nuire à la dynamique fluviale : cette action doit être reformulée car elle pourrait être mal interprétée et vue comme la solution de facilité.

- **G2**

Sous le Grand Objectif « Favoriser la mobilité de la rivière » :

- ~~inciter convaincre~~ les propriétaires et exploitants à laisser s'éroder (cette action passe alors dans la sensibilisation)
- « Prévoir et organiser [...] le nettoyage... » deviendrait « **Prévoir l'entretien du lit par une gestion raisonnée des atterrissements et des boisements** »
- Il est proposé de supprimer l'action ~~Mobiliser les atterrissements~~
- Traiter les gravières abandonnées : **envisager des solutions différentes selon la profondeur et la caractéristiques** car si la gravière est trop profonde, on doit la protéger contre la capture
- Bien conserver la distinction entre le propriétaire et le locataire : les deux doivent être dédommagés

Sous le Grand Objectif « Concilier projets et protection de l'existant avec la dynamique fluviale » :

- ~~« dans le secteur de la Haute-Loire, contrôler la dynamique fluviale... »~~
- supprimer l'action « ~~protéger de l'érosion des terres agricoles de la Limagne Brivadoise~~ »
- de la même manière, contenir le méandrage, préciser **sur les secteurs à enjeux majeurs**

- **G3**

Sous le grand objectif n°1 « se donner les moyens ...»

- Communiquer et sensibiliser sur ~~les risques~~ **l'intérêt et les contraintes** découlant de la mobilité de la rivière

Sous le Grand Objectif « Favoriser la mobilité de la rivière » :

- Supprimer les trois premières actions car elles sont redondantes avec ce qui suit ou déclinent seulement le Grand Objectif.
- Garder l'action sur la fonctionnalité des boires pour la thématique « milieux »
- L'action « organiser comme jadis le nettoyage du lit de la rivière » est incomprise ; il est souvent préférable de ne pas intervenir dans le lit du cours d'eau.
- L'action « mobiliser **localement** les atterrissements ... » est déplacée dans « lutter contre l'incision du lit » mais comme pour l'action précédente, cela doit rester ponctuelle. Les acteurs sont plutôt partisans de la non-intervention dans les cours d'eau.
- « Préserver les alluvions y compris les anciennes (**vis-à-vis de tout projet qui les rendrait non mobilisables**) comme réserve de charge solide»
- L'action sur le traitement des anciennes gravières devient un objectif spécifique.
- « investir sur les zones sensibles » : action à clarifier
- « Relever la ligne d'eau de l'Allier » : oui, mais comment ? se pose la question de la recharge naturelle et/ou artificielle du lit
- Interdire toute protection de berge ~~dans les secteurs les plus favorables à la recharge latérale~~
- Toutes les actions sous l'objectif spécifique « limiter les protections de berge dans les secteurs à enjeux humains et économiques forts » ne peuvent s'inscrire dans un objectif de préservation de la dynamique fluviale.
- Imposer des mesures compensatoires en cas de travaux ~~susceptibles de nuire~~ **indispensables contraires** à la dynamique fluviale.

- **Décision en plénière**

La suppression des actions a fait débat car certains acteurs ont vécu comme une censure les propositions de suppression. Elles portent principalement sur les actions de contrôle de la dynamique fluviale. Les acteurs du monde économique ont insisté pour le maintien de ces propositions.

6. Nouvelles actions proposées

- **G1**

- Dans le Grand Objectif n°2, Dans le Grand Objectif n°1, Accompagner et conseiller les porteurs de projet

- **G2**

sous le Grand Objectif « Favoriser la mobilité de la rivière » :

- ajouter **Se poser la question des conséquences du devenir du Domaine public fluvial (transferts, redélimitation)**
- Ajouter **Favoriser le transfert de terres au profit des agriculteurs concernés par l'érosion**

- **G3**

Sous l'objectif spécifique nouvellement créé, concernant la gestion des anciennes gravières :

- Réaliser un schéma directeur des anciennes carrières (une étude spécifique par carrière préciserait son importance, son emplacement vis-à-vis des axes d'érosion, etc.)

- **Décision en plénière**

7. Points qui ont fait débat

- **G1**

- La discussion a été importante concernant la forme du tableau à double entrée. Pour certains acteurs, ce tableau n'est pas forcément très lisible et compréhensible.
- D'autre part, la discussion a été vive sur le fait de devoir différencier dès à présent les secteurs à enjeux humains et économiques faibles ou forts. Il semble que certains acteurs préfèrent le signaler directement dans les objectifs et actions quand nécessaire car il leur apparaît compliqué de se mettre d'accord sur les cases à griser ou pas le cas échéant.
- Le Grand Objectif n°1 a été discuté car il était au départ perçu comme redondant avec le 2^{ème} grand objectif, avant de tomber d'accord sur le fait que le Grand Objectif n°1 était davantage sur le concept / intellectualisation des moyens nécessaires et le 2^{ème} Grand Objectif sur l'opérationnalité.
- Les acteurs se demandent si dans le cadre de la dynamique fluviale, on se concentre sur l'Allier et dès lors quelle est la place des affluents. A la lecture du tableau, il apparaît que les actions proposées le sont essentiellement par rapport à l'Allier.
- Il n'y a pas consensus entre les acteurs au sujet des actions regroupées sous l'objectif spécifique « Limiter les protections de berges aux secteurs à enjeux humains et économiques forts » car il y a des cas particuliers mentionnés (Haute-Loire, Limagne Brivadoise) qui n'ont pas lieu d'être pour eux.

- **G2**

Le groupe n'a pas abouti à un consensus sur le niveau auquel doivent apparaître les gravières (certains souhaitaient qu'elles apparaissent en tant qu'objectif spécifique alors que d'autres ne souhaitaient pas les viser de manière spécifique).

La problématique du devenir du DPF a été évoquée (transfert de compétences, redélimitation) dans le sens où il y a un intérêt à ce que les terres, susceptibles d'être érodées restent en domaine public. Il n'est pas certain que le SAGE ait un rôle à jouer sur ce sujet car le transfert et les limites du DPF sont régies par la loi.

Certains auraient préféré comme grand objectif : « gérer » la mobilité de la rivière mais d'autres trouvaient Ce terme trop ambigu.

La question des affluents a été abordée : Il est vrai que les affluents ont un rôle à jouer vis-à-vis de la dynamique fluviale. Mais l'ensemble des actions à mener est selon eux traité par le thème « gestion des milieux ». D'autre part pour les « gros affluents » tels que la Dore, le thème a été retenu au sein de leur SAGE. Il apparaît donc comme satisfaisant de se cantonner sur ce thème « dynamique fluviale » à la rivière Allier.

- **G3**

- La question de la faisabilité d'un fonds de financement solidaire a été soulevée. Est-ce réalisable ? Comment ? Un acteur explique que des collectivités territoriales peuvent s'associer dans une « communauté locale de l'eau », qui aurait la possibilité de recevoir des recettes et d'indemniser ainsi les propriétaires de terres érodées.
- Les objectifs affichés pour la thématique « dynamique fluviale » concernent-ils aussi les affluents ? En termes d'actions, il faut « préserver les transferts de charge sédimentaire en provenance de l'amont du bassin », mais est-il prévu d'indemniser les propriétaires dont les terres s'érodent par l'action de la dynamique des affluents (Couzes, par exemple) ?
- Les acteurs ne sont pas d'accord pour faire apparaître des actions contraires à la restauration de la dynamique fluviale.

- **En séance plénière :**

- La question des affluents a été abordée dans certains groupes :
 - Selon le groupe 2, même si elle est importante, les actions relatives à cette problématique se retrouvent au sein de la thématique gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux
 - Les affluents qui ont une importance vis-à-vis du SAGE Allier sont les « gros affluents » tel que la Dore, qui fait l'objet d'un SAGE en particulierEn définitive aucune décision n'a été prise pour intégrer ou non la problématique des affluents dans la thématique dynamique fluviale même si un consensus existe sur le fait que la problématique de l'Allier mérite une attention particulière et qu'il apparaît légitime d'en faire un tableau spécifique.
- Deux groupes ont souhaité supprimer plusieurs actions répondant à l'objectif « limiter les protections de berges aux secteurs à enjeux économiques forts » :
 - Les actions concernant le secteur de la Haute-Loire car il n'y a pas à ce stade à identifier un secteur plus qu'un autre
 - Les actions trop générales visant la protection de berges « contrôler la dynamique fluviale », « protéger de l'érosion les terres agricoles », sans sectorisation

Les actions de protection découleraient selon eux d'autres enjeux (quantitatif par exemple et ne doivent pas figurer sous ce thème)

Les acteurs reconnaissent que les protections de berges sont nécessaires sur secteurs à enjeux socio-économiques forts, mais cette notion fait débat :

- Pour certains secteurs, comme celui de la Haute-Loire, la perte de terres agricoles semble avoir des conséquences économiques donc sur la vie locale forte
- De plus certains demandent que ne soit pas pris en compte uniquement la perte des terres mais l'ensemble des dommages conséquents (investissements pour l'irrigation notamment)

Il a également été proposé l'utilisation d'une grille **globale** permettant d'analyser les enjeux, pour juger de manière homogène les projets sur le territoire. Cette grille doit aussi permettre d'évaluer l'importance **locale** des enjeux. Cette proposition a fait l'objet d'un consensus.

Annexe 4 : Compte-rendus des réunions géographiques du 19 au 22 février 2008

Quatre réunions ont été organisées de manière géographique :

- afin de présenter l'état des lieux et le diagnostic du territoire concerné et d'échanger sur ce constat
- afin d'échanger sur les enjeux du territoire et de les hiérarchiser par sous bassins versant (prioritaires/concernés/peu concernés)

Les sous bassins versants traités lors de chaque réunion sont présentés en annexe (document pdf).

Les enjeux évoqués ont été prévalidés par le Bureau de la CLE le 5 décembre 2007 ; chaque enjeu est désigné par des mots clés.

THEME	MOTS-CLÉS	ENJEU
Gestion quantitative de la ressource	Crue	Vivre avec / à côté de la rivière en cas de crue
	Étiage	Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse
	Équilibre	Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme
Gestion qualitative de la ressource	Nappe	Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin
	Têtes de bassin	Empêcher la dégradation, préserver, voire restaurer les têtes de bassin
	Milieux dégradés	Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique demandé par la Directive cadre sur l'eau
Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux	Biodiversité	Maintenir les biotopes et la Biodiversité
Dynamique fluviale	Dynamique fluviale	Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs

Légende des tableaux de synthèse de hiérarchisation des enjeux par sous-bassin

Au regard de l'enjeu, bassin jugé comme :

- prioritaire (là où il faut agir en priorité)
- prioritaire à concerné
- concerné à prioritaire
- concerné
- concerné à peu concerné
- peu concerné à concerné
- peu ou pas concerné



Les listes de présences aux réunions et la composition des sous-groupes est annexée.

Réunion géographique AVERMES 19 février 2008**1. Sous bassin concernés**

- o Bocage Bourbonnais
- o Burge
- o Bieudre
- o Sologne Bourbonnaise
- o L'Allier de la confluence de la Sioule jusqu'à Livry
- o L'Allier de Livry jusqu'à sa confluence avec la Loire

2. Séance plénière, commentaire sur la présentation des enjeux et diagnostic par sous bassin

Joël Herbach souligne que concernant le dernier objectif de l'enjeu « maintenir les biotopes et la biodiversité », le terme « mettre en valeur » est peut-être plus approprié que « valoriser » qui sous-entend une valorisation économique.

Les remarques formulées sur le diagnostic par sous bassin versant sont les suivantes :

Concernant les fiches par sous bassin versant, elles seraient à compléter par les sites Natura 2000 (un nouveau site est présent à l'ouest de Moulins). Les données présentant l'assainissement sont à actualiser. Le projet de PDPG, dont sont issues ces données est relativement ancien (2000) et de nombreuses mises à jour ont eu lieu depuis.

La retenue de Naussac est présentée comme un atout pour la réalimentation mais cela peut être vu aussi comme un point faible (dépendance à cette ressource pour assurer les débits minimums). La problématique des espèces envahissantes ne se résume pas à celle des renouées : d'autres espèces sont de plus en plus présentes. La jussie est notamment plus présente sur la Sioule et vers Livry.

Les données de prélèvement présentées sont les prélèvements annuels.

Y-a-t-il eu des évolutions méthodologiques dans les IBGN au cours de la chronique présentée ?

Peu de données sont présentées concernant les usages récréatifs de la rivière et sa fréquentation.

Concernant l'incision du lit, certains acteurs précisent que sur certains secteurs il est observé des phénomènes d'ensablement.

3. Résultats de la hiérarchisation des enjeux sur le secteur

Seuls les enjeux « qualité des nappes » et « têtes de bassins versants » n'ont pas été jugés essentiels.

L'enjeu « tête de bassin versant » n'est pas jugé non plus comme « important localement ».

L'enjeu « étiage » même si il est jugé « essentiel » par une personne ou deux personnes, est globalement beaucoup moins retenu que les autres enjeux.

4. Travail en sous-groupes sur la hiérarchisation des enjeux par sous bassin

- **Vision synthétique des enjeux par sous-bassin***

* En bleu foncé, sont représentés les sous bassins versant prioritaires ; en bleu clair, les sous bassins versants concernés ; en jaune clair, les sous bassins peu ou pas concernés. Les hachures représentent des nuances.

Sous Bassin Versant	QUANTITE			QUALITE			DYNAMIQUE	MILIEUX
	Crues	Etiage	Equilibre	Nappes	Têtes Bassin Versant	Milieux Dégradés	Dynamique Fluviale	Biodiversité
Bocage Bourbonnais								
BV de la Burge								
BV de la Bieudre								
Sologne Bourbonnaise								
L'Allier de la confluence de la Sioule jusqu'à Livry								
L'Allier de Livry jusqu'à sa confluence avec la Loire								

• Discussion

Il ressort de cette synthèse que l'axe Allier est jugé « prioritaire » vis-à-vis de nombreuses thématiques.

Une discussion s'engage sur l'enjeu « qualité de la nappe », il ressort en effet que le constat de la dégradation de la qualité de la nappe n'est pas partagé par tous (du fait de la qualité relativement satisfaisante aux captages).

• Débats du Groupe : Étiage – équilibre – nappe

NAPPE :

- Discussion sur le cycle de l'eau et l'alimentation de la nappe de l'Allier, par la rivière Allier mais aussi par les nappes de coteaux. La qualité de la nappe de l'Allier est stable (pas d'évolution de la qualité dans un sens ou dans un autre). Du fait de l'alimentation de la nappe par les coteaux, il est cependant demandé d'être vigilants aux changements potentiels d'occupation du sol (retournement de prairie en particulier), qui pourraient créer de nouvelles pressions polluantes pour la nappe.
- Relation qualité / quantité : il est important d'avoir un débit minimum dans les cours d'eau pour garantir l'effet de dilution des rejets polluants.
- **Hiérarchisation des sous-bassins :**
 - Prioritaires : bassins de l'Allier. → Mais reformulation souhaitée : l'enjeu est d'abord, aux yeux des locaux, de préserver (actions prioritaires à mettre en œuvre) avant de restaurer (idée de la nappe de bonne qualité...)
 - Peu ou pas concernés : tous les autres bassins (Bocage bourbonnais, Burge, Bieudre, Sologne bourbonnaise), mais avec une vigilance à avoir sur l'occupation du sol, en particulier dans les secteurs de sols fragiles (qui doivent prioritairement rester en prairie). Surveiller en particulier la rive droite à l'aval de Villeneuve et dans la Nièvre.

Discussion complémentaire en séance plénière :

- Confirmation de nouveaux risques pour la nappe liés aux pollutions ponctuelles et accidentelles (nouvelles infrastructures de transport dans la vallée entre autres) mais aussi chroniques (mise en culture de jachères ou retournement de prairie par ex. avec l'augmentation du prix des céréales...). Sur les sites Natura 2000 de la plaine alluviale, des primes sont données pour conserver les prairies.

La qualité de la nappe est considérée comme bonne, dans le sens où le seul traitement réalisé avant distribution d'eau potable est une stérilisation.

ETIAGE :

- « Ce sont EDF et les centrales qui sont le plus concernés par les problèmes d'étiage ». Globalement les acteurs font confiance au soutien d'étiage de Naussac sur le secteur.
- Les étiages peuvent cependant poser problème aux agriculteurs pour l'alimentation en eau du bétail. (Parallèlement et paradoxalement, il y a encore du drainage...).
- La Queune connaît des étiages sévères voire des assecs à l'aval (le cours se perd dans les alluvions de l'Allier). Cela est mis en relation avec des prélèvements amont pour remplir des retenues collinaires.

- Les problèmes d'étiage sont gérés à l'échelle départementale, par décision préfectorale, on ne peut pas faire grand-chose localement ou dans le cadre du SAGE, à part homogénéiser les arrêtés sur les différents départements du bassin.
- Hiérarchisation des sous-bassins :
 - Concernés : les 2 bassins de l'Allier. Pas de problème actuellement grâce à Naussac, mais enjeu en cas de sécheresse, et risque de conflits entre usages (AEP, agriculture...)
 - Peu ou pas concernés : tous les autres bassins. Même si des problèmes d'assecs ponctuels sont observés...

ÉQUILIBRE / GESTION A LONG TERME :

- Hiérarchisation des sous-bassins :
 - Prioritaires : les 2 bassins de l'Allier
 - Concernés : les trois bassins de rive gauche : Bocage bourbonnais, Burge, Bieudre
 - Peu ou pas concernés : bassin de rive droite Sologne bourbonnaise et surtout Nièvre (même si des problèmes sont constatés sur des étangs)

AUTRES POINTS DE DISCUSSION :

- Inondations à l'aval de certains cours d'eau : Queune, Trévol, Madeline, Chinard... en lien plus ou moins direct avec l'entretien / non entretien des lits.

• Débats du G2 : Crue – Dynamique fluviale

CRUE :

- Les bassins versants des affluents de l'Allier sont tous perçus comme concernés par l'enjeu « crues », même si les acteurs présents ont parfois peu d'éléments pour juger de l'importance des crues de certains cours d'eau (ex. la Burge, la Bieudre). L'axe Allier est perçu comme prioritaire au regard de cet enjeu.
- Le découpage en sous bassins versants n'est pas toujours en adéquation avec les structures de gestion (ex. Moulins Communauté est concernée par trois sous-bassins versants).
- Discussion autour de l'entretien des cours d'eau : le manque d'entretien provoque la création d'embâcles.
- Sur le secteur, les acteurs ont été satisfaits de l'information faite durant la crue de l'Allier de 2003.
- Certains acteurs craignent que les alertes en cas de crues soient données trop souvent, par précaution, et qu'à la longue, elles soient moins prises au sérieux.
- En termes de conséquences indirectes des crues, il faut mentionner la propagation des espèces envahissantes.

DYNAMIQUE FLUVIALE :

- L'axe Allier est perçu comme prioritaire au regard de l'enjeu « dynamique fluviale ». Les autres bassins versants sont jugés peu concernés.
- Les acteurs n'ont pas connaissance de l'impact de la dynamique fluviale sur la ressource en eau. Un acteur souligne que plusieurs puits de captage du département de l'Allier enregistrent une baisse de productivité liée à l'abaissement de la nappe phréatique (elle-même liée à l'enfoncement du lit de l'Allier). Il faudrait rehausser la ligne d'eau de l'Allier, mais comment ?
- L'enfoncement du lit induit aussi le déchaussement d'ouvrages d'art. Sur plusieurs secteurs, des affleurements de marnes sont observés(ex. en amont du pont de Châtel de Neuve).
- Pour les agriculteurs, les terres agricoles doivent être protégées.

- **Débats du G3 : Têtes de bassin – milieux dégradés – biodiversité**

RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES DEGRADEES AFIN DE TENDRE VERS LE BON ETAT ECOLOGIQUE
DEMANDE PAR LA DCE :

- Très peu de données sont disponibles sur l'état des petits affluents en rive droite de l'Allier ce qui amène le groupe à indiquer la Sologne Bourbonnaise comme concernée. Le sous bassin versant de la Sologne Bourbonnaise est très étendu, il recouvre certainement des disparités géographiques : peut-être qu'une déclinaison amont-aval serait nécessaire : préserver les milieux dans sa partie aval/restaurer dans sa partie amont. Il existe un problème d'épuration sur la ville de Moulins.
- La problématique de l'entretien des rivières sur ce secteur est très présente :
 - absence de ripisylve sur certains tronçons avec abreuvement des animaux dans les cours d'eau,
 - fermeture par manque d'entretien. Cette fermeture peut conduire à pénaliser la qualité des milieux. Ce phénomène se rencontre notamment sur la Bieudre.
- La problématique de la faiblesse des étiages est présente sur la Queune puisqu'elle s'assèche sur une partie de son cours (du fait de prélèvements et d'une infiltration dans les alluvions ?).
- Les thermes de Bourbon l'Archambault ont un impact important sur la qualité de l'eau de la Burge.
- La présence de nombreux seuils sur ces cours d'eau pénalise aussi la qualité des milieux.
- Globalement, les altérations qualitatives semblent plus importantes sur la Burge et la Queune que sur la Bieudre. Seuls la Burge et la Queune, sont perçus comme prioritaires vis-à-vis de la qualité de l'eau. Cependant, au final mais pour l'enjeu « restaurer les milieux dégradés », les trois sous bassins sont retenus comme prioritaires (problématique de ripisylve) ;
- La rivière Allier perçue comme prioritaire vis-à-vis de cet enjeu. On y rencontre notamment une problématique de perte de fonctionnalité des boires et des milieux annexes (surtout en amont de Villeneuve).

MAINTENIR LES BIOTOPES ET LA BIODIVERSITE :

- Pour le groupe, l'enjeu serait de « maintenir » voire « restaurer » les biotopes et la biodiversité.
- La rivière Allier est perçue comme prioritaire au regard de cet enjeu. Tous les autres sous bassins versants sont retenus comme concernés vis-à-vis de cet enjeu (il est souhaité faire une distinction entre la rivière Allier et les affluents pour mettre en avant la problématique particulière de l'Allier). Selon les groupes, il existe peu de connaissances relatives aux milieux sur les sous bassins versants des affluents. Si des nuances étaient possibles, le groupe inscrirait la Bieudre en deuxième priorité du fait de son état relativement préservé.
- Les milieux, dans le département du « Cher » sont jugés de qualité satisfaisante. La seule problématique notable est celle rencontrée par les vidanges d'étangs.
- Un secteur de l'Allier (entre Villeneuve et le Bec d'Allier) est jugé comme le plus préservé : ceci nécessite de le préserver de nouvelles pressions alors que sur le secteur « amont », l'enjeu est aussi de « restaurer » les biotopes et la biodiversité. Les questions à traiter tournent autour de la rivière, des milieux agricoles attenants et du DPF. Les acteurs regrettent que cette dernière question soit peu abordée alors que cela a été un des facteurs clés du maintien de la dynamique fluviale dans les années passées.

EMPECHER LA DEGRADATION, PRESERVER, VOIR RESTAURER LES TETES DE BASSIN :

Les sous bassins sont considérés comme non concernés pour cet enjeu.

Réunion géographique BELLERIVE SUR ALLIER 20 février 2008

1. Sous bassin concernés

- BV de l'Andelot, du Béron, du Buron
- BV du Sichon
- Limagne Bourbonnaise Rive Droite
- L'Allier de la confluence de l'Auzon jusqu'à Vichy
- L'Allier de Vichy à la confluence avec la Sioule
- L'Allier de la confluence de la Sioule jusqu'à Livry

2. Séance plénière, commentaire sur la présentation des enjeux et du diagnostic par sous bassin-versant

L'enjeu « maintenir les biotopes et la biodiversité » n'est pas une formulation satisfaisante.

Des questions sont posées sur les « masses d'eau fortement modifiées ». Le SAGE ne pourra pas « influencer » sur le classement de ces masses d'eau mais il devra favoriser la mise en œuvre d'un programme pour atteindre le « bon état ».

Joël Herbach rappelle que le barrage de Vichy est franchissable pour toutes les espèces.

Estelle Cournez souligne la problématique particulière des gravières, qu'il faudra songer à combler. Ce secteur « Allier et sa nappe » fournit 80% des besoins en eau du département de l'Allier.

3. Résultats de la hiérarchisation des enjeux sur le secteur

Deux enjeux majeurs ressortent parmi les enjeux essentiels : « équilibre » et « étiage ».

Seul l'enjeu « têtes de bassin versant » n'est pas jugé comme essentiel, il est cependant largement reconnu comme « important localement » ; de la même manière l'enjeu « crues » jugé « essentiel » par deux personnes est largement identifié comme « important localement » .

4. Travail en sous-groupes sur la hiérarchisation des enjeux par sous bassin

• **Vision synthétique**

Sous Bassin Versant	QUANTITE			QUALITE			DYNAMIQUE	MILIEUX
	Crues	Etiage	Equilibre	Nappes	Têtes Bassin Versant	Milieux Dégradés	Dynamique Fluviale	Biodiversité
BV de l'Andelot, du Béron, du Buron								
BV du Sichon								
Limagne Bourbonnaise RD								
L'Allier de la confluence de l'Auzon jusqu'à Vichy								
L'Allier de Vichy à la confluence avec la Sioule								
L'Allier de la confluence de la Sioule jusqu'à Livry								

L'Allier et le Sichon ressortent « prioritaires » pour plusieurs enjeux (qui ne sont d'ailleurs pas identiques).

- **Débats du G1 : Etiage – équilibre – nappe**

ETIAGE :

- Concernant la problématique de gestion des étiages, seul le bassin du Sichon, est perçu comme prioritaire à cause du manque d'eau potable durant la période estivale en Montagne Bourbonnaise.
- L'Allier est jugé comme peu concerné car il bénéficie de la réalimentation par Naussac et dans sa partie aval, où l'influence des lâchers semble limitée, d'une réalimentation par la nappe.

ÉQUILIBRE / GESTION A LONG TERME :

- le bassin du Sichon est perçu comme prioritaire et ceux de l'Allier comme concernés.
- L'importance des prélèvements dans la ressource « Allier » (nappe et rivière) nécessite de se poser la question de la préservation de cette ressource et de cette satisfaction à long terme, c'est pourquoi le groupe a choisi de retenir l'Allier comme concerné. L'enjeu est peut-être plus important à l'amont du secteur géographique concerné par la réunion (selon les acteurs, les prélèvements seraient plus importants à l'amont).

NAPPE / AEP :

- L'Allier et sa nappe sur ce secteur sont perçus comme prioritaires vis-à-vis de cet enjeu
- Les sous bassins des affluents « Andelot, Béron, Buron », « Limagne Bourbonnaise » sont considérés comme concernés par cet enjeu car leurs apports peuvent altérer la qualité de la nappe. C'est aussi le cas du Sichon même s'il semble moins concerné par cet enjeu en raison de l'occupation du sol sur son bassin versant.

- **Débats du G2 : Crue – Dynamique fluviale**

CRUE :

- Deux facettes de l'enjeu « Vivre avec / à côté de la rivière en cas de crues » sont à distinguer :
 - les bassins versants des affluents de l'Allier sont perçus comme *concernés* par l'enjeu « vivre localement avec les crues », enjeu pour lequel
 - pour « moduler la gestion / agir pour réduire les risques de crues à l'aval », il apparaît prioritaire d'agir sur les bassins versants des affluents de l'Allier.
- L'Andelot connaît des crues ponctuelles fréquentes. La problématique est différente entre amont et aval, où le secteur de plaine est plus impacté par les crues. Les secteurs les plus urbanisés sont couverts par des PPR.
- Les crues du Sichon et du Jolan ont des impacts importants sur la commune de Cusset et sa zone industrielle.
- Sur le bassin versant du Sichon, les petits affluents descendant des Monts de la Madeleine sont caractérisés par des temps de montée de crue rapides, le relief jouant le rôle d'entonnoir en cas d'orage. Les communes impactées sont celles de St Yorre et de Mariol, par exemple.
- Un contrat de bassin versant est en cours sur le Sichon. Des actions sont menées pour préserver les zones humides (éviter leurs boisements).
- Sur le bassin versant de la Limagne bourbonnaise Rive Droite, les crues du Luzeray touchent la commune de Bessay-sur-Allier (ex. crue de 1977). Sa confluence avec l'Allier s'est « engravée », ce qui influence les écoulements en crue sur son cours. Les anciens passages du Luzeray sont peu à peu comblés.
- Sur le secteur de la Montagne Bourbonnaise, le socle granitique ne permet aucun stockage en cas de crue, mais sur les autres secteurs, l'occupation des sols et l'aménagement du territoire jouent un rôle sur l'aggravation ou la diminution du risque « inondation » Tous les bassins versants sont prioritaires sur ce plan.
- S'il fallait hiérarchiser les enjeux face aux crues, un acteur propose de ménager la sécurité des personnes et des biens, sans réduire les zones d'expansion des crues et en tenant compte du développement économique.
- Les zones agricoles ont un rôle tampon face au développement de l'urbanisation et un rôle de maintien des zones d'expansion des crues. Mais pour le monde agricole, les crues sont aussi synonymes de dégâts et de dommages sur leurs activités.
- Retour d'expériences sur la crue de l'Allier de 2003. L'information est jugée bonne en ce qui concerne les débits, mais les acteurs voudraient connaître les hauteurs d'eau correspondantes sur leurs communes.
- Dans ce secteur, il faut aussi prendre en compte les crues de la Sioule et la gestion des barrages sur ce cours d'eau (hors SAGE Allier).

DYNAMIQUE FLUVIALE :

- L'axe Allier est perçu comme prioritaire pour cet enjeu et les bassins versants des affluents peu concernés, à part l'Andelot.
- Pour le monde agricole, l'enjeu « préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs » reste un enjeu très difficile à comprendre / admettre : leur point de vue est que la rivière Allier peut divaguer à condition qu'elle reste dans son lit. La notion de priorité attribuée aux tronçons de l'Allier fait débat : prioritaire pour qui ? pour quoi ? La « gestion différenciée suivant les secteurs » est également controversée : pour les agriculteurs, l'enjeu agricole doit peser autant que « les villes ».
- Pour certains acteurs, il est nécessaire de consolider les enrochements existants, et inconcevable de les remettre en question : « on ne peut pas laisser divaguer la rivière, surtout là où des gens sont déjà intervenus ».
- La difficulté autour du sujet de la dynamique fluviale est d'arriver à faire passer l'intérêt collectif (protection de la ressource en eau, etc.) avant l'intérêt privé (érosion des parcelles).

- La problématique des gravières est à régler au cas par cas, en fonction des caractéristiques de chacune (profondeur, volume) et du contexte local. Il y a un besoin urgent de connaissances sur ces caractéristiques. Plusieurs de ces gravières vont être capturées à la prochaine crue importante de l'Allier.
- Problématique des projets routiers transversaux mais aussi latéraux : contournements de l'agglomération de Vichy, RN7 à Varennes-sur-Allier...
- La rivière Allier est une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe. Il serait intéressant d'avoir une idée du coût des aménagements réalisés sur d'autres rivières comme le Rhône (endiguements) et des actions mises en œuvre plus récemment pour « renaturaliser » les rivières.
- Comme pour la problématique « crues », le lien est à faire entre le SAGE Allier Aval et le SAGE Sioule.

• Débats du G3 : Têtes de bassin – milieux dégradés – biodiversité

QUALITE MILIEUX DEGRADEES :

- La qualité des milieux est, pour certains, altérée par des problèmes quantitatifs. Un débat s'engage sur l'irrigation. En effet, pour certains « irriguer augmente les apports de nitrates dans la nappe alors que selon les agriculteurs « l'irrigation permet aux plantes de mieux assimiler les intrants ».
- Peu ou pas d'assainissement collectif dans le bassin versant du Sichon (situations similaires dans les BV du Mourgon et du Jolan) en raison de l'habitat dispersé ; les points noirs de l'assainissement individuel ont été recensés dans le diagnostic des SPANC.
- Les agriculteurs subissent déjà des contraintes réglementaires fortes en terme de réduction des pressions polluantes (règlement phytosanitaires, 4^{ème} plan de la Directive Nitrates à partir de 2009, mise en place des bandes enherbées...). Selon eux, si le SAGE va au-delà des exigences réglementaires actuelles, cela sera insupportable pour les agriculteurs. Ils souhaitent une modification dans le tableau des enjeux / objectifs sur le thème de la qualité. En effet pour « réduire et prévenir les pollutions chroniques », le monde agricole ne doit pas être le seul acteur à adopter des changements de pratiques.
- Les actions entreprises dans les zones vulnérables donnent a priori de bons résultats.
- Rappel que le sol est le meilleur régulateur (quantité) et épurateur (qualité) de l'eau
- Allier : importance de restaurer les annexes fluviales (concerne aussi la gestion des milieux et de la biodiversité) qui ont tendance à se déconnecter en raison de la baisse du niveau de la nappe. Les avis sur la tendance d'évolution du niveau de la nappe de l'Allier divergent, en lien avec les phénomènes d'érosion ou d'ensablement (Pont de chazeuil par ex.) de certains secteurs. Pour argumenter la baisse : mesures dans des piézomètres de certains syndicats, pour la hausse, aucun élément concret.
- Hiérarchisation des sous-bassins :
 - Prioritaires : les bassins de l'Allier (nappe en décali / action / DCE) avec mise en avant des problèmes suivants : enrochement, extraction, espèces invasives, déconnexion des annexes hydrauliques, abaissement de la ligne d'eau (risque d'étiages plus longs et plus précoces)
 - Concernés : les BV Andelot et Limagne Bourbonnaise (l'Andelot et le Valençon sont classés en MEFM) ; Sichon du fait de diverses problématiques (enrésinement, préservation des zones humides, perte de fonctionnalité de la rivière vers l'aval (ensablement...), seuils et barrages).

TETES DE BASSIN VERSANT :

- Pollutions d'origine agricole : les effluents d'élevage en montagne sont mis en cause (concerne aussi la restauration des milieux dégradés)
- L'utilisation d'engrais semble augmenter sur les têtes de bassin (Montagne Bourbonnaise)
- Hiérarchisation des sous-bassins :
 - Prioritaires : bassin du Sichon (présence d'espaces naturels remarquables...)

- Concernés : BV Andelot et Limagne Bourbonnaise. Cette position a mis du temps à être exprimée et validée. En effet, ces têtes de bassin sont déjà fortement dégradées avec la présence (BV RG) d'activités industrielles avec un impact notable.
- Peu ou pas concernés : bassins de l'Allier

GESTION DES MILIEUX / BIODIVERSITE :

- Entretien des cours d'eau : quels sont les objectifs ? retour à un état antérieur de référence, retour à 80 ans en arrière ? Si on ne fait rien, la biodiversité aura tendance à augmenter...
- Sichon : problème de l'enrésinement qui entraîne la suppression de zones humides (drainage) et augmente l'évapotranspiration (moins d'eau arrive au cours d'eau) cela contribuant au déficit en eau du secteur.
- Un inventaire des zones humides a été lancé par l'association de préfiguration du PNR des Monts de la Madeleine sur son territoire. Il concerne en partie le bassin du Sichon.
- Qu'est-ce qui fait la richesse : la rareté ? de quelle manière sont associés les agriculteurs à ce sujet ? Réponses et explications : certaines espèces communes localement (Milan noir, Milan royal par ex.) sont rares en France voire en Europe et la protection de ces espèces dites « parapluie » est bénéfique à de nombreuses autres espèces ; la protection des espaces naturels remarquables doit être accompagnée de la préservation de leur fonctionnalité écologique (corridors et réseaux écologiques) et pour cela les agriculteurs sont des acteurs importants.
- Rappel que la protection des habitats est indispensable voire obligatoire pour la protection des espèces.
- problématique de l'explosion des populations de Rats taupiers : ces espèces sont favorisées par la destruction des haies. La lutte actuelle se fait par traitement chimique, ce qui pose problème aux autres animaux de la chaîne, rapaces entre autres... Le retournement de prairies est un bon moyen (mécanique) de lutter contre les rats taupiers, mais cela est interdit pour les prairies permanentes... un paradoxe de la législation...
- Les zones humides sont des vecteurs de parasites pour le bétail ; leur conservation dans les régions d'élevage pose des problèmes aux agriculteurs. Les démarches de gestion des zones humides prennent cependant en compte ces contraintes socio-économiques pour établir des recommandations (exemple de l'inventaire en cours sur les Monts de la Madeleine).
- La formulation de l'enjeu « maintenir les biotopes et la biodiversité » serait à modifier: il ne s'agit pas seulement de maintenir, mais de restaurer (ex. intégration d'anciennes carrières dans des Natura 2000...)
- Hiérarchisation des sous-bassins :
 - Prioritaires : les bassins de l'Allier et du Sichon (présence de zones protégées, d'espèces remarquables (écrevisses à pieds blancs sur le Sichon). Allier : problèmes des espèces invasives : Ecrevisse de Louisiane, de Californie, Tortue de Floride, à venir : Grenouille taureau...
 - Concernés : BV Andelot et Limagne Bourbonnaise.

Réunion géographique GERZAT 21 février 2008**1. Sous bassin concernés**

- BV du Litroux et du Jauron
- BV amont de la Morge et de l'Artières
- BV aval de la Morge et de l'Artières
- L'Allier de la confluence de l'Auzon jusqu'à Vichy

2. Partie plénière, commentaire sur la présentation des enjeux et du diagnostic par sous bassin versant

Les étiages sévères sur la Sep sont dus à la retenue destinée à l'irrigation, qui permet aussi une réalimentation de la Morge.

Il n'y a pas de station de mesure sur le Bec.

Le classement de la nappe alluviale en délai/actions est lié à la problématique « qualité », la morphologie n'entre pas en jeu.

Les prélèvements « dans la partie aval de la Morge et de l'Artières » sont certainement sur-estimés, les captages se situent en effet dans la partie amont (artefact dû au découpage du sous bassin basé sur le ROM ».

Les chroniques de mesure (97-2005) ne suffisent pas pour observer l'effet des bandes enherbées sur la qualité des eaux.

La réutilisation des eaux épurées (par la station de Clermont-Ferrand) en irrigation fonctionne bien depuis 1996.

Clermont-Ferrand est alimenté par un mélange des eaux (60 à 80% proviennent de la nappe, 20 à 40% proviennent de la Chaîne des Puys).

La nappe alluviale de l'Allier dans le Puy de Dôme a été classée en « zone vulnérable » : ce classement concerne 41 communes riveraines de l'Allier.

Dans le tableau « enjeux/diagnostic » le changement de pratiques devrait être mentionné pour tous les usages ou ne pas l'être du tout.

3. Résultats de la hiérarchisation des enjeux sur le secteur

En comparaison aux autres enjeux, l'enjeu de qualité de la nappe apparaît comme primordial pour les acteurs présents.

Les enjeux « milieux dégradés » et « crues » sont aussi reconnus « essentiels » par un petit nombre de « personnes ». L'enjeu « têtes de bassin versant » n'est pas reconnu comme essentiel par les acteurs présents mais il apparaît de nombreuses fois comme importants localement.

4. Travail en sous-groupes sur la hiérarchisation des enjeux par sous bassin**• Synthèse***

Sous Bassin Versant	QUANTITE			Nappe	QUALITE		DYNAMIQUE	MILIEUX
	Crues	Etiage	Equilibre		Têtes Bassin Versant	Milieux Dégradés		
BV du Litroux et du Jauron								
BV Amont de la Morge et de l'Artières								
BV Aval de la Morge et de l'Artières								
L'Allier de la confluence de l'Auzon jusqu'à Vichy								

* En bleu foncé, sont représentés les sous bassins versant prioritaires ; en bleu clair, les sous bassins versants concernés ; en jaune clair, les sous bassins peu ou pas concernés. Les hachures représentent des nuances.

• Débats du G1 : Étiage – équilibre – nappe**ÉTIAGE :**

- La mention d'une « gestion de crise » dans la formulation de l'enjeu « étiage » sous-entend qu'il y a des usages dépendants de la ressource. Juger un bassin versant comme prioritaire suppose qu'il y ait de fortes pressions sur la ressource (et pas seulement si un cours d'eau connaît des étiages sévères). C'est pourquoi le groupe a estimé que les bassins versants du Litroux/Jauron et Amont de la Morge/Artières étaient peu concernés, que le BV de la Morge et de l'Artières (particulièrement les affluents de la Morge) était concerné et l'Allier prioritaire.
- Les étiages du Jauron sont sévères. La multiplication (déjà ancienne) des plans d'eau sur ce bassin versant n'arrange pas cette situation. Mais il n'y pas de pressions recensées sur ce bassin versant (prélèvements...).
- Peu de pressions sont recensées sur le bassin versant amont de la Morge et de l'Artières. La Morge est réalimentée par la retenue sur la Sep.
- Sur le bassin aval de la Morge et de l'Artières, les prélèvements sont plus importants. La Morge est réalimentée, mais certains de ses affluents (comme le Bedat par exemple) subissent de fortes pressions. L'Artières moyenne peut s'assécher complètement. Le débit de sortie de la STEP de Clermont-Ferrand « soutient » d'ailleurs l'Artières aval en période de sécheresse.
- Des outils sont déjà en place (arrêtés cadres sécheresse), la question est en partie « réglée », non ?
- Certes, les outils existants permettent d'agir, mais il faut également relever les endroits à risques. Quels sont les bassins versants qui peuvent avoir des problèmes en cas de sécheresse et sur lesquels les pressions sur la « ressource en eau » sont fortes ?
- Est-ce qu'il y a un manque de données pour mieux connaître les étiages de certains cours d'eau ? Le problème n'est pas de multiplier les points de mesures ponctuelles mais d'avoir de longues et bonnes séries de mesures de débits pour pouvoir bien caractériser les débits d'étiage.
- La station de mesure de référence pour les affluents rive gauche aval de l'Allier (Tiretaine, Artières, Bédât, Gensat, Ambène, Chambaron, Morge, Buron) dans l'arrêté cadre sécheresse du Puy-de-Dôme est celle de la Morge à Maringues, mais ce cours d'eau est réalimenté. Il aurait été peut-être plus représentatif de choisir une station sur le Bédât (mais il n'y avait pas de longues chroniques de débits).

EQUILIBRE :

- L'appréciation des bassins versants est le même que pour l'enjeu « quantité étiage ». La priorité de l'enjeu « gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme » pour un bassin versant est à mettre en parallèle avec l'importance des usages (c'est ce qui explique que les acteurs n'aient pas retenu le bassin versant amont de la Morge et l'Artières comme « concerné » au regard de cet enjeu – alors que le sous-bassin versant « aval de la Morge et de l'Artières », qui dépend complètement de la ressource en eau du sous bassin versant « amont » est considéré comme concerné)
- Précision sur l'objectif : « Protéger et maintenir la capacité de stockage en eau de certains milieux » qu'un acteur avait mal interprété. Il ne s'agit pas de faire de nouveaux barrages, mais de maintenir la capacité de stockage de certains milieux naturels (nappe alluviale Allier, têtes de bassin versant...).
- La restauration de la dynamique fluviale est indispensable pour stopper l'incision du lit et garantir la protection de la nappe alluviale de l'Allier à long terme.
- Où trouver de nouveaux granulats ? Il y a un déficit de roches massives. Il faut trouver d'autres ressources mais également réfléchir à de nouvelles techniques de bâti.
- La réhabilitation d'anciennes gravières est parfois mal faite.

NAPPE :

- Le bassin versant du Jauron est le plus concerné par les pesticides (notons que c'est aussi un des mieux suivis). D'après les études Phyt'Auvergne, la dégradation de la qualité de l'eau se poursuit. Le changement morphologique du bassin a été important et les mesures de protection de la ressource en eau restent limitées. Ce problème de pesticides va aussi toucher (ou touche déjà ?) la nappe souterraine.
- Il faut mentionner un des affluents de l'Artières qui est très pollué : le Bec.
- Problématique des gravières abordée.
- Il y a une forte interaction entre la qualité de la nappe et la capacité d'auto-épuration de la rivière et des milieux.
- La question des pesticides est un problème de fond : quand on élimine un produit (ex. atrazine), il est remplacé par un autre.
- Débat autour de l'atrazine, qui n'est plus utilisée mais dont on trouve encore des traces dans les sols.
- Il y a un manque de suivi vis-à-vis des bandes enherbées qui ont été mises en place dans le cadre du projet Ecozone. Quels sont leurs impacts ?
- De même pour les STEP, il y a un manque de suivi pour qualifier l'impact des travaux, des mises aux normes, etc.
- La sensibilité d'un bassin versant à l'enjeu « qualité nappe » dépend aussi de ses caractéristiques physiques (perméabilité des sols, etc.).

• Débats du G2 : Crue – Dynamique fluviale**CRUE :**

- Il est rare que deux phénomènes de crues se ressemblent. Les plus fortes crises sont dues à la conjonction de deux phénomènes pluvieux qui provoqueraient des crues des affluents et de l'Allier de manière simultanée. Ainsi, non seulement les sous bassins de l'Allier mais aussi ceux des affluents sont perçus comme étant « prioritaires » vis-à-vis de la prévention et la gestion des crues.
- Les sous bassins des affluents sont ainsi considérés comme prioritaires :
 - pour leur rôle potentiel d'accentuation ou de limitation des ruissellements qui auraient un impact à l'aval
 - pour les enjeux relativement importants par le nombre de leurs communes exposées aux crues, notamment sur le Jauron et le Litroux (Billom, Vertaison) ou sur l'aval de la Morge qui se situe dans un entonnoir (Charade, Montpensier)
- La maîtrise des ruissellements en zone agricole, les zones d'expansion de crues dans le Val d'Allier sont des pistes d'action à étudier de manière plus approfondie.

DYNAMIQUE FLUVIALE :

- L'Allier est considéré comme prioritaire au regard de cet enjeu même si les contraintes sont très fortes. Ainsi la question de la faisabilité des actions (notion d'économiquement raisonnable) devra prendre toute sa place :
 - Dimension foncière
 - Comparaison du coût des mesures préventives/curatives.
- La Morge, dans sa partie aval est considérée comme concernée par cet enjeu de préservation de la dynamique fluviale
- Les bassins versants du Litroux et du Jauron sont potentiellement concernés dans la partie aval de leurs cours par l'enjeu, même si les altérations morphologiques sont telles, qu'une restauration très ambitieuse serait nécessaire.
- Le bassin amont de la Morge et de l'Artières est considéré comme peu concerné même si il existe des problèmes de morphologie, qui seront pris en compte au regard de l'enjeu « restaurer les milieux dégradés ».
- Le schéma des carrières a été adopté dans le Puy de Dôme le 4/12/07 : les nouvelles extractions ne sont plus autorisées dans les alluvions récentes et dans les plus récentes des alluvions anciennes ; les seules carrières encore en cours d'exploitation sont Pérignat/Jose-

Maringues et qui arriveront à leur terme en 2013/2015. La question va se poser de mettre en place des plans d'aménagement pour les gravières de Joze-Maringues, Crevant Laveine.

- Le projet de SDAGE indique un objectif de réduction de 4%/an des matériaux extraits dans le lit majeur des cours d'eau.
- Aujourd'hui, lors des nouvelles demandes d'autorisation de pompage dans la nappe, la demande de prévoir des équipements déplaçables est souvent bien acceptée par les collectivités
- Des questions sont posées sur les moyens possibles de restaurer cette dynamique :
 - Comment peut-on lutter contre l'incision du lit ?
 - Le rôle des crues n'est-il pas primordial dans la dynamique fluviale.

• Débats du G3 : Têtes de bassin – milieux dégradés – biodiversité**MAINTENIR LES BIOTOPES ET LA BIODIVERSITE :**

- Les acteurs ont perçu comme prioritaires les sous bassins versant dans lesquelles la biodiversité est peu ou moyennement dégradée, à savoir le bassin versant amont de la Morge et de l'Artières et l'Allier de la confluence de l'Auzon jusqu'à Vichy. Là où les milieux sont corrects, il est important de garder ce bon état, de manière préventive.
- Concernant le bassin versant Amont de la Morge et de l'Artières, il semble qu'il y ait un travail important à entreprendre en amont de l'Artières. On note notamment des matériaux entreposés sur certaines sources.
- Le bassin versant de l'Allier de la confluence de l'Auzon jusqu'à Vichy a été perçu prioritaire car il y a une pression urbaine forte sur ce secteur, et il s'agit de distinguer les espaces verts des espaces naturels à préserver. De plus, il y a sur ce secteur des projets d'écopôle, d'écozone et donc un fort potentiel qui doit être valorisé.
- Le BV du Litroux/Jauron et le BV Aval de la Morge et de l'Artières sont concernés aux yeux des acteurs. En particulier, les têtes de bassin versant du Litroux et du Jauron méritent d'être préservées. De même, malgré une qualité globalement dégradée sur le BV aval de la Morge et de l'Artières, certains secteurs restent très intéressants.

RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES DEGRADEES AFIN DE TENDRE VERS LE BON ETAT ECOLOGIQUE DEMANDE PAR LA DCE :

- Les 4 sous bassins versants ont été considérés comme prioritaires. C'est un enjeu qui s'impose à l'ensemble des acteurs et des secteurs.
- Il est précisé, concernant le BV du Litroux et du Jauron, qu'il est prioritaire d'agir essentiellement dans la partie aval,
- Concernant le BV Aval de la Morge et de l'Artières, il y a une pression très forte.
- Sur l'Allier de la confluence de l'Auzon jusqu'à Vichy, il est noté une dégradation forte des annexes hydrauliques et des problèmes de déconnexion. Présence de plantes envahissantes également.

EMPECHER LA DEGRADATION, PRESERVER, VOIRE RESTAURER LES TETES DE BASSIN :

- Les BV du Litroux/Jauron et de l'Amont Morge/Artières ont été jugés comme prioritaires.
- Les BV Aval Morge/Artières et Allier de la confluence de l'Auzon jusqu'à Vichy sont peu concernés aux yeux des acteurs.
- L'impression générale est qu'il n'y a pas d'atteinte majeure aux têtes de BV.
- On note un problème sur l'Artières Amont avec des pollutions ponctuelles d'origine inconnue et qui mettent en péril les écrevisses à pattes blanches.

Il apparaît logiquement que les problématiques « têtes de bassin » ne sont pas perçues de la même façon pour l'Allier et pour les autres sous bassins versants.

Réunion géographique ORBEIL 22 février 2008

1. Sous bassin concernés

- o BV de la Veyre et de l'Auzon
- o BV des Couzes
- o Livradois
- o BV de l'Eau Mère et du Bensat
- o BV de la Vendage
- o L'Allier aval (de la confluence avec la Couze Pavin à la confluence avec l'Auzon)
- o L'Allier amont (de la confluence avec la Senouire à la confluence avec la Couze Pavin)

2. Partie plénière, commentaire sur présentation enjeux et diagnostic par sous bassin

Les rejets de la STEP de Cournon se font bien dans l'Auzon.

Les MAET sont disponibles sur la Veyre mais pas sur l'Auzon.

Les sites indiqués comme sites de baignade dans les fiches par sous bassin versant sont soit des sites de baignade réels « Couze Chambon » soit simplement des sites où la DDASS fait des suivis de qualité.

Un contrat de rivière « Couze Chambon » est en projet.

Le ROM ne prend pas en compte le paramètre « franchissabilité ».

Le lac Pavin est touché par l'eutrophisation : aujourd'hui la reproduction de l'omble Chevalier dans le lac n'est plus observée.

Sur la Veyre, une opération de collecte de petit lait avait lieu. Suite à cette opération, des traitements individuels resteront à mettre en place.

Quel est l'impact de la décharge de Saint-Diéry sur la Couze Chambon ?

Il existe dans le Puy de Dôme un plan des surfaces submersibles ; il est prévu qu'il soit réactualisé pour en faire un PPR.

L'indicateur de la dynamique fluviale serait à pondérer en fonction de la puissance spécifique de la rivière : dans ce secteur, la dynamique est relativement élevée par rapport aux contraintes.

Les 11 gravières citées ne sont pas toutes en activité.

Il existe un projet de mise en place d'équipements pour la pratique de l'aviron à Issoire qui est fortement controversé, à cause des aménagements nécessaires.

3. Résultats de la hiérarchisation des enjeux sur le secteur

Tous les enjeux sont reconnus comme essentiels et importants localement. Les enjeux les plus cités sont « têtes de bassin versant » et « qualité de la nappe ». A l'opposé, l'enjeu « crues » est le moins cité.

4. Travail en sous-groupes sur la hiérarchisation des enjeux par sous bassin

• Vision synthétique*

* En bleu foncé, sont représentés les sous bassins versant prioritaires ; en bleu clair, les sous bassins versants concernés ; en jaune clair, les sous bassins peu ou pas concernés. Les hachures représentent des nuances.

Sous Bassin Versant	QUANTITE			QUALITE			DYNAMIQUE	MILIEUX
	Crues	Etiage	Equilibre	Nappes	Têtes Bassin Versant	Milieux Dégradés	Dynamique Fluviale	Biodiversité
BV de la Veyre et de l'Auzon								
BV des Couzes								
Livradois								
BV de l'Eau Mère et du Bensat								
BV de la Vendage								
L'Allier aval								
L'Allier amont								

• Débats en plénière :

Une distinction est faite entre l'amont et l'aval de l'Allier sur le secteur : le contexte géologique, d'occupation des sols n'est pas le même.

L'Allier « amont » est noté « peu concerné » par l'enjeu « qualité de la nappe » ce qui suscite des réactions car il y a une continuité dont il faut tenir compte. La nuance avait été apportée car à l'amont l'enjeu serait plutôt « préserver » que « restaurer ».

De la même façon, il est jugé que sur les Couze, il existe aussi une problématique d'étiage (existence de tronçons courts-circuités).

• Débats du G1 : Étiage – équilibre – nappe

ETIAGE :

- o Le seul sous-bassin perçu comme prioritaire par la problématique des étiages sévères est le sous bassin de l'Eau Mère et du Bensat. En effet la ressource y est faible ; il existe une difficulté à satisfaire les besoins.
- o Les autres sous-bassins sont tous perçus comme concernés sauf celui des Couze, selon eux il serait moins concerné en raison de l'importance quantitative de la ressource à l'amont du bassin. Cette appréciation a cependant été nuancée car la Couze d'Ardes connaît aussi des étiages très sévères. Sur ce bassin, des problématiques de respect des débits réservés, sur des tronçons court-circuités se rencontrent. Sur la Veyre et l'Auzon, les problématiques sont diverses : débits réservés, moulins, usages domestiques pour les jardins, biefs... Sur le Livradois, les principaux captages sont des captages de sources (la période d'étiage est différente des eux superficielles : manque d'eau à l'automne)
- o L'Allier est jugé comme concerné par cet enjeu du fait de la dépendance à Naussac.

EQUILIBRE :

- o **Gérer les besoins et les milieux** est une formulation qui ne satisfait pas tout à fait le groupe
- o Deux sous bassins apparaissent prioritaires :
 - Le Livradois, secteur où les projets de développement, voire la capacité d'accueil de nouvelles populations peuvent être limités par la ressource en eau disponible. Les collectivités sont à la recherche de nouvelles techniques d'exploitation, et d'interconnexions (avec le bassin versant de la Dore)
 - La Veyre et l'Auzon, sur lesquels il existe des nouveaux projets de prélèvements (SIVOM Issoire) et où la ressource « amont » de la Cheyre d'Aydat est une ressource stratégique.
- o Tous les autres sous bassins sont jugés comme concernés, en considérant que l'Allier est plus concerné que d'autres. Les prélèvements sont faibles avant la confluence avec la Couze Pavin mais plus important à l'aval de cette confluence. La problématique semble donc moins forte sur la partie amont de l'Allier mais ce secteur est cependant considéré comme concerné par les acteurs. En effet, la gestion de la ressource en eau implique de travailler à l'échelle du bassin.
- o Sur les Couze, la période la plus tendue au niveau de la ressource en eau se situe au moment de la rentrée des animaux à l'étable à l'automne.

- Des économies d'eau sont à engager (selon les acteurs le syndicat d'Issoire a des actions à mener pour limiter les fuites d'eau sur son réseau).

NAPPE :

- Seul l'Allier aval est perçu comme concerné par cet enjeu sauf sur la partie du Horst de St-Yvoine où il n'y a pas de nappe; l'Allier amont serait concerné plutôt par un enjeu « **préserv**er la qualité de la nappe ».
- Le groupe a souligné son manque de connaissance sur les risques de transfert de pollution des versants vers la nappe alluviale, notamment sur la Vendage.

- **Débats du G2 : Crue – Dynamique fluviale**

CRUE :

- Tous les bassins versants des affluents de l'Allier sont perçus comme « concernés » par l'enjeu Crues. Les acteurs présents connaissent bien les impacts des crues des bassins versants de la Veyre, des Couzes et de l'Eau Mère / Bensat. Moins d'éléments sont disponibles sur les bassins versants de la Vendage (mais plusieurs communes riveraines ont un PPR) et le Livradois (seules des crues sur l'Auzon 43 sont connues des acteurs). L'axe Allier est perçu comme prioritaire de la confluence de la Senouire à la confluence avec la Couze Pavin, avec de nombreuses communes très exposées sur ce secteur (ex. Cohade, bâti entièrement en zone inondable).
- A propos des crues de l'Allier, un acteur local mentionne trois secteurs qui semblent poser des problèmes :
 - l'amont du pont de la centrale de Vézézoux, où des enrochements « freinent » le flux de l'Allier,
 - une île importante en amont du pont de Jumeaux, qui provoque en cas de crue un rehaussement du niveau de l'Allier (quid de l'entretien du DPF ? réponse d'un autre acteur : s'il y a un dépôt de matériaux en amont du pont, c'est qu'il y a un changement de pente du lit, intervenir ne changera rien à long-terme),
 - un ancien terril désormais écrêté au droit de Vézézoux.
- Il faut essayer de sortir des interventions ponctuelles et considérer la problématique « crues » dans son ensemble, de l'amont à l'aval. L'EPL va lancer une étude 3P (Prévision / Prévention / Protection) sur l'Allier, ce qui permettra d'avoir une vision plus globale des crues sur l'Allier.
- Dans la vallée de la Loire, dans le cadre du PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations), un travail de sensibilisation et de mémoire est réalisé autour des crues : marquage des crues historiques...
- Sur le bassin versant de la Veyre, une étude a été réalisée mais n'a pas proposé de solutions intéressantes pour « vivre avec les crues ». au-delà des travaux, quelles actions peuvent être envisagées pour stopper la logique d'aménagement du territoire en bordure des cours d'eau (sur la Veyre, par exemple, le front d'urbanisation continue de progresser vers l'amont) ?
- Par rapport à l'urbanisation, toutes les communes ne sont pas dotées de PPR, voire de POS ou de PLU.
- Dans certains secteurs (ex. Pont-du-Château), la crue de 2003 (de période de retour pourtant pas exceptionnelle) est allée au-delà de la zone inondable connue.
- Le Puy-de-Dôme va lancer une étude de modélisation hydraulique (2008-2009) pour actualiser son PPS.
- Il faut bien distinguer deux choses : la zone d'expansion des crues et la zone de divagation de la rivière.

DYNAMIQUE FLUVIALE :

- Concernant les affluents de l'Allier, les bassins versants de la Vendage, de l'Eau Mère / du Bensat et du Livradois sont jugés « peu concernés » par l'enjeu dynamique fluviale. Le bassin versant des Couzes est perçu comme « concerné », car les Couzes ont une certaine dynamique. Concernant la Veyre, dont le bassin versant est considéré comme concerné,

des projets de reméandrage sont mis en œuvre sur la partie amont et certains secteurs aval présentent un bon potentiel de dynamique (pas de projets concrets encore). L'Allier amont (confluence Senouire / confluence Couze Pavin) est perçu comme prioritaire. Le tronçon aval (jusqu'à la confluence avec l'Auzon) est perçu comme concerné, il doit assurer le transit sédimentaire vers l'aval, mais il y a moins de zones intéressantes qu'à l'amont pour la dynamique.

- La route départementale (D16) entre Lamothe et Auzon est menacée par l'érosion. Ce type d'enjeu peut justifier une protection mais il est à noter que juste à l'amont de ce secteur, la DDE est intervenue pour rectifier un méandre qui érodait des prairies. Cet exemple montre bien que quand il y a une intervention sur le lit de la rivière, l'impact se fait sentir à l'aval.
- La commune d'Azérat est un point sensible vis-à-vis de l'érosion des terres.
- Il y a un gros travail d'information et de sensibilisation à faire autour de la dynamique fluviale. Un recensement des différents tracés de la rivière a été réalisé sur le Val d'Allier Brivadois. Ceci a permis d'instaurer un dialogue et de sensibiliser les riverains, qui se sont montrés intéressés par la découverte de ce patrimoine naturel.
- Mais c'est un sujet sensible, que le grand public ne comprend pas.
- Il y a là un point commun entre les enjeux « vivre avec les crues » et « vivre avec la dynamique fluviale ».
- Des incompréhensions existent autour de protections qui paraissent non justifiées : au droit d'une gravière comblée ou de certains puits de captage par exemple, alors qu'on interdit de nouvelles digues pour les communes (Brassac-les-Mines).

- **Débats du G3 : Têtes de bassin – milieux dégradés – biodiversité**

MAINTENIR LES BIOTOPES ET LA BIODIVERSITE :

- L'ensemble des sous bassins versants des affluents est jugé comme concerné. Parmi eux, l'amont des Couzes est même noté comme prioritaire vis-à-vis de cet enjeu du fait de son état préservé. La Vendage est concernée en tête de bassin versant. La présence d'Ecrevisses à pieds blancs est notée sur le Livradois. La problématique des espèces envahissantes sur le Veyre et l'Auzon amènent les acteurs à percevoir ces bassins versants comme concernés.
- L'Allier de la Senouire à la confluence avec la Couze Pavin est jugé comme prioritaire, notamment pour prévenir la colonisation par des espèces envahissantes. L'Allier de la Confluence à la Couze Pavin à la confluence avec l'Auzon est noté comme concerné par cet enjeu ; la colonisation y est plus avancée et l'urbanisation plus dominante ce qui justifie cette hiérarchie avec le tronçon amont. Les actions doivent être ciblées sur les nouveaux foyers d'espèces envahissantes dans le tronçon aval.

RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES DEGRADEES AFIN DE TENDRE VERS LE BON ETAT ECOLOGIQUE
DEMANDE PAR LA DCE :

- Sont jugés prioritaires vis-à-vis de cet enjeu : l'Allier de la confluence à la Couze Pavin à la confluence avec l'Auzon (problème des pesticides), le bassin versant de la Vendage (milieux très dégradés, sur la Leuge notamment), le BV de la Veyre et de l'Auzon, surtout dans leur partie aval (concerné à l'amont)
- Sont jugés concernés le BV des Couzes (problématique de l'urbanisation dans sa partie aval), le BV de l'Allier de la Senouire à la confluence avec la Couze Pavin (qui subit moins de pressions agricoles que la partie aval)
- Le Livradois et le BV de l'Eau mère et du Bensat sont peu ou pas concernés même si on observe sur ce dernier davantage de pressions anthropiques.

EMPECHER LA DEGRADATION, PRESERVER, VOIR RESTAURER LES TETES DE BASSIN :

- o Les sous-bassins de l'Allier sont jugés comme peu ou pas concernés.
- o Le BV de la Vendage est jugé comme concerné (un projet de Contrat Territorial est en cours de réflexion)
- o Le Livradois (surtout dans a partie amont), les Couze (problèmes de drainage de tourbières), l'Eau Mère et le Bensat, l'Auzon et la Veyre, en raison notamment de la problématique d'eutrophisation sur le lac d'Aydat, sont notés comme prioritaires.

Synthèse

En cumulant l'ensemble des appréciations individuelles, au cours des quatre réunions, une certaine hiérarchie apparaît entre les enjeux. Plus ce cumul est important, plus il semble que l'ensemble des acteurs s'accorde autour de cet enjeu :

Enjeu	nombre de fois où l'enjeu a été retenu comme "essentiels"	nombre de fois où l'enjeu a été retenu comme « essentiel » ou « importants localement »
Crues	19	51
Etiage	30	54
Equilibre	46	86
Nappes	54	81
Têtes Bassin Versant	10	41
Milieux Dégradés	24	58
Dynamique Fluviale	48	85
Biodiversité	31	61

Commission géographique du SAGE Allier aval**19/02/2008 Avermes**

Groupe de travail n°2 - animateur : Maud BALME

Personnes Présentes

ORGANISME	NOM	QUALITE
Association des Maires de l'Allier - Commune de Châtel de Neuvre	M. Bernard MICHEL	Représentant - Maire
Chambre départementale d'agriculture de l'Allier	M. Patrick AUREMBOUT	Représentant
Communauté d'Agglomération de Moulins	M. Claude COULON	Représentant
Commune de la Ferté Hauterive - Chambre départementale d'agriculture de l'Allier	M. Dominique IBERT	adjoint au Maire - représentant
Conseil Général de l'Allier	M. Rodolphe RIDEAU	Chargé de mission gestion de l'eau et des milieux aquatiques
DDE de l'Allier	M. Bernard MOULIN	animateur Pôle environnement du bureau Risques Crises Environnement
DDE de l'Allier	M. Hervé PINATEAU	chef du bureau Risques Crises Environnement
DDE du Puy de Dôme	M. Gilles CHEVASSON	Responsable de la cellule prévision des crues
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Allier	Mlle Dominique LANCELOT	Chef adjoint Police de l'Eau
FRANE	M. Christian GUINARD	administrateur
Moulins Communauté	M. Nicolas GUILLON	Responsable assainissement
Syndicat des Agriculteurs Irrigants du Val d'Allier Bourbonnais	M. Maurice LEMAIRE	Vice-Président

Commission géographique du SAGE Allier aval**19/02/2008 Avermes**

Groupe de travail n°1 - animateur : Gaëlle GRATTARD

Personnes Présentes

ORGANISME	NOM	QUALITE
Allier Sauvage	M. Dominique BEAUFILS	Vice-président
Chambre départementale d'agriculture de l'Allier	M. Bernard CLOITRE	Représentant
Chambre départementale d'agriculture de l'Allier	M. Christian MARTEL	Représentant
Chambre départementale d'agriculture de l'Allier	M. Edouard POINTU	Représentant
Chambre départementale d'agriculture de la Nièvre	Mme Marie-Laure COLI-BESSEYRIAS	Chargée de mission Environnement
Conseil Général de l'Allier	M. Michel TOURNAIRE	Chef du BDQE
SIAEP Rive Droite Allier	M. Vincent RAVAUT	Directeur
UNICEM AUVERGNE	M. Christian LECLoux	
Ville de Moulins	Mme Dominique DELVIN COURT	Conseillère municipale

Commission géographique du SAGE Allier aval**19/02/2008 Avermes**

Groupe de travail n°3 - animateur : Laure BELMONT

Personnes Présentes

ORGANISME	NOM	QUALITE
	Mr Le Représentant du Comité de canoé kayak d'Auvergne	
Agence de l'eau Loire Bretagne	M. Philippe FORTEL	
Conseil Général de l'Allier	M. Laurent DESMYTTER	Technicien rivière
Conseil Général du Puy-de-Dôme	M. Bernard SAUVADE	Conseiller Général
Conseil Régional d'Auvergne	M. Laurent HURTREZ	Chargé de mission rivière Allier
Conservatoire des sites de l'Allier	Mme Estelle COURNEZ	Coordinatrice
Fédération pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique de l'ALLIER	Mlle Anne-Marie MINSTER	Conseillère technique
Ville de Vichy	M. Joël HERBACH	Directeur de l'urbanisme

Commission géographique du SAGE Allier aval**20/02/2008 Bellerive**

Groupe de travail n°1 - animateur : Gaëlle GRATTARD

Personnes Présentes

ORGANISME	NOM	QUALITE
	M. Le Représentant du SIVOM du Val Allier	
ADIRA	M. Michel SAINTEMARTINE	représentant
Agence de l'eau Loire Bretagne	M. Philippe FORTEL	
Chambre de commerce et d'industrie de Moulins - Vichy	M. Olivier HORNBERGER	Chargé de mission
Chambre départementale d'agriculture de l'Allier	M. Jean-Louis LAURENT	Représentant
Chambre départementale d'agriculture de l'Allier	M. Jérôme RAMBERT	Représentant
Commune de Billy	M. Jean MATHE	Maire
Conseil Général de l'Allier - BDQE	Mme Virginie DUMONTET	Technicien
Conseil Général du Puy-de-Dôme	M. Bernard SAUVADE	Conseiller Général
Conseil Régional d'Auvergne	M. Laurent HURTREZ	Chargé de mission rivière Allier
Syndicat des Agriculteurs Irrigants du Val d'Allier Bourbonnais	M. Maurice LEMAIRE	Vice-Président

Commission géographique du SAGE Allier aval**20/02/2008 Bellerive**

Groupe de travail n°2 - animateur : Maud BALME

Personnes Présentes

ORGANISME	NOM	QUALITE
CCI de Moulins-Vichy	Sophie RAPOSO	
Chambre départementale d'agriculture de l'Allier	M. A. MITTON	Représentant
Chambre départementale d'agriculture de l'Allier	M. Eric RAY	Représentant
Chambre départementale d'agriculture de l'Allier	M. Gilles DE MONCLOS	Représentant
Chambre départementale d'agriculture de l'Allier	M. Patrick BERTRAND	Représentant
Chambre départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme	M. Guy SAINTOBERT	Représentant
Communauté de communes en pays Saint Pourcinois	M. Emmanuel FERRAND	Vice-président
Commune de la Ferté Hauterive - Chambre départementale d'agriculture de l'Allier	M. Dominique IBERT	adjoint au Maire - représentant
Conservatoire des sites de l'Allier	Mme Estelle COURNEZ	Coordinatrice
DDE de l'Allier	M. Bernard MOULIN	animateur Pôle environnement du bureau Risques Crises Environnement
DDE du Puy de Dôme	M. Gilles CHEVASSON	Responsable de la cellule prévision des crues
Ville de Vichy	M. Joël HERBACH	Directeur de l'urbanisme

Commission géographique du SAGE Allier aval**20/02/2008 Bellerive**

Groupe de travail n°3 - animateur : Maud BALME

Personnes Présentes

ORGANISME	NOM	QUALITE
	M. Marc POUZET	
ASA de drainage et d'irrigation de l'Allier	M. Nicolas BONNEFOUS	Président
Chambre départementale d'agriculture de l'Allier	M. Gérard LUMINET	Représentant
Chambre départementale d'agriculture de l'Allier	M. Guy PERRIN	Représentant
Chambre départementale d'agriculture de l'Allier	M. Eric FONCELLE	Représentant
Chambre départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme	M. Frédéric MOIGNY	Technicien
Communauté de communes Pays de Lapalisse	M. Pierre GARDETTE	Vice-Président
Conseil Général du Puy de Dôme	M. Philippe MORGE	Responsable Espaces et Patrimoine Naturel
Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Allier	M. Robert BENOIT	Vice-Président
Fédération pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique de l'ALLIER	Mlle Anne-Marie MINSTER	Conseillère technique
FRANE	M. Christian GUINARD	administrateur
LOGRAMI	M. Julien BOUCAULT	Chargé d'études
SIVOM Vallée du SICHON	M. Michel AURAMBOUT	Président

Commission géographique du SAGE Allier aval**21/02/2008 Gerzat**

Groupe de travail n°1 - animateur : Gaëlle GRATTARD

Personnes Présentes

ORGANISME	NOM	QUALITE
ADIRA	M. Michel SAINTEMARTINE	représentant
ADIRA	M. Philippe AYMARD	Représentant
ASA de drainage et d'irrigation de l'Allier	M. Nicolas BONNEFOUS	Président
CA 63	Amélie CHAVAROT	Stagiaire
CCI de Riom	M. Pascal REYNAUD	Représentant de la CCI de Riom
Chambre départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme	M. Pierre BOUTET	Technicien
Conseil Général du Puy-de-Dôme - Direction de l'Environnement	Mme Marie-Josée BRETON	Ingénieur
DDAF du Puy de Dôme	M. Arnaud CARRE	Responsable de la cellule qualité des milieux
DDASS	Mme Laurence SURREL	Ingénieur d'études paritaire
DRIRE	M. Guy DUMONT	
FDEN 63	M. René BOYER	Président
FRANE	M. Christian GUINARD	administrateur
Mairie	M. Robert BARNOLA	Maire de Vertaizon
Ville de Clermont Ferrand	M. Michel BOURDILLON	Directeur Eau et assainissement

Commission géographique du SAGE Allier aval**21/02/2008 Gerzat**

Groupe de travail n°2 - animateur : Maud BALME

Personnes Présentes

ORGANISME	NOM	QUALITE
Chambre départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme	M. Guy SAINTOBERT	Représentant
CLERMONT COMMUNAUTE	Manuel STEPHANE	
Commune de Maringues - Communauté de Communes Limagne Bords d'Allier	M. Bernard FAURE	Maire - Président
Conseil Général du Puy de Dôme	M. Gilles ACHARD	Chargé de mission Milieux aquatiques
DDE du Puy de Dôme	M. Hervé LE POGAM	Responsable de la gestion du DPF
FDEN	M. Daniel VIGIER	Vice-Président
UNICEM AUVERGNE	M. Jean-Jacques MOMPEU	Secrétaire Général
Ville de Vichy	M. Joël HERBACH	Directeur de l'urbanisme

Commission géographique du SAGE Allier aval**21/02/2008 Gerzat**

Groupe de travail n°3 - animateur : Laure BELMONT

Personnes Présentes

ORGANISME	NOM	QUALITE
Agence de l'eau Loire Bretagne	M. Pascal LASCAUD	
Chambre départementale d'agriculture de l'Allier	M. Eric FONCELLE	Représentant
Communauté de Communes Mur-ès-Allier - Commune de Dallet	Mme Chantal DE MONTARD	Conseillère communautaire - Adjointe au Maire
Communauté de communes Nord Limagne	Mme Josette BREYSSE	Vice-présidente chargée de l'environnement
Conseil Général du Puy de Dôme	M. Philippe MORGE	Responsable Espaces et Patrimoine Naturel
Conseil Général du Puy-de-Dôme	M. Bernard SAUVADE	Conseiller Général
Conseil Régional d'Auvergne	M. Laurent HURTREZ	Chargé de mission rivière Allier
CPIE Clermont-Dômes	Mlle Adeline COQUERELLE	Chargée de mission
Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Puy-de-Dôme	M. Alain GOTH	Administrateur
PNR des Volcans d'Auvergne	Mlle Nadège GUIMARD	Chargée de mission eau
SIAEP de Basse Limagne	M. Jacques RANGLARET	Chargé de mission

Commission géographique du SAGE Allier aval**22/02/2008 Orbeil**

Groupe de travail n°1 - animateur : Gaëlle GRATTARD

Personnes Présentes

ORGANISME	NOM	QUALITE
CCI Clermont-Ferrand	Stéphanie LEGUYEN	
Chambre d'agriculture 63	Jacky RONDET	Président du réseau d'irrigation
Chambre départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme	M. Michel DELSUC	
Conseil Général du Puy-de-Dôme - Direction de l'Environnement	Mme Marie-Josée BRETON	Ingénieur
CPIE Clermont-Dômes	Mlle Adeline COQUERELLE	Chargée de mission
DDAF du Puy de Dôme	M. Arnaud CARRE	Responsable de la cellule qualité des milieux
SICALA de Haute-Loire	M. Fabrice POULAIN	Technicien rivière

Commission géographique du SAGE Allier aval**22/02/2008 Orbeil**

Groupe de travail n°2 - animateur : Maud BALME

Personnes Présentes

ORGANISME	NOM	QUALITE
	M. Paul ILPIDE	
CEPA	M. Julien SAILLARD	Chargé de mission
Communauté de communes du Lembron Val d'Allier	M. Franck TARDIVEL	
Communauté de communes du Lembron Val d'Allier	Mme Valérie JUILLARD	
Conseil Général du Puy-de-Dôme	M. Bernard SAUVADE	Conseiller Général
Conseil Régional d'Auvergne	M. Laurent HURTREZ	Chargé de mission rivière Allier
DDE du Puy de Dôme	M. Gilles CHEVASSON	Responsable de la cellule prévision des crues
FDEN 63	M. René BOYER	Président
SICALA de la Haute-Loire	M. Vincent FAY	Technicien
Syndicat Intercommunal d'assainissement de Brassac	M. Jean-Marie SABATIER	Président
Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre	Mlle Stéphanie LESAGE	Animatrice Contrat de rivière Veyre-Aydat

Commission géographique du SAGE Allier aval**22/02/2008 Orbeil**

Groupe de travail n°3 - animateur : Emmanuel AMOR

Personnes Présentes

ORGANISME	NOM	QUALITE
CEPA	Mlle Marie-Caroline MAHE	stagiaire
Chambre départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme	M. Gilles BRUGERE	
Conseil Général de la HAUTE-LOIRE	M. René AUBIJOUX	Conseiller Général
Conseil Général du Puy de Dôme	M. Gilles ACHARD	Chargé de mission Milieux aquatiques
Fédération de pêche de la Haute Loire	M. Jean VERNAT	Administrateur
Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Puy-de-Dôme	M. René BIANCO	Administrateur
FRANE	M. Jean-Pierre DULPHY	administrateur
PNR des Volcans d'Auvergne	Mlle Nadège GUIMARD	Chargée de mission eau
SMAT du Haut-Allier	M. Frédéric BUCZKO	Animateur SAGE Haut-Allier
Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre	M. Aurélien MATHEVON	Technicien rivière

Annexe 5 : Liste des communes concernées pour chaque sous bassin versant

001 - L'Allier entre la confluence de la Couze Pavin et la confluence de l'Auzon	63097 CHASSAGNE 63109 CHIDRAC 63111 CLEMENSAT 63114 COLLANGES 63117 COMPAINS 63122 COURGOUL 63127 CRESTE 63134 DAUZAT-SUR-VODABLE 63166 GIGNAT 63169 GODIVELLE (LA) 63172 GRANDEYROLLES 63178 ISSOIRE 63199 LUDESSE 63202 MADRIAT 63209 MAREUGHEOL 63220 MAZOIRES 63222 MEILHAUD 63234 MONTAIGUT-LE-BLANC 63242 MORIAT 63247 MUROL 63250 NESCHERS 63268 PARDINES 63275 PERRIER 63299 RENTIERES 63303 ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND 63313 SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE 63330 SAINT-CIRGUES-SUR-COUZE 63335 SAINT-DIERY 63342 SAINT-FLORET 63352 SAINT-GERMAIN-LEMBRON 63356 SAINT-GERVAZY 63357 SAINT-HERENT 63380 SAINT-NECTAIRE 63383 SAINT-PIERRE-COLAMINE 63401 SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE 63403 SAINT-VINCENT 63409 SAURIER 63422 SOLIGNAT 63429 TERNANT-LES-EAUX 63435 TOURZEL-RONZIERES 63440 VALBELEIX 63452 VERRIERES 63456 VICHÉL 63458 VILLENEUVE 63466 VODABLE	63126 CREST (LE) 63214 MARTRES-DE-VEYRE (LES) 63248 NEBOUZAT 63259 OLLOIX 63262 ORCET 63302 ROCHE-BLANCHE (LA) 63315 SAINT-AMANT-TALLENDE 63396 SAINT-SATURNIN 63407 SAULZET-LE-FROID 63425 TALLENDE 63449 VERNET-SAINTE-MARGUERITE (LE) 63451 VERNINES 63455 VEYRE-MONTON	007 - L'Allier de la confluence de l'Auzon à Vichy	03001 ABREST 63034 BEAUREGARD-L'EVEQUE 03023 BELLERIVE-SUR-ALLIER 63069 CENDRE (LE) 63095 CHARNAT 63124 COURNON-D'Auvergne 63128 CREVANT-LAVEINE 63131 CULHAT 63133 DALLE 03126 HAUTERIVE 63180 JOZE 63196 LIMONS 63201 LUZILLAT 63210 MARINGUES 03163 MARIOL 63213 MARTRES-D'ARTIERES (LES) 63226 MEZEL 63232 MONS 63271 PASLIERES 63273 PERIGNAT-SUR-ALLIER 63284 PONT-DU-CHATEAU 63291 PUY-GUILLAUME 63306 ROCHE-NOIRE (LA) 63350 SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER 63387 SAINT-PRIEST-BRAMEFANT 63400 SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN 03264 SAINT-YORRE 03310 VICHY 63461 VINZELLES	009 - Amont de la Morge et de l'Artières	63001 AIGUEPERSE 63030 BAS-ET-LEZAT 63033 BEAUMONT-LES-RANDAN 03021 BEGUES 03023 BELLERIVE-SUR-ALLIER 03030 BIOZAT 03043 BROUT-VERNET 03044 BRUGHEAS 63061 BUSSIÈRES-ET-PRUNS 63090 CHAPTUZAT 03060 CHARMEIL 03061 CHARMES 03080 COGNAT-LYONNE 03083 CONTIGNY 63143 EFFIAT 03109 ESCUROLLES 03110 MANZAT 63235 MONTCEL 63245 MOZAC 63254 NOHANENT 63263 ORCINES 63307 ROMAGNAT 63308 ROYAT 63318 SAINT-ANGEL 63345 SAINT-GENES-CHAMPANELLE 63349 SAINT-GEORGES-DE-MONS 63358 SAINT-HILAIRE-LA-CROIX 63382 SAINT-PARDOUX 63391 SAINT-REMY-DE-BLOT 63417 SAYAT 63427 TEILHEDE 63464 VITRAC	010 - Aval de la Morge et de l'Artières	63012 ARTONNE 63013 AUBIAT 63014 AUBIERE 63019 AULNAT 63035 BEAUREGARD-VENDON 63068 CELLULE 63075 CHAMALIERES 63089 CHAPPES 63099 CHATEAUGAY 63103 CHATELGUYON 63107 CHAVAROUX 63108 CHEIX (LE) 63112 CLERLANDE 63113 CLERMONT-FERRAND 63124 COURNON-D'Auvergne 63135 DAVAYAT 63148 ENNEZAT 63149 ENTRAIGUES 63164 GERZAT 63167 GIMEAUX 63180 JOZE 63193 LEMPEDES 63198 LOUBEYRAT 63200 LUSSAT 63203 MALAUZAT 63204 MALINTRAT 63210 MARINGUES 63212 MARSAT 63213 MARTRES-D'ARTIERES (LES) 63215 MARTRES-SUR-MORGE 63224 MENETROL 63244 MOUTADE (LA) 63272 PERIGNAT-LES-SARLIEVE 63278 PESSAT-VILLENEUVE 63284 PONT-DU-CHATEAU 63288 PROMPSAT 63290 PULVERIERES 63300 RIOM 63317 SAINT-ANDRE-LE-COQ 63322 SAINT-BEAUZIRE 63327 SAINT-BONNET-PRES-RIOM 63362 SAINT-IGNAT 63372 SAINT-LAURE 63379 SAINT-MYON 63381 SAINT-OURS 63406 SARDON 63424 SURAT 63432 THURET 63443 VARENNES-SUR-MORGE 63470 VOLVIC 63473 YSSAC-LA-TOURETTE	011 - L'Andelot, le Béron et le Buron	63003 BOST 03034 BOUCE 03079 CINDRE 03091 CRECHY 03093 CREUZIER-LE-NEUF 03094 CREUZIER-LE-VIEUX 03114 FERTE-HAUTERIVE (LA) 03124 GOUISE 03131 ISSERPENT 03137 LANGY 03157 MAGNET 03171 MERCY 03179 MONTAIGU-LE-BLIN 03180 MONTBEUGNY 03187 MONTOLDRE 03197 NEUILLY-LE-REAL 03205 PERIGNY 03215 RONGERES 03223 SAINT-CHRISTOPHE 03230 SAINT-ETIENNE-DE-VICQ 03232 SAINT-FELIX 03234 SAINT-GERAND-DE-VAUX 03235 SAINT-GERAND-LE-PUY 03236 SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES 03242 SAINT-LOUP 03263 SAINT-VOIR 03266 SANSSAT 03273 SEUILLET 03284 THIONNE 03286 TOULON-SUR-ALLIER 03289 TRETEAU 03298 VARENNES-SUR-ALLIER	015 - L'Allier de la confluence de la Sioule à Livry	03009 AUBIGNY 03013 AVERMES 03015 BAGNEUX 03025 BESSAY-SUR-ALLIER 03040 BRESSOLLES 58057 CHANTENAY-SAINTE-IMBERT 03064 CHATEAU-SUR-ALLIER 03065 CHATEL-DE-NEUVRE 03073 CHEMILLY 03114 FERTE-HAUTERIVE (LA) 58144 LIVRY 03176 MONETAY-SUR-ALLIER 03184 MONTILLY 03190 MOULINS 03200 NEUVY 03241 SAINT-LEOPARDIN-D'AUGY 03286 TOULON-SUR-ALLIER 58296 TRESNAY 03290 TREVOL 03316 VILLENEUVE-SUR-ALLIER	016 - Bocage bourbonnais	03009 AUBIGNY 03015 BAGNEUX 03026 BESSON 03039 BRESNAY 03040 BRESSOLLES 03065 CHATEL-DE-NEUVRE 03069 CHATILLON 03073 CHEMILLY 03085 COULANDON 03092 CRESSANGES 03162 MARIOL 03169 MEILLARD 03176 MONETAY-SUR-ALLIER 03184 MONTILLY 03200 NEUVY 03202 NOYANT-D'ALLIER 03275 SOUVIGNY 03287 TREBAN 03292 TRONGET 03307 VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS	017 - La Burge	03002 AGONGES 03012 AUTRY-ISSARDS 03036 BOURBON-L'ARCHAMBAULT 03090 COUZON 03122 GIPCY 03170 MEILLERS	018 - La Bieudre	03048 CERILLY 03087 COULEUVRE 03117 FRANCHESSE 03146 LIMOISE 03155 LURCY-LEVIS 03198 NEURE 03210 POUZY-MESANGY 03241 SAINT-LEOPARDIN-D'AUGY 03251 SAINT-PLAISIR 03282 THENEUILLÉ 03296 VALIGNY 03309 VEURDRE (LE) 03320 YGRANDE	019 - Sologne bourbonnaise	18007 APREMONT-SUR-ALLIER 03011 AUROUER 03013 AVERMES 58021 AZY-LE-VIF 58051 CHALLUY 58057 CHANTENAY-SAINTE-IMBERT 18048 CHAPELLE-HUGON (LA) 03064 CHATEAU-SUR-ALLIER 18082 CUFFY 58104 DORNES 03121 GENNETINES 58126 GIMOUILLE 18106 GROSSOUVRE 18108 GUERCHE-SUR-L'AUBOIS (LA) 58138 LANGERON 58144 LIVRY 58152 MAGNY-COURS 58158 MARS-SUR-ALLIER 18155 MORNAY-SUR-ALLIER 03190 MOULINS 18164 NEUVY-LE-BARROIS 58225 SAINCAIZE-MEAUCE 58260 SAINT-PARIZE-LE-CHATEL 58264 SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER 18242 SANCOINS 58294 TOURY-SUR-JOUR 58296 TRESNAY 03290 TREVOL 03316 VILLENEUVE-SUR-ALLIER 03321 YZEURE	020 - L'Allier de Livry à la confluence de la Loire	18007 APREMONT-SUR-ALLIER 58126 GIMOUILLE 58138 LANGERON 58158 MARS-SUR-ALLIER 18155 MORNAY-SUR-ALLIER 18164 NEUVY-LE-BARROIS 58225 SAINCAIZE-MEAUCE	021 - L'Allier de la confluence de la Senouire à celle de la Couze Pavin	63022 AUZAT-SUR-ALLIER 43016 AUZON 43017 AZERAT 63031 BEAULIEU 63050 BRASSAC-LES-MINES 63051 BRENAT 63052 BREUIL-SUR-COUZE (LE) 43040 BRIOUDE 63054 BROU (LE) 43074 COHADE 43096 FONTANNES 63178 ISSOIRE 63182 JUMEAUX 43110 LAMOTHE 63255 NONETTE 63266 ORSONNETTE 63277 PÉSLIERES 43178 SAINT-DIDIER-SUR-DOULON 63328 SAINT-CATHERINE 43193 SAINT-HILAIRE 63367 SAINT-JEAN-SAINTE-GERVAIS 63376 SAINT-MARTIN-D'OLLIERES 43226 SAINT-VERT 63442 VALZ-SOUS-CHATEAUNEUF 43261 VEZEZOUX
---	--	---	---	--	---	---	--	--	--	--	---	---	---------------------------------	---	-----------------------	--	-------------------------	---	-----------------------------------	---	--	--	---	---

Annexe 6 : Acronymes et glossaire

Alevin : poisson nouveau né, morphologiquement différent de l'adulte.

Alimentation en Eau Potable (AEP) : Ensemble des équipements, des services et des actions qui permettent, en partant d’une eau brute, de produire une eau conforme aux normes de potabilité en vigueur, distribuée ensuite aux consommateurs. On considère 4 étapes distinctes dans cette alimentation : prélèvements - captages, traitement pour potabiliser l'eau, adduction (transport et stockage), distribution au consommateur.

Alluvions : sédiments des cours d'eau et des lacs, composés selon les régions traversées et la force du courant, de galets, de graviers et de sable.

Altération : groupe de paramètres de même nature ou de même effet permettant de décrire les types de dégradation de la qualité de l'eau.

Aquifère : Formation géologique contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, constituée de roches perméables (formations poreuses et/ou fissurées) et capable de la restituer naturellement et/ou par exploitation (drainage, pompage,...). un aquifère est dit libre si la surface de la nappe est libre et s’il existe une zone non saturée dans la nappe ; il est captif dans le cas contraire.

ASA : association syndicale autorisée

Bassin versant : superficie de territoire drainée par un cours d'eau ou ensemble des surfaces dont les ruissellements convergent vers un exutoire.

Captage : Dérivation d'une ressource en eau. Au sens restreint, désigne tout ouvrage utilisé couramment pour l'exploitation d'eaux de surface ou souterraines

Contrat de rivière :

CRE : Contrat Restauration Entretien de rivière

Crue : montée périodique du niveau de l'eau au-dessus du niveau moyen du cours d'eau. Durant cette période, la rivière peut sortir de son lit et envahir plus ou moins sa plaine d’inondation selon l'importance de la crue. En terme d'hydrologie, les débits de crue avec leurs fréquences théoriques (ex. crues décennales, quinquennales, biennales) présentés sur le serveur sont les résultats de traitements statistiques effectués sur les valeurs des débits maximaux journaliers (et non instantanés) observés sur l'année ; ils représentent les débits (journaliers) correspondants à une fréquence de retour donnée (2 ans = biennale, 5 ans = quinquennale, 10 ans = décennale).

CSA : Conservatoire des sites de l’Allier

DCE : Directive cadre sur l'eau

DDRM : dossier départemental des risques majeurs. Document d’information établi par la Préfecture, qui consigne les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs. Sur la base des connaissances disponibles, le DDRM présente les risques majeurs identifiés dans le département et leurs conséquences prévisibles, il souligne l’importance des enjeux exposés, notamment dans les zones urbanisées, mentionne les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde et décrit les modes de mitigation qui peuvent être mis en œuvre, vis-à-vis de l’intensité des aléas et de la vulnérabilité des enjeux, pour en atténuer les effets.

Débit : en hydrométrie, quantité d'eau écoulée par unité de temps. Les débits « horaires », « journaliers », « mensuels » sont les moyennes des débits observés respectivement pendant une heure, un jour, un mois. L'expression « débit moyen journalier » peut donc être considérée comme un pléonasme (un débit est toujours moyen) et les hydrologues tendent de plus en plus à réserver l'adjectif « moyen » aux variables calculées sur plusieurs années. Suivant l'importance, les débits sont exprimés en m³/s ou en l/s.

Débit moyen : l'usage veut que l'on réserve l'adjectif moyen aux débits calculés sur plusieurs années (on peut également parler de débit moyen interannuel). Ainsi le « débit moyen mensuel de mai » est la moyenne de tous les débits mensuels connus pour le mois de mai. Pour le débit moyen annuel, on parle souvent de module (interannuel).

Dévalaison : Descente de migration d’un cours d’eau par un poisson.

DPF : Domaine Public fluvial

Dynamique fluviale : étude du fonctionnement physique des rivières. Discipline de synthèse au croisement de la géologie, la géomorphologie, l'hydraulique et l'hydrologie qui a pour finalité la compréhension des processus fluviatiles et si possible leur prévision à des fins de gestion. Par extension désigne les processus par lesquels un cours d'eau déplace naturellement son lit de manière plus ou moins importante, rapide et prononcée dans un espace dit de mobilité ou de divagation.

EDL : État des lieux

Effluent : eau usée ou eau résiduaire provenant d’une enceinte fermée telle qu'une station de traitement, un complexe industriel ou un étang d’épuration.

EH : Equivalents-Habitants. Unité de pollution industrielle correspondant à celle d’un habitant réel.

Enjeux : personnes, biens, activités, moyens, patrimoine … susceptibles d’être affectés par un phénomène naturel.

ERU : Directive européenne relative aux eaux résiduaires urbaines

Espèce : groupe d'individus ayant des caractéristiques identiques, transmissibles par hérédité.

Espèce envahissante : ou espèce invasive : espèce exotique qui devient un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels ou semi naturels parmi lesquels elle s’est établie.

Etiage : niveau de débit le plus faible atteint par un cours d'eau lors de son cycle annuel. En terme d'hydrologie, débit minimum d’un cours d'eau calculé sur un temps donné en période de basses eaux.

Eutrophe : qui possède une forte teneur en éléments nutritifs (eau ou sol eutrophes) ; qui exige des sols non désaturés ou des eaux riches en éléments minéraux (plante eutrophe).

Eutrophisation : enrichissement excessif du milieu aquatique en nutriments (nitrates et phosphates) et provoquant un déséquilibre grave de la flore et de la faune aquatique, dû notamment à la baisse de la teneur en oxygène dissous lors de la phase de décomposition. D'autres facteurs concourent à l'eutrophisation comme le ralentissement de la vitesse de l'eau, la température et l'éclairement.

Franchissabilité : qualité d'un ouvrage transversal installé dans un cours d’eau permettant la libre circulation des poissons

Frayère : endroit où les poissons déposent leurs oeufs.

Gestion des eaux : étude, planification et surveillance des ressources en eau, et application de techniques de développement et de contrôle quantitatives et qualitatives en vue d’utiliser de façon polyvalente et à long terme les diverses formes de ressources hydriques.

Gestion équilibrée de la ressource en eau : consiste à concilier les intérêts liés à sa protection en tant que milieu naturel et les intérêts liés à sa valeur économique. Autrement dit, une gestion qui vise à réconcilier préservation des écosystèmes aquatiques et semi aquatiques, protection qualitative et quantitative, ainsi que les différents usages de cette ressource.

Gestion globale de la ressource en eau : implique toute les catégories d'eaux (superficielles, souterraines) et prend en compte le cycle géographique de l'eau, l'eau de manière qualitative et quantitative, l'eau comme milieu naturel, et l'eau dans le temps (gestion et préservation à long terme).

Grands migrateurs : poissons effectuant de très longs déplacements du cours d’eau vers la mer. On distingue : les espèces anadromes qui vivent en mer et montent en rivière pour frayer (saumon, lamproies, truite de mer, aloses…), les espèces catadromes qui vivent en rivière et se reproduisent en mer (l'anguille).

Habitat : somme des caractéristiques abiotiques (température, nature du substrat,...) et biotiques (liés aux êtres vivants) en un endroit précis.

Horst : structure géologique délimitée par des failles, en relief par rapport à des blocs voisins abaissés

Hydrologie : d'une façon très générale, l'hydrologie peut se définir comme l'étude du cycle de l'eau et l'estimation des différents flux. L'hydrologie au sens large regroupe ainsi la climatologie (pour la partie aérienne du cycle de l'eau), l'hydrologie de surface au sens stricte (pour les écoulements à la surface des continents), l'hydrodynamique des milieux non saturés (pour les échanges entre les eaux de surface et les eaux souterraines) et l'hydrodynamique souterraine au sens stricte (pour les écoulements en milieux saturés). D'une façon plus restrictive l'hydrologie désigne souvent l'hydrologie de surface qui est la science qui traite essentiellement des problèmes qualitatifs et quantitatifs des débits des cours d'eau.

IBGN : Indice biologique global normalisé : permet d’évaluer la qualité générale d'un cours d'eau au moyen d'une analyse de la faune benthique qui est considérée comme une expression synthétique de cette qualité générale (eau + habitat). Les valeurs indicielles vont de 1 à 20 ; cette dernière correspond à une référence optimale (meilleures combinaisons observées du couple nature - variété de la macrofaune benthique prélevée et analysée selon le protocole de la méthode).

Impact : ensemble des effets d'un phénomène (préjudices, dommages, désordres).

Inondation : c'est l'envahissement par les eaux de zones habituellement hors d'eau pour une crue moyenne (dictionnaire d'hydrologie de surface).

Invertébrés : animaux dépourvus de colonne vertébrale (insectes, crustacés, mollusques, vers…).

Irrigation : Application contrôlée d’eau à des terres agricoles, à des champs de foin ou à des pâturages pour compléter l'apport naturel d’eau.

MATER : mesure agro (ou agri) environnementale territorialisée

ME : masse d’eau : unité d’évaluation utilisée par la Directive cadre sur l'eau

MEA : masse d’eau artificialisée

MEFM : masse d’eau fortement modifiée

MEN : masse d’eau naturelle

MES (Matières en suspension) : matières éliminées par filtration ou centrifugation dans des conditions bien définies.

MO : Matières Organiques

Montaison : Migration des saumons qui remontent les rivières pour frayer

MOOX : altération en matières organiques et oxydables qui constituent les matières organiques carbonées ou azotées susceptibles de consommer l'oxygène de la rivière.

Morphologie : traduit l'activité du cours d'eau et son mode d’évolution.

Nappe alluviale : Volume d’eau souterraine contenu dans des terrains alluviaux, en général libre et souvent en relation avec un cours d'eau.

NO₃⁻ : Nitrates. Une des formes minérales oxydées de l'azote. Ils jouent un rôle important comme engrais, car ils constituent le principal aliment azoté des plantes, dont ils favorisent la croissance. L'accroissement des teneurs en nitrate provoque également un impact sur l’environnement. Il est à l’origine avec d’autres substances telles que les phosphatés de l'eutrophisation des cours d’eau et du littoral.

Oligotrophe : qualifie une eau pauvre en matières nutritives.

P : symbole chimique du phosphore

PAEN : périmètre de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers périurbains, créé par la loi DTR du 23/02/2005, et mis en œuvre par les Conseils Généraux. La procédure comprend la définition d’un périmètre d’intervention, la définition d’orientations de gestion et d’un programme d’actions, l’exercice d’une action foncière par l’intermédiaire du droit de préemption de la SAFER ou d’un Établissement Public Foncier.

Pesticides : Substances ou mélanges de substances visant à prévenir, à détruire, à repousser ou à réprimer tout ravageur. Également, substance ou mélange de substances visant à réguler la croissance des plantes ou des feuilles. Mal utilisés, les pesticides peuvent s’accumuler dans la chaîne alimentaire et/ou contaminer l’environnement.

Phyto-sanitaires : voir pesticides

PNR : Parc Naturel Régional

Pollution diffuse : Pollution des eaux due non pas à des rejets ponctuels et identifiables, mais à des rejets issus de toute la surface d'un territoire et transmis aux milieux aquatiques de façon indirecte, par ou à travers le sol, sous l'influence de la force d'entraînement des eaux en provenance des précipitations ou des irrigations. Les pratiques agricoles sur la surface cultivée peuvent être à l'origine de pollutions diffuses par entraînement de produits polluants dans les eaux qui percolent ou ruissellent.

Pollution domestique : Impact négatif d'un rejet contenant des matières polluantes d'origine domestique (activité des ménages).

Pollution : Dégradation naturelle ou du fait de l’action de l’homme de l’aptitude de l’eau à un emploi déterminé. Définition donnée par des experts européens réunis à Genève en 1961 : *« un cours d'eau est considéré comme étant pollué lorsque la composition ou l'état de ses eaux sont, directement ou indirectement, modifiés du fait de l'action de l'homme dans une mesure telle que celles-ci se prêtent moins facilement à toutes les utilisations auxquelles elles pourraient servir à leur état naturel, ou à certaines d'entre elles »*.

PPR : Plan de Prévention des Risques

PPRI : Plan de Prévention des Risques inondations

Prévention des risques naturels : ensemble des dispositions visant à réduire les impacts d'un phénomène naturel : connaissance des aléas, réglementation de l'occupation des sols, information des populations (information préventive), plan de secours, alerte,…

PVE : plan végétal environnement

QMNA_s : Débit moyen mensuel minimum (étiage) de fréquence quinquennale. Correspond au débit de référence au titre de la Loi sur l’Eau du 3 Janvier 1992.

Qualité de l’eau : Terme utilisé pour décrire les caractéristiques chimiques, physiques et biologiques d'une eau, relativement à l'usage qui en est fait.

Réseau unitaire : réseau d’assainissement recevant à la fois des eaux pluviales et des eaux usées (domestiques ou industrielles).

Retenue collinaire : petit plan d’eau créé par la retenue des eaux de ruissellement sur un bassin versant.

SAGE : Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux

SAU : Surface Agricole Utilisée. Composée des terres labourables, des cultures permanentes ou non (sont compris les terrains en préparation et en jachère), des pâturages (ou « Surfaces Toujours en Herbe » ou S.T.H.) et des jardins familiaux. A ne pas confondre avec la « surface agricole utile » correspondant à la S.A.U. augmentée des chemins et friches non productives (brousse) ainsi que des sols des bâtiments et cours.

SDVP : Schéma Départemental de Vocation Piscicole

Sécurité d'alimentation en eau potable : Ensemble des mesures internes à une unité de distribution (système A.E.P.) visant à alimenter les usagers dans des situations critiques ou de crise (pollution accidentelle de la ressource,...) : interconnexions de réseaux, recours à des ressources d'eau différentes, Ces solutions de secours à mettre en oeuvre doivent être énumérées dans le plan de secours spécialisé élaboré par l'administration départementale. Par extension, il s'agit d'être capable d'assurer l'approvisionnement en eau potable des populations dans toutes les circonstances.

SFP : surface fourragère principale

Soutien d'étiage : compensation du débit naturel d'étiage d'un cours d'eau par un ouvrage de stockage.

STEP : Station d’épuration

STH : Surface Toujours en Herbe

Usage de l'eau : a) le captage, la distribution et la consommation d'eau de surface ou d'eau souterraine; b) le rejet de polluants dans les eaux de surface ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées dans des installations qui effectuent ensuite des rejets dans les eaux de surface; c) toute autre utilisation d'eau de surface ou d'eau souterraine susceptible d'influer de manière sensible sur l'état des eaux. (Définition Directive 2000/60/CE du 23/10/2000)

Vulnérabilité : qualifie la plus ou moins grande quantité de personnes ou de biens susceptibles d’être affectés par la présence d'une inondation. Pour diminuer la vulnérabilité, il sera recherché en priorité de diminuer la présence humaine (diminution du nombre de logements, pas de nouveaux logements, pièces de service inondables, pièces de commerces avec une zone de protection du personnel et des marchandises, …) et celle des biens dégradables par l'eau (mise en œuvre de produits et de méthodes réduisant la dégradation du bâti,...).

Zone vulnérable : Zone désignée comme vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d’origine agricole compte tenu notamment des caractéristiques des terres et des eaux ainsi que de l'ensemble des données disponibles sur la teneur en nitrate des eaux et de leur zone d'alimentation.

